Programme Communal de Développement Rural

Commune de Verlaine
Province de Liège

PHASE 1 : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

VERLAINE
PCDR



VERLAINE
COMMUNE

SEN5

CONSEIL D'AFFICHAGE DU PDF

Le document a été créé de manière à avoir les cartes en vis-à-vis des textes. Ainsi, les cartes se situeront (presque) toujours sur la page de droite (impaire) et les textes sur la page de gauche (paire).

À l'impression, il faut donc privilégier le recto-verso.

Sur l'ordinateur, vous pouvez également afficher le document en modes deux pages. Pour ce faire, allez dans « Affichage < Affichage de pages » d'Adobe Acrobat et cochez « deux pages » et « afficher la page de couverture en mode deux pages ».

Pour vérifier que le document est bien affiché :

- La page de garde doit apparaître seule,
- les numéros impairs sont sur la page de droite et les numéros pairs sur la page de gauche.

Le présent diagnostic a été rédigé de mai 2020 à septembre 2020. Il a été actualisée en juillet 2023.

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de SEN5.

SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste
Benoît KERKHOFS, bio-ingénieur
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste

En collaboration avec
La FONDATION RURALE DE WALLONIE
Équipe Hesbaye-Liégeoise

TABLE DES MATIERES

EN PRÉAMBULE 11

1 | MÉTHODOLOGIE 13

1-1 Méthodologie de travail 14

1-2 Présentation du bureau SEN5 15

2 | CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE DE VERLAINE 17

2-1 Contexte géographique 18

2-2 Dynamiques territoriales 20

2-3 Évolution historique 22

2-3-1 Carte de Ferraris, 1777 22

2-3-2 Carte du Dépôt de la guerre, 1865 23

2-3-3 Orthophotoplan, 1971 24

2-3-4 Orthophotoplan, 2019 25

2-4 Caractéristiques générales 26

DIMENSION TERRITORIALE 29

3 | OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 31

3-1 Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) 32

3-2 Schéma provincial de développement territorial – SPDT 34

3-3 Schéma de développement territorial de Huy-Waremme 36

3-4 Plan de secteur 38

3-5 Autres documents et outils d'aménagement 40

3-5-1 Guide communal d'urbanisme – GCU 40

3-5-2 Schéma d'orientation local – SOL 40

3-5-3 Périmètre de reconnaissance économique - PRE 40

3-5-4 Site à réaménager - SAR 40

3-6 Synthèse 42

4 | MILIEUX PHYSIQUES, NATURELS ET PAYSAGERS 43

4-1 Le milieu physique 44

4-1-1 Géologie 44

4-1-2 Hydrographie 46

4-1-3 Relief 48

4-1-4 Pédologie 49

4-2 Le milieu naturel 50
4-2-1 Contexte légal 50
4-2-2 Contexte communal général 51
4-2-3 Réseau Natura 2000 51
4-2-4 Loi sur la conservation de la nature 52
4-2-5 Sites de Grand Intérêt Biologique – SGIB 52
4-2-6 Arbres et haies remarquables 52
4-2-7 Actions communales en faveur de la biodiversité 54
4-2-8 Espèces invasives 59
4-3 Le paysage 60
4-3-1 Ensembles et territoires paysagers 60
4-3-2 Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable 62
4-4 Contraintes environnementales 64
4-4-1 Contraintes liées au substrat géologique 64
4-4-2 Gestion de l'eau 66
4-4-3 Risques liés à l'agriculture 74
4-4-4 Qualité de l'air 75
4-4-5 Nuisances sonores 76
4-4-6 Déchets 77
4-5 Synthèse 79
5 | LA STRUCTURE BÂTIE ET LE PATRIMOINE 81
5-1 Les typologies bâties 82
5-2 L'évolution du bâti 86
5-3 Les permis 90
5-3-1 Permis d'urbanisation 90
1-1-1 Permis d'urbanisme 90
5-4 Le patrimoine bâti et les sites d'intérêt archéologique 92
5-5 Les caractéristiques du parc de logement 94
5-5-1 Nombre de logements et évolution 94
5-5-1 Types de logement 94
5-5-2 Prix du foncier et de l'immobilier 95
5-5-3 Perspectives immobilières 98
5-6 La politique publique en matière de logements 99
5-7 Zoom par village 100

5-7-1 Verlaine 100
5-7-2 Seraing-le-Château 102
5-7-3 Chapon-Seraing 104
5-7-4 Bodegnée 106
5-8 Synthèse 108
6 | MOBILITÉ 109
6-1 Le réseau modes doux 110
6-2 Les transports en commun 112
6-3 Le réseau motorisé 114
6-3-1 Hiérarchie 114
6-3-2 Alternatives à la voiture individuelle 114
6-3-3 Accidents 114
6-3-1 Projets 115
6-4 La mobilité dans le temps 116
6-4-1 Chemins et sentiers vicinaux 116
6-4-2 Le tram 117
6-5 Synthèse 118
7 | ÉNERGIE 121
7-1 La production énergétique 122
7-2 La consommation énergétique 124
7-3 Les réseaux d'énergie 125
7-4 Politique énergétique 125
7-5 Le potentiel de production 126
7-6 Autres subventions 126
7-7 Synthèse 127
DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE 129
8 | LES VERLAINOIS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN 131
8-1 Caractéristiques démographiques 132
8-1-1 Population et bilan démographique 132
8-1-2 Structure par âges 133
8-1-1 Origines de la population 135
8-1-2 Structure des ménages 135
8-2 Perspectives démographiques 136

8-2-1 Note méthodologique 136
8-2-1 Perspectives de population et de ménages 137
8-2-2 Détails par classes d'âges et types de ménages 138
8-3 Zoom par village 139
8-3-1 Note méthodologique 139
8-3-2 Densité d'habitants 140
8-3-3 Population par village et évolution 142
8-3-4 Structure par âges par village 144
8-3-5 Structure des ménages par village 146
8-4 Synthèse 148
9 | SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS, LOISIRS ET MONDE ASSOCIATIF 149
9-1 Équipements administratifs 150
9-2 Enseignement et formation 150
9-2-1 Enseignement fondamental 150
9-2-2 Enseignement secondaire 150
9-2-3 Formation continue 150
9-3 Équipements sociaux et soins de santé 152
9-3-1 Petite enfance 152
9-3-2 Jeunesse 152
9-3-3 Seniors 152
9-3-4 Infrastructures de soins 153
9-4 Clubs et équipements sportifs 154
9-5 Associations et équipements culturels 156
9-5-1 Comités d'animation 156
9-5-2 Vie sociale 156
9-5-3 Culture 156
9-6 Aides aux personnes 157
9-6-1 Le CPAS 157
9-6-2 Le Plan de Cohésion Sociale – PCS 157
9-6-3 Agence Locale pour l'Emploi – ALEm 157
9-6-4 le CRAF – Réseau SOS Familles 157
9-7 Lieux de convivialité 158
9-7-1 Lieux de convivialité couverts 158
9-7-1 Lieux de convivialité extérieurs 158

9-8 Zoom par village 160
9-8-1 Verlaine 160
9-8-2 Seraing-le-Château 161
9-8-3 Chapon-Seraing 162
9-8-4 Bodegnée 163
9-9 Synthèse 164
DIMENSION ÉCONOMIQUE 167
10 | LA STRUCTURE DU TRAVAIL 169
10-1 Evolution du contexte économique 170
10-2 Revenus 171
10-3 Population active et chômage 173
10-4 Origine et destination des travailleurs 176
10-5 Structure de l'emploi 177
10-5-1 Structure de l'emploi salarié 178
10-5-2 Structure de l'emploi indépendant 179
10-6 Zoom par village 180
10-7 Synthèse 182
11 | LES SECTEURS D'ACTIVITÉS 183
11-1 L'agriculture 184
11-1-1 Historique 184
11-1-2 Caractéristiques générales 184
11-1-3 La Surface Agricole Utilisée (SAU) 184
11-1-4 Les exploitations : structures et caractéristiques 185
11-1-5 Terres agricoles et pression foncière 186
11-1-6 Mesures agro-environnementales et climatiques – MAEC 186
11-2 Les parcs d'activités économiques 187
11-3 Commerces, horeca et professions libérales 188
11-4 Zoom par village 190
11-4-1 Verlaine 190
11-4-2 Seraing-le-Château 191
11-4-3 Chapon-Seraing 192
11-4-4 Bodegnée 193
11-5 Synthèse 194

GOUVERNANCE 195
12 | LES MOYENS HUMAINS 197
12-1 Le Collège communal 198
12-1-1 Les missions 198
12-1-2 La composition 2018-2024 198
12-2 Le Conseil communal 199
12-2-1 Les missions 199
12-2-2 La composition 2018-2024 200
12-3 L'équipe communale 200
13 | LES MOYENS FINANCIERS 201
13-1 Compte 2022 202
13-1-1 Budget 2023 202
13-2 La capacité d'emprunt 203
13-3 Taxes et redevances 203
13-4 Primes communales 204
13-5 Plan d'investissement communal (PIC) et Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) 204
14 | LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES 205
15 | OUTILS ET DÉMARCHES STRATÉGIQUES 209
15-1 Déclaration de politique communale – DPC 210
15-2 Plan Stratégique Transversal - PST 211
16 | PROCÉDURE DE PARTICIPATION 215
16-1 Les démarches de coopération supracommunale 216
16-1-1 Conférence des Élus Meuse-Condroz-Hesbaye 216
16-1-2 Liège-Europe-Métropole 216
16-1-3 GAL Je suis hesbignon 216
16-2 Conseils consultatifs 218
16-2-1 Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité – CCATM 218
16-2-2 Conseil consultatif communal des aînés – CCCA 218
16-2-3 Conseil consultatif des enfants – CCE 218
16-2-4 Comité culturel et sportif Verlaine asbl – CCS 218
16-2-5 Commission locale de développement rural – CLDR 219
16-2-6 PCDN/BiodiverCité 219

16-3 Participation citoyenne 219
16-3-1 Plan Communal de Développement de la Nature – PCDN/BiodiverCité 219
16-3-1 Agenda 21 Local 219
16-3-2 Plan de Cohésion Sociale 219
16-3-1 Appel à projet « Vis mon village » 219
17 | COMMUNICATION ET INFORMATION 221
ANNEXES 225
Annexe 1 : Table des figures, graphiques, tableaux et photos 226
Annexe 2 : Liste des communes des arrondissements de Huy-Waremme 232
Arrondissement de Huy 232
Arrondissement de Waremme 232

LISTE D'ACRONYMES

ADESA : Action et défense de l'environnement de la vallée de la senne et de ses affluents

AIS : Agence immobilière sociale

APAQW : Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

AWAP : Agence wallonne du patrimoine

CCATM : Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité

CCCA : Conseil consultatif communal des aînés

CCE : Conseil consultatif des enfants

CCS : Comité culturel et sportif Verlaine asbl

CLDR : Commission locale de développement rural

CoDT : Code de développement territorial

DNF : Département de la nature et des forêts

DPC : Déclaration de politique communale

GAL JSH : Groupe d'action locale Je suis hesbignon

GCU : Guide communal d'urbanisme

GT : Groupe de travail

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

MAEC : Mesure agro-environnemental et climatique

MCL : Meuse Condroz Logement

PAEDC : Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat

PCDN/BiodiverCité : Plan communal de développement de la nature

PCM : Plan communal de mobilité

PCS : Plan de cohésion sociale

PIC : Plan d'investissement communal

PIMACI : Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité

PRE : Périmètre de reconnaissance économique

PST : Plan stratégique transversal

RCA : Régie communale autonome

SAR : Site à réaménager

SAU : Surface agricole utilisée

SDC : Schéma de développement communal

SDER : Schéma de développement de l'espace régional

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SLSP : Société de logement de service public

SPDT : Schéma provincial de développement territorial

SOL : Schéma d'orientation local

SPW : Service public de Wallonie

SPW ARNE : SPW agriculture, ressources naturelles et environnement

SPW MI : SPW Mobilité et infrastructures

SPW TLPE : SPW Territoire, logement, patrimoine et énergie

SRWT : Société régionale wallonne des transports

STP : Service technique provincial

SWDE : Société wallonne des eaux

VeT : Verlaine en Transition

ZACC : Zone d'aménagement communal concerté (du Plan de secteur)

QUELQUES DÉFINITIONS :

Pôle structurant : Concentration de services et d'équipements à la population.

Mobilité active : La mobilité active désigne les modes de transport qui reposent sur l'activité physique des personnes. Les formes les plus connues des modes actifs sont bien entendu la marche à pied et le vélo, auxquels on peut ajouter - dans une mesure bien plus relative - la trottinette, voire les rollers, les patins à roulettes, et autres engins de déplacement au sens du Code de la route (Source : Union de Villes et des Communes de Wallonie).

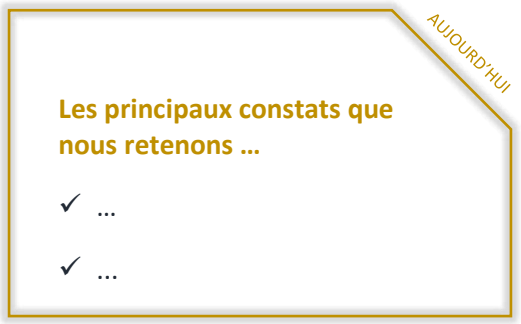
En préambule

1 | Méthodologie

1-1 MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

La finalité de l'analyse socio-économique (partie 1 du Programme Communal de Développement Rural - PCDR) est de mettre en évidence les perspectives, besoins et potentialités à l'échelle du territoire communal. Couplée aux **ressentis des habitants** (parties 2 et 3 du PCDR), elle permet de définir une **stratégie** (partie 4) ainsi que des **projets et actions concrètes** (parties 5 et 6).

L'analyse socio-économique qui sera présentée ci-après analyse une multitude de thématiques regroupées au sein de **4 grandes « dimensions »** : la dimension territoriale, la dimension humaine et sociale, la dimension économique et la gouvernance. Chaque thématique fera l'objet d'une synthèse, et, s'il s'avère nécessaire, d'un zoom par village pour présenter les spécificités de celui-ci. Ces synthèses seront complétées des ressentis de la population dans la partie 3 du PCDR.





Le premier encadré de la synthèse résumera les **principaux constats retenus**. Le but est de présenter, de manière très concise, les constats « clés » (qu'ils soient positifs ou négatifs) qui ont émergé lors de l'analyse du chapitre. Il s'agit de l'état de fait « d'aujourd'hui ».

Le second encadré liste les **éléments qui construiront le territoire de demain**, en distinguant les potentialités, les contraintes et les besoins :

- Les **potentialités** sont les éléments tant positifs que négatifs, **mobilisables à court terme**, et qui représentent une opportunité pour le développement du territoire.
- Les **contraintes** sont, quant à elles, des éléments qui sont **figés/peu mobilisables** dans le court terme. Ce sont les **invariants** du territoire. Par exemple, la présence d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) est considérée comme une contrainte puisqu'il s'agit déjà d'une réflexion aboutie et approuvée sur cette zone qu'il faudra intégrer telle quelle.
- Enfin, les **besoins** sont les éléments auxquels il faut **nécessairement répondre** suite à l'identification d'un manquement, d'une amélioration voulue, d'une perspective future (telles que les perspectives démographiques et de ménages par exemple).

Précisons que **la méthodologie adoptée pour réaliser l'analyse socio-économique n'est pas de réaliser un « inventaire »** précis et détaillé du territoire communal, mais bien d'aller à l'essentiel. De plus, les cartes, schémas et graphiques ont été privilégiés à des textes trop longs.

L'ensemble du processus d'élaboration du PCDR est accompagné par un Comité de pilotage, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Verlaine, Mme Buttiens,
- De la Directrice générale de la commune de Verlaine, Mme Doyen,
- De l'agent-relais de la commune de Verlaine, Mme Venderick,
- De la FRW, Mme Maron et Mme Wanzoul,
- Du bureau d'étude SEN5, auteur de PCDR.

1-2 PRÉSENTATION DU BUREAU SEN5

SEN5 srl (à prononcer « sens ») est un **bureau d'études et de sensibilisation dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.**

Né du désir de travailler en phase avec nos valeurs (rigueur, intégrité, efficacité, disponibilité, créativité, écoute et respect d'autrui) et de donner du sens à nos activités professionnelles dans un contexte de crise environnementale, le bureau regroupe une interdisciplinarité essentielle à nos domaines d'action : les membres de l'équipe sont en effet formés dans des disciplines complémentaires que sont l'urbanisme, l'architecture, la géographie, la climatologie, les sciences politiques et la gestion de l'environnement.

Pour ce faire, nous proposons 5 grands types de services :

- **Schémas et plans :** Nous réalisons des études stratégiques en aménagement du territoire et urbanisme allant de l'échelle locale à l'échelle (supra-)communale, qu'elles soient ou non définies dans le CoDT :
  - schéma de développement (pluri-)communal (SDP-SDC) (agréé par la RW),
  - schéma d'orientation local (SOL) (agréé par la RW),
  - inscription d'une zone d'enjeu communal (ZEC) et révision du Plan de secteur,
  - masterplan,
  - schéma directeur.

  Nous prestons également des missions de conseils et d'accompagnement, où nous intervenons en tant que conseiller externe. Nous aidons ainsi des communes, associations ou autres dans leur démarche de réflexion sur leur territoire ainsi que dans le processus d'élaboration de documents.

- **Cartographie** : Appréhender le territoire nécessite des compétences spécifiques et une connaissance des outils de gestion de données cartographiques. Ayant en interne les compétences de la géographie et de l'urbanisme, nous sommes qualifiés pour l'élaboration de cartes et le traitement de données géographiques.
  Nous proposons également des formations à l'utilisation de logiciels cartographique et géoportails de données en vue d'assister les acteurs publics ou privés dans leurs activités propres.

- **Études environnementales :** Nous réalisons toute étude ayant pour objet l'évaluation d'incidences d'un projet ou plan sur son environnement, qu'il s'agisse d'études soumises ou non à réglementation tels que :
  - étude d'incidences sur l'environnement (EIE) (agréé par la Région wallonne),
  - rapport des incidences environnementales (RIE) (agréé par la Région wallonne),
  - notice d'évaluation des incidences,
  - évaluation appropriée des incidences (Natura 2000),
  - études BREEAM.

- **Processus participatifs :** Nous sommes convaincus que la co-construction est une plus-value à l'élaboration d'une réflexion, d'un projet ou d'une stratégie. Forts d'une expérience de terrain, il nous semble essentiel de combiner cette démarche participative à l'élaboration d'études et plans que nous réalisons. Ainsi, nous proposons l'animation et l'organisation de processus participatifs en lien avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'environnement. Nous travaillons également à la rédaction de PCDR.

- **Diagnostic sociaux et territoriaux :** Toute analyse débute par un « état de fait », une photographie de l'état actuel d'un territoire ou d'une dynamique particulière.
  Après le cumul de dizaines années d'élaboration de diagnostics, nous pouvons réaliser des diagnostics territoriaux à l'échelle locale, communale, voire supracommunale tel que pour les diagnostics de parcs naturels, ou pour les Groupes d'Actions Locaux (GAL). Un diagnostic territorial aboutit en général à la définition de contraintes, potentialités et besoins pour plusieurs thématiques analysées.
  Le diagnostic social est une analyse spécifique portée sur l'état de fait de dynamiques de collaborations et d'utilisations d'un lieu, par un groupe de personnes ou une association. Ce type d'approche permet de mettre en évidence les besoins, tant matériels, temporels que synergiques, en vue par exemple de réaménager un futur espace/territoire où cohabitent plusieurs personnes/associations.

2 | Carte d'identité de la commune de Verlaine

2-1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

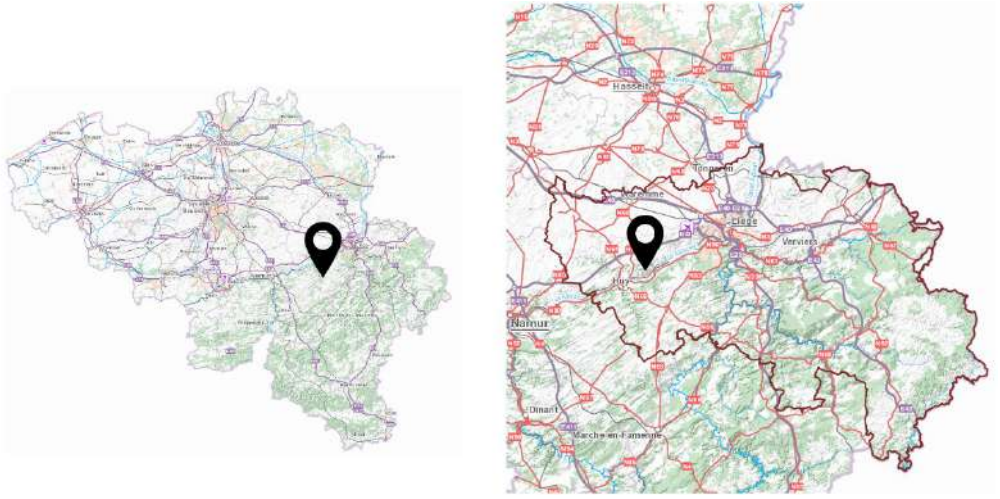
La commune de Verlaine se situe à l'ouest de la **Province de liège** et au nord de **l'Arrondissement de Huy** (cfr. Annexe 2. Liste des communes des arrondissements de Huy-Waremme pour plus de détails)**.**

D'une superficie de **24,4 km²,** elle est composée de **quatre entités** : **Verlaine**, siège administratif de la commune, **Seraing-le-Château,** dans la continuité de la première (conurbation), **Chapon-Seraing** et **Bodegnée**. Cette dernière est la seule située au sud de l'autoroute E42 qui relie Namur à Liège.

Nom	Verlaine
Nombre d'habitants	4.312 habitants (01/01/2023)
Province	Liège
Arrondissement administratif	Huy
Communes limitrophes	Donceel, Faimes, Grâce-Hollogne, Villers-le-Bouillet, Saint-Georges-sur-Meuse, Amay
Superficie totale	24,4 km²
Villages	Verlaine Seraing-le-Château Chapon-Seraing Bodegnée
Réseau viaire principal	Autoroute E42 Namur – Liège (axe O-E) : pas de sortie d'autoroute mais une aire de repos (aire de Verlaine) N65 Huy-Waremme (axe N-S)

Tableau 1 – Carte d'identité expresse de la commune de Verlaine
Source : SEN5

De gauche à droite : Verlaine à l'échelle de la Belgique, dans la Province de Liège, au sein de l'arrondissement de Huy et vis-à-vis des communes alentours



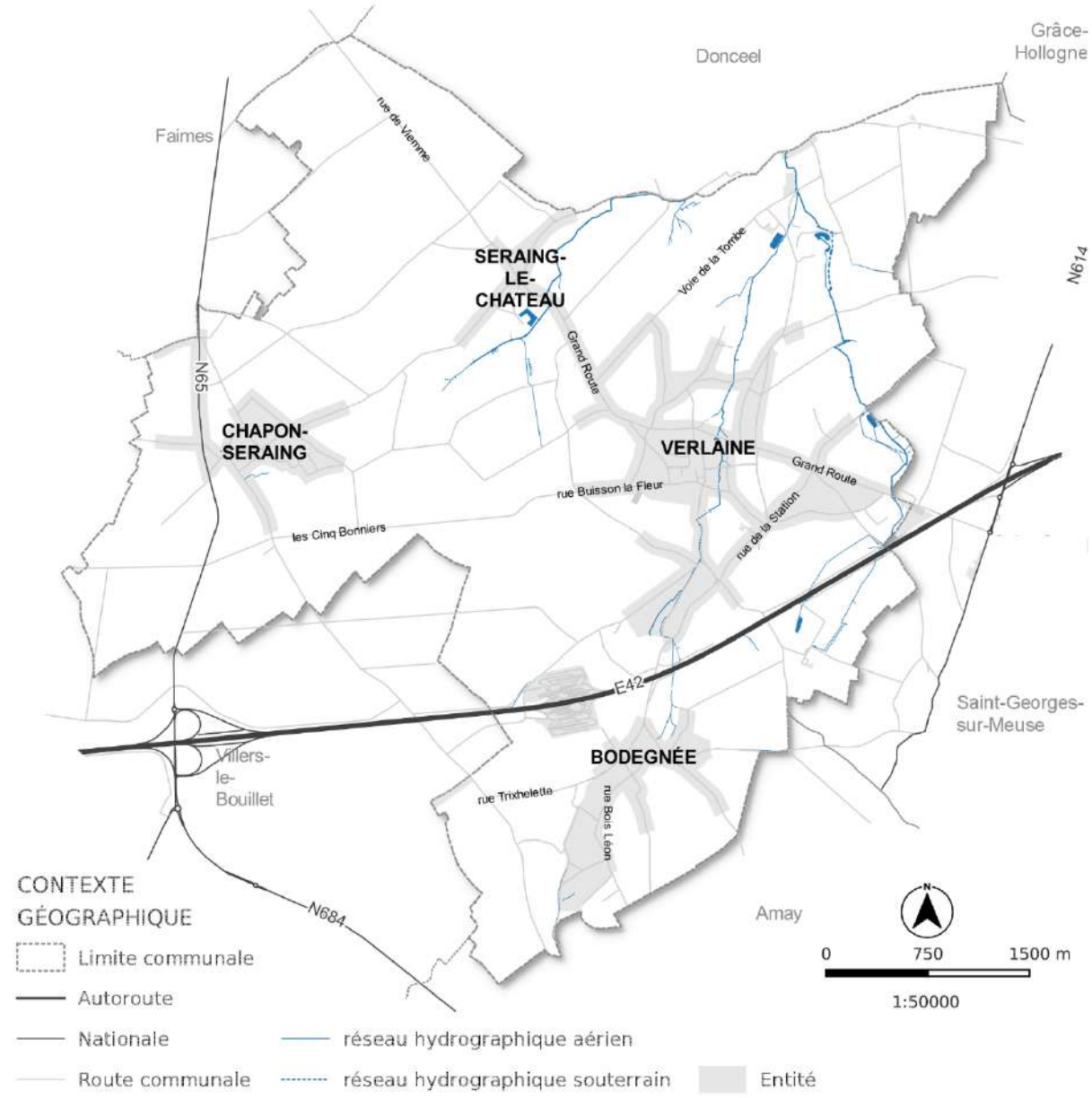
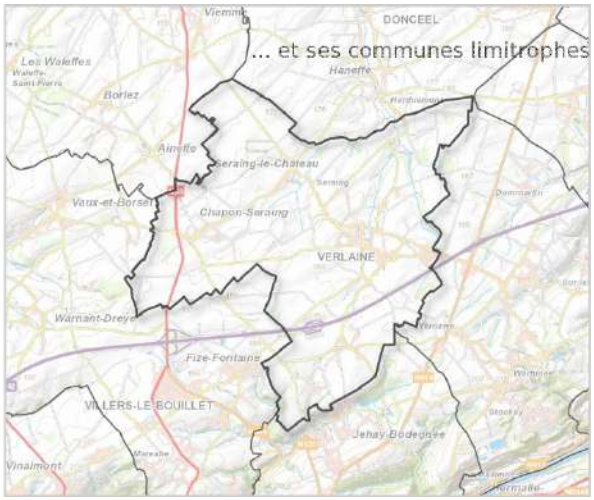


Figure 1 – Contexte géographique
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2020





2-2 DYNAMIQUES TERRITORIALES

À l'échelle régionale, trois pôles urbains structurants sont recensés **sur les arrondissements de Huy-Waremme : Hannut, Huy et Waremme**, les deux premiers possédant leur propre zone d'influence. Toutefois, la **commune de Verlaine, à l'instar de Waremme, se situe dans celle de Liège**, qui s'étend jusque Braives.

En zoomant davantage, on voit que la commune se situe au **croisement du triangle formé par Waremme – Huy – Liège** et se situe à une vingtaine de minutes en voiture de chacun de ces pôles. Les deux premiers sont également accessibles à vélo en une quarantaine de minutes ; il faut compter le double du temps pour rejoindre Liège.

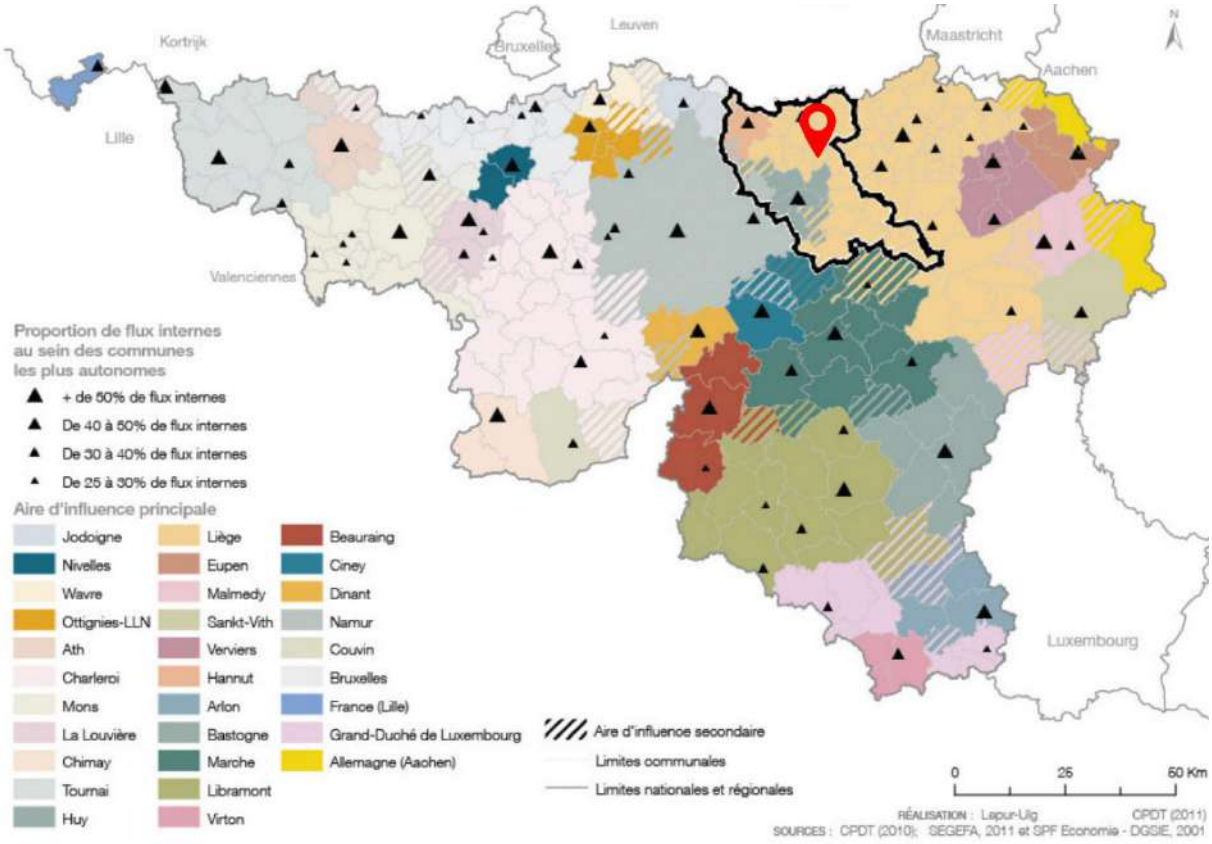


Figure 2 – Aires d'influence des pôles urbains
Source : CPDT

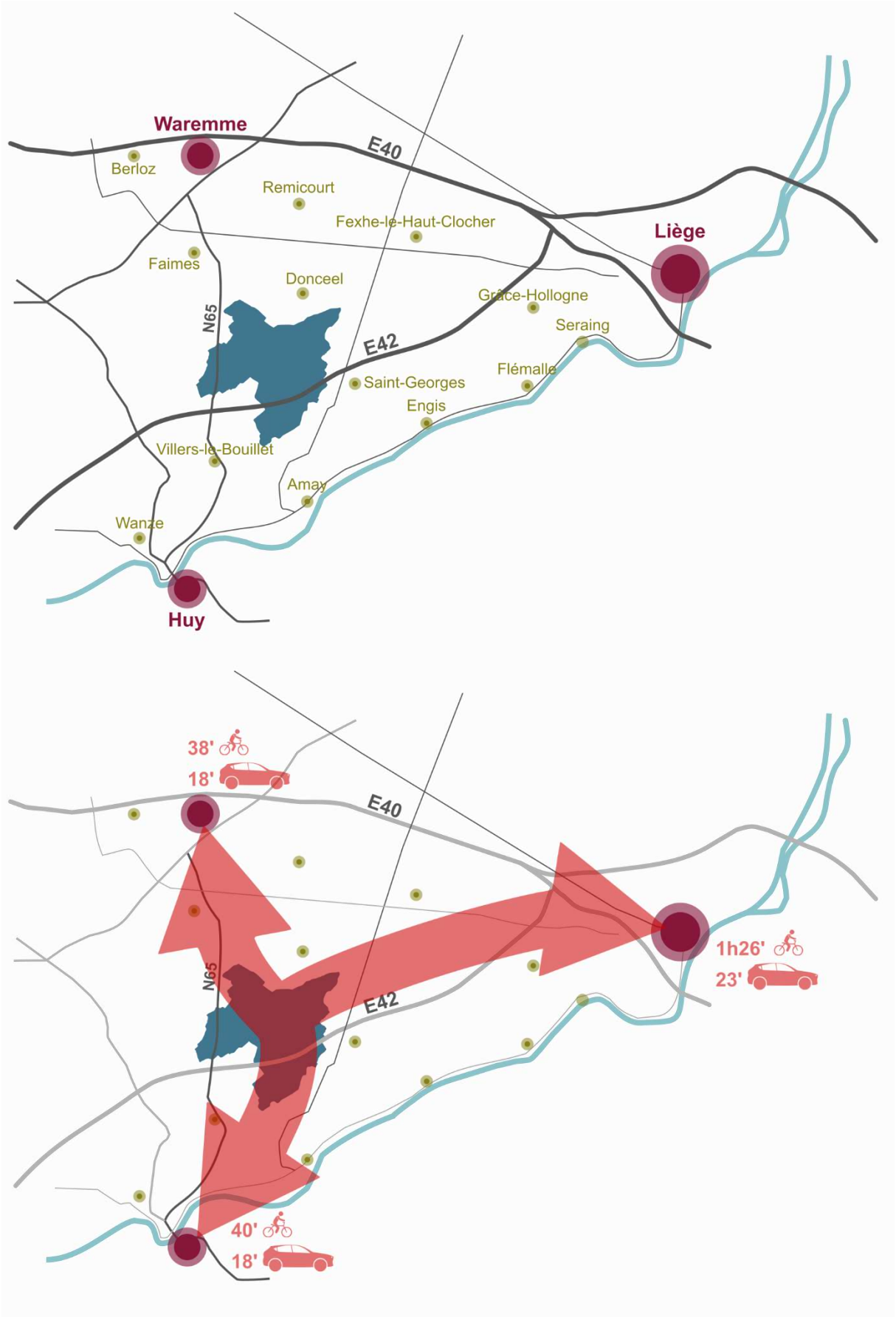


Figure 3 – Schématisation des dynamiques territoriales
Source : SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020

2-3 ÉVOLUTION HISTORIQUE

2-3-1 CARTE DE FERRARIS, 1777

En 1777, les **différentes entités** de la commune sont déjà **clairement visibles** : Verlaine, Chaponseret (aujourd'hui Chapon-Seraing), Seraing (aujourd'hui Seraing-le-Château) et Bodegnée. À l'époque, Oudoumont et Borsu forment également des entités à part entière, tout comme la Ferme de Hepsée. Toutes sont connectées grâce à un **réseau dense**. Au sein de ces noyaux villageois **cohabitent bâtiments et vergers** tandis que les **vastes terrains de culture** s'étendent en-dehors.

Les différents **vallons** autour de **l'Yerne et des ruisseaux de la Fontaine du Lavu et de Seraing-le-Château** sont également clairement visibles, tout comme les marais impraticables qui les bordent.

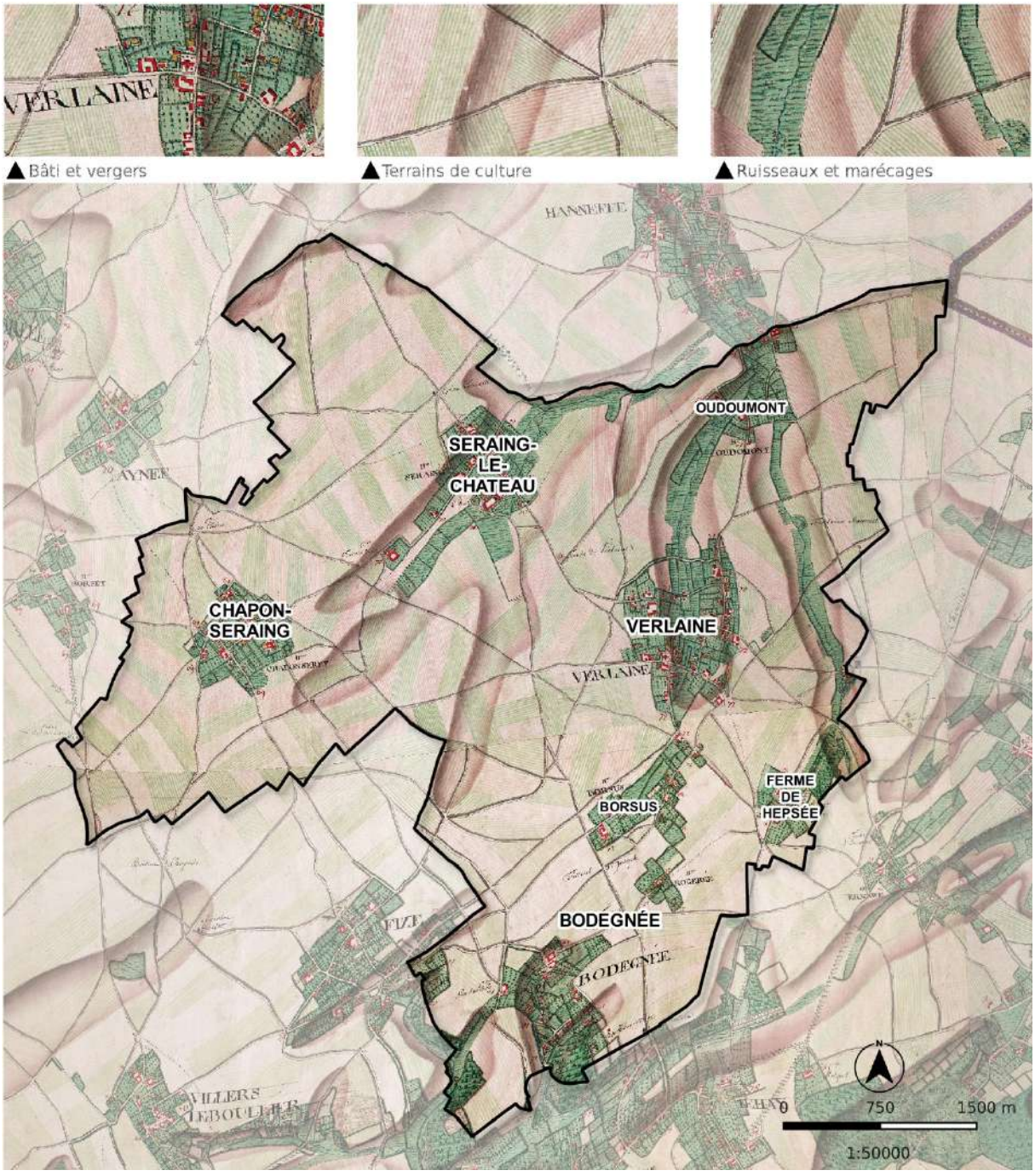


Figure 4 – Extrait de la carte Ferraris
Source : SPW | Fond de plan : Ferraris, 1777 | Réalisation : SEN5, mai 2020

2-3-2 CARTE DU DÉPÔT DE LA GUERRE, 1865

La carte du dépôt de la Guerre ne fait pas apparaître beaucoup de changements, si ce n'est une certaine **hiérarchie dans le réseau viaire** avec les routes de l'État marquées en rouge.

À noter que sur cette carte, le bois présent près de la Ferme d'Hepsée, qui apparaissait déjà sur la carte de Ferraris, ressort particulièrement bien.

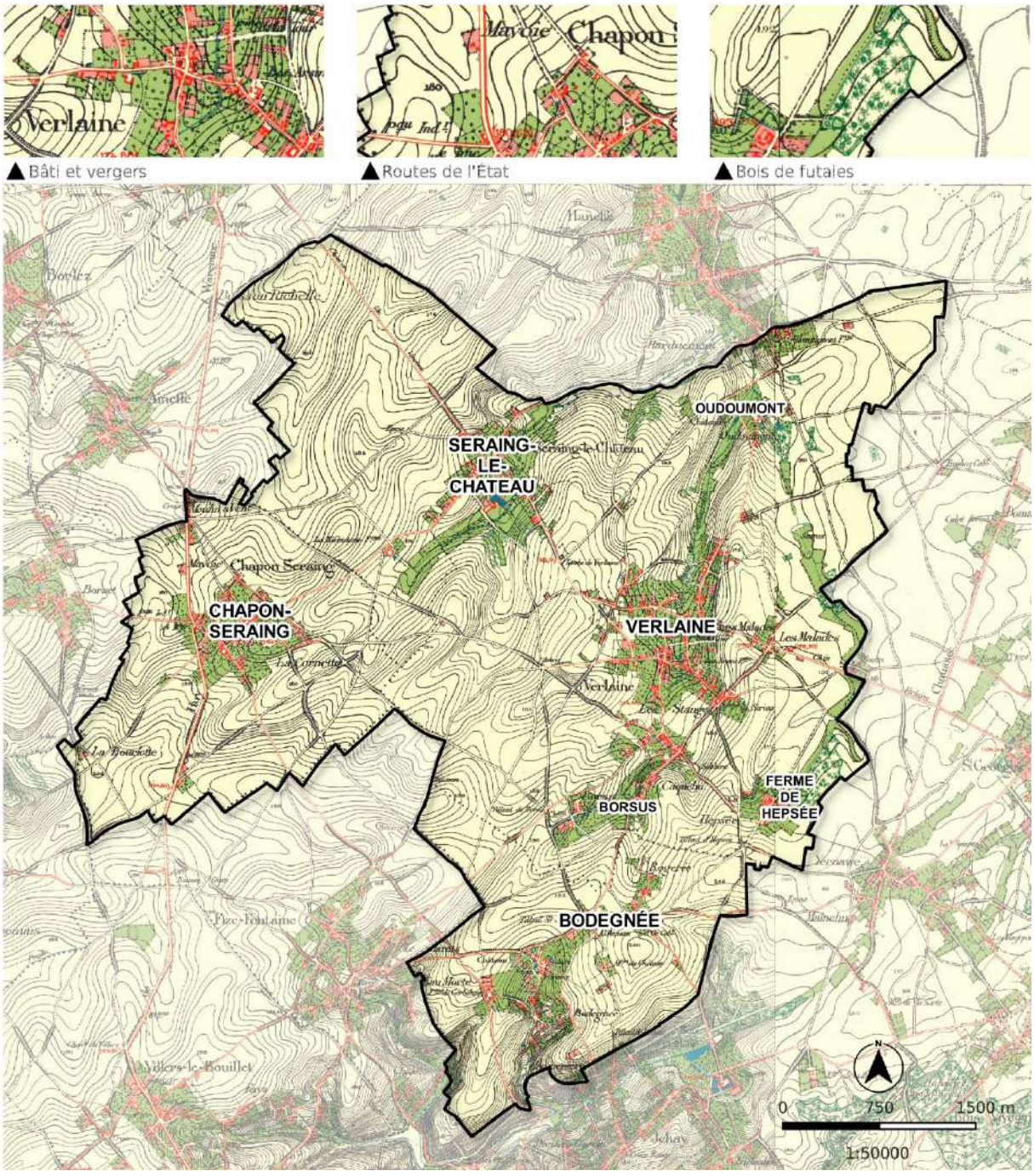


Figure 5 – Extrait de la carte du Dépôt de la Guerre
Source : SPW | Fond de plan : Dépôt de la Guerre, 1865 | Réalisation : SEN5, mai 2020

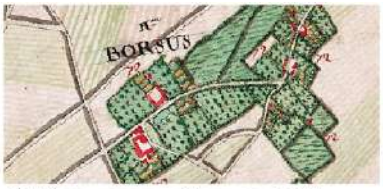
2-3-3 ORTHOPHOTOPLAN, 1971

Dans les années 60, la voiture se démocratise de plus en plus et les infrastructures qui lui sont liées se développent. La **E42**, autoroute de Wallonie, devait stimuler la reconversion de l'axe industriel wallon. Elle traverse Verlaine selon un **axe est-ouest**, en bordure de l'entité de Borsu. L'aire de Verlaine est au début de ses travaux.

Durant cette période, c'est également le début de la **politique de remembrement rural** qui a pour objectif la modernisation agraire. En effet, la mécanisation de l'agriculture est incompatible avec le morcellement des propriétés. C'est pourquoi les petites parcelles sont transformées, petit à petit, en grands champs rectangulaires drainés et nivelés avec adaptation des infrastructures (cours d'eau, voiries...). À Verlaine, en 1971, cette politique n'apparaît pas encore clairement sur les vues aériennes.



▲Borsu en 1971



▲Même zoom de Borsu en 1777



▲Terrains de culture en 1971

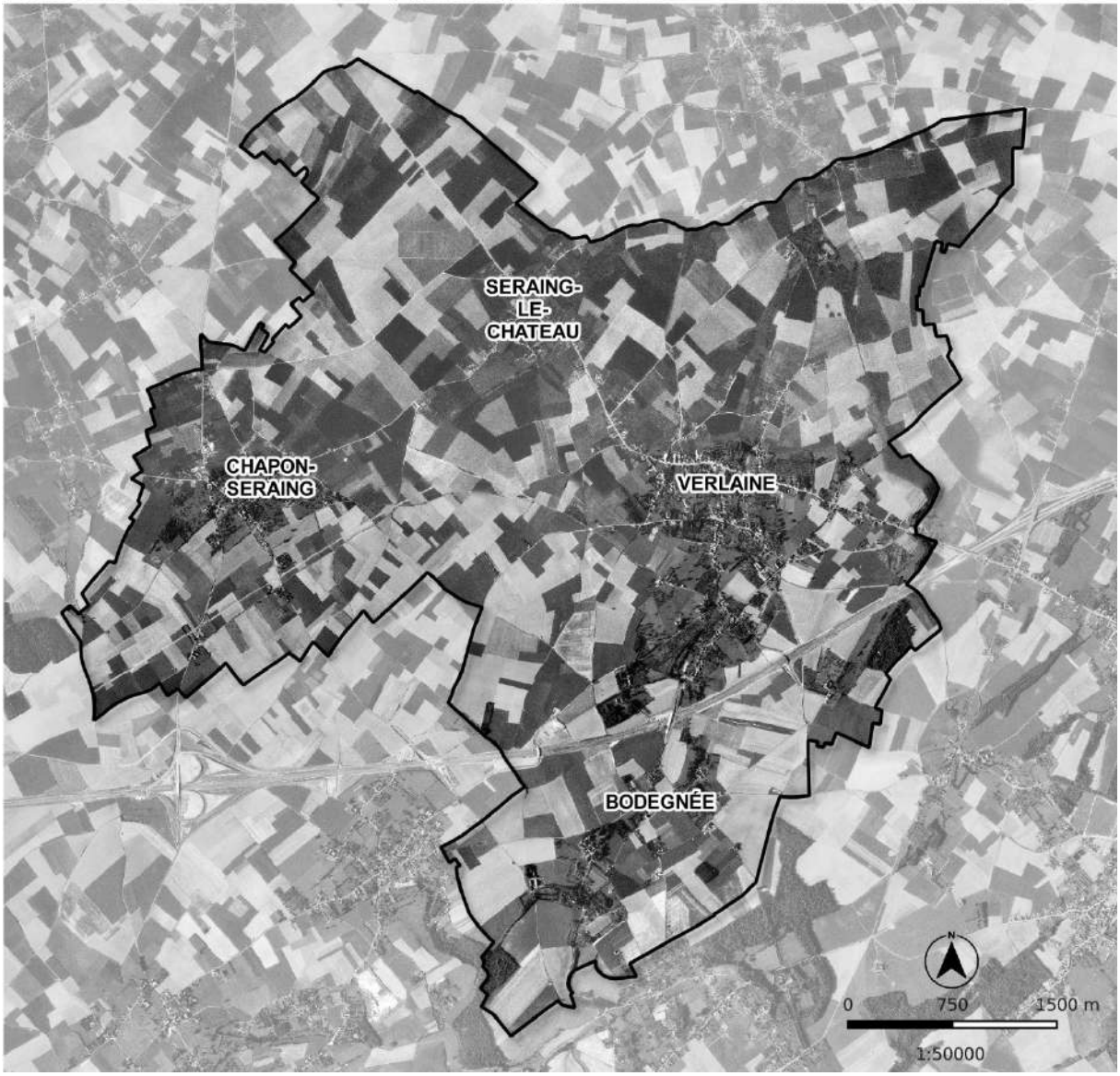


Figure 6 – Orthophotoplan 1971

Source : SPW | Fond de plan : Orthophotoplan, 1971 | Réalisation : SEN5, mai 2020

2-3-4 ORTHOPHOTOPLAN, 2019

En 2019 par contre, cette **politique de remembrement rural** est clairement **visible** : les champs sont de **grandes parcelles rectangulaires** et de **nouvelles voiries rectilignes** ont été tracées.

L'aire de Verlaine, avec son emblématique pont-restaurant est par ailleurs finalisée, et même déjà rénovée (2012-2014).

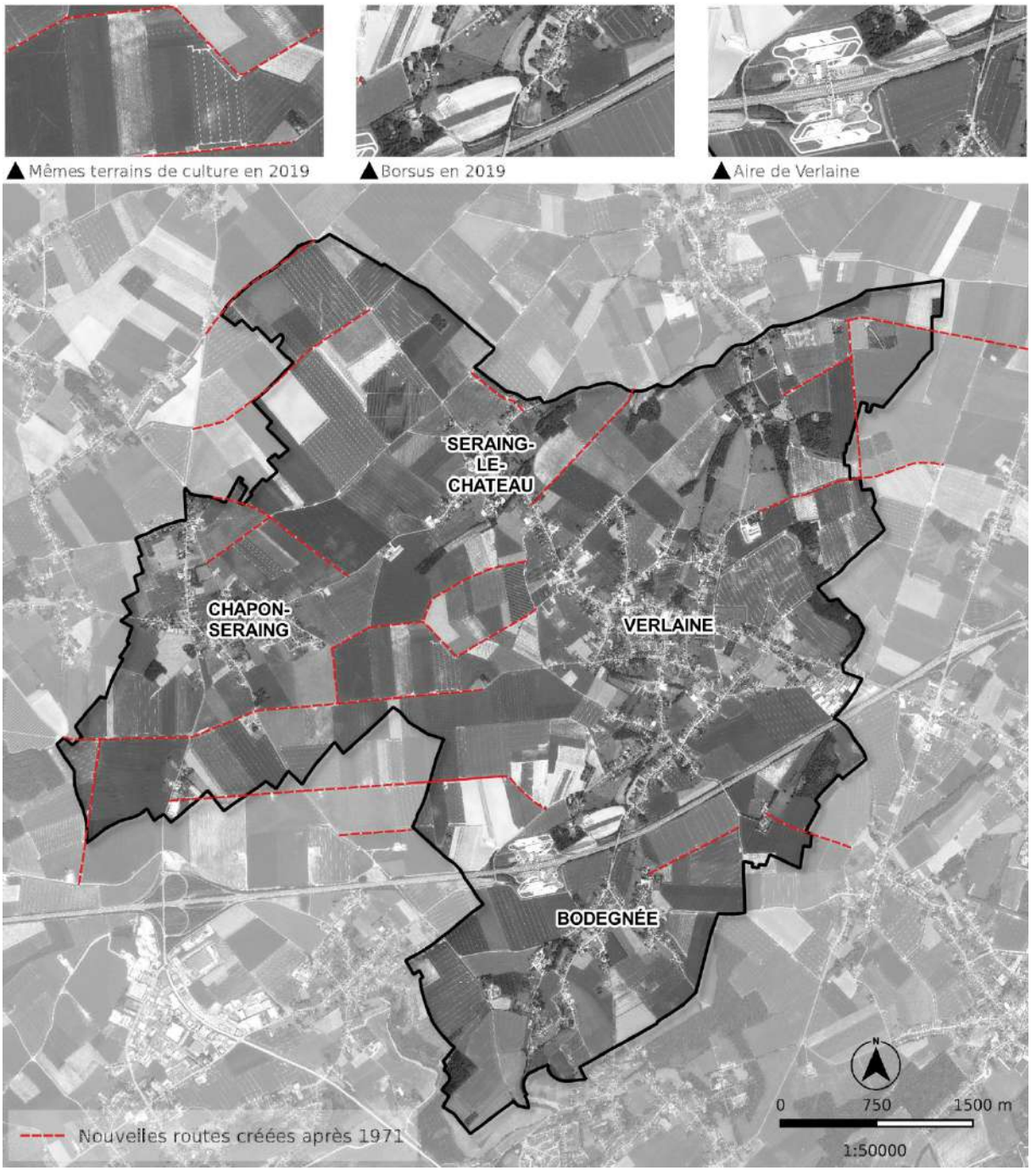


Figure 7 – Orthophotoplan 2019

Source : SPW | Fond de plan : Orthophotoplan, 2019 | Réalisation : SEN5, mai 2020

2-4 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Voir Carte 01 – Occupation du sol et cours d'eau.

La commune de Verlaine fait partie de la **zone agro-géographique** de **Hesbaye**, située au nord du sillon sambro-mosan. Cette région de **bas plateaux** présente une **surface plane ou faiblement ondulée**, revêtue de larges étendues de cultures ouvertes sur des vues lointaines (paysage d'**openfield**). En effet, la couverture limoneuse, épaisse et bien drainée, assure une grande qualité des terres. Cette richesse du sous-sol se traduit en surface par une nette **prépondérance des cultures** sur l'élevage et donc l'absence de clôtures autour des champs. La **culture d'arbres fruitiers** est également bien présente, particulièrement en bordure des villages, comme c'était déjà le cas au 18ème siècle (cfr. 2-3-1. Ferraris, 1777).

En dehors de quelques grandes fermes dispersées à l'extérieur des villages, l'essentiel de l'habitat y est groupé en **« village-tas ».** En effet, à l'exception de la conurbation entre Seraing-le-Château et Verlaine, sur le tronçon de la Grand-Route, les entités sont relativement bien distinctes les unes des autres et correspondent aux anciennes communes. Les **espaces dédiés aux commerces et autres services** sont **concentrés** aux abords de l'autoroute **E42**.

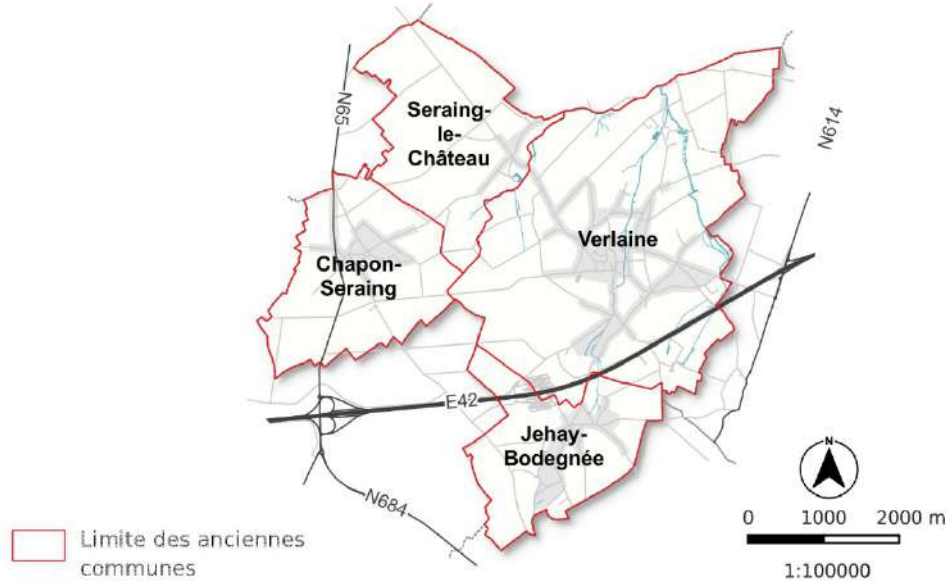
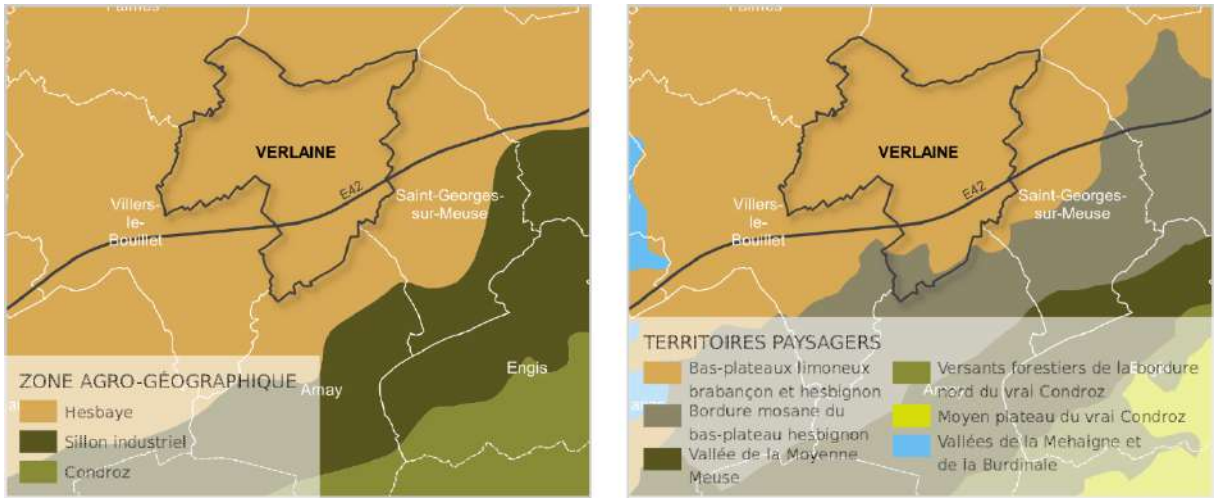


Figure 8 – Anciennes communes
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

De gauche à droite : zones agro-géographiques et territoires paysagers.



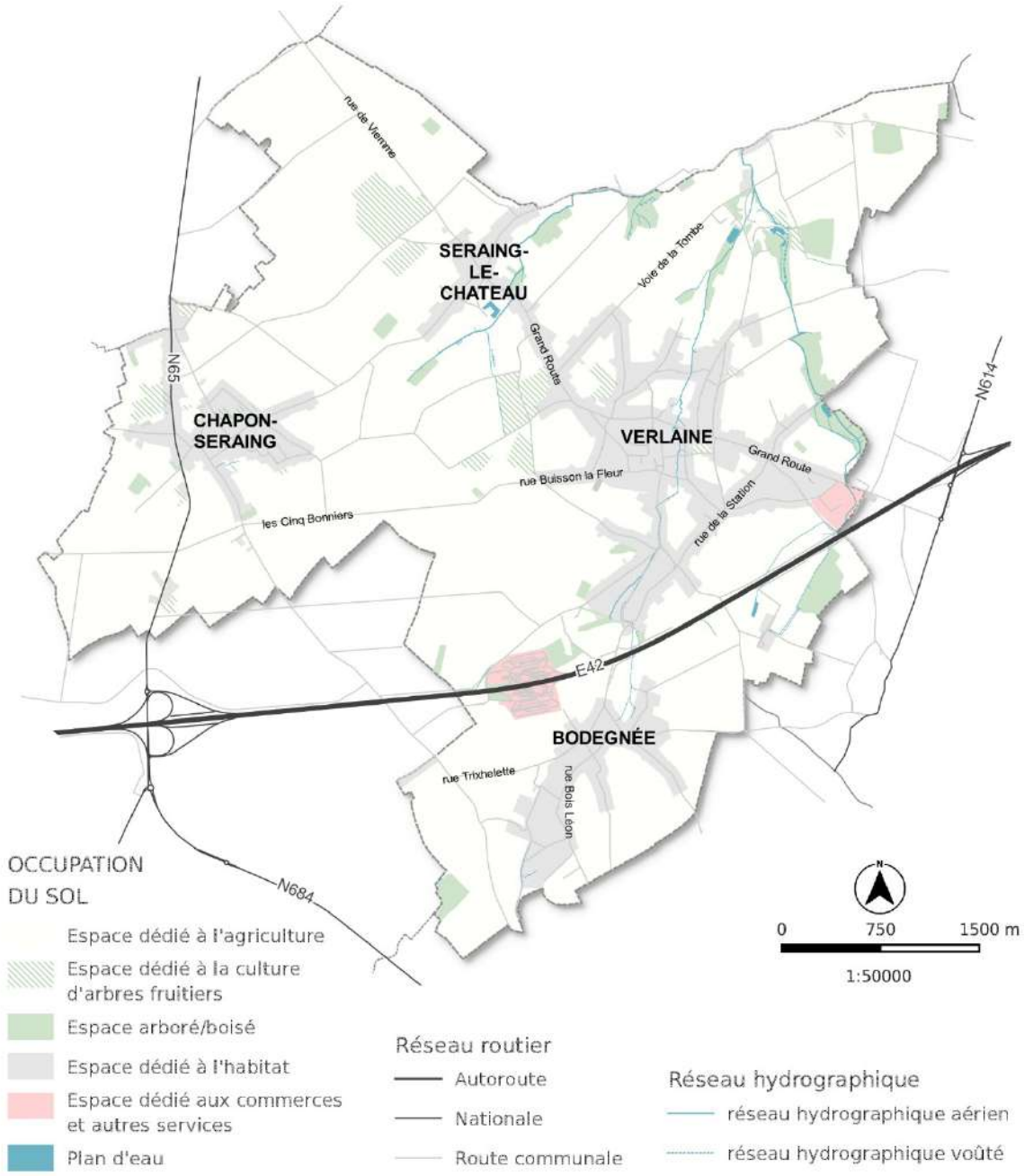
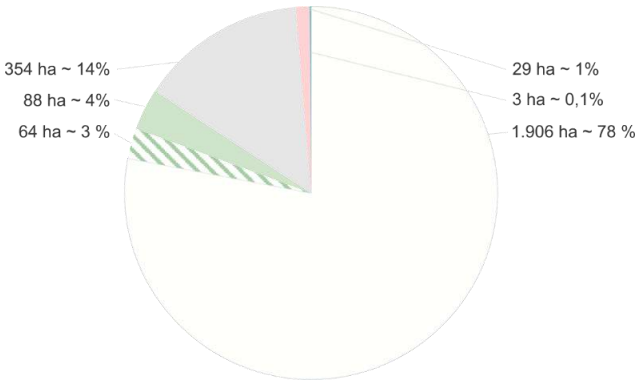


Figure 9 – Occupation du sol
Source : Openstreetmap | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

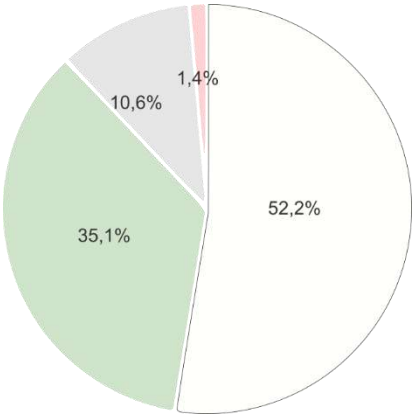


En tout, les espaces non-bâtis représentent 84,3% de la superficie totale de la commune. Celle-ci est donc considérée comme « rurale ».

Le fond de plan des cartes du présent rapport se basera sur cette occupation du sol ainsi que sur le réseau viaire. Dès lors, la majorité des cartes présentées ci-après auront pour fond de plan la carte ci-dessus.

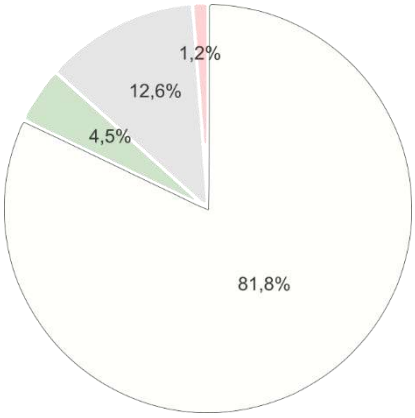
Graphique 1 – Occupation du sol de la commune
Source : Openstreetmap

À noter que bien que faisant partie de l'arrondissement de Huy, les **caractéristiques de la commune de Verlaine en matière d'occupation du sol se rapprochent davantage de celles de l'arrondissement de Waremme.**



Graphique 2 – Occupation du sol de l'arrondissement de Huy

Source : Openstreetmap



Graphique 3 – Occupation du sol de l'arrondissement de Waremme

Source : Openstreetmap

DIMENSION TERRITORIALE

3 | Outils d'aménagement du territoire

3-1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) date de la **fin des années 1990**. **Ses objectifs, au nombre de 8**, restent d'ailleurs très actuels et pertinents :

- Ils visent à structurer l'espace wallon (via notamment la révision du plan de secteur et la rénovation des zones dégradées) ;
- Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- Mettre en place des collaborations transversales (et donc croiser les compétences) ;
- Répondre aux besoins primordiaux (notamment en matière de logements, commerces, services et équipements, mais également d'alimentation en eau et de protection contre les risques et nuisances) ;
- Contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité ;
- Valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Selon la carte de projet de structure spatiale pour la Wallonie, la commune de Verlaine est reprise dans la **région agro-géographique de Hesbaye**.

Notons que ce document est **en cours de révision** et est soumis à enquête publique (entre mai et juillet 2023). Dans ce nouveau projet de Schéma de Développement du Territoire(SDT), seule l'entité de Verlaine est reprise comme "centralité". Les autres villages sont repris comme "espaces excentrés". Les communes sont invitées à réaliser leur propre Schéma de développement communal (SDC) dans les 5 ans à venir. A défaut, le SDT sera d'application sur toute la commune de Verlaine.

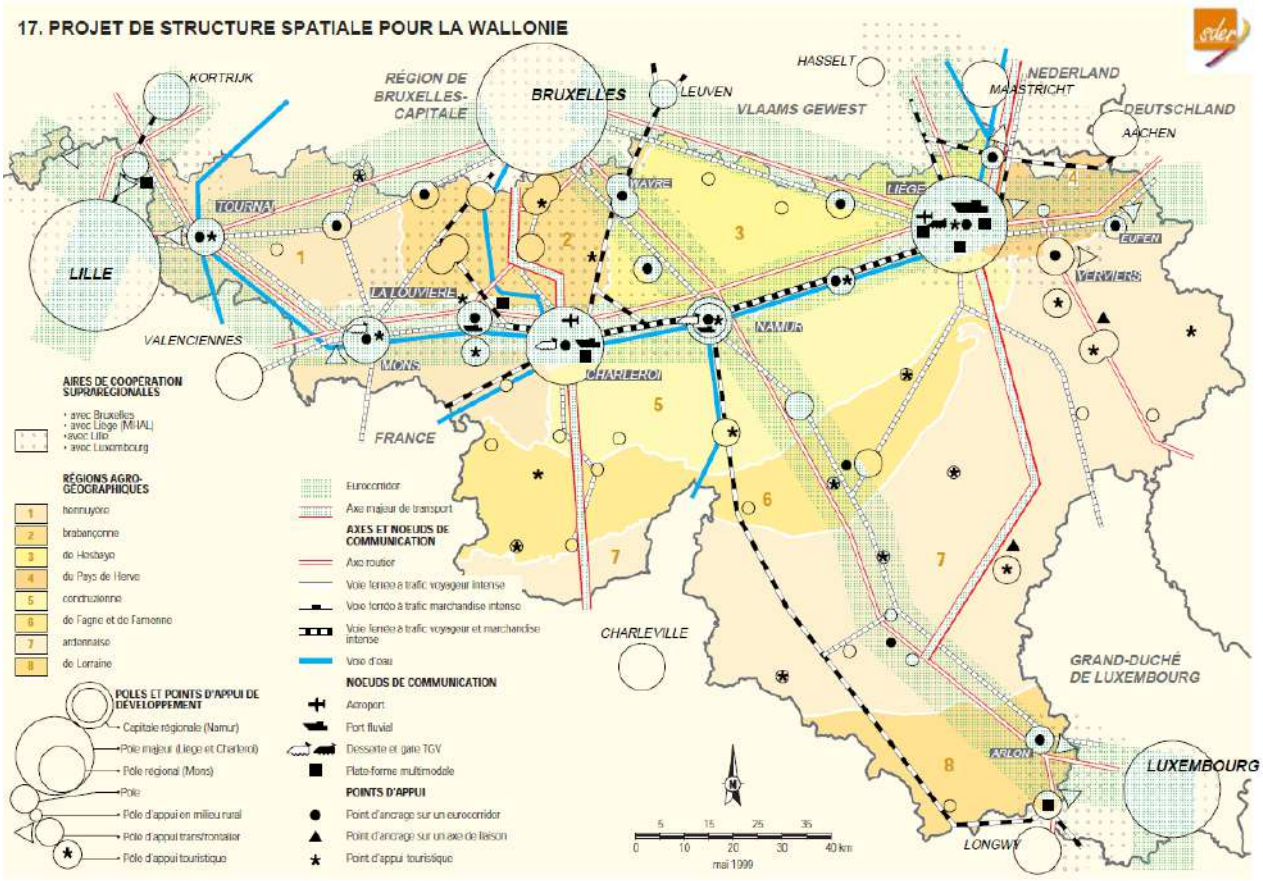


Figure 10 : Schéma de Développement Territorial en vigueur – SDER, 1999
Source : SPW

3-2 SCHÉMA PROVINCIAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SPDT

Le Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) est le fruit d'une large concertation réunissant l'ensemble des élus et les forces vives du territoire. Il dessine une politique d'aménagement et de régénération du territoire à l'horizon 2040, avec des ambitions, des priorités et des engagements.

La démarche, lancée en juin 2015, a débuté par la réalisation d'un diagnostic du territoire complété d'un atlas. Une lecture spatiale inhabituelle a donc été proposée, celle des 7 territoires (à savoir : la vallée de la Meuse, la vallée de la Vesdre, les vallées Ourthe-Amblève, **le plateau de la Hesbaye et du Condroz**, l'Entre-Vesdre-et-Meuse, l'Arc nord et l'Ardenne) qui deviendront au terme de la démarche : les « 7 territoires de projets ».

Le diagnostic étant posé, les Élus ont eu rapidement l'occasion de confronter leurs visions du futur à travers plusieurs « ateliers du territoire ». Parmi les idées qui ont été brassées durant ces ateliers, diverses préoccupations ont émergées et se cristallisent autour de **cinq thématiques : la transition énergétique et écologique, l'urbanisme bas-carbone, la régénération au service du développement économique, la mobilité durable et le tourisme**. Ces thèmes deviendront les **« 5 axes d'actions du SPDT ».**

Le Schéma Provincial de Développement Territorial détaille les ambitions du territoire sur ces cinq thématiques et propose pour chacune d'elles des principes de mise en œuvre ainsi qu'**un plan guide.** Celui-ci reprend les orientations propres au territoire et surtout les projets phares à moyen et long termes retenus par les élus.

Concernant le territoire des plateaux de Hesbaye et du Condroz, le SPDT prévoit :

- **De mettre en valeur des identités rurales,**
  Il parait nécessaire de renforcer le rôle des bourgs, tant au niveau des services qu'en matière de transports en commun. Dans ce cadre, une nouvelle offre de services et de logements constitue une opportunité pour proposer des formes urbaines plus qualitatives, un fonctionnement urbain plus solidaire et moins consommateur d'espace. Par ailleurs, l'armature paysagère qualifiant le cadre résidentiel forme un corridor de biodiversité qui doit être préservé. Ainsi, des continuités écologiques non protégées prenant appui sur le réseau hydrique sont à restaurer ou à consolider (Le Geer, L'Yerne,...).
- **De développer des agricultures complémentaires,**
  Les territoires de la Hesbaye et du Condroz sont véritablement complémentaires en matière d'agriculture : la Hesbaye est plus intensive, tournée vers les grandes cultures, alors que le Condroz est davantage tourné vers l'élevage. Les acteurs s'accordent sur la pertinence de développer un projet agricole commun valorisant les complémentarités des deux territoires en faveur des modes de production durables et des circuits courts alimentaires. En Hesbaye, la diversification de l'agriculture est nécessaire pour la régénération des sols et la durabilité des productions. Par ailleurs, les problèmes de l'eau et de l'érosion des sols sont vraiment prégnants. Les élus s'accordent sur la nécessité d'impulser des démarches permettant de limiter l'apport d'intrants chimiques dans le sol pour préserver les eaux souterraines et nourrir les sols qui perdent en productivité. Des intrants issus de l'élevage du Condroz pourraient, par exemple, aider à leur reconstitution.
- **D'aller vers une transition énergétique,**
  La création d'un projet de "transition énergétique" porté par toutes les communes et fédéré par les coopératives villageoises est ressorti comme un axe de développement stratégique. Toutefois, il y a un consensus sur le fait que le développement des énergies renouvelables est aujourd'hui freiné par le manque de cohérence globale sur le territoire. Outre les nombreuses filières à développe (biogaz, chauffage par le bois, éolien, ...), les acteurs veulent avoir une planification concertée et partagée du développement des énergies renouvelables sur le territoire, permettant de véritablement valoriser la diversité des sources de production.
- **De développer des mobilités en appui de la stratégie,**
  Une offre de mobilité adaptée aux zones moins denses et villages hesbignons / condrusiens s'invente autour d'une centrale de mobilité, dont le premier projet, outre la structuration de l'offre en transport à la demande, porte sur l'autopartage entre particuliers (mise en relation de propriétaires de véhicules avec des personnes non-motorisées mais ayant le permis). Via des formations et des prêts, la Centrale mise également sur le vélo et le vélo à assistance électrique pour faciliter l'accès aux nœuds intermodaux (gares, arrêts des lignes de bus structurants) et équipements (écoles secondaires, etc.) et pour connecter les plateaux à la vallée.



Figure 11 – Les plateaux de Hesbaye et du Condroz, des campagnes dortoirs au territoire nourricier, cartographie partagée

Source : Masterplans et territoires de projets, Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT), mars 2019

3-3 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE HUY-WAREMME

Les élus de l'arrondissement de Huy-Waremme ont émis le souhait et la volonté de s'inscrire dans une **démarche commune et de bâtir un projet de territoire commun pour demain**. En effet, le territoire de Huy-Waremme va devoir relever de nombreux enjeux à l'avenir : démographie, emploi, préservation des espaces naturels, etc.

Le **Schéma de Développement Territorial,** débuté en 2013 et finalisé en 2014, est un **cadre de référence** dans lequel l'arrondissement va pouvoir se développer. Ce schéma a permis également d'**anticiper les besoins futurs** en matière de crèches, d'écoles, de logements publics, d'infrastructures et de services, etc. Il a été adopté par 30 communes sur les 31 que compte l'arrondissement.

Ce document de prospective territoriale présente une vision et une stratégie d'avenir pour les trente prochaines années.

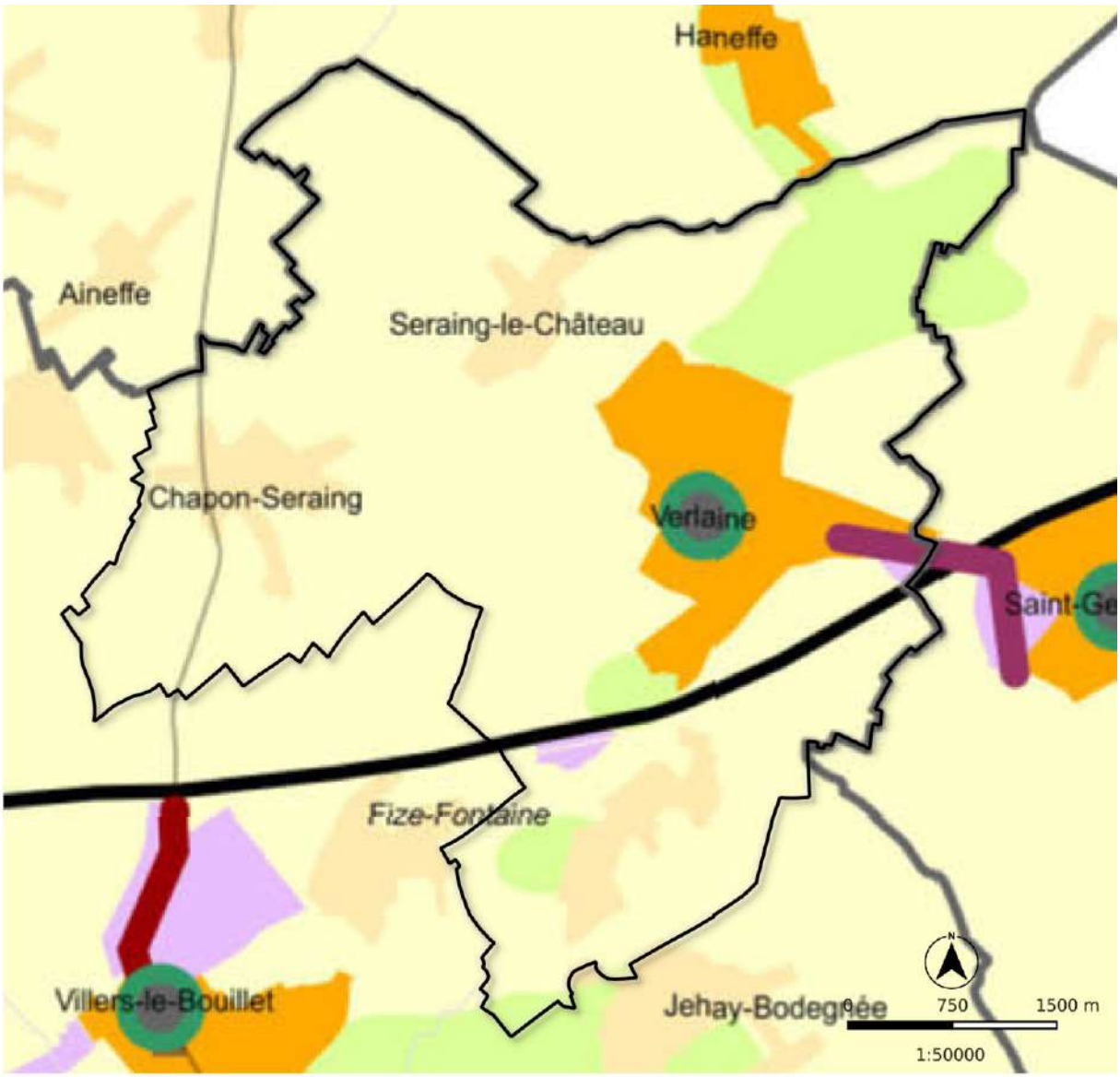
À Verlaine, les 3 entités que sont **Seraing-le-Château, Chapon-Seraing et Bodegnée** sont reprises comme **espaces résidentiels**. La fonction résidentielle y est dominante et la plurifonctionnalité limitée.

Les anciens hameaux d'**Oudoumont** et de **Borsu** sont quant à eux repris en **espaces à haute valeur paysagère**. Ces aires doivent être préservées de l'urbanisation et les paysages doivent être valorisés.

L'entité de **Verlaine** est quant à elle reprise comme « **centre multifonctionnel** » ainsi que comme pôle d'ancrage local à vocation économique, à l'instar de Villers-le-Bouillet et Saint-Georges-sur-Meuse.

Enfin, le **pôle commercial** est évidemment repris comme **espace économique**. Son lien avec Saint-Georges-sur-Meuse est repris comme **couloir de mutabilité**, c'est-à-dire que les développements actuellement inorganisés doivent davantage l'être pour valoriser et préserver les centres villageois.

À noter que ce schéma est **en cours d'actualisation**.



VOCATIONS TERRITORIALES

- Centre multifonctionnel: fonction résidentielle dominante avec plurifonctionnalité limitée aux services de proximité et densité raisonnée
- Espaces résidentiels : fonction résidentielle dominante avec plurifonctionnalité limitée
- Espaces économiques : fonctionnalité limitée aux activités économiques
- Espaces de ressources naturelles : zones à préserver de l'urbanisation et ressources natruelles à valroiser (agricole, forestière et aquifère)
- Espaces à haute valeur paysagère : zones à préserver de l'urbanisation et paysage à valoriser
- Pôle d'ancrage local à spécialisation économique
- Couloir de mutabilité urbaine : catalyseurs de développement économique, inorganisés où une restructuration est nécessaire afin de les valoriser et de préserver les centres villageois

Figure 12 – Vocations territoriales
Source : Schéma de développement territorial de Huy-Waremme

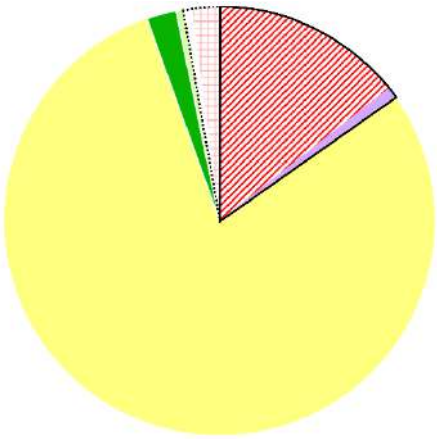
3-4 PLAN DE SECTEUR

Voir Carte 02 – Plan de secteur.

La commune de Verlaine est reprise au **Plan de secteur de Huy-Waremme** approuvé par Arrêté Royal du 20 novembre 1981.

Zones non-destinées à l'urbanisation

2.006,7 ha, soit **82,1 %** de l'ensemble du territoire communal



Zones destinées à l'urbanisation

373,2 ha, soit **15,3 %** de l'ensemble du territoire communal

Autres zones

64,6 ha, soit **2,6 %** de l'ensemble du territoire communal

Non-destinées à l'urbanisation		
Agricole	1.937,2 ha	79,2 %
Forestière	55,1 ha	2,3 %
Espaces verts	14,4 ha	0,6 %
Destinées à l'urbanisation		
Habitat à caractère rural	352,1 ha	14,4 %
Activité économique mixte	19,2 ha	0,8 %
Services publics et équipements communautaires	1,9 ha	0,1 %
Autres		
Aménagement communal concerté	51,5 ha	2,1 %
Plan d'eau	2,2 ha	0,1 %
Non affecté	10,8 ha	0,4 %

Sont également repris au sein du Plan de secteur :

- **deux zones d'intérêt paysager**, l'une à Oudoumont et l'autre à Borsu,
- **un périmètre de révision du Plan de secteur** : PCA dérogatoire dit « la Croisette » datant du 3 avril 2003 et entré en vigueur le 1er juin 2017 (entrée en vigueur du CoDT) qui vise l'inscription d'une zone d'habitat à caractère rural (cfr. 3-5-2. Schéma d'orientation local – SOL),
- le tracé de deux **canalisations**. Il s'agit de canalisations de gaz appartenant à Fluxys.

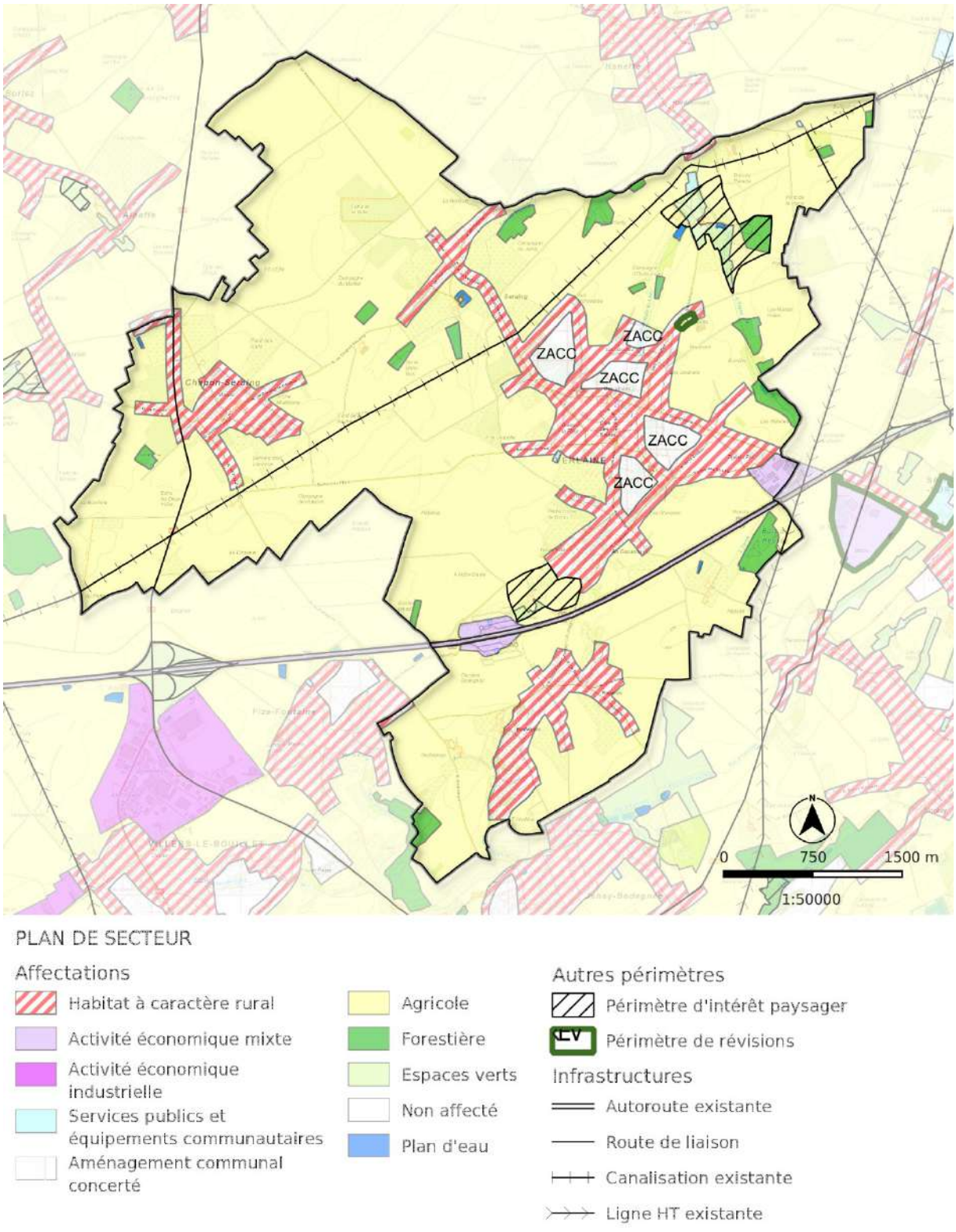


Figure 13 – Plan de secteur

Source : SPW | Fond de plan : Extraits de CartoWeb.be avec l'autorisation de l'IGN C19022 - www.ign.be | Réalisation : SEN5, mai 2020

3-5 AUTRES DOCUMENTS ET OUTILS D'AMÉNAGEMENT

Voir Carte 05 – Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

3-5-1 GUIDE COMMUNAL D'URBANISME – GCU

Jusqu'à l'entrée en vigueur du CoDT, le 1er juin 2017, la commune de Verlaine disposait de **4 règlements communaux** (devenus GCU avec le CoDT) datant des **années 1970-1980**.

Toutefois, en l'absence de décision contraire du Conseil communal, prise dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du CoDT, la soumission à permis, en application du règlement communal de bâtisse ou d'urbanisme (devenu guide communal d'urbanisme), de certains actes et travaux non visés à l'article D.IV.4, a été abrogée de plein droit conformément aux dispositions de l'article D.III.16. Cette **abrogation partielle** est entrée en vigueur le 01/06/2018.

3-5-2 SCHÉMA D'ORIENTATION LOCAL – SOL

La commune dispose d'un **SOL dit « la Croisette »**. Il s'agit du périmètre de révision repris dans le point précédent relatif au Plan de secteur visant à l'inscription d'une zone d'habitat à caractère rural.

3-5-3 PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE - PRE

La commune dispose d'un **PRE** entré en vigueur le 7 septembre 2003. Il s'agit de **l'inscription d'une zone d'activité économique mixte**, soit le **pôle commercial** Verlaine-Saint-Georges-sur-Meuse.

3-5-4 SITE À RÉAMÉNAGER - SAR

L'arrêté ministériel du 23 janvier 2008 fixe le périmètre du SAR n°SAR//HW89 dit **« Moulins Laruelle »**.

De gauche à droite : plan de destination du SOL et zooms sur le SOL, le PRE et le SAR



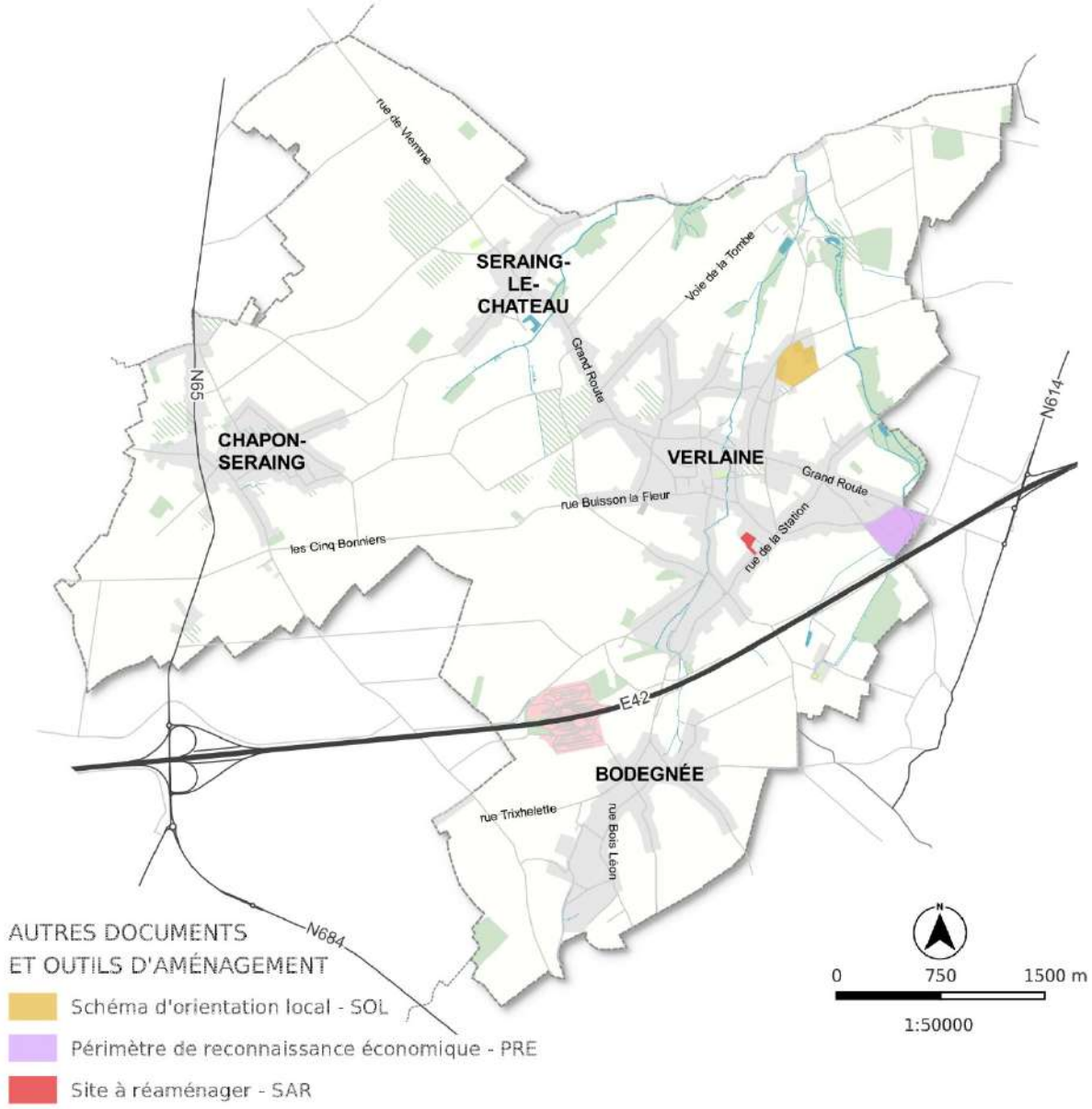


Figure 14 – Autres documents et outils d'aménagement
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, mai 2020





3-6 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Bien que faisant partie de l'arrondissement de Huy, la commune ressemble davantage à l'arrondissement de Waremme en matière d'occupation du sol.
- Verlaine se trouve sur la connexion reliant Huy à Waremme (N65) dans le SDT et se trouve dans une aire de développement endogène,
- 82,1% du territoire est non-destiné à l'urbanisation,
- Cinq ZACC sont présentes à Verlaine. Il s'agit de réserves foncières importantes,
- Deux canalisations de gaz appartenant à Fluxys traversent le territoire.
- 2 zones d'intérêt paysager sont reprises au Plan de secteur : à Oudoumont et Borsu,
- Un PCA dérogatoire, devenu SOL, est présent à la sortie de Verlaine et vise l'inscription d'une zone d'habitat à caractère rural,
- Le pôle commercial de Saint-Georges-sur-Meuse – Verlaine a été aménagé grâce à un PRE,
- Un SAR dit « Moulins Laruelle » est présent à Verlaine.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Une structuration du territoire existante à l'échelle de l'arrondissement de Huy-Waremme grâce à la carte des vocations territoriales du Schéma de développement territorial,
- La préservation par le plan de secteur de la majeure partie du territoire en zones non urbanisables.

Les contraintes à intégrer :

- Les visions stratégiques des documents régionaux, supra-communaux et communaux qui « chapeautent » la vision territoriale de demain sur Verlaine,
- La présence d'une canalisation de gaz qui traverse le territoire selon un axe SO-NE,
- Les zones d'intérêt paysager à Oudoumont et Borsu,
- La présence d'un SOL et d'un SAR toujours actifs.

Les besoins auxquels répondre :

- Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune.

4 | Milieux physiques, naturels et paysagers

4-1 LE MILIEU PHYSIQUE

Voir Carte 07 – Zones de contraintes et de risques.

4-1-1 GÉOLOGIE

Comme le montre la carte, le **sous-sol** de la commune de Verlaine est composé de **quatre formations géologiques distinctes**, à savoir :

Nom	Localisation	Description
Craie inférieure campanienne	Petite section au nord du territoire communal	Craie datant du Campanien supérieur (étage géologique inclus dans le Cétacé supérieur, période durant laquelle l'Europe était, en grande partie, submergée). La craie est une roche sédimentaire calcaire assez pure contenant presque exclusivement du carbonate de calcium.
Sables oligocènes	Bande située dans la partie sud du territoire communal	Sables datant de l'Oligocène. Le sable est un matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16e de millimètre et 2 millimètres.
Sables tongriens	Majorité du territoire communal	Sables datant du tongrien : quartzeux fins, pailletés, homogènes, peu ou point visiblement stratifiés, avec traces d'annélides (« vers aquatiques »).
Schistes houillers	Au sud de la commune	Les schistes sont des roches cohérentes à grains (provenant d'argiles métamorphisés) fins se débitant en feuillets plus ou moins grossiers. Les schistes houillers sont les résidus de la séparation entre le charbon et le stérile qui l'accompagne lors de son extraction. Ils sont généralement constitués de schistes, de grès, et d'éléments charbonneux pour les schistes noirs.

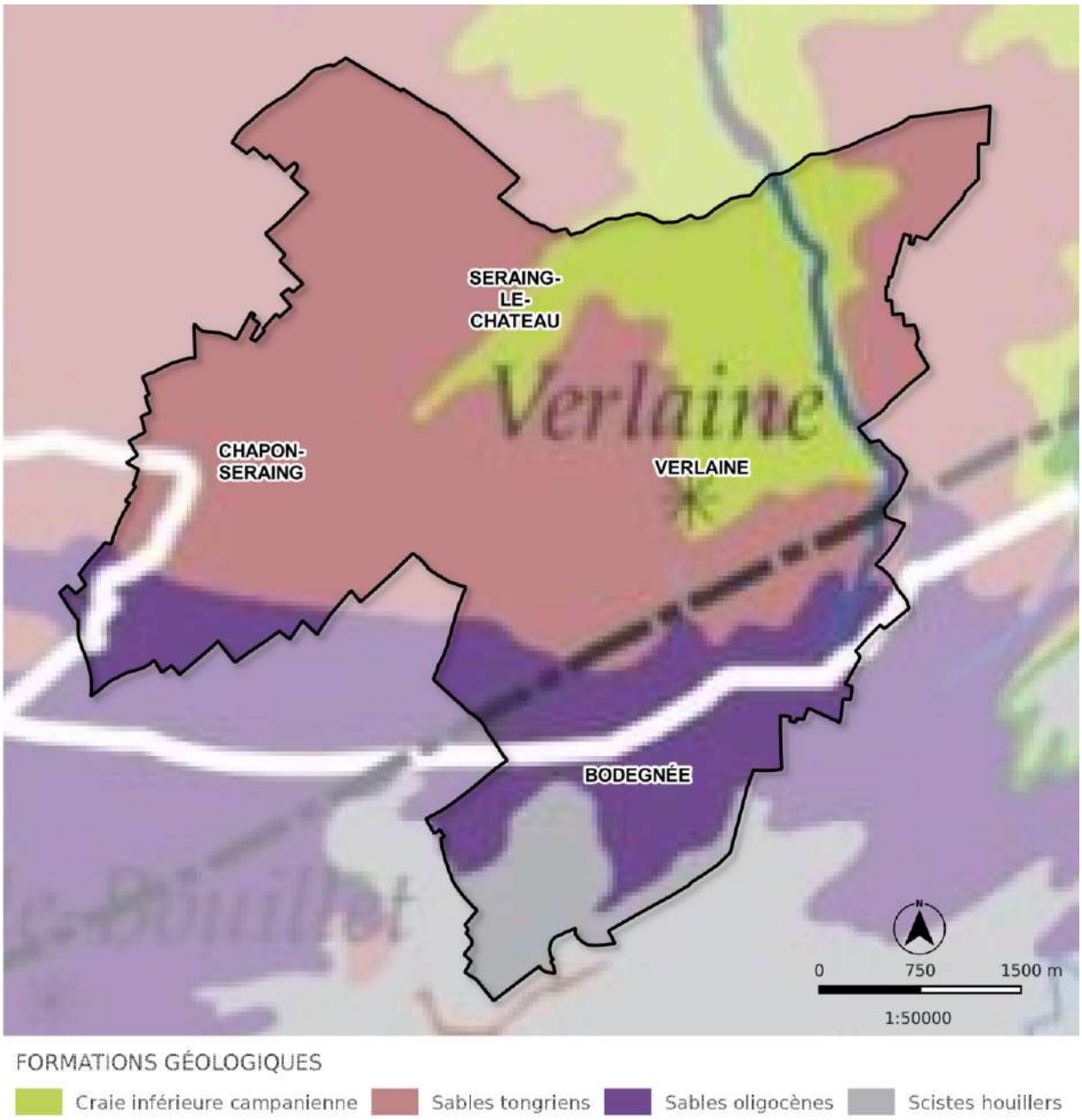


Figure 15 – Formations géologiques
Source : SPW – Fiche masse d'eau souterraine RWM040 | Fond de plan : / | Réalisation : SEN5, juin 2020

4-1-2 HYDROGRAPHIE

Voir Carte 01 – Occupation du sol et cours d'eau.

Pour rappel, en Région Wallonne, les cours d'eau sont classés en deux grands groupes : les cours d'eau « navigables » et les cours d'eau « non navigables ».

Par opposition aux cours d'eau navigables, les cours d'eau non navigables sont définis comme étant « *les rivières et ruisseaux non classés par le Gouvernement parmi les voies navigables, en aval du point où la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau atteint au moins 100 hectares* ». On distingue 4 catégories :

- Les cours d'eau non-classés sont les sections des cours d'eau comprises entre leur source et le point où leur bassin versant atteint 100 ha ;
- Les cours d'eau de 3ème catégorie représentent la section de cours d'eau comprise en aval du point où le bassin versant dépasse 100 ha jusqu'à la limite des anciennes communes ;
- les cours d'eau de 2ème catégorie partent de l'extrémité aval des cours d'eau de 3ème catégorie jusqu'à ce que la superficie de leur bassin versant atteigne 5.000 ha ;
- les cours d'eau de 1ère catégorie courent depuis l'extrémité aval des cours d'eau de 2ème catégorie jusqu'à leur confluence avec une voie navigable.

Chaque catégorie dispose d'un gestionnaire attitré :

- la gestion des cours d'eau navigables est assurée par le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI, en abrégé) ;
- la gestion des cours d'eau non navigables de 1ère catégorie est assurée par le SPW ARNE ;
- la gestion des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie est assurée par les provinces ;
- la gestion des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie est assurée par les communes ;
- les cours d'eau non-classés sont gérés par les riverains ou les propriétaires.

La commune de Verlaine se situe dans le **bassin versant fluvial de la Meuse.** La principale partie du territoire est **comprise dans le bassin versant principal du Geer.** Cependant, deux petites sections, au sud de la commune, sont inclues dans le **bassin versant principal de la Meuse-aval**. **A l'Ouest, le bassin versant principal de la Mehaigne** déborde légèrement sur le territoire communal.

Les cours d'eau sont présentés sur la carte suivante, de gauche à droite : le ruisseau de Seraing-le-Château, le ruisseau de la Fontaine du Lavu et l'Yerne (dans lequel se jettent les deux précédents). Ils prennent, tous trois, leur source sur le territoire communal et s'écoulent selon un axe sud-nord.

Relevons également la présence du ruisseau de Tragnîre, prenant sa source au sud du territoire communal, et s'écoulant à Bodegnée.

Au total, **9,8 km de cours d'eau** sillonnent la commune.





Photo 1 et photo 2 :- Fontaine du ruisseau de Tragnire et confluent de l'Yerne et du ruisseau du Lavu
Source : FRW (photo de droite)

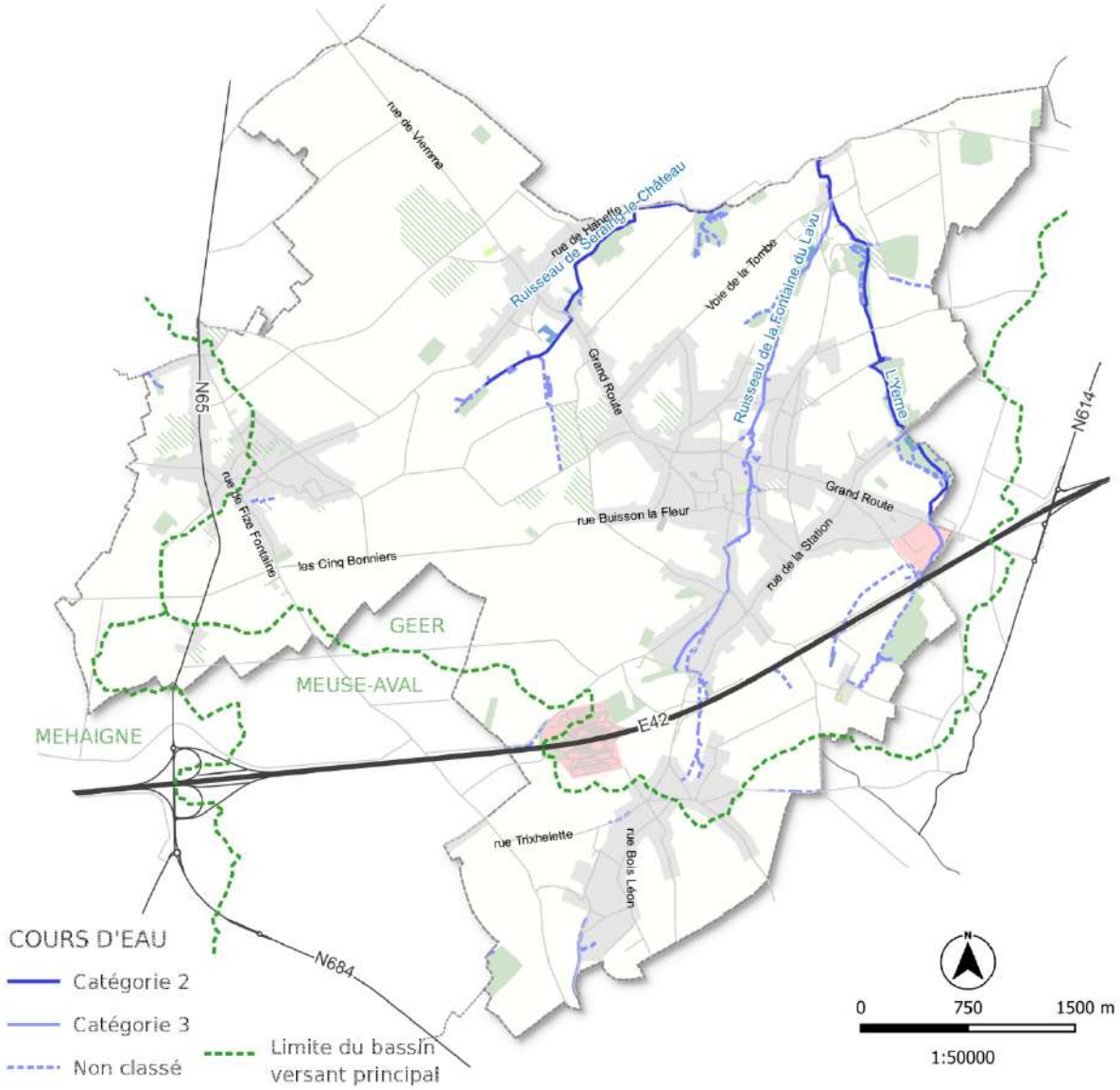


Figure 16 – Réseau hydrographique

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

NB : l'Yerne est de gestion privée (non classée) de sa source jusque l'E42, ensuite elle passe en gestion communale (3ème catégorie) jusqu'à la rue « Tige de Bomiète » et le reste de son tracé est de gestion provinciale (2ème catégorie).

Le Ruisseau de la Fontaine du Lavu est de gestion privée (non classée) de sa source à Rogerée jusqu'à son entrée en pertuis au niveau de la rue Caquehu, ensuite il passe en gestion communale (3ème catégorie) jusqu'à sa confluence avec l'Yerne au niveau du château d'Oudoumont.

Le ruisseau de Seraing-le-Château est de gestion privée (non classée) sur 300 m de sa source jusque sa sortie du bois près de la ferme de la Kiviétrie, ensuite il passe directement en gestion provinciale (2ème catégorie) jusqu'à sa confluence avec l'Yerne au niveau de Harduémont (commune de Donceel).

4-1-3 RELIEF

Le relief de la **Hesbaye** est qualifié comme **légèrement vallonné**.

Les pentes dépassent rarement 5-10% et celles de plus de 20 % ne concernent qu'une très petite partie du territoire. Elles sont généralement associées à des talus artificiels ou aux vallons des différents cours d'eau présents sur le territoire communal. En particulier au sud de Bodegnée où les ruisseaux de Tragnire et Fize-et-Chalet ont généré des vallons plus encaissés.

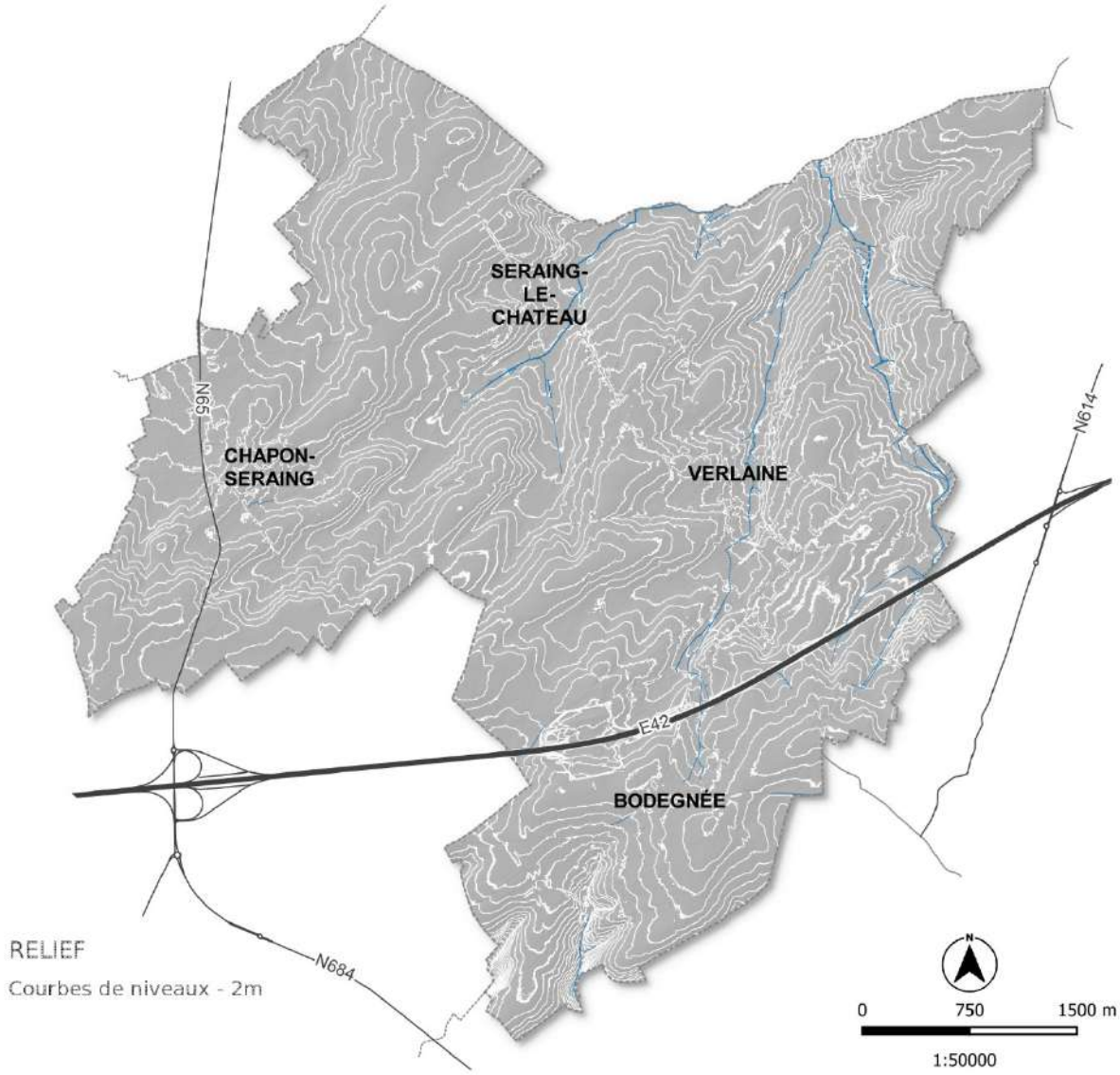


Figure 17 – Relief
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

4-1-4 PÉDOLOGIE

Comme le montre la carte ci-dessous, **les principaux sols rencontrés sur le territoire communal sont de type limoneux.** Pour rappel, le limon est une formation sédimentaire dont les grains sont de taille intermédiaire entre les argiles et les sables c'est-à-dire entre 2 et 63 micromètres. Dans les sols limoneux, la teneur en limon est de plus de 80%. **Ces sols présentent généralement des qualités agronomiques très bonnes ce qui explique la présence importante de grandes cultures.**

Une autre composante importante de la caractérisation des sols est le drainage. **Les sols les moins bien drainés se situent à proximité des cours d'eau.** Cependant, la majeure partie du territoire communal est concernée par des sols bien drainés.

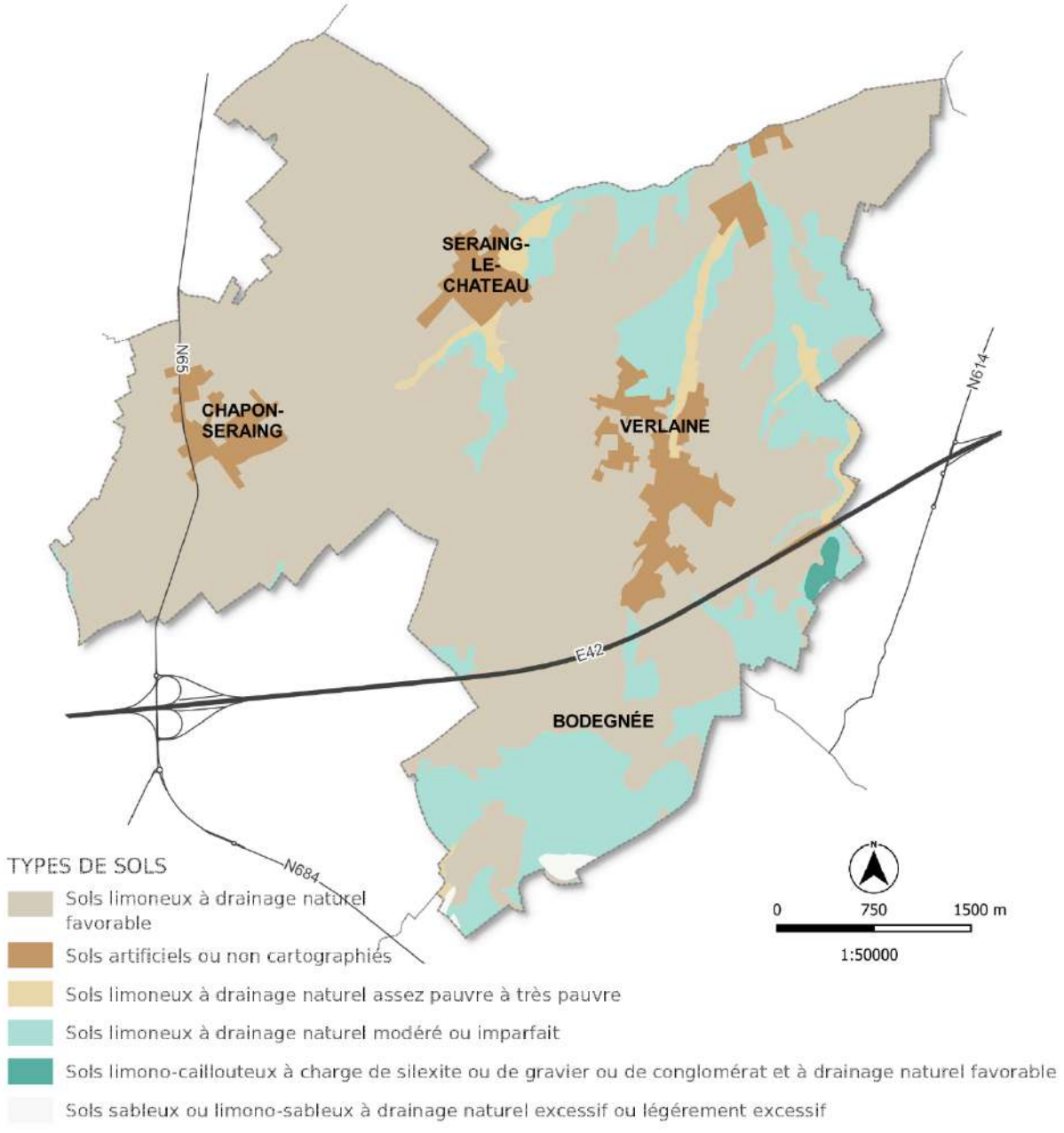


Figure 18 – Principaux types de sols

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

4-2 LE MILIEU NATUREL

4-2-1 CONTEXTE LÉGAL

Au niveau mondial, la **dernière Convention sur la diversité biologique** (découlant d'un traité multilatéral adopté lors du sommet de la Terre à Rio en 1992) s'est tenue en **décembre 2022** (COP15). À l'issue de cette convention, un accord a été trouvé, il prévoit quelques grands objectifs, dont notamment :

- la protection de 30 % des terres et de 30 % des mers à échéance 2030 ;
- la réduction des subventions néfastes pour la biodiversité à hauteur de 500 milliards/an d'ici à 2030 et une mobilisation de 200 miliards/an en faveur de la biodiversité d'ici à 2030 ;
- la réduction d'au moins 50% des risques liés aux pesticides d'ici 2030 et invite par ailleurs à une « gestion durable » dans les secteurs de l'agriculture, l'aquaculture, la pêche, et la foresterie ;
- la réduction de 50% du taux d'introduction d'espèces envahissantes pour 2030.

A l'échelle Européenne, la Stratégie européenne pour la biodiversité de 2020 avait comme objectif général d'atteindre un état de conservation favorable généralisé d'ici 2050. La **stratégie Européenne 2030 consolide les objectifs de cette précédente stratégie** en proposant des actions et des engagements en vue de protéger et restaurer la biodiversité en Europe et dans le monde. **L'ambition fondamentale** de cette stratégie est **d'endiguer la perte de biodiversité** à travers l'ensemble du territoire européen **en la protégeant, la conservant et la restaurant.** La stratégie prévoit notamment les actions suivantes :

- la création de zones protégées représentant au moins 30 % de la superficie terrestre et de la superficie marine de l'UE, en étendant la couverture des zones Natura 2000 existantes ;
- la restauration des écosystèmes dégradés dans toute l'UE d'ici 2030 grâce à une série d'engagements et de mesures spécifiques, y compris la réduction de 50 % d'ici 2030 de l'utilisation de pesticides et des risques qui y sont liés et la plantation de 3 milliards d'arbres dans l'ensemble de l'UE ;
- l'affectation d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an à la protection et à la promotion de la biodiversité via des fonds de l'UE et des financements nationaux et privés
- la création d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité.

Concernant la création des **zones Natura 2000** plus spécifiquement, pour rappel, en 1992, le Parlement européen a adopté la directive européenne « Habitats » qui mentionne la création de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées par les États membres. Elle est complémentaire de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 (remplacée par celle du 30 novembre 2009) qui instaure la création de zones de protection spéciale (ZPS). Les deux Directives européennes impliquent que les Etats membres prennent les mesures adéquates pour maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats/biotopes et des espèces concernées, à travers la désignation des sites Natura 2000 (incluant les ZSC et ZPS) et la mise en œuvre de mesures de protection sur l'ensemble du territoire. En outre, l'article 6 de la directive « Habitats » impose une analyse appropriée des incidences (EAI) d'un projet sur un site Natura 2000 en regard de ses objectifs de conservation.

Les annexes I et II de la directive « Habitats » contiennent les types d'habitats et les espèces dont la protection nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Certains d'entre eux sont définis comme des types d'habitats ou des espèces « prioritaires » (en danger de disparition). L'annexe IV énumère les espèces animales et végétales qui nécessitent une protection particulièrement stricte.

Directive Habitat 1992	
Annexe I	Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
Annexe II	Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
Annexe IV	Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Annexe V	Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion
Directive Oiseaux 2009	
Annexe I	Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 2 Directives Natura 2000 et leurs annexes
Source : https://eur-lex.europa.eu consulté le 10/06/2020

Par ailleurs, en Belgique, la **Loi de la Conservation de la Nature** (LCN) de 1973 « *tend à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection de la flore et de la faune, de leurs communautés et de leurs habitats, ainsi que du sol, du sous-sol, des eaux et de l'air* ».

4-2-2 CONTEXTE COMMUNAL GÉNÉRAL

De manière globale, le contexte communal est essentiellement agricole (grandes cultures). Aux abords des villages, on retrouve également des prairies. Les bois sont peu représentés et se limitent généralement aux vallées, en particulier l'Yerne et un de ses affluents le ruisseau de Seraing-le-Château.

Au sein du territoire communal, la diversité en écosystèmes est donc relativement limitée du fait de ces occupations mais aussi du relief peu marqué.

Ce sont donc les vallées et leurs fonds composés de prairies et éventuellement de boisements qui constituent la trame écologique principale du territoire communal. Cela concerne principalement l'Yerne et ses affluents (les ruisseaux de la Fontaine du Lavu et de Seraing-le-Château), mais aussi pour la petite partie sud du territoire avec les ruisseaux de Trâgnîre et de Chalet (ou de Chalais) à Bodegnée.

4-2-3 RÉSEAU NATURA 2000

Pour rappel, le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La commune de Verlaine ne comporte pas de périmètres Natura 2000.
Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants :

- **La vallée de la Mehaigne** (BE33009) est située à environ 2,5 km à l'Ouest du territoire communal. Sur la plateforme http://biodiversite.wallonie.be, il est décrit comme tel : *le site englobe une partie des vallées et versants de la Mehaigne et de ses affluents (Ruisseau des Vaux, Ru des Etangs...). Avec le site de la Burdinale, c'est l'une des dernières vastes zones boisées de la Hesbaye, pièce centrale du Parc Naturel de la Mehaigne et de la Burdinale. En matière d'habitats forestiers, les versants sont essentiellement occupés par des forêts acidophiles et neutrophiles, tandis que le fond de vallée englobe des forêts alluviales et marécageuses. On retrouve également de très petits exemplaires de forêts de ravins, habitats rarissimes au nord de la Meuse. Le site comprend quelques milieux ouverts humides intéressants, notamment au sein de la réserve naturelle de Hosdent. En ce qui concerne les espèces, le site est important pour l'avifaune tant forestière que paludicole. On y retrouve des espèces nicheuses comme la bondrée apivore, le Martin pêcheur et le pic noir, tandis que les étangs de Fallais et de Pitet sont des sites de relais migratoires pour l'avifaune aquatique essentiellement. Le triton crêté est par ailleurs représenté dans plusieurs mares du site.*
- Les affluents de la Meuse entre Huy et Flémalle (BE33012) à environ 4,5 km au Sud-Est. Sur la plateforme http://biodiversite.wallonie.be, il est décrit comme tel *: le site reprend des coteaux mosans ainsi que des vallons de ruisseaux encaissés tels que le Fond d'Oxhe ou le Vallon d'Ombret. Les versants et plateaux forestiers situés au sud de la Meuse sont essentiellement recouverts de forêts acidophiles, mais l'on retrouve également dans les zones plus calcaires des forêts neutrophiles ou calcicoles, ainsi que des forêts de pente et de*

ravin. Les fonds de vallée abritent quant à eux diverses forêts humides, dont des forêts alluviales. Parmi les milieux ouverts d'intérêt présents dans le site, il convient de citer des prairies et pelouses maigres ainsi que les milieux rocheux, en particulier sur les coteaux mosans exposés au sud. Du point de vue botanique, la présence de plusieurs espèces en limite septentrionale de leur aire de répartition est tout à fait remarquable ; il s'agit notamment du buis et d'une espèce d'hélianthème. Le site contient également des cavités de grand intérêt, dont la grotte de Ramioul, abritant des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Concernant l'avifaune, le Martin pêcheur trouve des zones favorables en bordure des cours d'eau, et les différents massifs sont notamment l'habitat de populations de pics. De plus, la présence de très nombreuses espèces de papillons et d'autres insectes, dont plusieurs sont rares et menacées, fait de ce site un site de grand intérêt pour la biodiversité wallonne.

4-2-4 LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Différents statuts de protection sont définis par la Loi sur la Conservation de la Nature :

- la réserve naturelle domaniale (RND) concerne des terrains publics gérés par le Service public de Wallonie ;
- la réserve naturelle agréée (RNA) est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre;
- la réserve forestière (RF) qui est une forêt présentant des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes, conservés à ce titre ;
- la zone humide d'intérêt biologique dont la valeur écologique et scientifique est reconnue;
- la cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue.
- les Parcs Naturels découlent également de la Loi sur la Conservation de la Nature.

Ces réserves peuvent être *intégrales* lorsqu'elles sont créées "dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois" ou des *réserves naturelles dirigées* "lorsqu'une gestion appropriée est mise en œuvre pour la maintenir dans son état"

Au niveau du territoire communal, nous ne retrouvons aucune zone protégée au sens de la Loi sur la Conservation de la Nature. La plus proche est le « *Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne* » situé à environ 3 km au Sud-Ouest du territoire communal.

4-2-5 SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE – SGIB

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) font parties du réseau écologique en tant que structure écologique principale. Elles sont définies soit parce qu'elles abritent des populations d'espèces ou des biotopes rares ou menacés, soit parce qu'elles se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

D'après la plateforme http://observatoire.biodiversite.wallonie.be, la commune de Verlaine ne comporte pas de SGIB. Le SGIB le plus proche se situe au Sud-Ouest du territoire communal (au Sud de Fize-Fontaine). Il s'agit de la sablière du Haut Fays (SGIB n°700).

4-2-6 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Voir Carte 06 – Patrimoine bâti et naturel.

La commune de Verlaine accueille **63 arbres, 13 haies et 3 sites remarquables.** Le site le plus important correspond au **parc du château d'Oudoumont** (situé au Nord-Est de la commune) comportant un nombre important d'individus de grande taille. Le SPW dispose d'une fiche signalétique pour chacun de ces éléments reprenant leur description, leur localisation, leur état sanitaire, leur dimension et l'intérêt qu'il présente (paysager, taille exceptionnelle, dendrologie, curiosité biologique, historique, folklorique/religieux, repère géographique). À noter qu'en **mars 2023**, la Région wallonne a contacté l'ensemble des communes afin de **mettre à jour cette liste**.

Ces haies, alignements ou arbres isolés remarquables sont protégés : toute modification de leur silhouette ou toute velléité d'abattage sont subordonnées à une autorisation délivrée par le Collège communal après consultation des services du Département Nature et Forêts (DNF). Cependant, un

arbre/groupe d'arbres ou haie peut être considéré comme remarquable sans pour autant apparaitre dans cet inventaire[1].

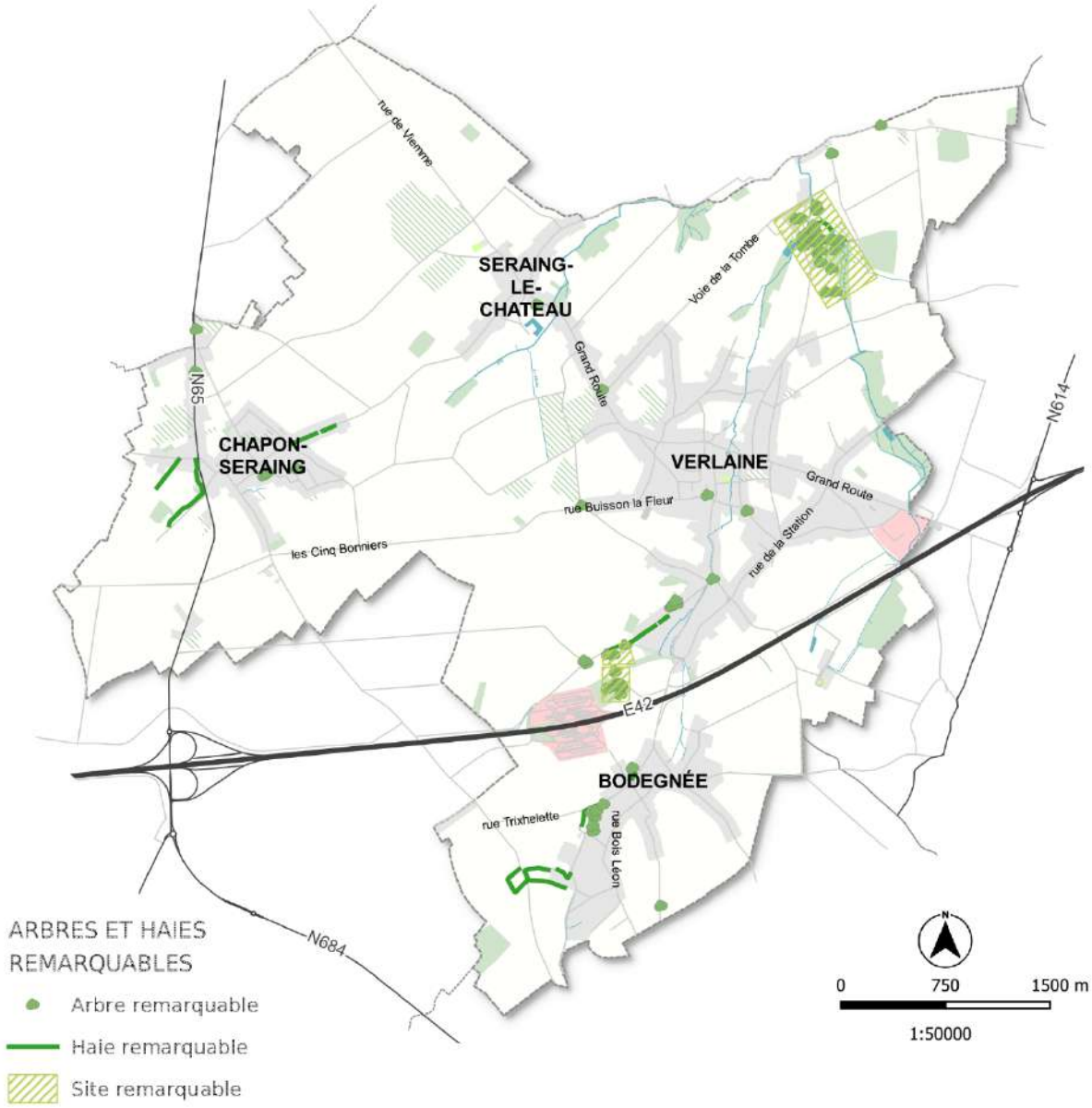


Figure 19 – Arbres et haies remarquables
Source: SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

[1] Le CoDT dicte les conditions à remplir pour qu'un arbre/groupe d'arbre ou haie soit considéré comme tel aux articles R.IV.4-7 et R.IV.4-8.

4-2-7 ACTIONS COMMUNALES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE - PCDN/BIODIVERCITÉ

La commune de Verlaine s'est dotée d'un Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) en 2012. Celui-ci s'est mué en PCDN/BiodiverCité depuis le lancement de l'appel à projet de la Ministre Tellier en 2021.

Afin de préserver son patrimoine environnemental et sa biodiversité, la commune de Verlaine souhaite développer une politique globale et cohérente à l'échelle de son territoire. L'un des objectifs majeurs de cette politique est de pouvoir impliquer et responsabiliser chaque usager, citoyen ou non, en tant qu'acteur de développement de la nature à Verlaine.

En résumé, le PCDN/BiodiverCité est un outil de planification d'actions de protection, de restauration et de développement de la nature au niveau communal qui repose sur une étude du réseau écologique et la participation citoyenne.

Dans le cadre du PCDN/BiodiverCité, l'unité de recherche aCREA de l'ULiège a établi le réseau écologique (structure écologique principales – STEP) présent sur le territoire de la commune. Un inventaire des différents habitats écologiques a donc été dressé. Il répertorie également les zones dégradées ainsi que les menaces.

La description du réseau écologique repose sur la définition de différentes zones :

- Les zones centrales : de manière générale, la fonction prioritaire des zones centrales est la conservation de la nature.
    - Les zones centrales caractéristiques (ZCc) : Les zones centrales caractéristiques contiennent des populations d'espèces et des habitats à grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation (exemple : zones marécageuses, prairies humides, forêts alluviales, landes humides, forêts des pentes, pelouses sèches,...).
    - Les zones centrales restaurables (ZCr) : ce sont des zones où les espèces et/ou les habitats (à grande valeur patrimoniale) sont encore plus ou moins présents (reliques), mais en mauvais état de conservation. Cependant, la restauration y est toujours envisageable (exemple : cours d'eau dégradés, prairies eutrophisées, ...)
- Les zones de développement (ZD) : zones dont la conservation des espèces et des habitats est liée à une exploitation économique. Cependant, dans ces zones, les activités anthropiques sont moins intenses et permettent de garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Ces zones servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampon ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis, vergers hautes tiges, ...). Ce sont des zones qui nécessitent une moindre protection que les zones centrales mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle. Exemple : vergers de hautes tiges, prairies de fauche, forêts exploitées, ...

ZONES D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ

Le PCDN/BiodiverCité a mis en évidences différentes zones d'intérêt pour la biodiversité.

Très grande valeur écologique (zones centrales caractéristiques ou restaurables):

- Vallée de l'Yerne à la hauteur d'Oudoumont (bois et parc du Château avec plans d'eau et vergers) et de Hepsée (bois et milieux humides associés),
- Les bois d'Oudoumont, de Hepsée, sur l'Yerne, et à Chalet dans la vallée du ruisseau de Chalet, pour ce qui concerne principalement les milieux humides présents (suintements, marais, mares, plans d'eau, aulnaies marécageuses),
- Les abords immédiats du château de Seraing-le-Château, en particulier les douves avec leur végétation aquatique,
- Le plan d'eau de la ferme de Hepsée (étang très ancien en voie d'atterrissement).

Grande valeur écologique (zones de développement):

- La vallée à la hauteur du Château de Seraing-le-Château (bois en amont à la hauteur de la Kivièrie et surtout en aval rue de Haneffe, dont le Bois Hardy),
- Bois de Bomière de la vallée de l'Yerne,
- Vallon du Bois de Châlet (ou Chalais) hormis les habitats humides (voir avant),
- Vallon bocager du Bois-Léon à Bodegnée.

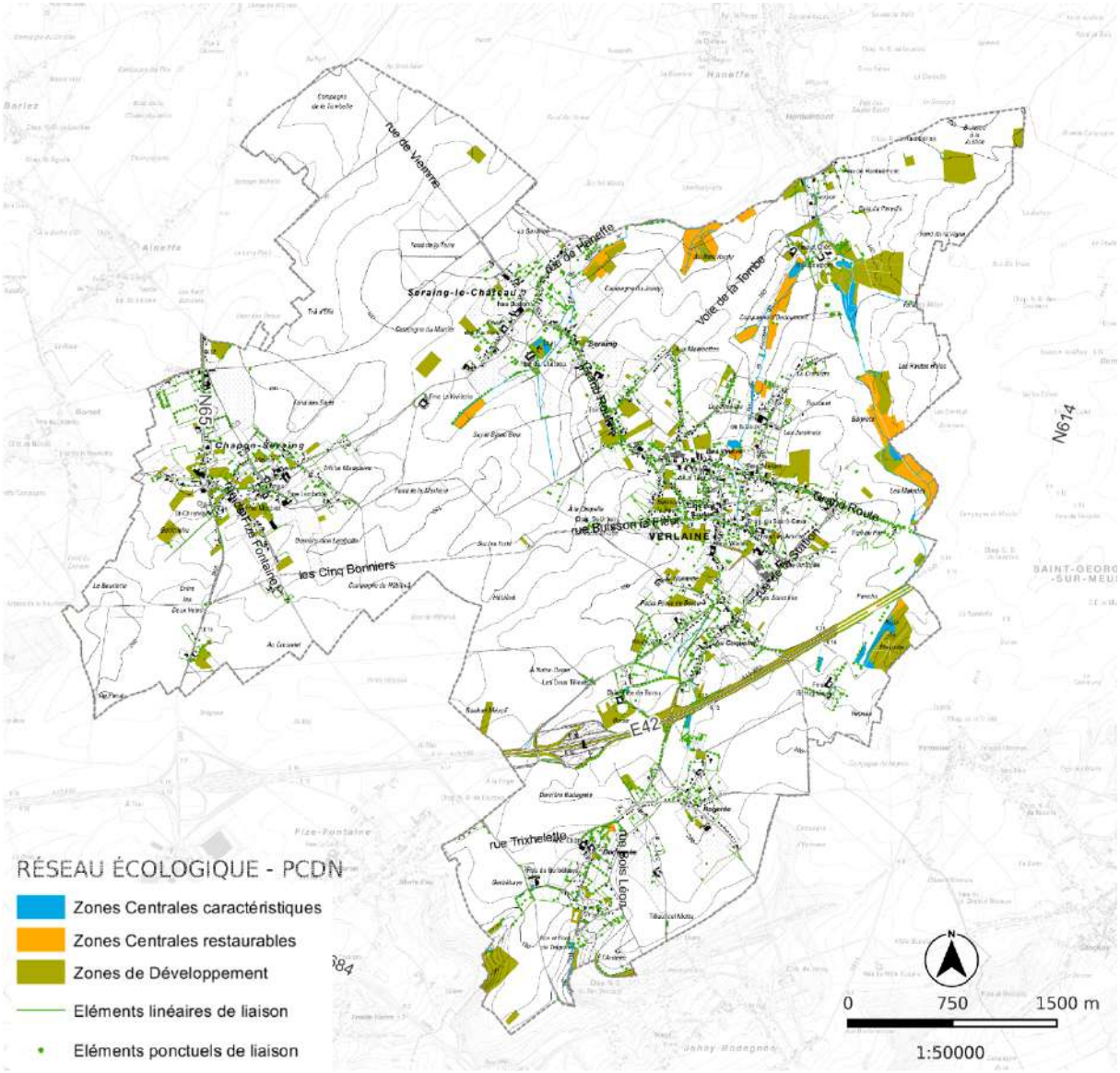


Figure 20 : Réseau écologique du PCDN/BiodiverCité
Source: Commune de Verlaine | Fond de plan : PCDN/BiodiverCité | Réalisation : SEN5, septembre 2020

Valeur écologique moyenne (zones de liaison):

Ce sont les divers sites et éléments de liaison plus ponctuels comme les mares, les vallons humides, les vieux vergers, les bassins d'orage, etc. On peut entre-autres citer:

- Les 2 mares proches de la ferme de Hepsée,
- La mare du vallon du ruisseau de Trâgnîre à Bodegnée, rue Bodegnée Village,
- Les plans d'eau et mares atterries aux abords de la ferme de Gerbehaye, y compris en bas de la rue Massy (carrefour avec la rue Bodegnée Village),
- La mare de la rue Caprival (prolongement de la rue Haute Voie), ferme de Borsu (Destexhe).
- La mare de la rue aux Raînes à Chapon-Seraing,
- Les bassins d'orages de Bodegnée (rue Bodegnée Village) et de Chapon-Seraing (rue Chênay),
- Quelques vieux vergers de hautes tiges, et en particulier un grand verger à l'est de la rue de Huy à Chapon-Seraing en limite nord du territoire communal ainsi que deux beaux vergers à l'est du Château d'Oudoumont et quelques anciens grands vergers à Verlaine,
- Le fond de vallée avec les prairies humides, bois et bocage à Verlaine, entre la Grand-Route et la rue Halin (Bas Vinâve, voie du Palais) et entre la rue Haute Voie et Caquehu en bordure de l'ancien vicinal.

CONTRAINTES

Sont reprises ici les principales contraintes positives et négatives mise en évidence par aCREA-ULg :

- Contraintes liées à l'affectation du sol : parmi les différents sites d'intérêt identifiés précédemment, certains sont menacés par l'affectation au plan de secteur dont l'application entrainerait une modification profonde du milieu. Ces différents conflits sont listés dans le PCDN/BiodiverCité (ou à la page 27 de l'Agenda 21 local).

- Contraintes liées à l'utilisation du sol :
  - Réseau routier principal : les voies de communication principales constituent des obstacles pour le déplacement de certains animaux, en particulier les amphibiens. Relevons principalement la N65 (rue de Huy), la Grand-Route Verlaine-Seraing-le-Château et l'autoroute E42-A15.
  - Pratiques agricoles : l'agriculture conventionnelle moderne est peu compatible avec le maintien d'éléments constitutifs du maillage écologique (haies, alignements d'arbres, petits boisements, mares, ...)
  - Urbanisation : le développement de l'habitat peut contribuer à la fragmentation des habitats et à la disparition du maillage écologique.
  - Milieux forestiers : même si ceux si sont peu présents sur le territoire communal, ils sont un des éléments principal du maillage écologique. Cependant, ceux-ci sont parfois gérés avec peu de considérations écologiques.
  - Milieux aquatiques : ils représentent un élément incontournable du réseau écologique. Cependant, au niveau communal, leurs qualités physiques et biologiques sont généralement mauvaises de par les rejets, les dépôts de déchets et leur artificialisation. Ces atteintes ont été constatées sur le ruisseau de la Fontaine, du Lavu et de Trâgnîre.

MESURES GÉNÉRALES À METTRE EN ŒUVRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

aCrea de l'ULiège propose **6 points prioritaires** :

1. Mesures de gestion et de restauration des cours d'eau et des fonds de vallée qui leur sont associés. En effet, le territoire communal est particulièrement structuré par les cours d'eau et leurs vallées. Parmi les mesures prioritaires à prendre, il convient particulièrement d'éviter toute pollution des eaux par les zones résidentielles en assainissement autonome et par les nitrates ou phosphates de provenance agricole et autre.

2. Renforcer le maillage écologique sur le territoire communal, en particulier l'entretien, la restauration et la replantation de vergers de hautes tiges et la création ou la restauration de mares "naturelles" disposées en réseau. Ce maillage, historiquement faible, peut néanmoins être « complété » par la replantation de haies libres, arborées (brise-vent) ou de bandes boisées. Ces mesures peuvent s'accompagner d'un entretien écologique des bords de routes avec notamment une fauche tardive à évaluer au cas par cas.

3. Mise en place de mesures agroenvironnementales, qui doivent permettre de pérenniser certaines des mesures déjà évoquées (notamment les mares, haies, etc.), de créer un certain nombre de zones tampon vis-à-vis du maillage écologique et de mettre en place les éléments une agriculture plus extensive permettant une meilleure coexistence avec la nature. Ces mesures sont d'autant plus importantes que plus de 80% du territoire communal est occupé par l'activité agricole.

4. La majorité des zones boisées sur la commune sont des propriétés privées. Dès lors, il est intéressant d'y prévoir des mesures de gestion écologique en forêt favorisant la nature, en particulier la restauration de lisières structurées et étagées et le maintien d'îlots de sénescence. Le maintien de bois mort également sur place ou rassemblé en tas ou en bande sera particulièrement intéressant pour l'avifaune et les insectes.

5. En cas de conflit avec la possibilité de conserver ou maintenir des éléments d'intérêt écologique, des propositions de modifications du plan de secteur (y compris la mise en œuvre des ZACC ou d'autres plans d'affectation) méritent d'être identifiées et mentionnées même si leur prise en compte n'est éventuellement possible que dans le futur. L'identification de sensibilités particulières en zone constructible constitue un signal d'alerte afin d'assurer une meilleure protection des milieux et des espaces présentant un intérêt biologique et paysager.

6. D'une manière générale, il s'agit aussi d'informer et de sensibiliser les citoyens et les plus jeunes aux démarches du PCDN/BiodiverCité et la possibilité d'y participer et de s'y impliquer activement (expositions, exploitation au niveau scolaire, etc.).

Ces mesures sont accompagnées par **35 actions en faveurs de la biodiversité (fiches-action)** qui ont été définies sur base de ce diagnostic et d'une participation citoyenne. Ces 35 actions initiales ont été complétées au fil des ans par les réflexions des GT du PCDN/BiodiverCité.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES

Différentes actions ont déjà été entreprises ces dernières années, avec entre autre :

- La création d'un jardin didactique avec l'école (permaculture, bio, zéro phyto, participatif, vieilles variétés) (initiation de la démarche en 2012-2013),
- La réhabilitation de la mare didactique de l'école communale de Verlaine (2018),
- La pose d'un nichoir avec caméra dans le jardin didactique de l'école,
- Le projet « cap Hirondelles » au bassin d'orage de Chapon-Seraing en 2017 (malheureusement le site n'a jamais été colonisé),
- La présence d'un hôtel à insectes près de la mare du jardin didactique (2021),
- La sensibilisation et l'éducation à la nature via divers projets, notamment l'exposition de champignons organisée les années impaires par le PCDN/BiodiverCité et la participation les années paires à la Semaine de l'Arbre,
- Le recensement botanique de certains talus en fauchage tardif et l'organisation de balades découvertes (en 2019),
- La renaturation de l'Yerne à Bomiète (en collaboration avec le CRMA) et la réalisation d'un panneau didactique (2019),
- La renaturation du « flot Bonivers » (2018) avec la réalisation d'un pré fleuri (2019),
- La gestion différenciée des cimetières,
- L'aménagement de 4 zones mellifères,
- L'installation de nichoirs le long du tracé du tram.

Par ailleurs, **huit balades balisées** ont été créés sur le territoire communal (cfr. 6-1. Le réseau modes doux). Celles-ci sont mentionnées dans les villages grâce à divers panneaux.





Photo 3 et photo 4 :- Panneaux de balades

AGENDA 21

Un Agenda 21 local est un processus de réflexion stratégique qui met en place au niveau local un projet collectif de développement. Il s'agit, donc, d'un document, élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés et qui se compose, généralement, des éléments suivants (source : http://les.cahiers-developpement-durable.be) :

- une stratégie politique, à l'origine de la décision prise par la collectivité ;
- un état des lieux, qui vise à établir un diagnostic global (points forts, points faibles) de la collectivité et présente les éléments de la problématique locale en matière de développement durable ;
- une série d'objectifs et de sous-objectifs, qui permettent de se représenter un scénario de développement durable ;
- un plan d'actions et de propositions concrètes, fixées à court, moyen et long terme ;

- une série d'indicateurs et de moyens d'évaluation.

Dans l'Agenda 21 de la commune, le volet « Nature » correspond au PCDN/BiodiverCité reprenant 35 actions en faveurs de la biodiversité présente sur le territoire communal.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES – MAEC

Ce chapitre est développé au point 11-1. L'agriculture.

CIMETIÈRES ZÉRO PHYTO

Afin d'entrer en conformité avec la loi Zéro phyto, la commune de Verlaine **a mis un terme à l'utilisation des pesticides sur l'ensemble des espaces publics depuis le 1er juin 2019**. Le service travaux utilise désormais des techniques alternatives pour venir à bout des herbes indésirables qui poussent entre les tombes et sur les allées : brûleur thermique ou manuellement.

AUTRES CONVENTIONS

BORDS DE ROUTES

En signant la convention « Bords de route » en 2007 puis 2015, la commune de Verlaine s'est engagée à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes. Ce plan tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...).

COMBLES ET CLOCHERS

Nombre d'espèces animales (chauves-souris, chouettes effraies, choucas, martinets noirs) se trouvent dans les combles, greniers et clochers. Ces milieux sont favorables à leur reproduction, notamment grâce au microclimat qui y règne.

Verlaine fait partie des 129 communes auxquelles le SPW a octroyé des subsides pour la réalisation des aménagements nécessaires au maintien, à la restauration ou à la création d'un vaste réseau de gîtes favorables à leur reproduction.

Un rapport de visite datant de décembre 2001 fait état des aménagements réalisés à savoir : un gîte à chiroptères à Bodegnée et Seraing-le-Château et un aménagement pour chouette effraies à Chapon-Seraing et Verlaine. Il semblerait que rien d'autre n'ait été réalisé depuis cette date.

CONTRAT DE RIVIÈRE

La commune a adhéré au contrat de rivière du Haut Geer en 2002, devenu Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents (CRMA) en 2010.

Le Contrat de Rivière Meuse Aval a identifié sur ses cours d'eau un certain nombre de points noirs. Sur les cours d'eau inventoriés à Verlaine en 2018, 64 points noirs ont été identifiés dont 21 ont été classés prioritaires. La principale problématique rencontrée le long des cours d'eau est le dépôt de déchets (25%).

Les autres atteintes concernent (Contrat de rivière Meuse Aval et affluents, 2019) :

- des captages d'eau de surface qui pourraient nuire à l'écologie du cours d'eau en cas d'étiage,
- des entraves au bon écoulement de l'eau,
- des érosions suite au piétinement des berges par le bétail le long de pâtures non clôturées,
- la dégradation de certains ouvrages, principalement des ponts,
- un élément du patrimoine lié à l'eau qui pourrait être remis en valeur,
- la présence de plantes invasives : des Balsamines de l'Himalaya et des Solidages,
- des rejets d'eaux usées,
- d'autres atteintes comme des remblais, des labours à moins de 50 centimètres de la crête de berge, des pulvérisations d'herbicides à moins de 6 mètres du cours d'eau, la présence de résineux à moins de 6 mètres du cours d'eau.

Pour son programme d'actions 2023 - 2025. Verlaine s'est engagée comme maître d'ouvrage ou partenaire des actions suivantes (Conseil communal du 13/06/2022) :

- Envoyer un courrier personnalisé aux riverains situés en amont d'un ouvrage problématique (déversoir d'orage ou STEP) pour les sensibiliser à l'utilisation des lingettes, ou tout autre produit,... en collaboration avec la SPGE, l'AIDE et l'INASEP
- Vérifier l'adéquation entre l'inventaire "rejets" du CRMA et la cartographie de l'assainissement en vue d'identifier les habitations mal raccordées et imposer le raccordement à l'égout
- Sensibiliser et informer les habitants sur leurs obligations en matière d'assainissement collectif et les inciter à se relier à l'égouttage en place rue Harduémont
- Poursuivre la sensibilisation des différents publics (monde agricole, professionnels et habitants) aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement : envoi d'un courrier
- Mettre en œuvre les conclusions des différentes études de sites réalisées dont notamment, les rapports GISER
- Réaliser les travaux de lutte contre les inondations (et coulées boueuses) dans le cadre du droit de tirage (octroyé par la Ministre Tellier en décembre 2021)
- Désigner un gestionnaire des dossiers "inondation" qui participe régulièrement aux réunions de CTSBH organisées par le SPW et qui assure le suivi des mesures inscrites au PGRI par la commune
- Envoyer un courrier personnalisé aux riverains entreposant leurs déchets verts et tontes de pelouse en crête de berge, rue Harduémont et rue du Lavu
- Envoyer un courrier personnalisé aux riverains utilisant des produits phytosanitaires en bord de cours d'eau au niveau du zoning situé le long de la Grand-Route et rue du Lavu
- Organiser le nettoyage de cours d'eau (Services communaux, BeWapp, unités Scouts, Été solidaire...)
- Mandater le bureau d'étude avec lequel la Commune a une convention afin de réaliser une visite des ouvrages d'art suivants nécessitant une intervention et suivre les conclusions du bureau d'études : assise du pont passant au-dessus du ruisseau de Seraing-Le-Château, en aval de la rue de Verlaine, ouvrage du pont passant au-dessus de l'Yerne situé Tige de Bomière, le pont situé sur l'Yerne, voie de Frainay
- Gestion des eaux rue de Haneffe
- En cas de problèmes rencontrés suite à l'installation du castor, donner les bonnes informations au citoyen et faire appel au CRMA
- Engagement moral des communes partenaires du CRMA et affluents à financer partiellement son fonctionnement.

ÉVENEMENTS

La commune de Verlaine organise tous les 2 ans une **Journée de l'Arbre** lors de laquelle le PCDN/BiodiverCité distribue des plants aux particuliers. Ces plants sont acquis grâce à la subvention BiodiverCité. Des activités tout public de sensibilisation à la nature sont également organisées lors de cette journée, et les enfants de l'école maternelle font habituellement une exposition sur la thématique de la nature en automne. Ajoutons également **l'exposition sur les champignons** qui a lieu tous les 2 ans (années impaires) et inclus également des balades nature, des stands d'animation, ...

4-2-8 ESPÈCES INVASIVES

Sur le site http://www.alterias.be/fr, la définition de plantes invasives est la suivante : *« Ce sont des végétaux qui :*

- *ont été introduits par l'homme (volontairement ou accidentellement) en dehors de leur aire de répartition naturelle (ce sont les espèces dites 'exotiques') ;*
- *ont été introduits après 1500 ;*
- *sont capables de se naturaliser, c'est-à-dire capables de survivre et de se reproduire dans la nature ;*
- *présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leurs populations. »*

D'après le PCDN/BiodiverCité, la commune de Verlaine est concernée par la présence d'espèces invasives faisant d'ailleurs l'objet d'une des fiches projet (FFH-13). Cependant, celles-ci n'ont toujours pas été inventoriées.

4-3 LE PAYSAGE

Voir Carte 06 – Patrimoine bâti et naturel.

4-3-1 ENSEMBLES ET TERRITOIRES PAYSAGERS

La ratification de la **Convention européenne du paysage** par la Wallonie en 2001 engage celle-ci à définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement de l'ensemble des paysages qu'ils soient urbains, ruraux, naturels, industriels, de qualité ou dégradés.

Les **Atlas des paysages réalisés dans le cadre de la CPDT** constituent des outils de référence, reconnus et appréciés. Ces ouvrages apportent une contribution importante à la compréhension des patrimoines paysagers, à leur appréciation par le public et à la mise en œuvre de politique de préservation.

Pour caractériser la diversité des paysages wallons, ceux-ci ont été regroupés en entités territoriales homogènes, appelées "territoires paysagers". Les territoires paysagers ont été identifiés, à un 1er niveau, sur base des caractéristiques du relief, et à un 2e niveau, sur base de l'occupation du sol. À un 3e niveau, les caractéristiques de l'habitat ont été examinées. Ainsi, **79 territoires paysagers** ont été identifiés et regroupés en **13 ensembles paysagers**.

Verlaine se situe **à cheval sur deux ensembles paysagers** :

- **l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon** sur la plus grande partie de son territoire, et définit tel quel par l'Atlas de Paysages :
  « Cet ensemble, qui s'étend au nord du sillon sambromosan dans le prolongement du bas-plateau limoneux hennuyer, regroupe la partie orientale de ce qui est communément appelé le plateau brabançon et l'entièreté du plateau hesbignon. Depuis les corniches de la Meuse namuroise, où il culmine à plus de200 m, ce bas-plateau s'incline doucement vers le nord où il atteint une altitude moyenne de 100 à 150 m à la limite de la région flamande. Son relief est caractérisé par une surface plane, mollement ondulée, qui ne s'anime vraiment qu'à l'approche de sa frange occidentale brabançonne. Si la plupart des cours d'eau creusent modérément le relief, les cours aval de l'Orneau, de la Mehaigne, de la Burdinale et du Geer marquent une forte incision dans le plateau, présentant des paysages tout à fait particuliers. La grande qualité des sols se traduit par la très nette dominance des labours en parcelles de grande taille. Les herbages, peu présents, tapissent les creux plus humides du relief et les abords de l'habitat. Les bois sont très peu nombreux et essentiellement liés aux pentes des versants des vallées. Sur le plateau brabançon, l'habitat est groupé en villages. En Hesbaye, à l'origine, l'habitat est groupé en villages lâches intégrant maisons, jardins et prairies dans les parties ouest et sud et en villages plus concentrés dans la partie est. Cependant, la proximité de grandes agglomérations bruxelloise et liégeoise a entraîné de profondes modifications au cours des dernières décennies, la plupart des villages connaissant une densification récente et un étalement le long des axes routiers. Dans la partie orientale de la Hesbaye, les grandes fermes sont généralement intégrées au périmètre villageois. Dans la partie occidentale par contre, si certaines fermes sont établies dans les villages, la plupart sont disséminées à l'écart, dans les campagnes. »

- et **l'ensemble mosan** sur une petite section sud du territoire, au niveau de Bodegnée. L'atlas des Paysages définit cet ensemble de la manière suivante :
  « Si la Meuse n'est pas habituellement individualisée comme unité géographique, elle présente une physionomie paysagère d'une telle puissance et d'une telle symbolique qu'il s'impose de la considérer comme un ensemble paysager à part entière. La Meuse marque en effet fortement le paysage, que ce soit le fond de vallée ou les versants et bordures. (…). En aval de Namur, alors qu'elle matérialise la transition entre les plateaux condrusien et hesbignon, la Meuse continue à creuser son lit un peu moins de100 m plus bas que les reliefs qui la bordent. Bien que s'atténuant quelque peu, cette différence de niveau se maintient jusqu'à l'aval de Liège. Par son ampleur verticale, la présence de nombreux affleurements rocheux et la majesté du cours d'eau, la Meuse constitue, tout au long de son parcours de 151 km en Wallonie, un ensemble de paysages pittoresques par excellence qui a longtemps inspiré peintres et photographes. »

Quant aux **territoires paysagers identifiés par la CPDT**, il s'agit pour **l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon du faciès hesbignon liégeois** et du **faciès de Huy à Liège** dans celui de **l'ensemble mosan**.

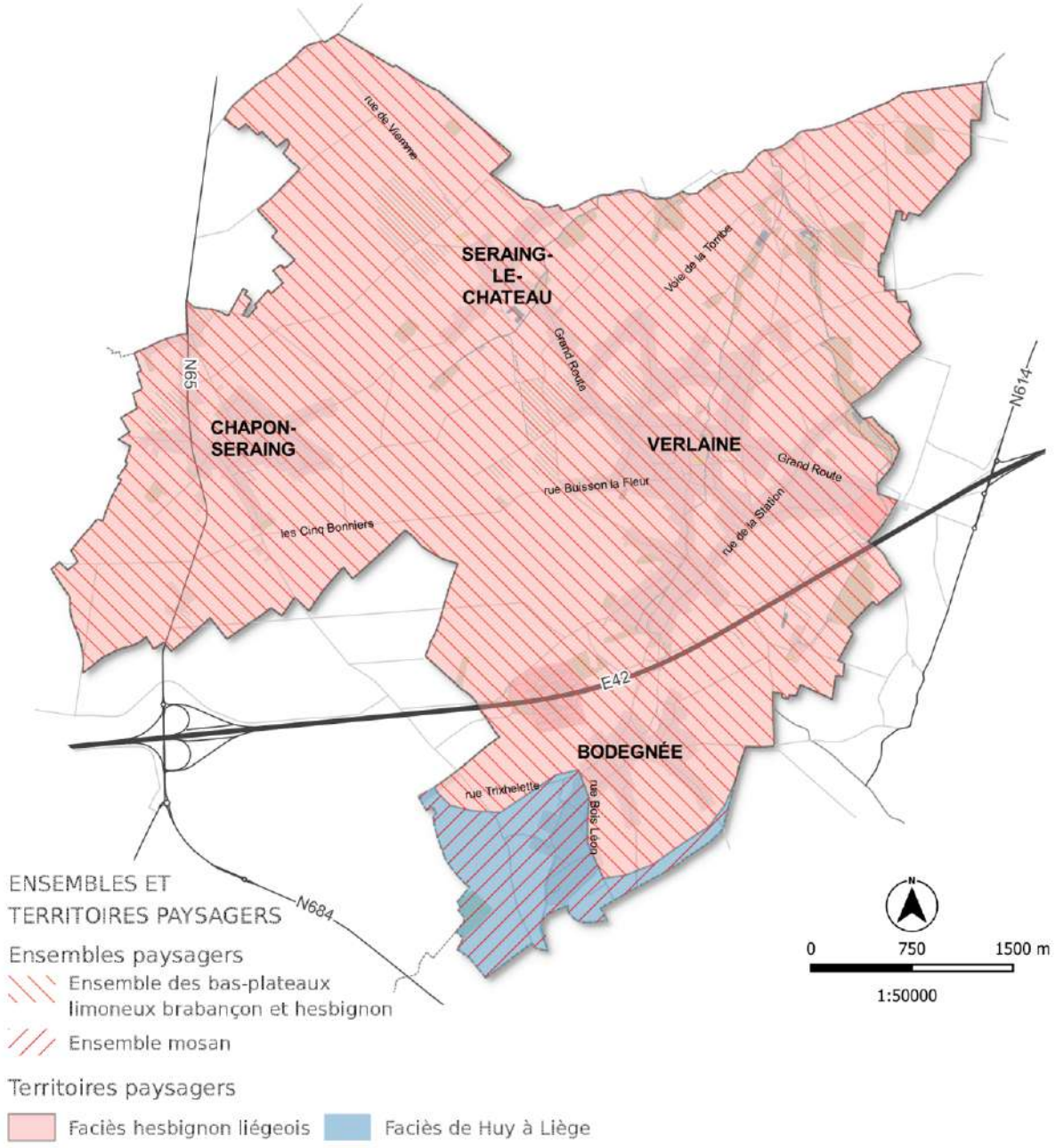


Figure 21 : Ensembles et territoires paysagers
Source: SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

Pour ces deux territoires, les atlas des paysages donnent les descriptions suivantes :

- Le faciès hesbignon liégeois : *« le bas-plateau hesbignon liégeois se distingue par un réseau hydrographique atrophié, ce qui lui vaut d'ailleurs le nom de «Hesbaye sèche». L'habitat s'y concentre en tas ou en long suivant les axes routiers, au sein d'une auréole villageoise qui inclut le plus souvent même les plus grosses fermes ».*

- Le faciès de Huy à Liège : *« à partir de Huy, la tranchée mosane s'évase. Les versants boisés sont gagnés par l'urbanisation. Le fond de vallée, urbanisé de manière continue, présente une occupation industrielle croissante à mesure que l'on se rapproche de Liège ».*

4-3-2 PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE

Les données disponibles concernant les périmètres d'intérêt paysager proviennent de deux sources :

- **Le plan de secteur**, dont les périmètres sont largement inspirés de l'inventaire des sites et paysages réalisé dans les années 60' par l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Travaux Publics.
  Les sites répertoriés par cette étude nationale présentaient des intérêts multiples : esthétique, botanique, hydrologique, ornithologique, ... Ainsi, plusieurs sites « dépourvus » d'intérêt paysager ont donc figuré comme zones d'intérêt paysager au Plan de secteur, parfois au détriment de certaines zones plus intéressantes d'un point de vue paysager.
  En regard du CoDT, les périmètres d'intérêt paysager visent « *à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti* ».

- **Les périmètres d'intérêt paysager définis par l'asbl ADESA** (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) : en 1995, le Gouvernement wallon a chargé l'asbl ADESA d'établir l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager pour l'ensemble du territoire wallon. Cet inventaire était destiné à déterminer les périmètres pertinents à inscrire aux plans de secteur lors de leur révision (à l'époque, il était question d'une révision globale des plans de secteur).
  Les éléments recensés doivent l'être uniquement sur base de six critères esthétiques paysagers (profondeur de champ ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté) et évalués sur le terrain.
  Par ailleurs, l'inventaire de l'ADESA est basé sur la participation citoyenne : il est réalisé par des bénévoles locaux familiers des lieux.
  L'inventaire mené par ADESA n'a pas de valeur réglementaire mais une valeur documentaire.

À Verlaine, les périmètres d'intérêt paysager ADESA couvrent les mêmes territoires que ceux repris au Plan de secteur, à savoir les alentours du château d'Oudoumont et de la ferme Borsu, mais sont plus larges. Ainsi, alors que ceux repris au Plan de secteur couvrent une superficie de 54,6 ha du territoire communal, ceux d'ADESA couvrent 251,7 ha. Par ailleurs, ADESA recense également 4 lignes de vues remarquables et 5 points de vues remarquables. L'agriculture façonne également les paysages qui fluctuent au fur et à mesure des saisons.



Photo 5 :- Château ferme d'Oudoumont
Source : www.cirkwi.com)

À l'exception du réseau électrique qui est aérien, la commune n'est traversée par **aucun élément de grande envergure qui dévalorise le paysage** (cfr. 3-4. pour la localisation de la ligne à haute tension et 7-1. pour la localisation des éoliennes). Les éoliennes font partie du paysage verlainois.

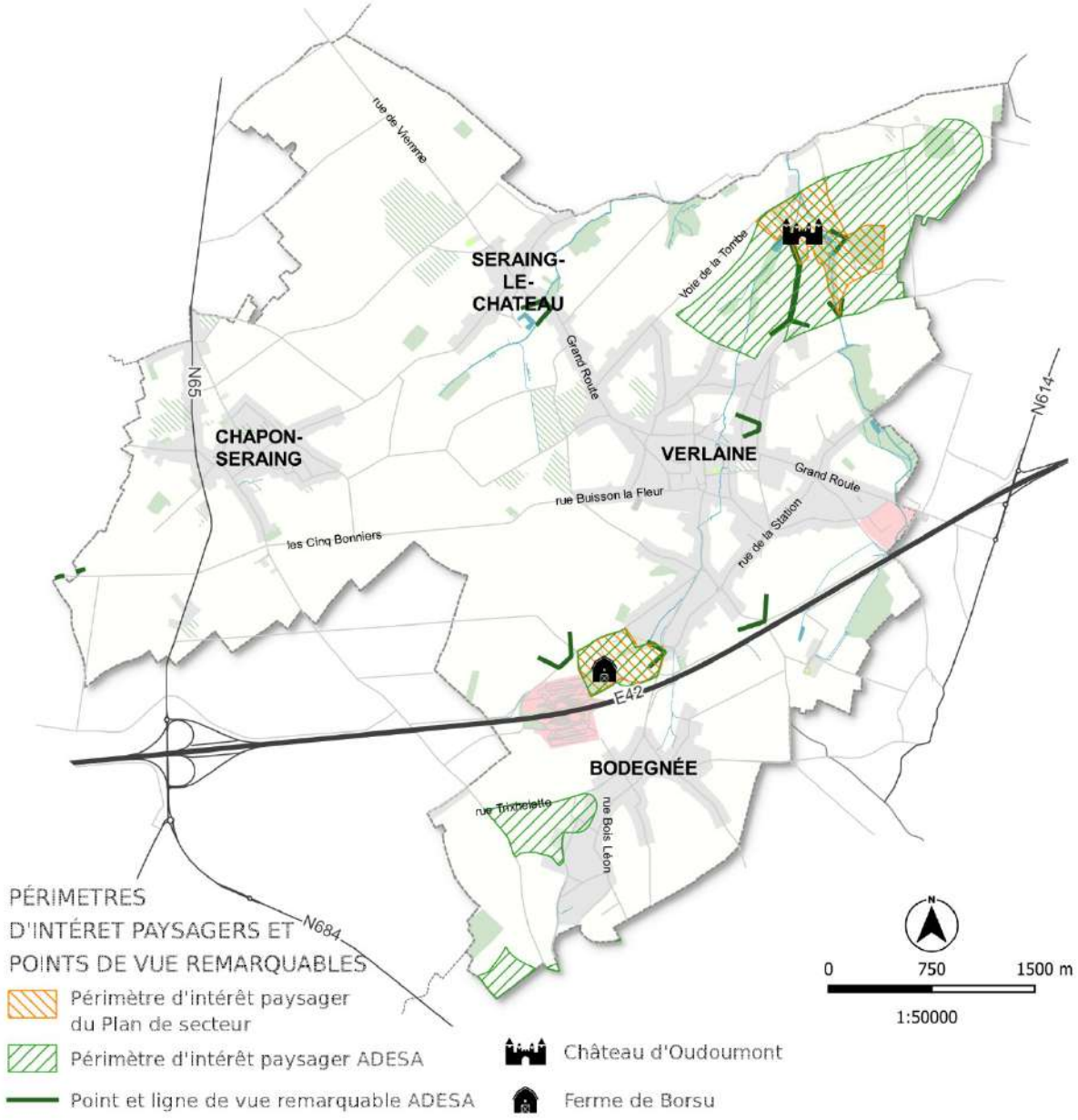


Figure 22 – Périmètres d'intérêt paysager et points/lignes de vues remarquables
Source: SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

4-4 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Voir Carte 07 – Zones de contraintes et de risques.

4-4-1 CONTRAINTES LIÉES AU SUBSTRAT GÉOLOGIQUE

RADON

Certaines formations géologiques émettent du radon. Ces émissions radioactives peuvent avoir des conséquences néfastes pour la santé comme l'apparition de cancer du poumon (le radon est la 2ème cause de ce cancer après le tabac, soit 10% des cas).

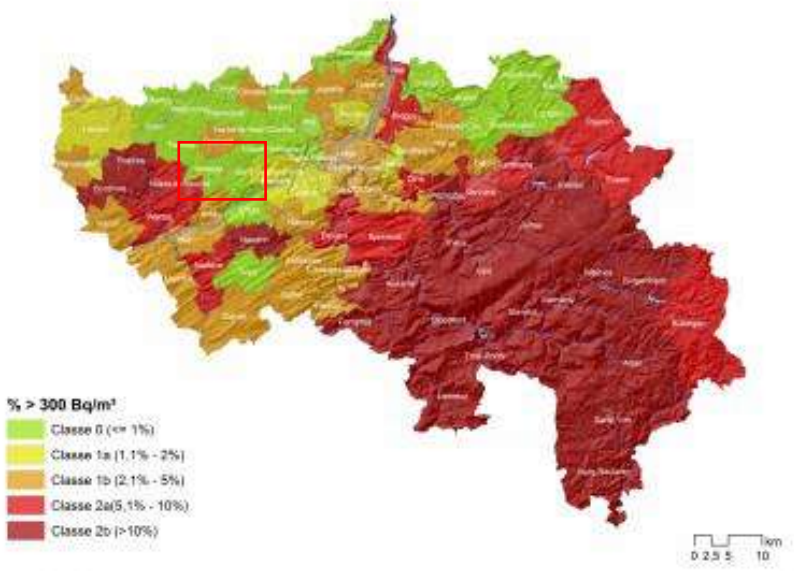


Figure 23 – Radon- classes des proportions des habitations se trouvant au-dessus du niveau de référence
Source : https://afcn.fgov.be, consulté le 15/01/2020

Au niveau de Verlaine, les formations géologiques émettent très peu de radon. La commune se trouve en effet en classe 0, c'est-à-dire que moins de 1 % des maisons se trouvent au-dessus du niveau de référence de 300Bq/m³.

ZONES DE CONSULTATION DE LA DRIGM

La Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) du SPW-ARNE a établi certaines zones du territoire wallon présentant des risques. Dans ces zones, Il est nécessaire de consulter la DRIGM avant chaque projet. La DRIGM indique également que ces zones de consultation ne sont pas exhaustives.

Le territoire de la commune de Verlaine n'est concerné que par une petite zone située à l'Est **de Chapon-Seraing liée à la présence d'une carrière souterraine.**

PHÉNOMÈNES KARSTIQUES

Même si le territoire communal est concerné par des formations carbonatées dans sa partie nord (craie inférieure campanienne), aucun phénomène karstique n'a été recensé dans l'Atlas du karst wallon.

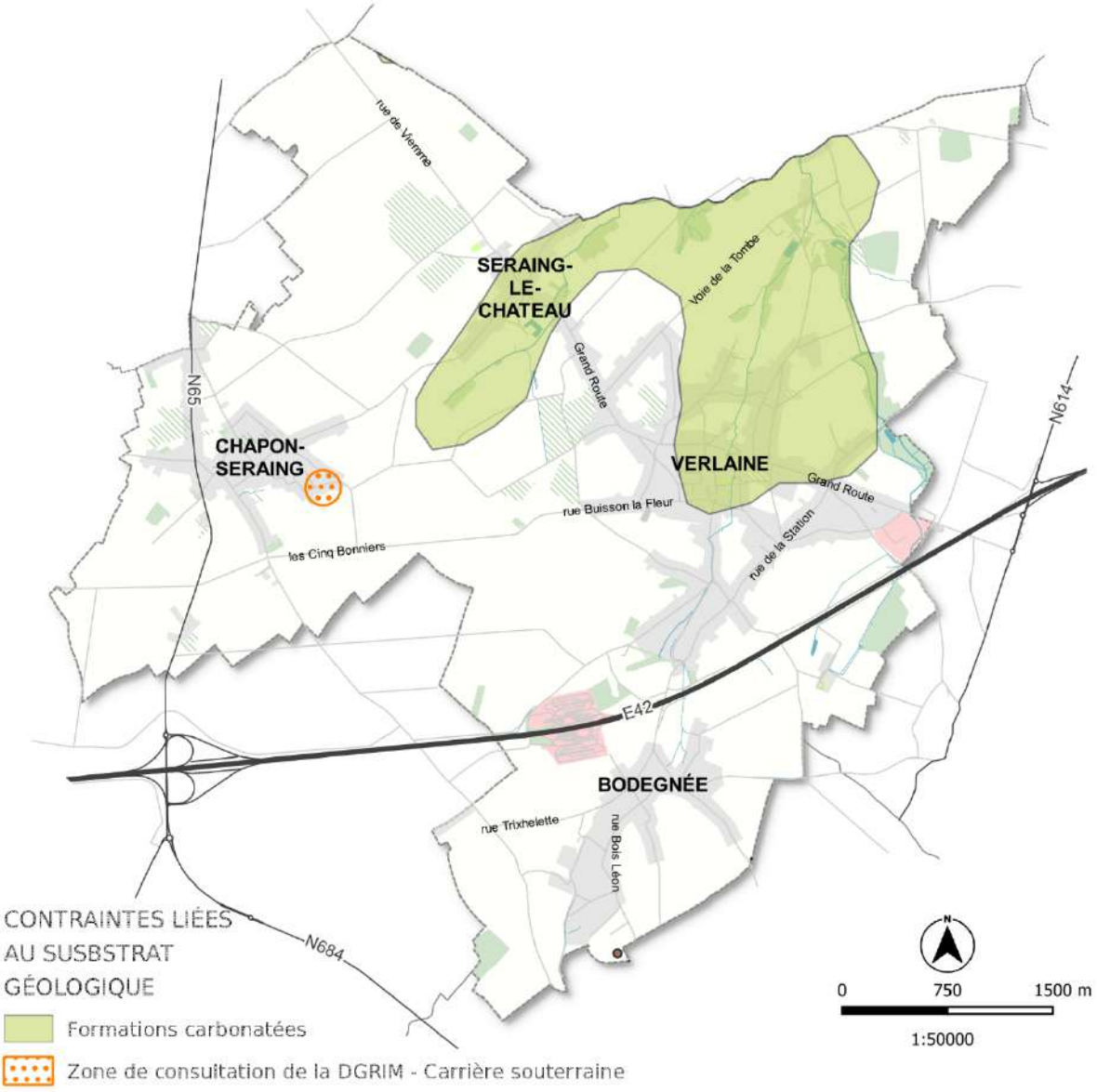


Figure 24 – Formations carbonatées et zone de consultation de la DGRIM
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

4-4-2 GESTION DE L'EAU

INONDATIONS ET RUISSELLEMENT

Pour rappel, Il existe 3 cartographies relatives aux inondations en Wallonie (source : http://environnement.wallonie.be/inondations consulté le 02/03/2020). Ces trois cartographies ont été approuvées par le Gouvernement wallon le 10 mars 2016[2].

- La cartographie des zones inondables : cette carte a été élaborée sur base de la Directive Inondations (2007/60/CE). Elle se base sur 4 scénarios correspondant à des périodes de retour : 25, 50, 100 ans et extrême. Pour chacun de ces scénarios, elle établit le caractère inondable de certaines zones.
- La cartographie des risques d'inondation : carte correspondant aux prescrits de la Directive Inondations (2007/60/CE), elle caractérise chacun des 4 scénarios de zones inondables par la présence ou non d'enjeux sensibles aux inondations.
- La cartographie de l'aléa d'inondation : référence en Région wallonne, cette carte est un outil d'aide à la décision pour la remise d'avis ou la délivrance de permis d'urbanisme. Pour rappel, les classes d'aléas sont définies suivant la récurrence d'une inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement et de son importance (profondeur de submersion ou étendue de submersion). Il existe 4 niveaux : très faible, faible, moyen et élevé. Le fait d'être en zone d'aléa élevé peut entraîner l'impossibilité de contracter certains types d'assurances.

La carte ci-contre a été réalisée sur base de la version 2016 de la cartographie de l'aléa d'inondation (n°3). **Les aléas par débordements sont associés aux 3 principaux cours d'eau de la commune. Ils sont généralement faibles (représentés par des plages jaunes le long du réseau hydrographique). Par ailleurs il y a également un risque d'inondation par ruissellement illustré par des axes plus fins raccordés au réseau hydrographique**. Ceux-ci varient du risque très faible à élevé.

À noter que **trois bassins d'orage** sont présents sur le territoire communal pour limiter les crues : un à Bodegnée, un dans la zone de la SPI, dans le prolongement du pôle commercial, et un Chapon-Seraing (ce dernier accueille également un « hôtel à hirondelles » réalisé dans le cadre de l'opération « Cap Hirondelles » en 2018).

AXES DE RUISSELLEMENT

Selon la cartographie réalisée sur base du modèle ERRUISOL (consulté sur le géoportail http://geoportail.wallonie.be) les axes de ruissellement concentrés sont nombreux sur le territoire communal. Cependant, nous estimons qu'un développement détaillé de cette thématique n'est pas pertinent à cette échelle. En revanche, lors de nouvelles demandes de permis ou même au stade de réflexion de tout projet d'urbanisation, il convient de consulter la carte des axes de ruissellement réalisées sur base du modèle ERRUISOL et LIDAXE (basé sur le Modèle Numérique de Terrain LiDAR 2013-2014). Celles-ci sont consultables sur le géoportail http://geoportail.wallonie.be. Les deux informations sont pertinentes pour décider s'il y a lieu de demander l'avis de la Cellule GISER (SPW-DGO3-DRCE).

En outre, dans un territoire où les grandes cultures sont fortement représentées, un point d'attention particulier doit être porté aux axes de ruissellement. En effet, par le labour et autres pratiques agricoles conventionnelles, le sol peut perdre sa capacité drainante. Ce qui peut conduire à des écoulements de surfaces importants avec une force érosive conséquente (pouvant charrier une certaine quantité de boues).

[2] Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les plans de gestion des risques d'inondation en ce compris les cartographies des zones soumises à l'aléa d'inondation et du risque de dommages dus aux inondations (M.B. 21.03.2016).

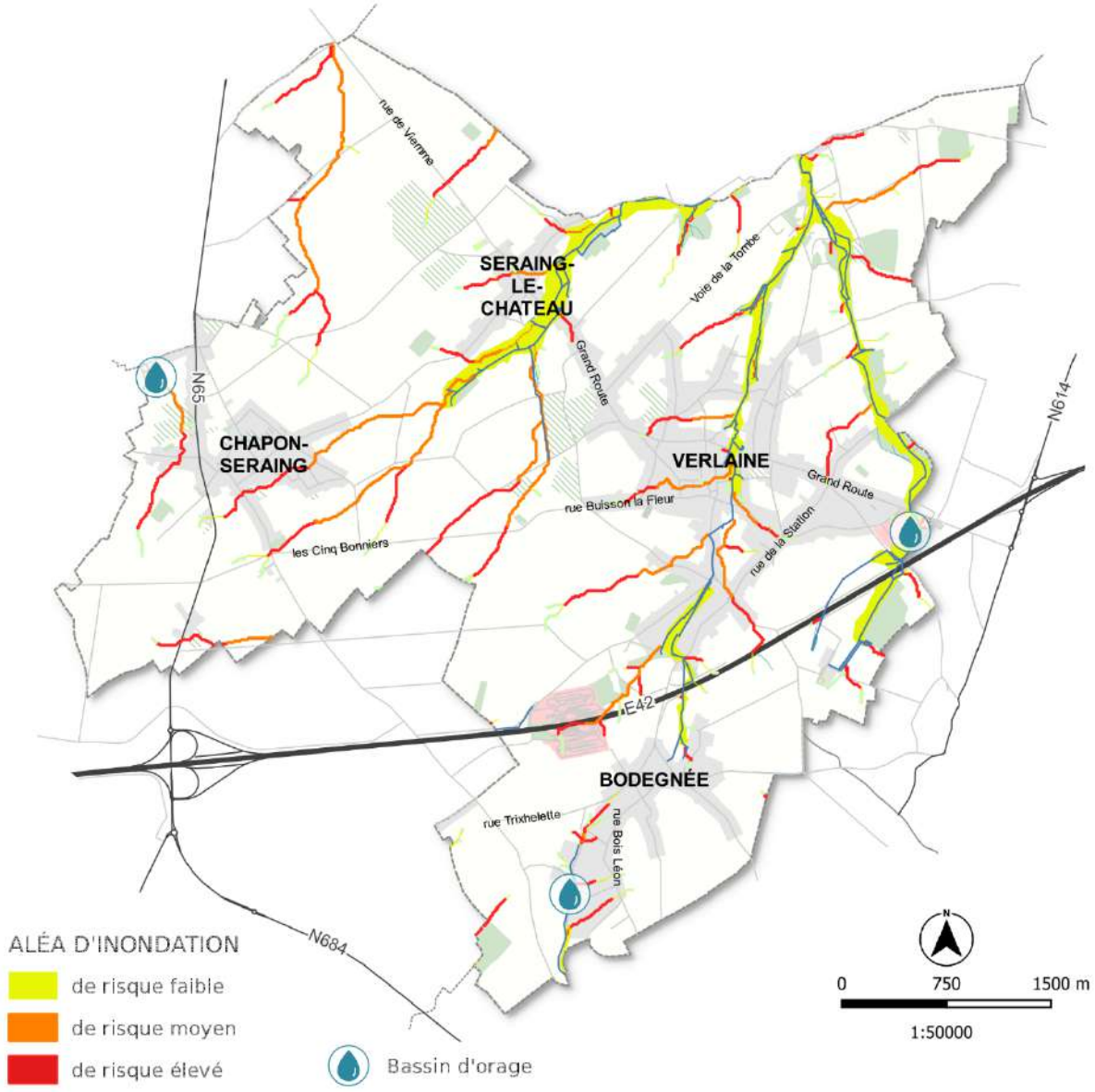


Figure 25 – Aléa d'inondation
Source : SPW, 2016 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

MASSES D'EAU SOUTERRAINES

La capacité des nappes aquifères varie suivant la nature géologique des réservoirs qui les contiennent. Par exemple, en sol calcaire, les réservoirs sont constitués de grandes cavités susceptibles de renfermer de grandes quantités d'eaux.

Le territoire communal est concerné par 3 masses d'eau différentes : Crétacé du bassin du Geer (WM040), Sables et Craies du bassin de la Mehaigne (WM041) et Schistes houillers (WM016/WM011) et définit comme suit :

- **Crétacé du bassin du Geer :**
  Cette masses d'eau, qui occupe la majeure partie du territoire communal, est située au Nord-Ouest de la province de Liège et s'étend sur une superficie de 440km^2. Elle correspond en grande partie au versant Sud du bassin hydrographique du Geer.
  La nappe aquifère de Hesbaye est logée dans les fissures et les pores des craies du Crétacé (cette importante porosité lui confère une bonne capacité de stockage). Elle constitue donc une importante ressource en eau (20-25 Mm³/an), et assure l'alimentation des villes de Liège, de Waremme et des communes du plateau hesbignon. La plus grande partie de la masse d'eau souterraine est drainée par le Geer. Son usage principal est donc la production d'eau potable.
  D'après la fiche de la masse d'eau (SPW – 2016), cette dernière présente une vulnérabilité globalement élevée. La principale menace pesant sur cet aquifère est principalement agricole par la pollution aux nitrates. D'ailleurs, son état global est médiocre avec, comme paramètres déclassant, la présence de nitrates et de pesticides.

- **Sables et Craies du bassin de la Mehaigne :**
  Cette masse d'eau occupe une petite section à l'ouest du territoire communal. Elle est située au Nord de la Wallonie et appartient à la partie occidentale du plateau de la Hesbaye. Elle s'étend sur une superficie de 305km². Elle correspond en grande partie au bassin hydrographique de la Mehaigne.
  D'après la fiche de la masse d'eau (SPW – 2016), cette dernière présente une vulnérabilité élevée à hauteur de la commune. Tout comme pour la masse d'eau précédente, la principale menace pesant sur cet aquifère est principalement agricole, par la pollution aux nitrates. D'ailleurs, son état global est mauvais avec, comme paramètre déclassant, la présence de nitrates.
  Son usage principal est la production d'eau potable.

- **Schistes houillers :**
  Cette masse d'eau occupe une petite section au sud du territoire communal. Elle est située au Nord immédiat du sillon Sambre-et-Meuse et à cheval sur les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège. Elle s'étire d'ouest en est sur environ 70 km entre les localités de Nivelles et de Huy.
  D'après la fiche de la masse d'eau (SPW – 2016), cette dernière présente une relativement faible vulnérabilité du fait de la nature de la couche supérieure de substrat limoneuse (rôle d'écran de protection). Aucune menace n'y présente un caractère « important ». Cependant, son état global est mauvais avec, comme paramètre déclassant, des pesticides.
  Son usage principal est la production d'eau potable.

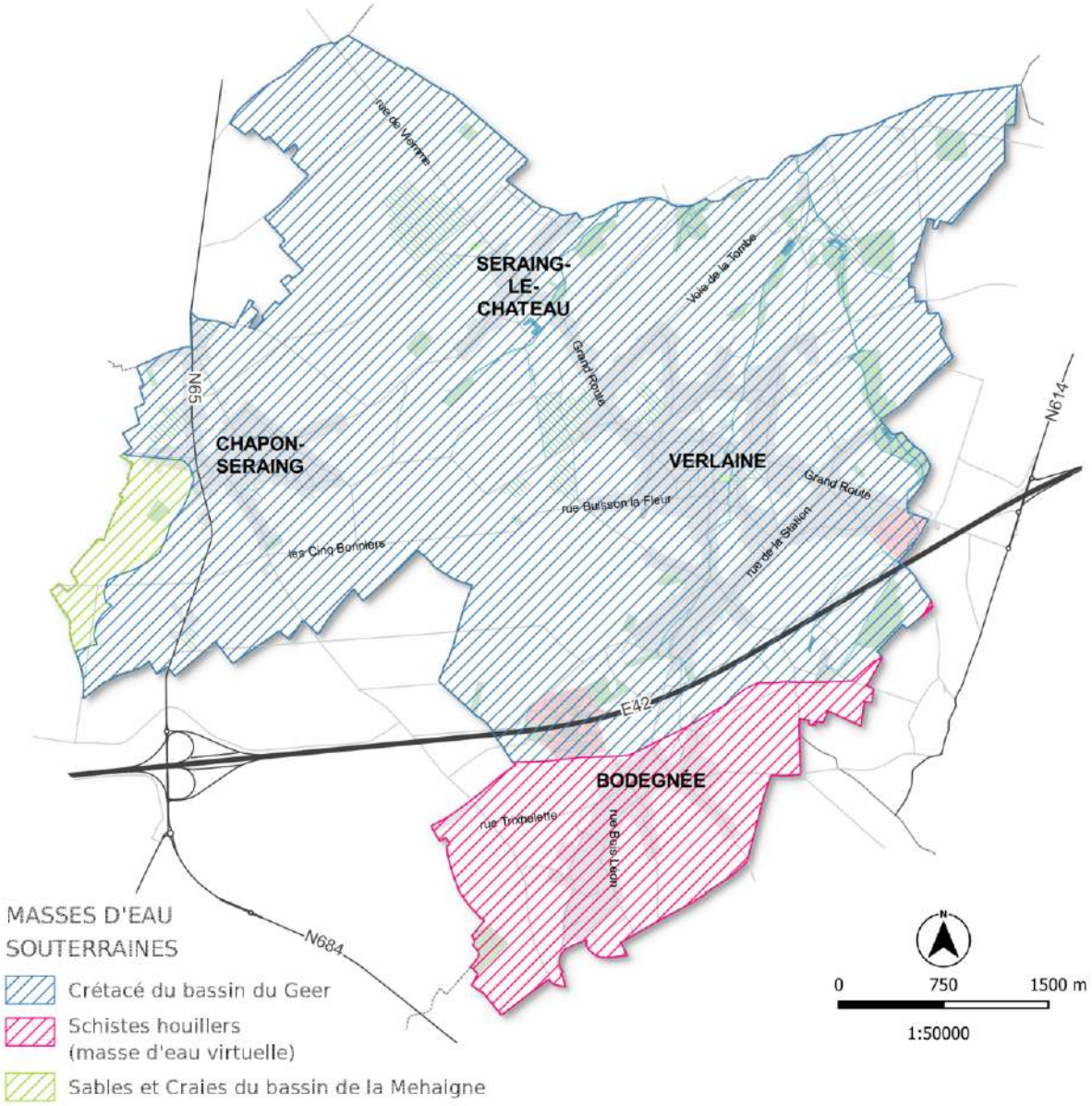


Figure 26 – Masses d'eau souterraines
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU

La distribution d'eau est gérée sur la commune par la Société wallonne des eaux (SWDE).

L'eau produite et distribuée par la SWDE provient majoritairement des nappes phréatiques (75 à 80 %). Le reste de la production est prélevé dans les eaux de surface au niveau de quatre grands barrages-réservoirs de Wallonie: le barrage de la Gileppe (à Verviers), le barrage de la Vesdre (à Eupen), le barrage de Nisramont (à Nadrin) et le barrage du Ry de Rome (à Couvin). Sur la commune de Verlaine, la SWDE ne dispose pas de prise d'eau de surface. Cependant, comme analysé au chapitre précédent, la commune comporte des zones de protections liées aux activités de production de la CILE.

En ce qui concerne le réseau de distribution, il est peu pertinent et compliqué d'établir une cartographie à l'échelle de la commune. Cependant, il convient de rappeler que, en amont de chaque projet, il est indispensable d'avoir connaissance du réseau de câbles et/ou conduites se trouvant au sous-sol. En outre, grâce à la plateforme du CICC, le point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites centralise toutes ces informations. Il est dès lors possible de faire une demande à cette plateforme via le site suivant https://klim-cicc.be/.

CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION

La commune de Verlaine compte 18 captages dont 14 sont utilisés à des fins agricoles. Cependant, aucun de ces captages ne bénéficie de zones de protection.

Les zones de protection rencontrées sur le territoire communal sont de 2 types :

- zones de prévention rapprochée forfaitaires ou arrêtées (IIa),
- zones de prévention éloignée forfaitaires ou arrêtées (IIb).

Sur la carte ci-contre, nous constatons **que ces zones sont situées sur la section nord de la commune. La zone de prévention rapprochée concerne le nord de Chapon-Seraing et Seraing-le-Château.** Ces zones de protection, appelées « Galeries de Hesbaye », sont liées aux activités de production de la CILE exploitant la nappe de la craie de Hesbaye.

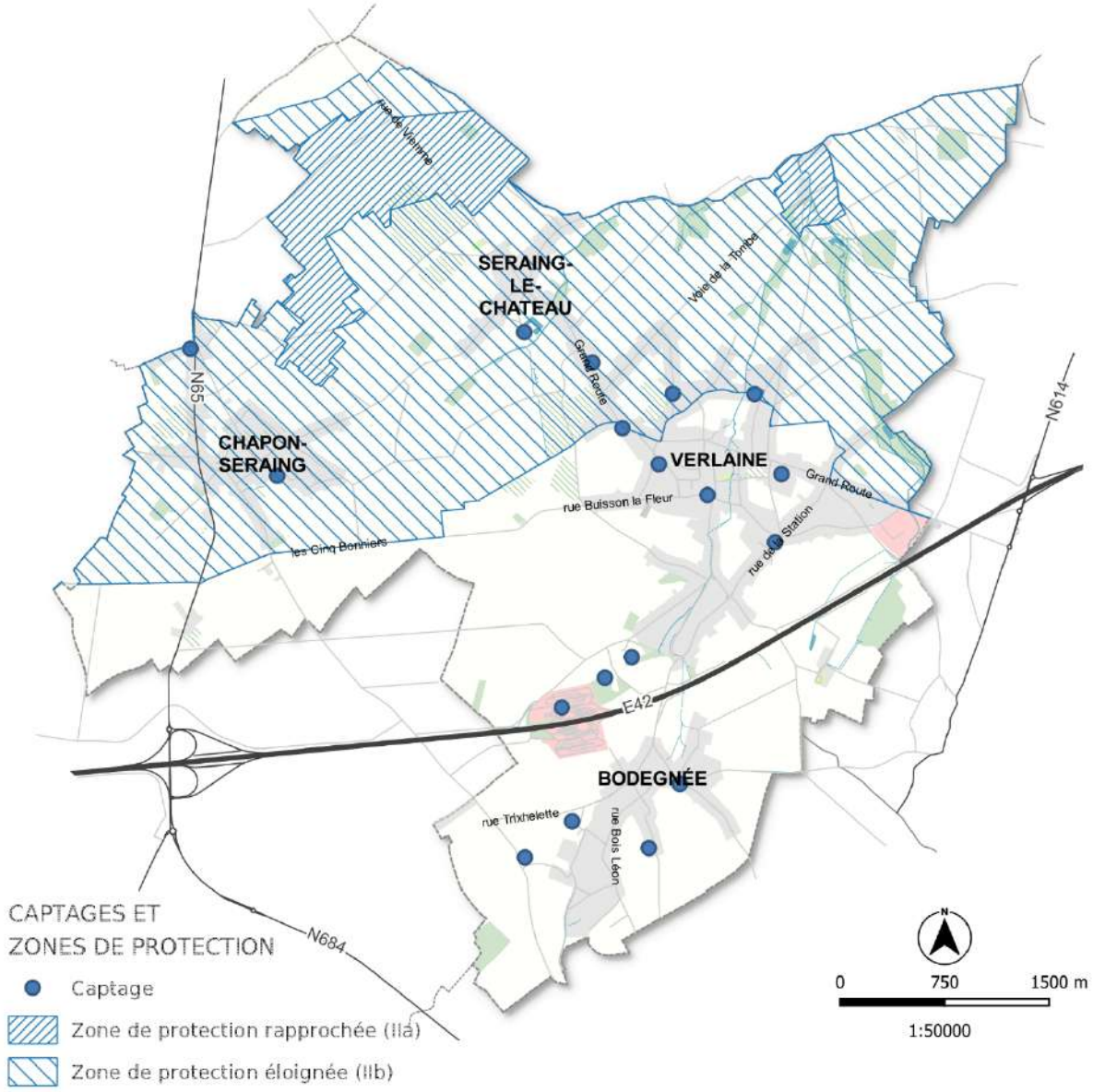


Figure 27 – Captages et zones de protection
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE - PASH

Les PASH (Plan d'Assainissement par sous bassin Hydrographique) ont été créés afin de disposer d'un référentiel commun, assurer une plus grande cohérence dans la conception régionale de l'épuration et clarifier l'appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement définie.

Ce référentiel distingue trois types de zones d'assainissement :

- **les zones à régime d'assainissement collectif** (anciennement appelées zones égouttables). Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives;
- **les zones à régime d'assainissement autonome** (anciennement appelées zones d'épuration individuelle). Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- **les zones transitoires** qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Selon les modalités décrites à l'article R.284 du Code de l'eau, le PASH est un dossier composé d'une cartographie et d'un rapport. **La carte présente les régimes d'assainissement obligatoires assignés à chaque habitation** ainsi que les réseaux et les ouvrages d'assainissement qui y sont repris à titre indicatif.

La Wallonie est divisée en 15 sous-bassins hydrographiques (Amblève, Dendre, Dyle-Gette, Escaut-Lys, Haine, Lesse, Meuse amont, Meuse aval, Moselle, Ourthe, Oise, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Vesdre) et compte 14 PASH, les sous-bassins de la Meuse amont et de l'Oise étant réunis au sein d'un seul PASH, qui sont chacun approuvés par un arrêté du Gouvernement wallon.

La commune de Verlaine relève du PASH de la Meuse Aval et est gérée par l'AIDE. Le PASH Meuse Aval a fait l'objet de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 mai 2006. Selon celui-ci, en 2006, sur 3.511 habitants, 3.193 sont en régime d'assainissement collectif dont 2.754 sont raccordés à une station d'épuration. 318 habitants sont en régime d'assainissement autonome. Par ailleurs 83% des égouts prévus (31,83 km) sont existants, ce qui représente 26,42 km.

Une **station de pompage** est également recensée sur le territoire communal. Celle-ci est située rue du Tige de Bomiète. Une telle station est nécessaire lorsque le terrain n'a pas suffisamment de pente naturelle ou si un obstacle doit être franchi ; ainsi la station de pompage et les conduites sous pression permettent d'acheminer l'eau usée vers la station d'épuration. En l'occurrence, cette station est associée à la station d'épuration d'Hodeige (située en dehors du territoire communal).

Un réseau d'assainissement bien conçu ne comporte que le strict minimum d'installations de pompage, de façon à optimiser les consommations d'énergie que cette opération nécessite.

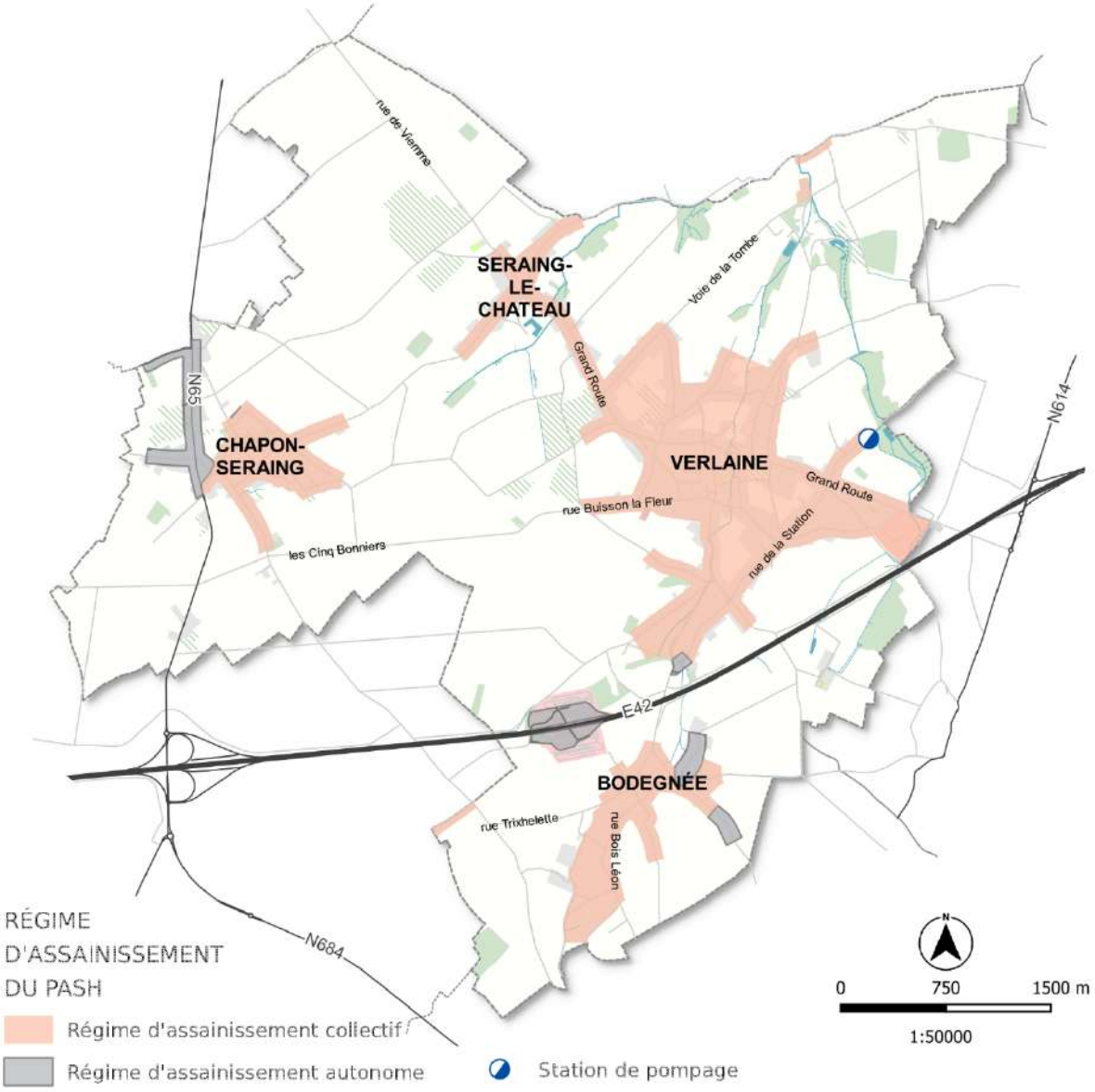
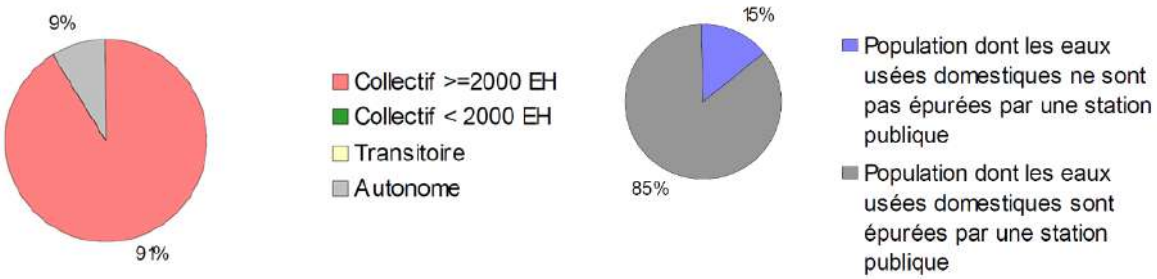


Figure 28 – Régime d'assainissement au PASH
Source : SPGE | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020



Graphique 4 - Répartition de la population selon le type de régime d'assainissement des eaux usées (2008)
Source : Fiche environnementale de Verlaine (SPW DGARNE, 2010)

4-4-3 RISQUES LIÉS À L'AGRICULTURE

NITRATES

L'intensification de l'agriculture, au cours de la seconde moitié du 20ème siècle a été marquée par une intensification de ses modes de production. L'un d'entre eux est l'usage des fertilisants azotés. Une mauvaise maitrise des apports en fonction des besoins des végétaux peut conduire à une accumulation du nitrate dans le sol et, par lessivage, dans les eaux de surfaces et souterraines.

Au niveau de la commune de Verlaine, cette problématique est bien présente. En effet, le bilan des différentes masses d'eau souterraines nous renseigne que deux des masses d'eaux sont de qualité médiocre à mauvaise avec, comme paramètre déclassant, les nitrates.

La zone vulnérable aux nitrates correspond à un périmètre de protection des eaux souterraines et de surface contre le nitrate d'origine agricole. Elle concerne les territoires dont les teneurs en nitrate des eaux souterraines dépassent (ou risque de dépasser) les 50 mg/l.

Outre les obligations valables sur l'ensemble du territoire wallon, des mesures spécifiques sont appliquées à la zone vulnérable. Elles sont consultables sur le site https://protecteau.be/fr/nitrate/agriculteurs/zones-vulnerables.



Figure 29 – Zone vulnérable aux nitrates
Source : https://protecteau.be

PESTICIDES

Les pesticides à usage agricole (utilisés en agriculture conventionnelle) se répartissent en deux catégories :

- Les « produits phytopharmaceutiques » utilisés essentiellement pour la protection des végétaux ainsi que pour la destruction des végétaux indésirables.
- Les « autres pesticides susceptibles d'être utilisés en agriculture » qui comprennent les adjuvants (mouillants, adhésifs phytoprotecteurs...).

L'utilisation des pesticides, en particulier les phytopharmaceutiques, peut représenter un risque pour l'environnement. En effet, les résidus de pesticides peuvent contaminer les eaux superficielles ou profondes, par ruissellement ou infiltration. Ils peuvent nuire à la flore et à la faune. Enfin, ils peuvent nuire directement à la santé de l'agriculteur (par inhalation des produits) ou du consommateur (par ingestion d'aliments contaminés). Certains pesticides contiennent des composés de bromure qui,

une fois volatilisés, se transforment dans la stratosphère en gaz responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone. (Source : http://environnement.wallonie.be).

En outre, la mise sur le marché, l'utilisation des pesticides à usage agricole ainsi que la gestion de leurs impacts sur l'environnement sont réglementés par plusieurs niveaux de pouvoir : niveau européen, niveau national et niveau régional.

Cependant, même si un système d'agrément et de contrôle de l'utilisation existe, une étude coordonnée par l'ISSEP (qui a mesuré l'exposition des populations rurales aux pesticides dans les heures et les jours qui suivent les pulvérisations) a donné des résultats préoccupants.

À Verlaine, cette thématique doit être suivie de près étant donné l'occupation prédominante du territoire communal par des grandes cultures. D'ailleurs il a été vu précédemment que 2 des 3 masses d'eau souterraines présentes au niveau communal sont contaminées par des pesticides (paramètre déclassant).

ÉROSION DIFFUSE

Pour rappel, dans un territoire où les grandes cultures sont fortement représentées, le sol peut perdre une partie de sa capacité drainante contribuant à des ruissellements importants avec une force érosive conséquente (pouvant charrier d'importantes quantités de boues).

Dans ce contexte, il est intéressant de consulter la Cellule GISER : il s'agit d'un service du SPW – Agriculture Ressources Naturelles Environnement – Direction du développement rural qui fournit un appui aux communes pour la gestion et de prévention des risques d'inondations par ruissellement, par la réalisation d'analyses, des propositions d'aménagements et le suivi des différentes étapes de la mise en œuvre.

4-4-4 QUALITÉ DE L'AIR

Il n'y a pas de station de mesure de la qualité de l'Air sur le territoire communal.

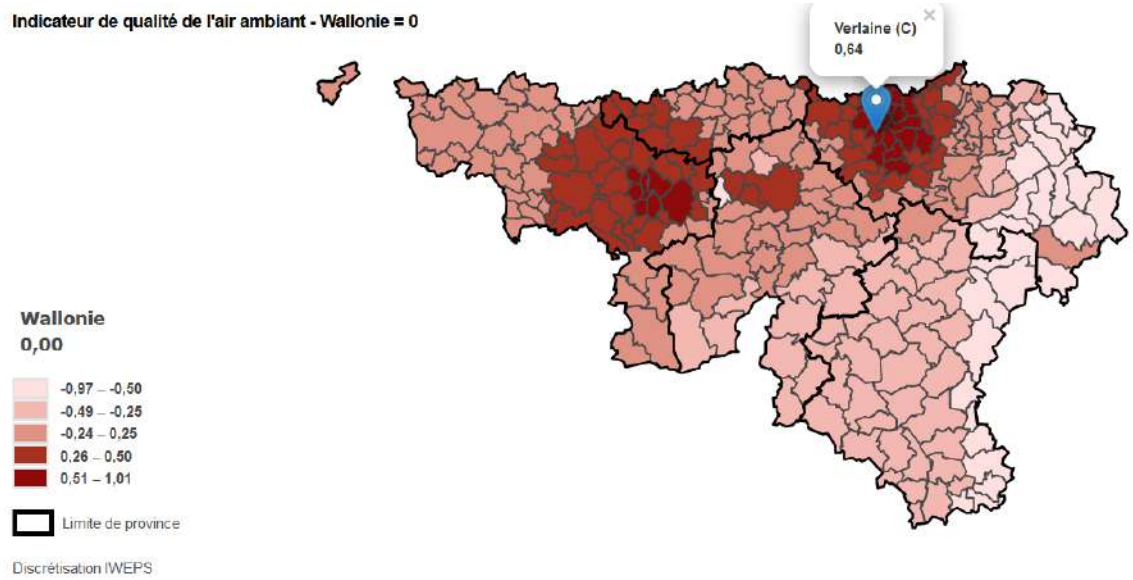


Figure 30 – Indicateur de la qualité de l'air ambiant
Source : IWEPS (https://walstat.iweps.be)

La carte ci-dessus est fournie par l'IWEPS. L'indicateur de qualité de l'air (QA) par entité est calculé au départ des données de qualité de l'air enregistrées en temps réel par les 23 stations télémétriques du réseau wallon de surveillance de la QA (ISSeP-AwAC). L'indicateur traduit le niveau de qualité de l'air ambiant dans chaque entité de Wallonie par rapport à la moyenne régionale, pour trois types de polluants parmi les plus problématiques en terme de santé humaine (ozone - O3, oxydes d'azote - NO2 et particules fines - PM). Plus l'indicateur est négatif, meilleure est la QA en référence à la QA moyenne en Wallonie. Plus l'indicateur est positif, moins bonne est la QA dans l'entité en référence à la QA moyenne en Wallonie.

A Verlaine, comparativement à la moyenne Wallonne, la qualité de l'air est moins bonne. L'un des facteurs est sans doute dû à la traversée de l'autoroute dont le trafic peut provoquer des retombées de métaux lourds ou particules fines à proximité. S'ajoute à cela la proximité d'une zone importante d'activité industrielle présente dans la vallée mosane et le type de chauffage domestique (à environ 86% alors que la moyenne wallonne est de 55%).

4-4-5 NUISANCES SONORES

AXES ROUTIERS PRINCIPAUX

Verlaine étant une commune principalement rurale, **la principale nuisance sonore provient de l'autoroute E42 traversant le territoire communal d'est en ouest**.

La Wallonie dispose d'une information assez précise du nombre de personnes soumises aux différents niveaux de bruit le long des grands axes routiers. En Wallonie, environ 740.000 personnes sont concernées par le bruit le long de ces grands axes.

À Verlaine, le bruit y est perceptible à hauteur de 50-59 dB jusqu'à 500-600 m de la voirie.

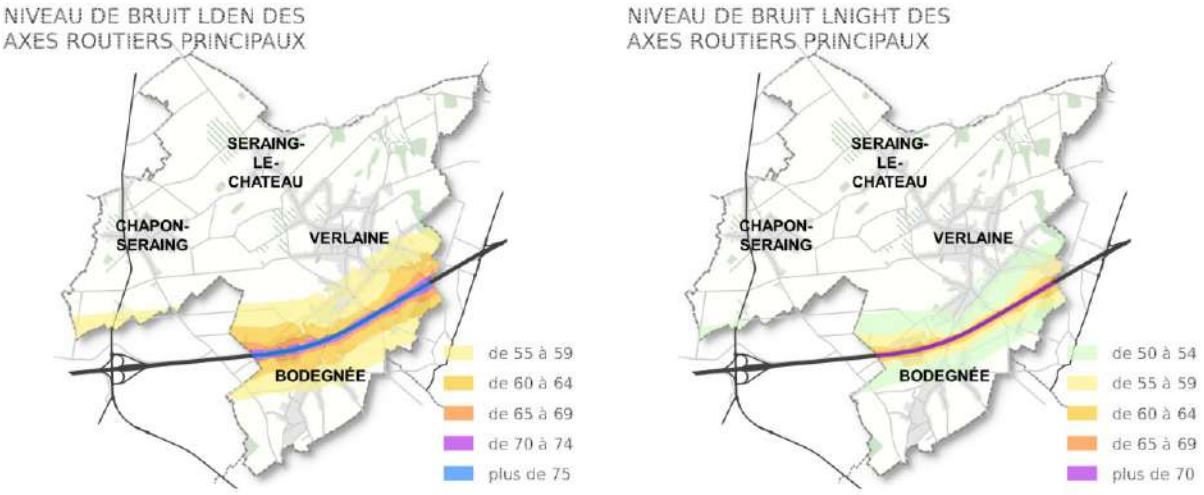


Figure 31 – Niveau de bruit Lden et Lnight

Source : Cartes stratégiques de bruit émis par les axes routiers principaux au sens de la directive européenne 2002/49/CE pour l'année 2017| Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juillet 2020

AÉROPORT DE BIERSET

La commune de Verlaine se situe dans la trajectoire des pistes de l'aéroport de Bierset. Cette situation contribue à amener des nuisances sonores liées à cette activité.

Quatre zones de bruits ont été définies par la Région Wallonne dans le **Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Bierset**. Celles-ci se basent sur l'indicateur « Lden » qui représente le niveau de bruit global pendant une journée (jour, soir et nuit) qui est utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit. Cet indicateur s'exprime donc en décibels. À Verlaine, toutes les entités se trouvent dans les **zones C' ou D'** ; seules quelques parcelles au-dessus de Hepsée se trouvent en zone B'. Suivant certaines conditions, les solutions suivantes sont proposées :

- A' & B' : acquisition d'immeubles, primes de déménagement pour les locataires, indemnités pour trouble commercial ou professionnel,
- A', B' & C' : prise en charge à 100% des travaux d'insonorisation,
- D' : octroi de primes à l'insonorisation.

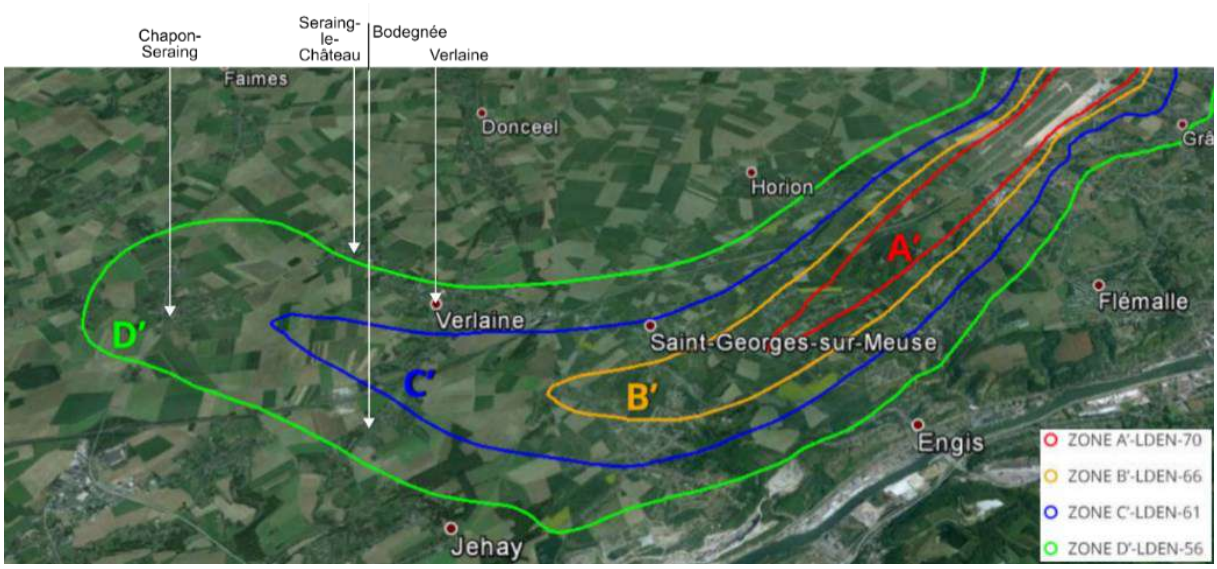


Figure 32 – PEB 2016
Source : SOWAER

4-4-6 DÉCHETS

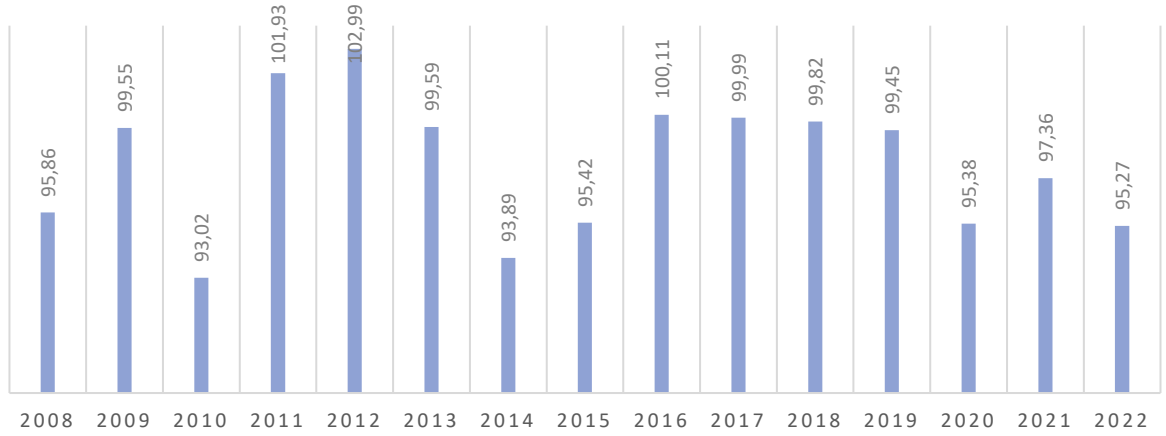
GESTION DES DÉCHET

Verlaine est affiliée à l'intercommunale INTRADEL. Cependant, c'est la commune qui organise son propre marché pour la collecte des ordures ménagères et des déchets organiques. C'est également la commune qui est en charge de la gestion des conteneurs à puce pour les déchets résiduels ainsi que du suivi auprès des citoyens.

- Ordures ménagères brutes (déchets résiduels) : les déchets résiduels sont collectés en conteneurs noirs depuis 2003. La collecte s'effectue tous les vendredis, par la société DEVEUX (marché public en cours jusqu'en 2025).
- Déchets organiques : Les déchets organiques sont collectés à Verlaine depuis septembre 2013 en sacs biodégradables. La collecte s'effectue tous les vendredis par la SA DEVEUX en même temps que les conteneurs noirs. Les rouleaux de sacs sont vendus au prix de 3€ auprès du service environnement ainsi qu'au Delhaize et à la boucherie Evrard (depuis 2021).
- PMC: Les PMC sont collectés un lundi sur deux par la société VanHeede (mandatée par Intradel). La commune octroie un rouleau de sacs PMC bleus par ménage et par an, à venir retirer à l'administration communale. Depuis le 1er décembre 2019, Intradel a étendu la collecte des PMC aux plastiques rigides et aux plastiques souples. Les sacs bleus sont disponibles à la vente à l'administration communale ainsi que dans les commerces.
- Papiers-cartons : A l'initiative d'Intradel, la commune a adhéré au système de collecte des papiers-cartons en conteneurs en 2016 (effectif depuis 2017). Ils sont collectés un lundi sur deux en même temps que les sacs PMC bleus.
- Bulles à verre : 4 sites sont implantés sur le territoire communal.
- Bulles à vêtement : convention de gestion avec Terre. Six sites sont implantés sur la commune de Verlaine.
- Recyparc : La commune de Verlaine a la chance de disposer d'un Recyparc (parc à conteneurs) à proximité immédiate de son territoire, géré par Intradel. Il s'agit du Recyparc de Saint- Georges-sur-Meuse.

PRODUCTION DE DÉCHETS AU NIVEAU COMMUNAL

Comme le montre le graphique suivant, la production annuelle d'ordures ménagères par habitant est d'environ 95 kg en 2022. Relevons que cette production est relativement stable depuis 2008.



Graphique 5 - Évolution de la production d'ordures ménagères par habitant de 2008 à 2022
Source : Intradel

Le tableau suivant nous donne la répartition par type de déchet et le total qui est de 218,5 kg/habitant.an en 2022 (en augmentation depuis 2014). Nous remarquons que la production de déchets organiques a augmenté significativement depuis 2014. Même si ceci peut éventuellement être expliqué par un changement de type de collecte, cette augmentation reste importante.

		2014	2018	2022
Nbr d'habitants	SPF 01/01/année	4.014	4.177	4.265
ORDURES MENAGERES	Quantité (kg)	376.880	416.960	-
	kg/hab.an	93,89	99,82	95,27
DECHETS ORGANIQUES	Quantité (kg)	44.080	61.300	-
	kg/hab.an	10,98	14,68	18,12
P.M.C.	Quantité (kg)	65.840	71.060	-
	kg/hab.an	16,4	17,01	22,69
PAPIERS - CARTONS	Quantité (kg)	213.220	189.320	-
	kg/hab.an	53,12	45,32	44,70
VERRES	Quantité (kg)	115.366	133.124	-
	kg/hab.an	28,74	31,87	37,70
TOTAL	**Quantité (kg)**	**815.386**	**871.764**	**-**
	kg/hab.an	**203,13**	**208,7**	**218,49**

Tableau 3 - Répartition de la production de déchets selon le type (de 2014 à 2022)
Source : Intradel

4-5 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Les types de sols présents sur le territoire communal sont de très bonne qualité agronomique.
- En matière de biodiversité, il n'y a aucun espace protégé (Natura 2000 ou Loi de conservation de la nature) ni Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).
- Pour la biodiversité, la commune s'est investie dans diverses actions : PCDN/BiodiverCité, Conventions Bords de routes, Combles et Clochers et Contrat de Rivière.
- Le PCDN/BiodiverCité propose des pistes concrètes d'amélioration de l'état de conservation de la nature au niveau communal.
- Les paysages communaux sont typiques de la Hesbaye liégeoise. Ils sont relativement peu variés même si certaines zones présentent un intérêt certain (alentours des châteaux d'Oudoumont et de Borsu).
- La paysage est un paysage d'openfield.
- Le parc éolien de Verlaine – Villers-le-Bouillet fait partie du paysage verlainois.
- Une zone importante de protection des captages est présente au nord de la commune, relative à la nappe de la craie de Hesbaye. Cependant, l'état des masses d'eau est à surveiller.
- Une grande partie des habitants sont raccordés au réseau d'égouttage (91%) dont 85% est épuré.
- Certaines pratiques agricoles (liées aux grandes cultures et à l'agriculture conventionnelle) peuvent présenter des risques pour l'environnement (pollution aux nitrates, aux pesticides, érosions diffuses et ruissellements importants) et pour la biodiversité.
- Le système d'agriculture conventionnelle est bien implanté même si la mise en place de MAEC est répandue.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire ...

Les potentialités à mobiliser :

- Le PCDN/BiodiverCité et les MAEC comme base à la définition de la trame écologique.
- L'investissement de la commune dans certaines conventions (Contrat de Rivière, Bords de route, Combles et Clochers, ...).

Les contraintes à intégrer :

- La présence de périmètres d'intérêt paysager et points de vue et lignes remarquables, ainsi que d'arbres et haies remarquables.
- La présence d'une zone d'une zone de protection de l'aquifère liée aux « Galeries de Hesbaye ».
- L'E42, source de nuisances sonores et de « rupture » du territoire.

Les besoins auxquels répondre :

- Développer le réseau écologique.
- Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère.
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants.
- Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates.
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations.
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.
- Inverser la tendance à la hausse de productions de déchets.

5 | LA STRUCTURE BÂTIE ET LE PATRIMOINE

5-1 LES TYPOLOGIES BÂTIES

Voir Carte 04 – Structure bâtie et espaces publics structurants.

Les typologies bâties et croquis sont tirées de l'étude CPDT « Typologies des tissus urbanisés résidentiels wallons » (2014).

Typologie 1 : continu ancien

Ce tissu urbanisé constitue le noyau historique de la localité. Il est constitué de maisons mitoyennes datant d'avant 1900 sur des parcelles et petites intégrées dans un maillage viaire fin.

Ce tissu possède une forte identité patrimoniale. Le réseau des rues, hérité des tracés médiévaux, est non rectiligne et adaptés aux déplacements piétons. Il créé des enchaînements de séquences visuelles courtes cadrées par le bâti, des effets d'appel et d'anticipation.

- ✓ Bâti ancien
- ✓ Bâti implanté parfois à front de voirie, parfois en recul d'une cour
- ✓ Parcellaire de forme irrégulière
- ✓ Mixité de fonctions
- ✓ Tissu dense
- ✓ Forte identité patrimoniale



Photo 6 :- Croquis de la typologie « continu ancien »
Source : CPDT



Photo 7 :- Ferme Hermicourt-Stasse à Chapon-Seraing
Source : FRW

Typologie 2 : Semi-continu ancien

Ce tissu urbanisé constitue entre autres le noyau villageois historique. Il est constitué d'une majorité de maisons trois façades (souvent des mitoyens en attente) datant d'avant 1900 sur de grandes parcelles.

L'espace dégagé par le recul du front de bâtisse est généralement partagé entre les usagers de l'espace public. Néanmoins, la voiture y est privilégiée.

- ✓ Bâti ancien
- ✓ Bâti implanté parfois à front de voirie, parfois en recul d'une cour
- ✓ Parcellaire de forme irrégulière
- ✓ Mixité de fonctions
- ✓ Tissu relativement dense
- ✓ Certaine identité patrimoniale



Photo 8 :- Croquis de la typologie « semi-continu ancien »
Source : CPDT



Photo 9 :- rue de l'Église, Verlaine
Source : Streetview

Typologie 3 : Semi-continu en extension

Ce tissu urbanisé linéaire est constitué d'une majorité de maisons trois façades sur des parcelles étroites et profondes.

Ce paysage n'est pas toujours lisible : la rue large et linéaire offre de longues perspectives peu cadrées. Le premier plan est composé d'un bâti hétérogène, discontinu et éventuellement chargé d'enseignes colorées et lumineuses ou d'éléments routiers. L'arrière-plan et les ouvertures latérales s'ouvrent parfois sur un paysage naturel lointain.

Le long des axes important de liaisons, le tissu est multifonctionnel et comprend de petites et grandes surfaces commerciales.

La discontinuité du front bâti mitoyen est donnée par des mitoyens en attente et des parcelles d'angles non bâties.

- ✓ Bâti récent (après 1970)
- ✓ Parcelles étroites et profondes
- ✓ Espace-rue large, minéral, front bâti hétéroclite et irrégulier
- ✓ Espace public dédié aux flux motorisés
- ✓ Tissu peu dense
- ✓ Aucune identité patrimoniale



Photo 10 :- Croquis de la typologie « semi-continu en extension »
Source : CPDT



Photo 11 :- rue de l'Église, Verlaine
Source : Streetview

Typologie 4 : Semi-continu récent

Ce tissu est le résultat d'un projet d'ensemble construit récent de maisons jumelées sur des parcelles régulières de taille moyenne. Il s'intègre dans des quartiers résidentiels récents autour d'une organisation viaire propre.

L'interaction visuelle entre l'intérieur des bâtiments et l'espace public est faible dû au recul du front de bâtisse.

- ✓ Bâti récent (après 1970)
- ✓ Parcelles moyennes
- ✓ Espace-rue large, minéral, front bâti hétéroclite et irrégulier
- ✓ Espace public dédié aux flux motorisés
- ✓ Tissu peu dense
- ✓ Aucune identité patrimoniale



Photo 12 :- Croquis de la typologie « semi-continu récent»
Source : CPDT



Photo 13 :- Clos des Saules, Verlaine
Source : FRW

Typologie 5 : Ouvert ancien

Ce type de tissu est constitué d'immeubles datant d'avant 1945 isolés sur des grandes parcelles implantées principalement hors des entités. Les bâtiments s'implantent le long de grands routes ou à l'extrémité d'un chemin

- ✓ Bâti ancien
- ✓ Bâtiments d'exceptions : fermes, châteaux, grandes bâtisses
- ✓ Grandes parcelles

carrossable. Elles ponctuent et participent aux paysages ouverts naturels.

Dans certains cas, les maisons, manoirs ou petits châteaux bourgeois s'implantent en recul de la voirie et font face à celle-ci avec des séquences d'entrée parfois monumentalisées. Dans d'autres cas, les châteaux et grandes fermes ont leur organisation propre centrée autour d'une cour et présentent à l'espace public des façades protectrices peu ouvertes.

- ✓ Tissu très peu dense
- ✓ Forte identité patrimoniale



Photo 14 :- Croquis de la typologie « ouvert ancien »
Source : CPDT



Photo 15 :- rue de Yernawe, Bodegnée
Source : Streetview

Typologie 6 : Ouvert en ruban

Ce tissu urbanisé s'étire aux portes des villages, le long des voies de liaison. Il est le résultat d'une urbanisation extensive spontanée de maisons isolées sur des grandes parcelles.

L'hétérogénéité architecturale et végétale illustre l'individualité de chaque propriété. Le tissu résulte de l'addition de logiques individuelles et rationnelles mais ne présente pas un caractère d'ensemble.

L'interaction visuelle entre l'intérieur des bâtiments et l'espace public est très faible dû au recul important du front de bâtisse, intensément végétalisé et aux petites percées visuelles vers l'espace public. Les haies privées délimitent nettement les propriétés.

- ✓ Bâti linéaire
- ✓ Bâti récent, typique de la périurbanisation
- ✓ Bâti implanté le long des axes en entrée de village
- ✓ Parcelles rectangulaires de taille importante
- ✓ Fonction résidentielle
- ✓ Tissu très peu dense
- ✓ Aucune identité patrimoniale
- ✓ Architectures variées, parfois modernes
- ✓ Implantation en recul de la voirie
- ✓ Impact paysager



Photo 16 :- Croquis de la typologie « ouvert en ruban »
Source : CPDT



Photo 17 :- rue de Chapon-Seraing, Seraing-le-Château
Source : Streetview

Typologie 7 : Ouvert en ensemble

Ce tissu urbanisé est le résultat d'un projet d'ensemble récent de maisons isolées sur des parcelles régulières de taille moyenne.

Le tissu s'implante dans des quartiers résidentiels récents autour d'une organisation viaire propre en boucles et culs-de-sac. Le paysage, formé d'une succession régulière de

- ✓ Bâti récent
- ✓ Bâti implanté en ensemble, type lotissement
- ✓ Parcelles rectangulaires de taille moyennes
- ✓ Fonction résidentielle
- ✓ Tissu très peu dense

villas à la même architecture, offre peu de repère d'orientation.



Photo 18 :- Croquis de la typologie « ouvert en ensemble »
Source : CPDT

- ✓ Aucune identité patrimoniale
- ✓ Implantation en recul de la voirie



Photo 19 :- Lotissement Triche-Madeleine à Chapon-Seraing
Source : Streetview

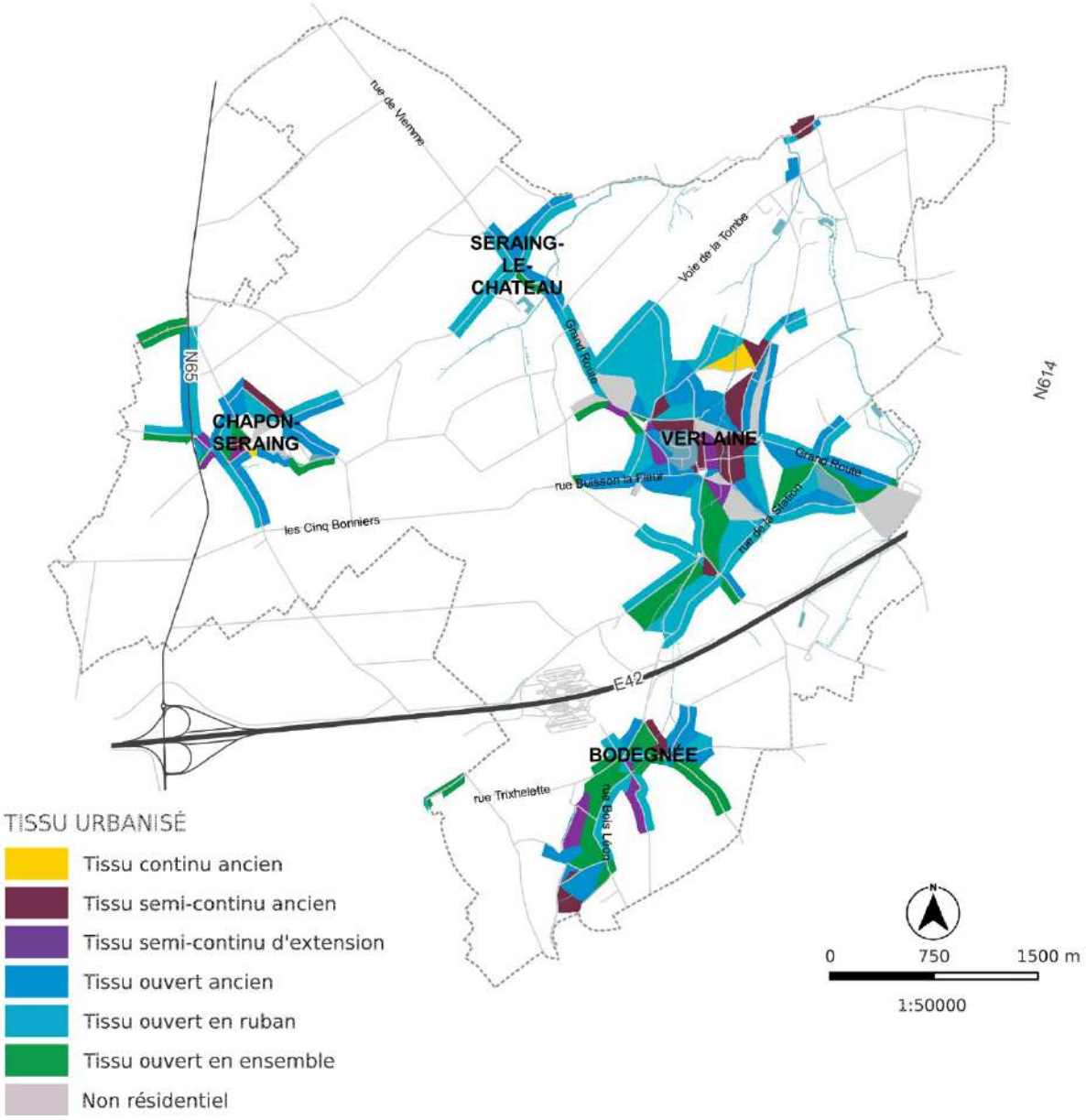


Figure 33 – Carte des typologies des tissus urbanisés résidentiels wallons
Source : SPW | Fond de plan : Tissu urbanisé résidentiel wallon, CPDT 2014 | Réalisation : SEN5, août 2020

5-2 L'ÉVOLUTION DU BÂTI

Contrairement à d'autres communes où les cartes d'évolution du bâti font clairement apparaître le phénomène de **périurbanisation**, à Verlaine, le **phénomène** est **plus diffus**.

En effet, le **bâti datant d'avant 1900 est présent le long des différentes rues** de toutes les entités. Il représente 33% de la structure bâtie.

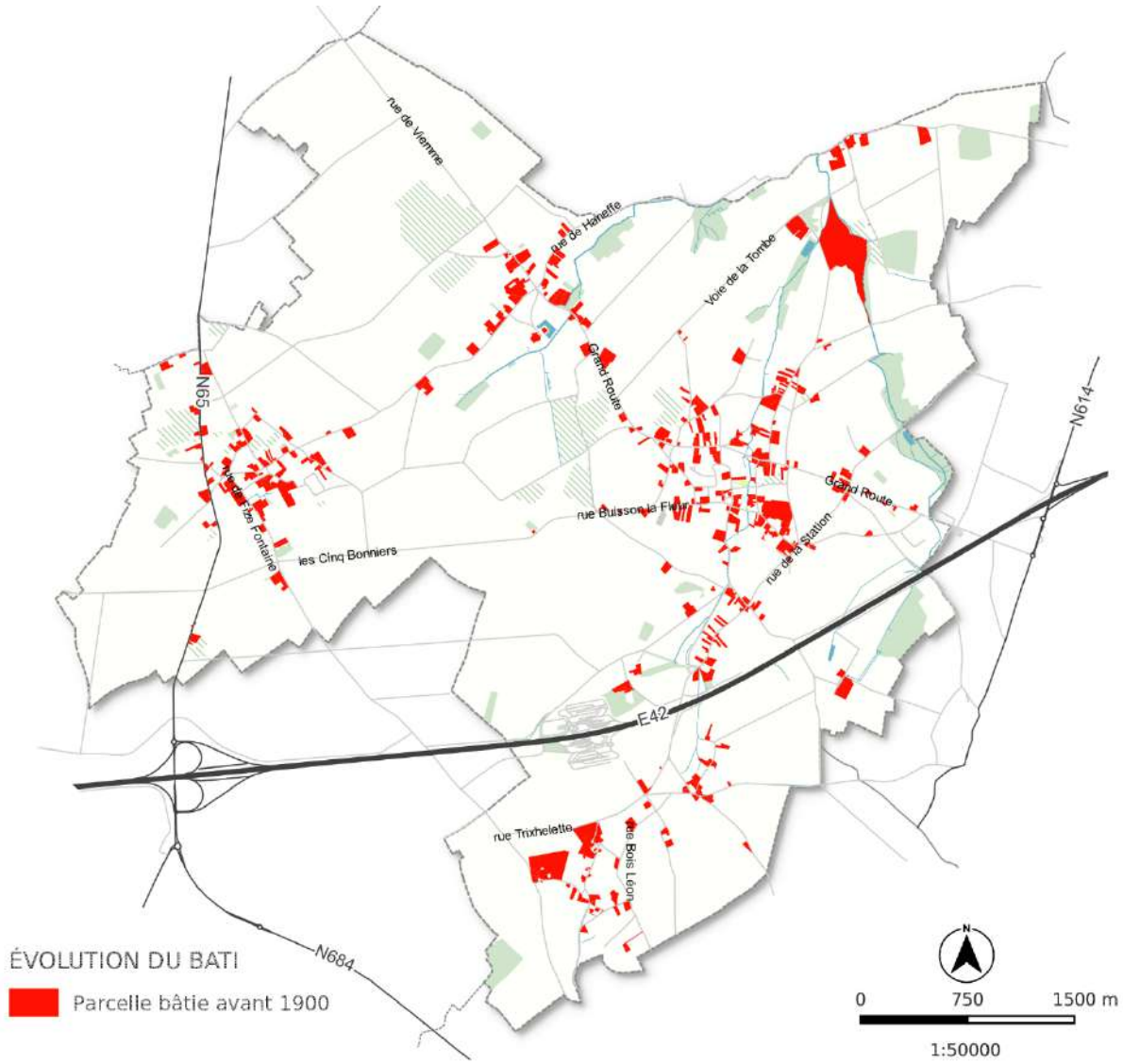


Figure 34 – Bâti construit avant 1900 – représentation à l'échelle de la parcelle
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020





Photo 20 et photo 21 – Vieux Tribunal à Bodegnée et Château de Seraing-le-Château.

Les **bâtiments édifiés avant 1950 viennent s'accoler** aux bâtiments anciens. Ils ne forment pas de « projet d'ensemble ».

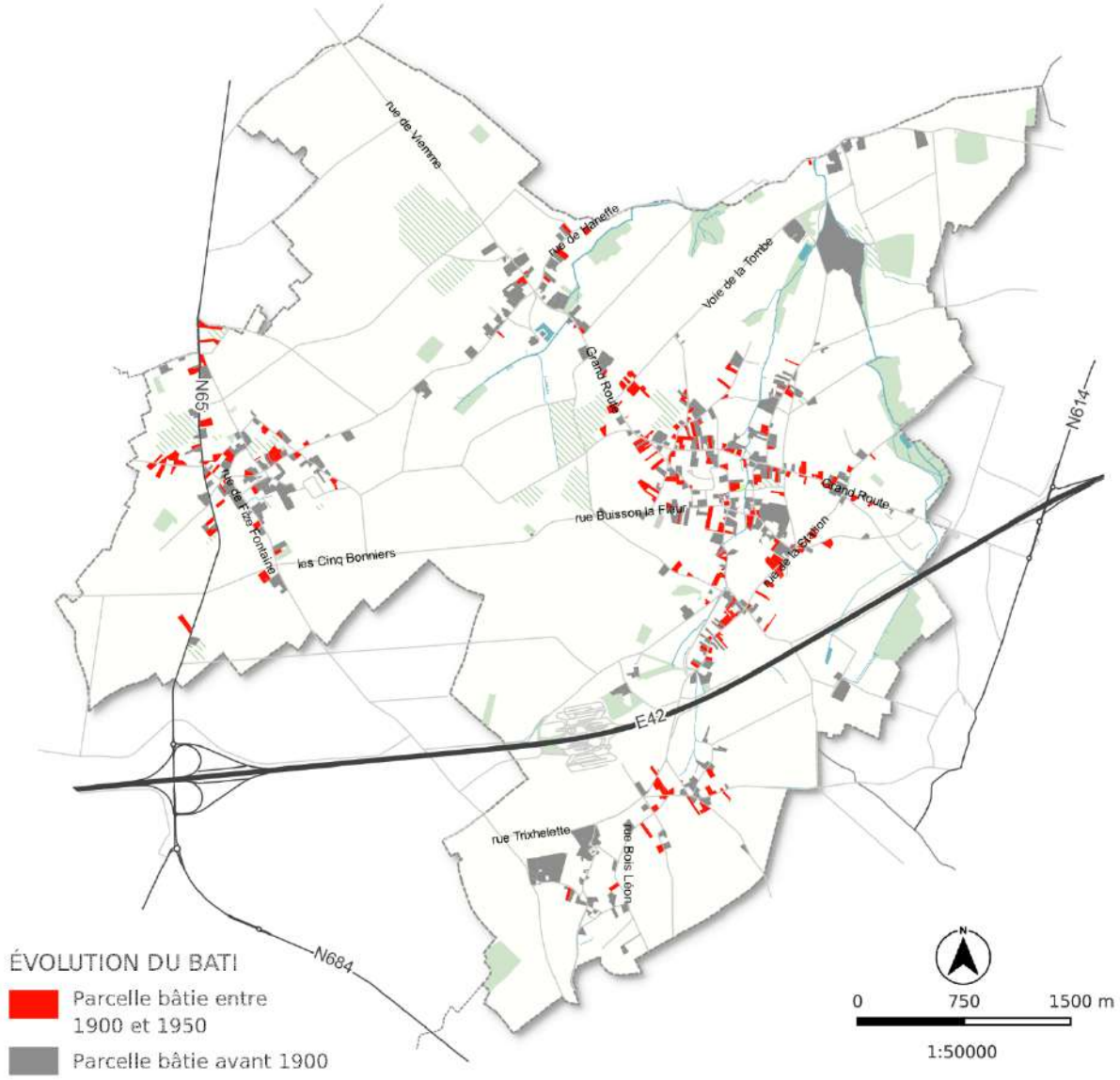


Figure 35 – Bâti construit entre 1900 et 1950 – représentation à l'échelle de la parcelle
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020

Photo 22 et photo 23 – rue de Borset n°8 à Chapon-Seraing et Grand-Route n°170 à Verlaine (datant toutes deux d'entre 1900 et 1918)
Source : Streetview





Après 1950 émergent les **développements immobiliers** de plus grande importance, prenant la forme de lotissements (cfr. 5-3-1. Permis d'urbanisation). Même si tous les villages sont touchés, Bodegnée l'est particulièrement.

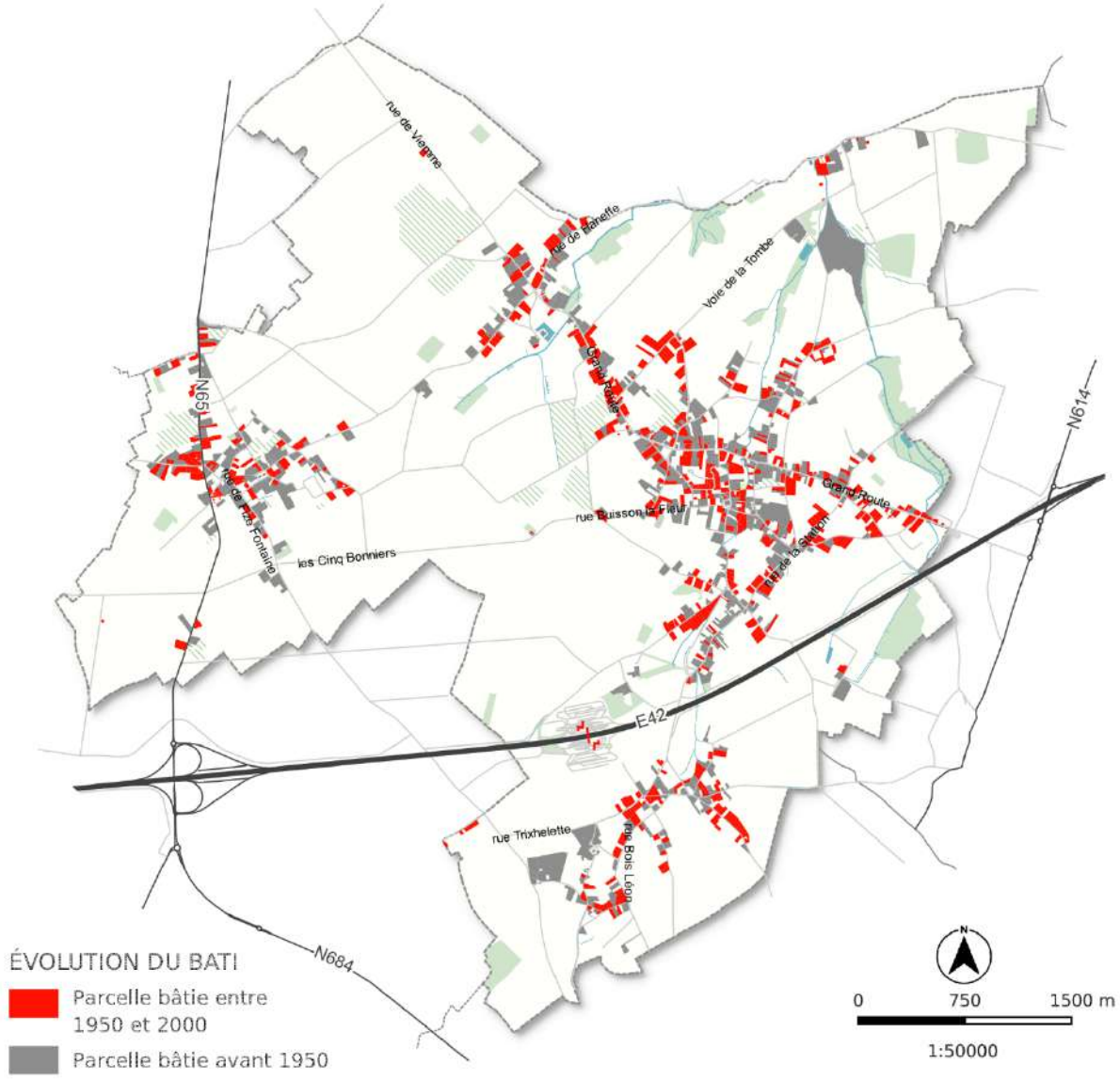


Figure 36 – Bâti construit entre 1950 et 2000 – représentation à l'échelle de la parcelle
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020



Photo 24 Maisons d'habitations rue de Seraing-le-Château (n°52 et suivants) datant de la fin des années 80, début des années 90.
Source :Streetview

L'urbanisation continue dans et aux alentours des villages tandis que les développements d'ensemble continuent à sortir de terre. Le **pôle commercial** est édifié dans les **années 2000**.

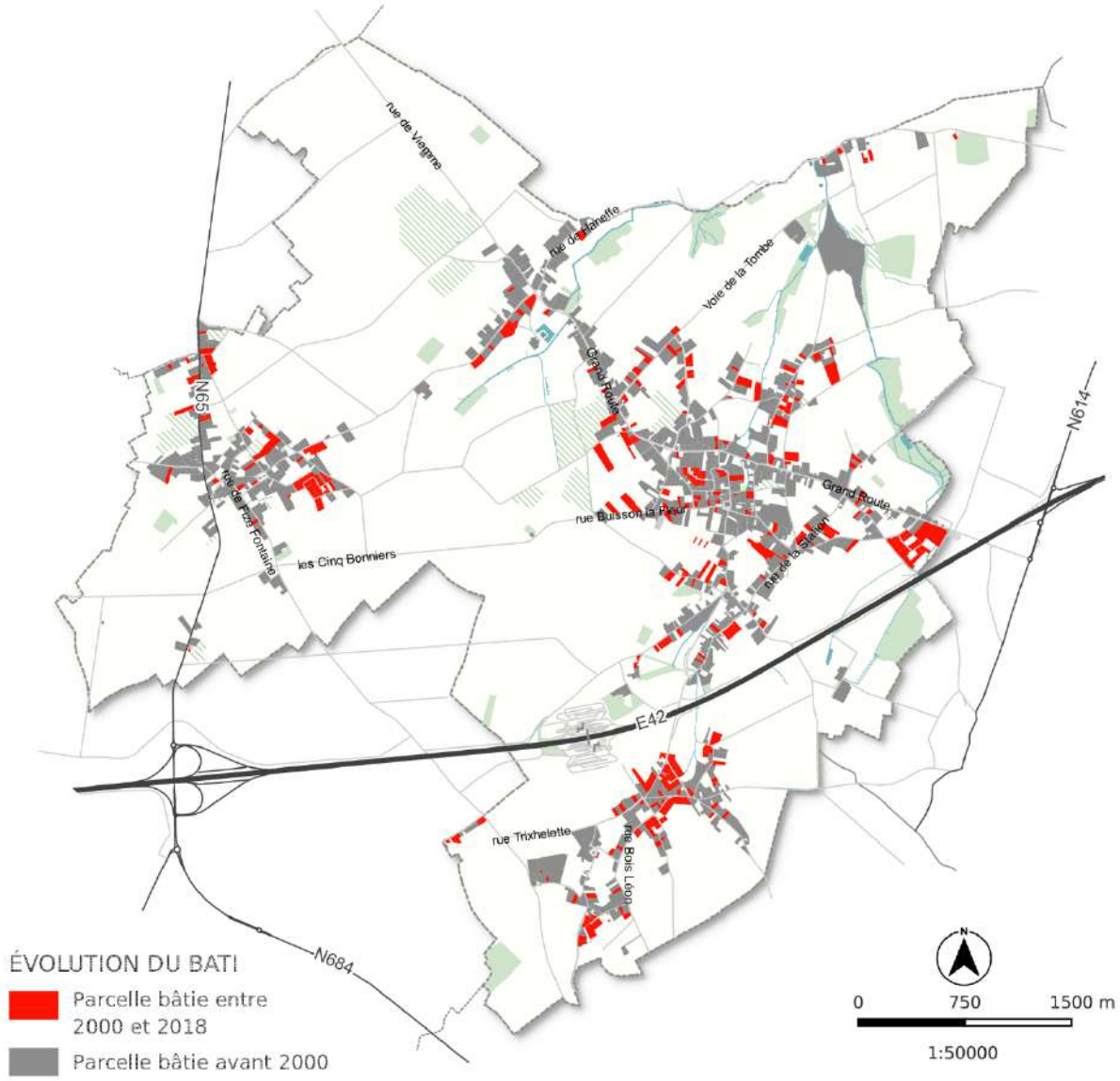


Figure 37 – Bâti construit après 2000 – représentation à l'échelle de la parcelle
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020





Photo 25 et photo 26 – rue Bois Léon n°12 (datant de 2017) et lotissement rue Triche Madeleine (datant de 2009).
Source : Streetview

5-3 LES PERMIS

5-3-1 PERMIS D'URBANISATION

Le territoire communal est concerné par **214 permis d'urbanisation (anciennement dénommés permis de lotir).** La plupart ont été approuvés dans les années 90 à 2010 et se trouvent principalement sur l'entité de **Verlaine**.

Entités	Nbr
Verlaine	113 soit 52,8 %
Seraing-le-Château	14 soit 6,5 %
Chapon-Seraing	30 soit 14,0 %
Bodegnée	57 soit 26,6 %

Tableau 4 – Répartition des lotissements par entités
Source : commune de Verlaine, juillet 2023

1-1-1 PERMIS D'URBANISME

Conformément à l'article D.IV.4 du CoDT, les actes et travaux destinés à « *construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes* » sont soumis à permis d'urbanisme.

Le **nombre de permis d'urbanisme délivrés depuis 1996 est relativement stable**. Toutefois, si durant la période 1996-2001, c'était principalement pour la création de nouveaux bâtiments résidentiels, force est de constater que le ratio a changé depuis 2002 et que le nombre de rénovations approche celui des nouvelles constructions.

	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	121	97	129	103
Nbr de nouveaux logements	123	127	137	118
Nbr de nouveaux appartements soit xx % des nouveaux logements	4 soit 3%	33 soit 26%	13 soit 9%	23 soit 19%
Superficie moyenne des nouveaux logements	236 m²	240 m²	212 m²	236 m²
Nbr de rénovations	76	107	108	95
Non-résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	24	11	8	12
Superficie moyenne des nouveaux bâtiments	4.030 m²	2.228 m²	4.652 m²	9.068 m²
Nbr de rénovations	10	20	16	18
Nbr total de permis d'urbanisme délivrés…	**233**	**235**	**261**	**228**
… pour de nouvelles constructions	**145**	**108**	**137**	**115**
… pour des rénovations	**88**	**127**	**124**	**113**

Tableau 5 – Permis de bâtir depuis 1996 jusqu'en novembre 2019
Source : Statbel

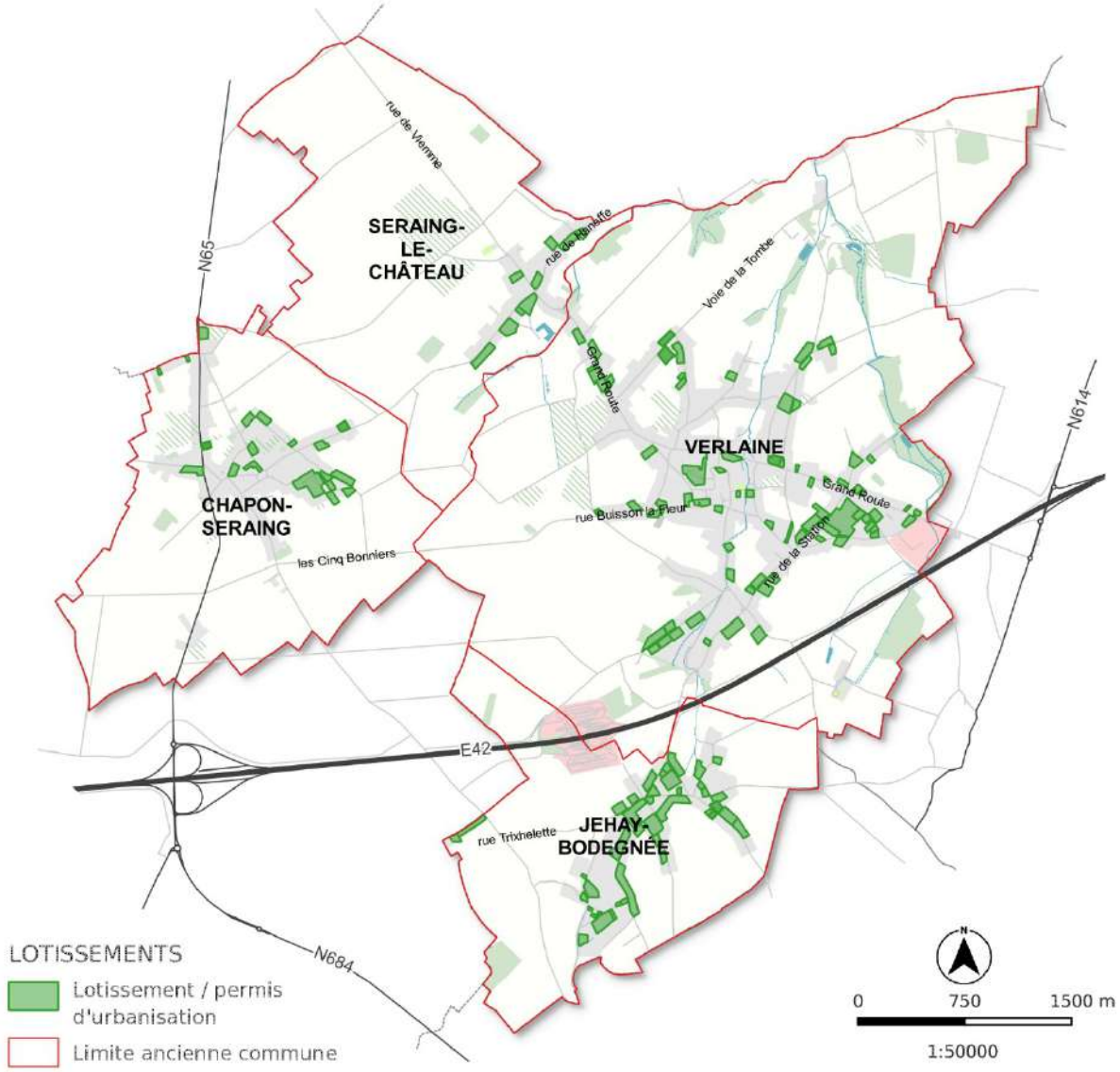
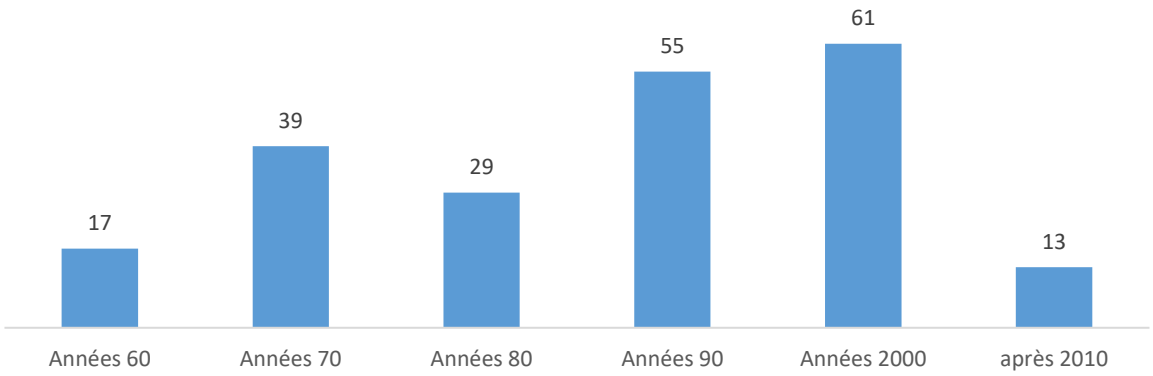


Figure 38 – Lotissements / permis d'urbanisation
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020



Graphique 6 - Nombre de permis de lotir / permis d'urbanisation par décennies
Source : Commune de Verlaine, juillet 2023

5-4 LE PATRIMOINE BÂTI ET LES SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

Voir Carte 06 – Patrimoine bâti et naturel.

Tous les villages accueillent des **biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC)**. En effet, le territoire communal recèle de bâtiment intéressant : fermes, châteaux mais aussi habitations, églises, rues, etc.





Photo 27 et photo 28 – Ferme en face de l'église de Bodegnée et ferme Destexhe (ferme de Borsu)

Même s'ils ne sont pas repris, plusieurs autres bâtiments sont également intéressants d'un point de vue patrimonial : parlons notamment de l'école des filles et des garçons, à Chapon-Seraing ou encore du Vieux Tribunal à Bodegnée (cfr. photos ci-contre).

Entre Verlaine et Seraing-le-Château, au croisement de la Grand-Route et de la Voie de la Tombe, se trouve le **tumulus**. Celui-ci est repris comme « monument » et ses abords comme « site classé ». Toutefois, il n'est **pas mis en évidence** et difficilement « visible » sans un œil averti.





Photo 29 et photo 30 - le tumulus au croisement de la Grand-Route et de la Voie de la Tombe
Source : photo de droite, DGO4

Les noyaux anciens sont également repris sur les **cartes archéologiques** de Wallonie ainsi que différents tracés viaires anciens et les zones de marais déjà représentées sur la carte de Ferraris (cfr. 2-3-1.). Tout projet nécessitant des mouvements de terre sur l'une de ces zones devra donc contacter l'administration compétente. À noter toutefois que cette carte n'est pas encore d'application puisqu'elle n'est pas encore parue au Moniteur belge.

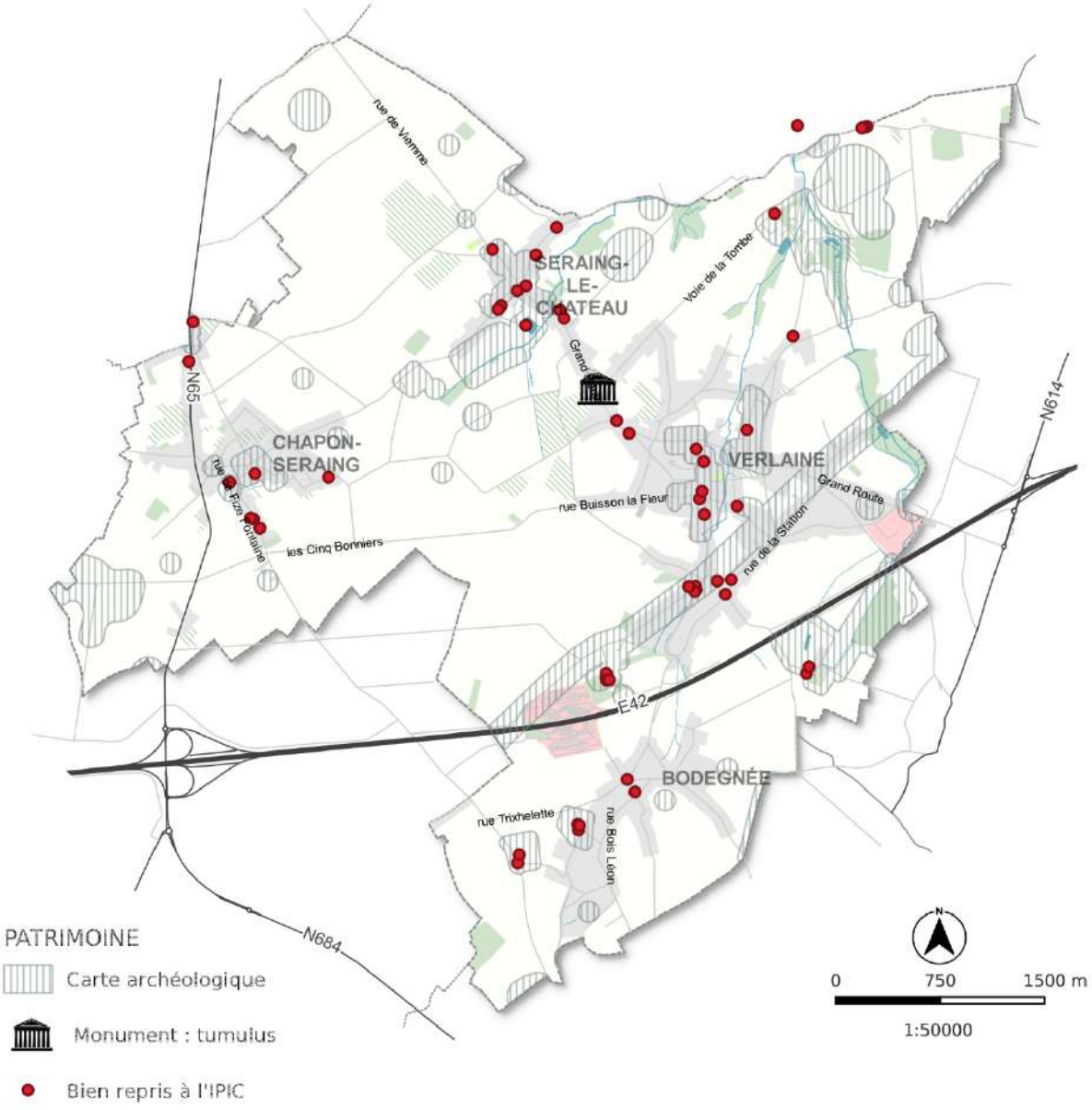


Figure 39 – Patrimoine
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020





Photo 31 et photo 32 – Vieux Tribunal à Bodegnée et Ecole des garçons et des filles à Chapon-Seraing
Source : photo de droite, FRW

5-5 LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

5-5-1 NOMBRE DE LOGEMENTS ET ÉVOLUTION

Le nombre de logements en 2019 sur la commune de Verlaine est de 1.682, avec une part d'immeubles à appartements de 2,2%. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'arrondissement, et plus faible que ce que l'on observe sur la Province ou Wallonie.

Entre 2010 et 2019, la commune de Verlaine a gagné 292 logements, soit une évolution de 21%. Cette évolution du nombre de logements est **particulièrement importante**, puisqu'elle est seulement de 11% sur l'arrondissement et 8,5% pour la Wallonie.

Le nombre d'immeubles à appartements a connu une évolution considérable de 250% sur la même période.

La part de logements publics est particulièrement faible sur la commune (0,6%) comparativement à l'arrondissement (3,7%) ou la Wallonie (6%).

	Nbre logements 2019	% immeubles à apparts 2019	% logements publics	Solde nbre de logements 2010 - 2019	Evo. nbre de logements 2010 - 2019 en %	Evo. nbre immeubles à apparts 2010 - 2019 en %
Verlaine	1.682	2,2	0,6	292	21,0	250,0
Ar. de Huy	50.805	2,4	3,7	5.034	11,0	133,0
Pr. de Liège	526.351	4,1	6,8	37.779	7,7	73,4
Wallonie	1.719.866	3,2	6,0	135.308	8,5	65,3

Tableau 6 – Parc de logements
Source : Statbel, 2019

5-5-1 TYPES DE LOGEMENT

L'analyse des types de logements montre que les maisons de type ouvert, fermes ou châteaux représentent 63,6% des logements sur Verlaine, alors que cette catégorie représente à peine 27% sur la Province. Au sein du Bassin Huy-Waremme, la part de cette catégorie est de 43 %.

On remarque au comparativement à ses communes limitrophes, Verlaine est la commune qui a la part de maisons de types ouvert la plus importante derrière Faimes (66%).

La proportion de maisons de type demi-fermé est de quasiment 23,4%, Par contre**, la proportion de maisons de type fermé est particulièrement faible** (4,3%) comparativement aux autres entités, dont les communes limitrophes.

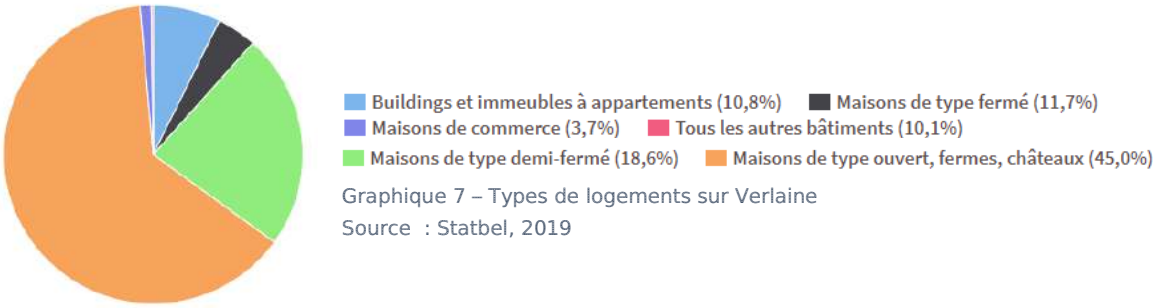
	% de buildings et immeubles à appartements	% Maisons de type fermée	% Maisons de type demi-fermée	% Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	% Maisons de commerce	% Tous les autres bâtiments
Verlaine	7,3	4,3	23,4	63,6	1,2	0,2
Ar. de Huy	10,6	15,1	27,4	43,2	2,0	1,7
Bassin Huy-Waremme	12,2	14,5	28,1	41,8	1,9	1,5
Pr. de Liège	18,3	28,4	21,2	26,8	3,6	1,8
Wallonie	15,8	26,6	22,2	30,1	2,9	2,4

Communes limitrophes						
Amay	10,4	19,9	37,5	29,5	2,0	0,6
Donceel	9,4	7,1	27,1	54,9	0,5	1,0
Faimes	4,7	5,9	21,1	66,0	1,0	1,3
Grâce-Hollogne	15,1	28,7	35,7	18,6	1,3	0,5
Saint-Georges-sur-Meuse	7,1	14,1	31,5	44,9	1,8	0,7
Villers-le-Bouillet	5,7	10,2	30,3	52,3	0,8	0,7

Tableau 7 – Types de logements
Source : Statbel, 2019

La proportion de logements situés dans des buildings ou immeubles à appartements est plus faible sur Verlaine que sur les entités de références (7,3% contre 10,6% pour l'arrondissement de Huy).

La part de maisons de commerces (1,2%) est faible.



Graphique 7 – Types de logements sur Verlaine
Source : Statbel, 2019

5-5-2 PRIX DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER

Le prix médian des maisons en 2019 sur Verlaine est de 318.750€, soit un prix bien supérieur à ce que l'on peut observer sur l'arrondissement, ou même la Province ou Wallonie.

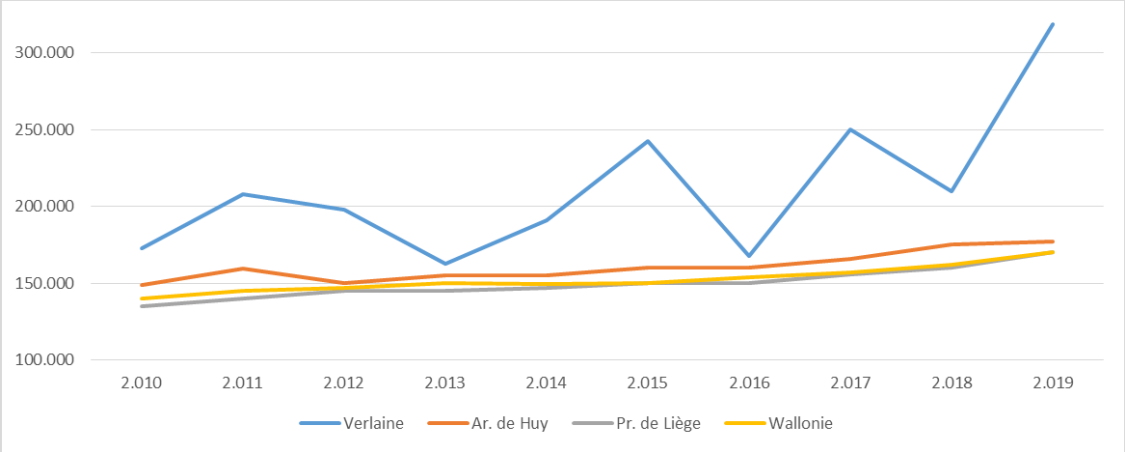
	Nombre de transactions en 2019	Prix médian des maisons en 2019 (€)	Evolution du prix médian 2010-2019 (%)
Verlaine	30	318.750	84,8
Ar. de Huy	1.111	177.000	18,8
Arr. de Waremme	673	200.000	23,3
Pr. de Liège	9.065	170.000	25,9
Wallonie	32.739	170.000	13,06

Communes limitrophes			
Amay	161	165.000	22,2
Donceel	17	175.000	5,7
Faimes	27	206.500	19,7
Grâce-Hollogne	176	133.750	15,5
Saint-Georges-sur-Meuse	83	165.000	27,9
Villers-le-Bouillet	63	175.000	13,3

Tableau 8 – Prix des maisons et évolution 2010-2019
Source : Statbel, 2019

L'évolution du prix des maisons sur Verlaine entre 2010 et 2019 est de 84,8%, ce qui est de nouveau bien plus important que ce que l'on peut observer sur les autres entités. La Wallonie affiche une progression de 13%, et l'arrondissement de 23%.

Le graphique de l'évolution du prix des maisons entre 2010 et 2019 montre que les fluctuations sont importantes sur la commune, et plus régulières sur les autres entités.



Graphique 8 – Évolution du prix des maisons entre 2010 et 2018
Source : Statbel, 2018

Les données les plus récentes sur le prix moyen des terrains à bâtir, sur statbel, datent de 2014. Malgré leur ancienneté, elles permettent de comparer la commune de Verlaine aux autres entités. Un constat clair apparaît : **la commune de Verlaine a un prix moyen bien plus élevé** que la moyenne de l'arrondissement de Huy, de la Province ou de la Wallonie, et également le prix le plus élevé comparativement à ses communes limitrophes.

	Prix moyen du terrain à bâtir (euros/m²)
Verlaine	58,44
Ar. de Huy	37,13
Bassin Huy-Waremme	Non disponible
Pr. de Liège	49,67
Wallonie	50,66

Communes limitrophes	
Amay	58,09
Donceel	Non disponible
Faimes	35,82
Grâce-Hollogne	48,02
Saint-Georges-sur-Meuse	33,76
Villers-le-Bouillet	36,90

Tableau 9 – Prix moyen des terrains à bâtir en 2014
Source : SPF Finance, 2014

5-5-3 PERSPECTIVES IMMOBILIÈRES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le calcul des perspectives en logements se base sur une méthodologie tirée de l'étude CPDT « Quartiers nouveaux » de 2015[3]. Il y est expliqué que pour estimer le nombre de logements sur base de données ménages, une double transformation doit être appliquée. L'hypothèse de base de l'étude est qu'un ménage habite un logement et qu'un logement est habité par un seul ménage. Un accroissement de x ménages sur une entité doit dès lors logiquement représenter une augmentation de x logements sur cette même entité. Les chercheurs préconisent toutefois d'apporter à ce calcul la double correction suivante :

1. Tout d'abord, pour le bon fonctionnement du marché immobilier (turn-over notamment), il convient de disposer d'un **stock de logements en surplus estimé à 10%** dans le calcul des perspectives (diverses études sur le sujet se sont accordées sur ce chiffre).

2. Ensuite, sur base de ce premier point, de manière logique, il faut s'assurer que le stock de logements actuel soit déjà bien supérieur de 10% à celui du nombre de ménages actuel. Ce second facteur permet de **réguler l'inadéquation actuelle entre l'offre et la demande de logements**. Le déficit de logements actuel est dès lors calculé et intégré dans l'estimation globale du nombre total de logements futurs.

PERSPECTIVES DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Puisque cette méthodologie se base sur l'estimation du nombre de ménages en 2033, les perspectives du nombre de logements varient selon que l'on se base sur les perspectives ménages de l'IWEPS (réalisées à l'échelle communale) et celles du Bureau Fédéral du Plan (réalisées à l'échelle de l'arrondissement). Ces perspectives démographiques sont détaillés dans le point 8-2.

Dès lors, sur Verlaine, on arrive à une **estimation de 375 à 476 nouveaux logements nécessaires d'ici 2033 pour « absorber » l'augmentation de population.**

Partie 1 : + 10%		
	IWEPS	**BFP**
Evolution des ménages 2018-2033 en nbr	292	200
Nombre de logements idéal (+10%)	**321**	**220**
Partie 2 : Facteur pour l'inadéquation offre/demande actuelle		
Nombre de logements (2017, IWEPS)	1.627	
Nombre de ménages (2017, Statbel)	1.620	
Nombre de logements idéal (+10%)	1.782	
Déficit actuel de logements	**155**	
Nombre total de logements pour 2033 :	**476**	**375**

Tableau 10 – Perspectives relatives au nbr de nouveaux logements attendus d'ici 2033
Source : SEN5

PERSPECTIVES DU TYPE DE LOGEMENTS

Les analyses démographiques, et notamment les perspectives démographiques par âge au sein de l'arrondissement de Huy, ont mis en évidence des besoins spécifiques en matière de logements :

[3] Annexe 1 au rapport final de la Recherche R2 – Notes méthodologiques relatives aux différents volets et à l'élaboration de l'atlas des sites, Recherche R2 de la subvention 2014-2015 « Analyse prospective relative à la localisation de nouveaux quartiers qui constituent une réponse aux défis démographiques », sous la direction de Y. Hanin, J.-M. Decroly et J. Teller

- La nécessité de développer une offre en plus petits logements, au vu de la forte augmentation du vieillissement de la population, des ménages isolés, de ménages sans enfants et de familles monoparentales. Cela est d'autant plus vrai que la commune se caractérise par la prédominance d'une offre en bâti de type « 4 façades » plutôt destiné à des familles,

- La constance de familles avec enfants, ce qui signifie qu'il continuera à avoir un besoin en logements familiaux,

Ces deux constats démontrent la nécessité de développer des logements « mixtes » sur l'arrondissement de Huy.

Il est clair qu'au vu de la tendance au vieillissement de la population, et l'augmentation importante de la population de 80 ans et plus, la commune de Verlaine devra développer à moyen-long terme, des nouveaux services adaptés aux personnes âgées : maison de repos, résidences-services, mais également infrastructures médicales et aide à domicile. En effet, que ce soit par faute de lieux d'accueil suffisants ou par choix, il est à souligner que de plus en plus d'aînés continuent à vivre chez eux. Dès lors, l'augmentation du nombre de lits dans les structures dédiées et de quartiers de « résidences-services » sont une partie de la réponse, mais ne suffiront pas sans le soutien au vivre au domicile.

D'ailleurs, **nous attirons l'attention sur le fait que le vieillissement attendu de la population n'aura pas qu'une incidence sur les besoins en matière de services : des adaptations sont également à considérer au niveau du logement** : avec l'âge, le domicile devient souvent trop grand, inadapté ou trop cher. Au travers de permis d'urbanisme, la commune aura un rôle important à jouer afin d'aider à adapter les logements et accueillir des formules innovantes (subdivision, taille, équipements et accès, logements intergénérationnels...). Notons que **cette réflexion ne peut se faire qu'en accord avec une vision globale d'aménagement du territoire ; or, la commune ne dispose pas de Schéma de développement communal.**

5-6 LA POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE LOGEMENTS

La commune de Verlaine dispose actuellement de 12 logements publics :

- 2 logements de transit situés rue de Viemme n° 11, dont le gestionnaire est le CPAS de Verlaine,
- 2 logements publics rue de la Station n° 60 dont le gestionnaire est Meuse-Condroz-Logement de Huy
- 3 logements publics rue Tige de Bomiète n° 14,16,18 dont le gestionnaire est Meuse-Condroz-Logement de Huy ;
- 5 logements publics rue Grand-Route n° 63 dont le gestionnaire est Meuse-Condroz-Logement de Huy.

Deux projets de construction sont en cours : le premier concerne 3 logements publics rue Buisson la Fleur et le deuxième 12 logements sociaux dans le lotissement de la nouvelle voirie rue campagne du Poncha. Dans les deux cas, le gestionnaire sera Meuse-Condroz-Logement de Huy.

Notons que deux logements dédiés aux réfugiés sont également implantés rue Vinave des Stréats 54 (logements initiatives locales d'accueil - ILA). Ces derniers sont gérés par le CPAS.

5-7 ZOOM PAR VILLAGE

5-7-1 VERLAINE

Avant 1900, les habitations sont édifiées en bordure des rues principales que sont la Grand-Route, Vinâve des Stréats, rue Croisette, etc. **Plusieurs fermes en quadrilatère** sont également visibles. Les **années 50 et suivantes** voient le développement de « **lotissement** ». À Verlaine, c'est le Clos des Saules qui est le plus visible. Les années 2000 voient le développement du **pôle commercial**.

Le village accueille **19 biens repris à l'IPIC**, dont fait partie la ferme de la Tour, ainsi que 10 logements publics gérés par Meuse-Condroz-Logement de Huy.

À noter qu'un **projet de maison de repos/résidence-service** est en réflexion (cfr. 9-3-3. Seniors) ; 27 logements (bâtiments quatre façades et semi-mitoyens) devraient être associés à ce projet.

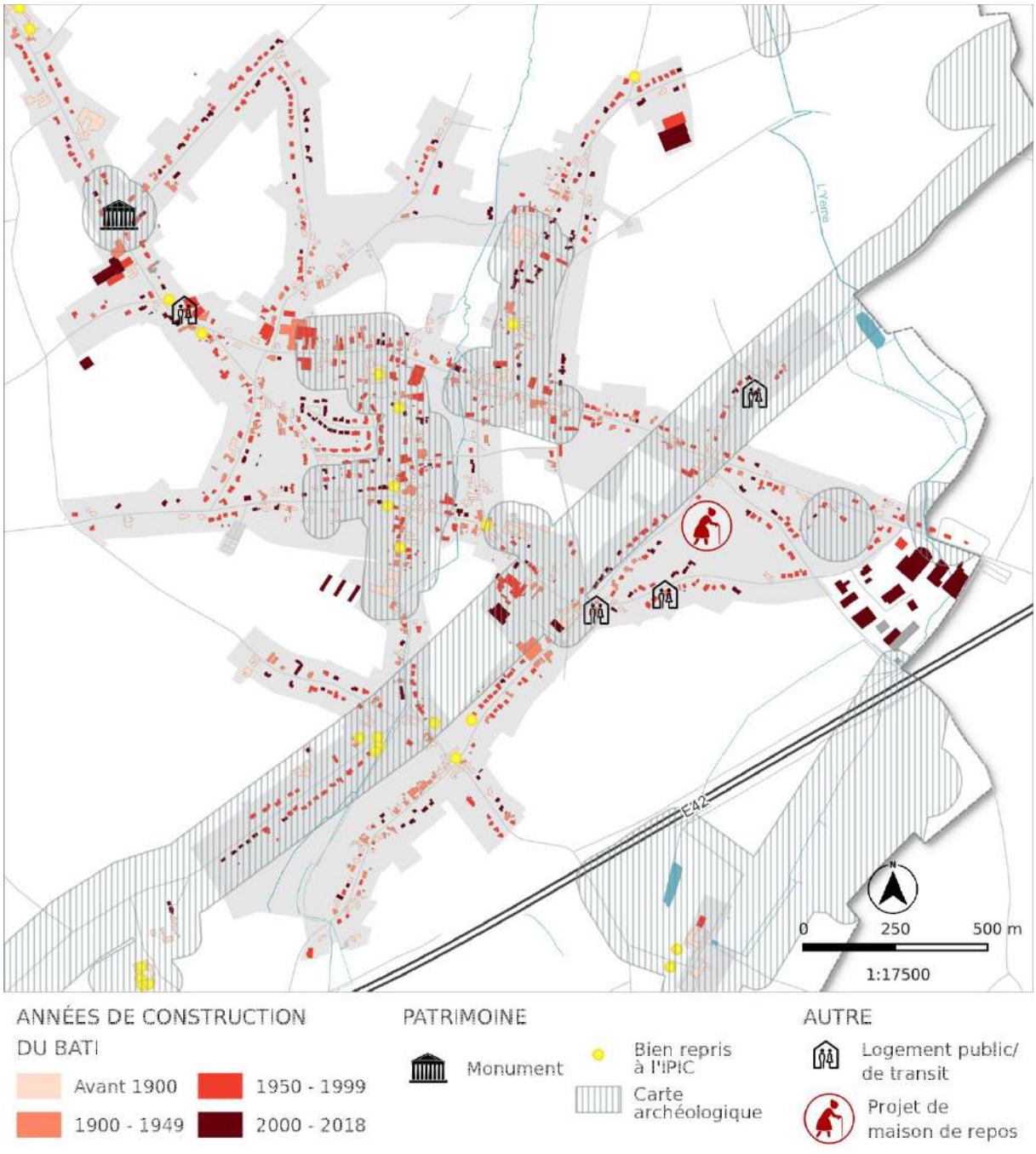


Figure 40 – Cadre bâti – Zoom sur Verlaine
Source : Commune de Verlaine, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

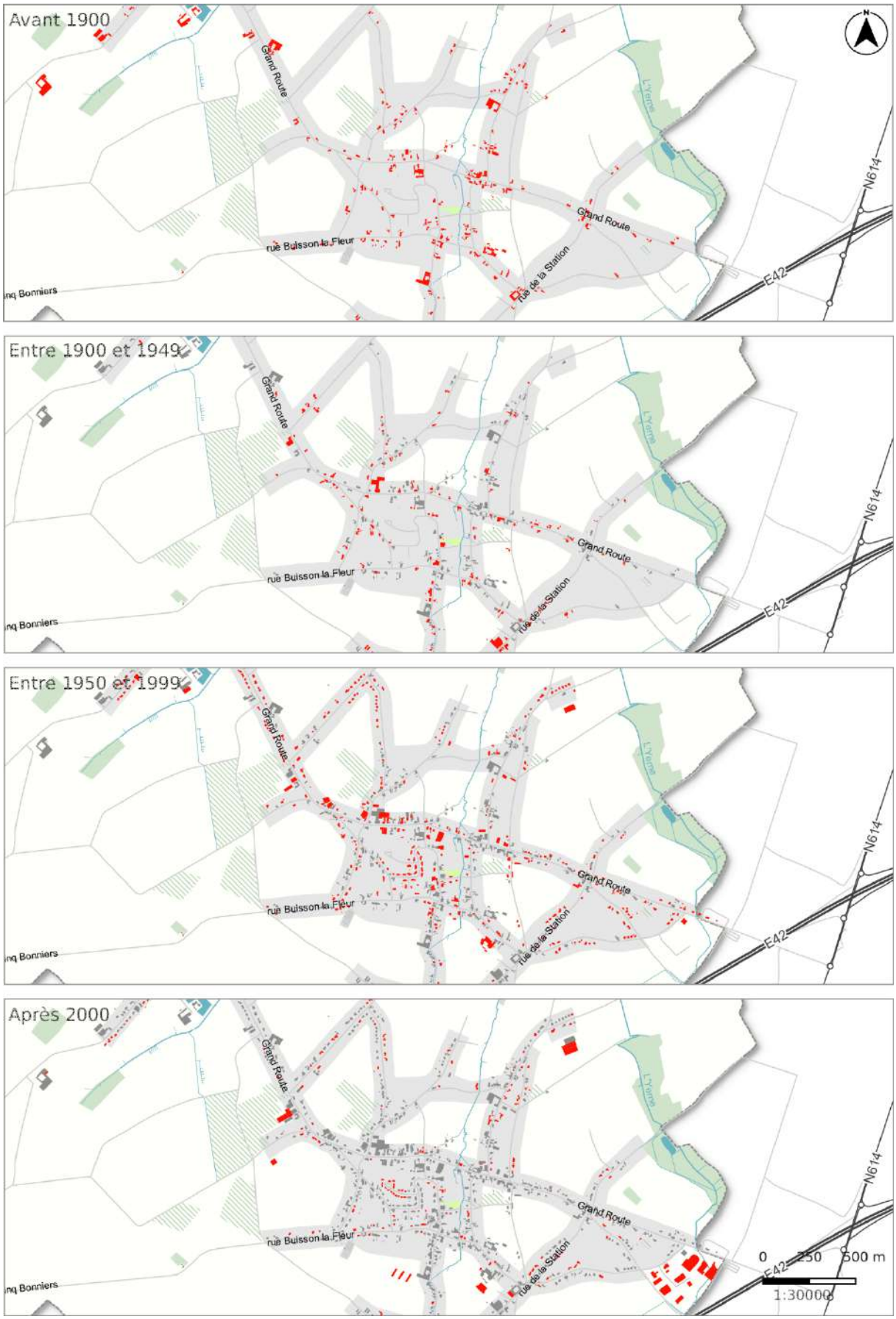


Figure 41 – Évolution du bâti de Verlaine avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

5-7-2 SERAING-LE-CHÂTEAU

À Seraing-le-Château, **avant 1900, le château ainsi que plusieurs fermes quadrilatères** sont présents. Dans la première moitié du 20ème siècle, la structure bâtie change peu.

Après 1950, les bâtiments se développent surtout linéairement sur la partie nord de la rue de Haneffe, et sur la partie sud de la rue de Chapon-Seraing.

Malgré le peu de bâtiments, le village accueille **9 biens repris à l'IPIC**, dont notamment **l'église paroissiale Saint-Martin, et le château au nom du village.**

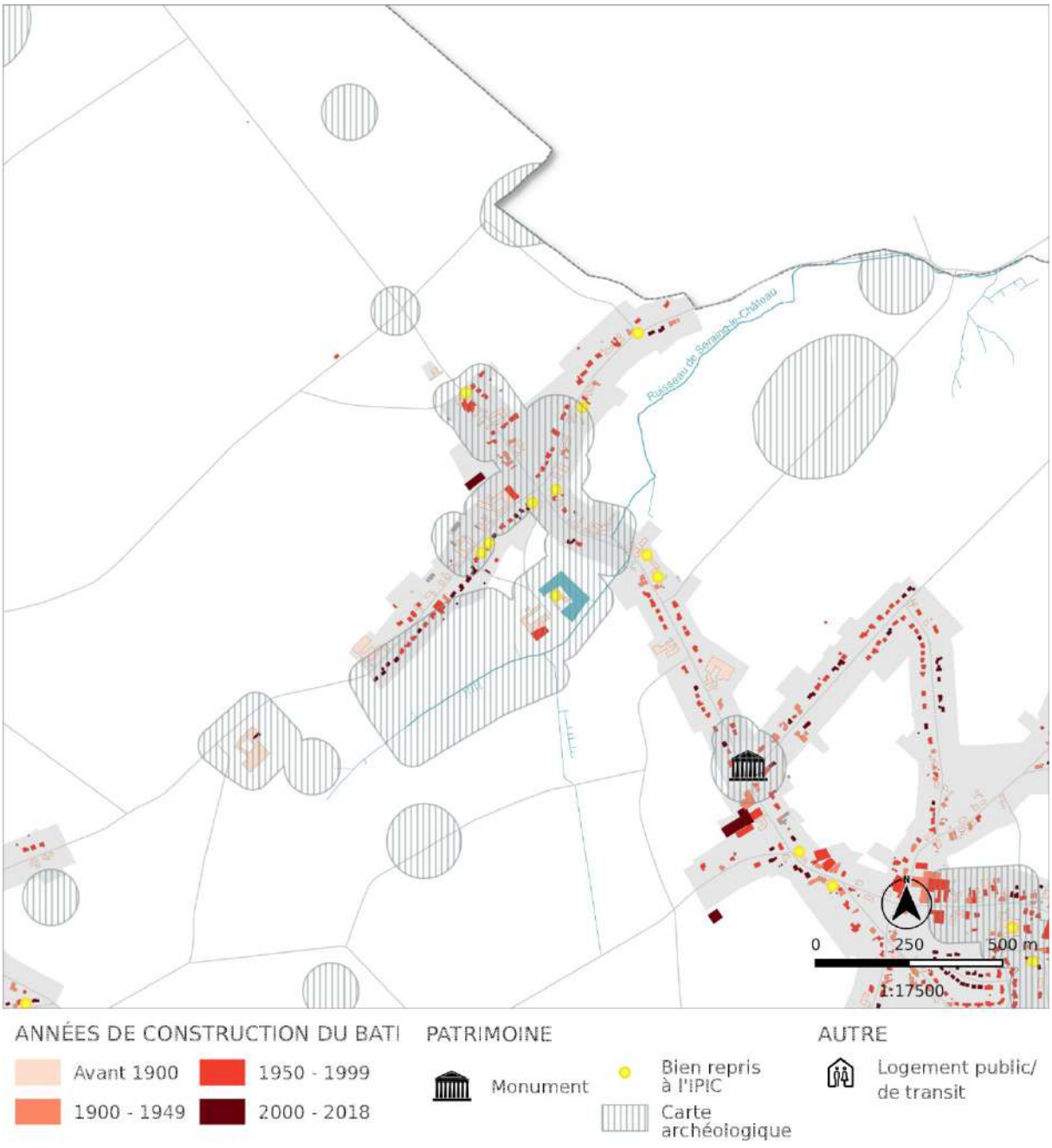


Figure 42 – Cadre bâti – Zoom sur Seraing-le-Château
Source : Commune de Verlaine, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

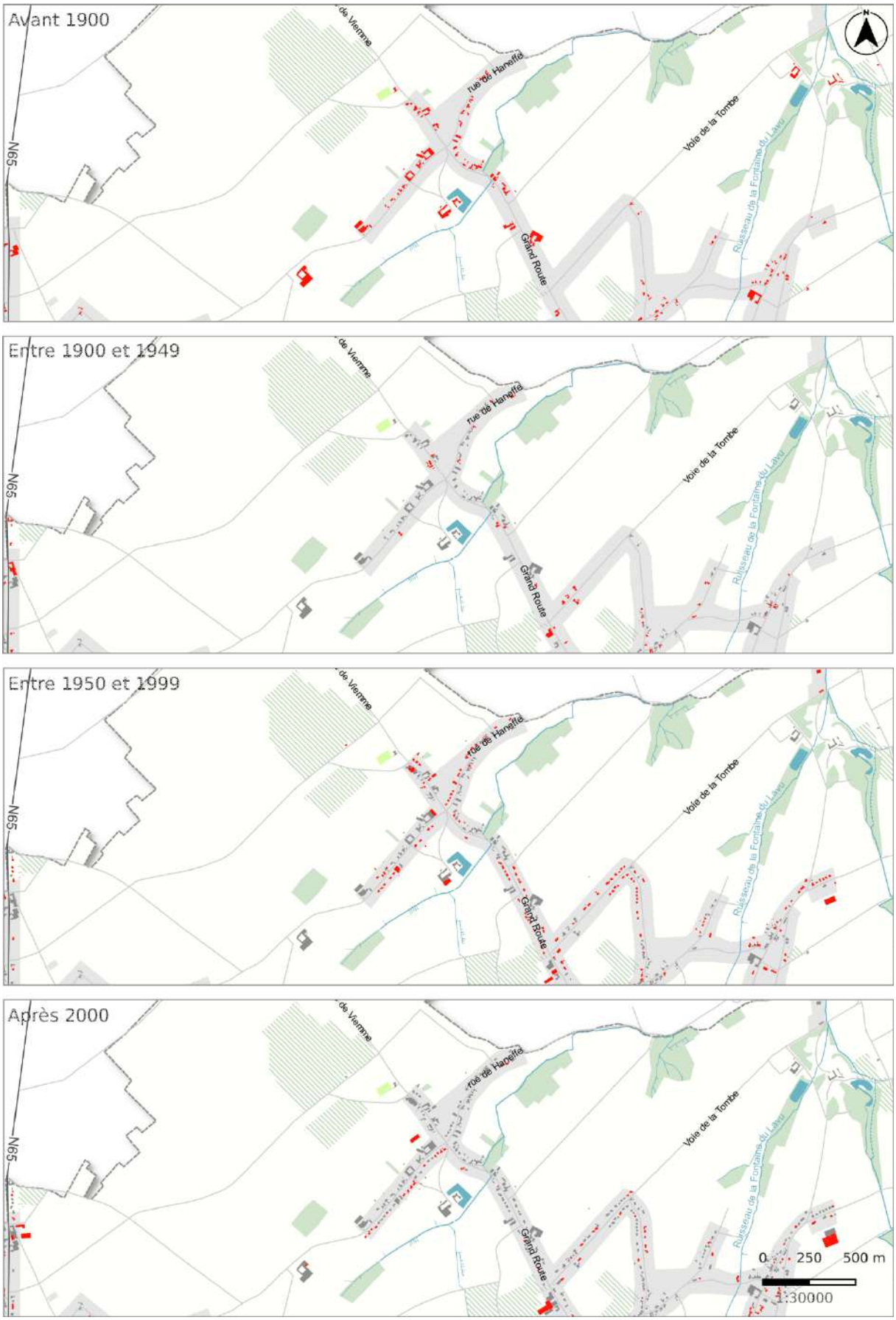


Figure 43 – Évolution du bâti de Seraing-le-Château avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

5-7-3 CHAPON-SERAING

À Chapon-Seraing, avant 1900, le **bâti est surtout concentré au cœur du village**, autour de l'église et des rues Bolly, Lambotte et de Fize-Fontaine. **Plusieurs grandes fermes quadrilatères** sont également présentes. **Entre 1900 et 1949**, les bâtiments complètent les **« dents creuses ». À partir de 1950,** les bâtiments s'implantent **de l'autre côté de la** N65 ainsi que le long de celle-ci. Après 2000, le bâti est surtout édifié **au nord du village, à la limite communale et en lotissement** (lotissement du « Triche Madeleine »).

Neuf biens sont repris à l'IPIC, dont plusieurs fermes quadrilatères.

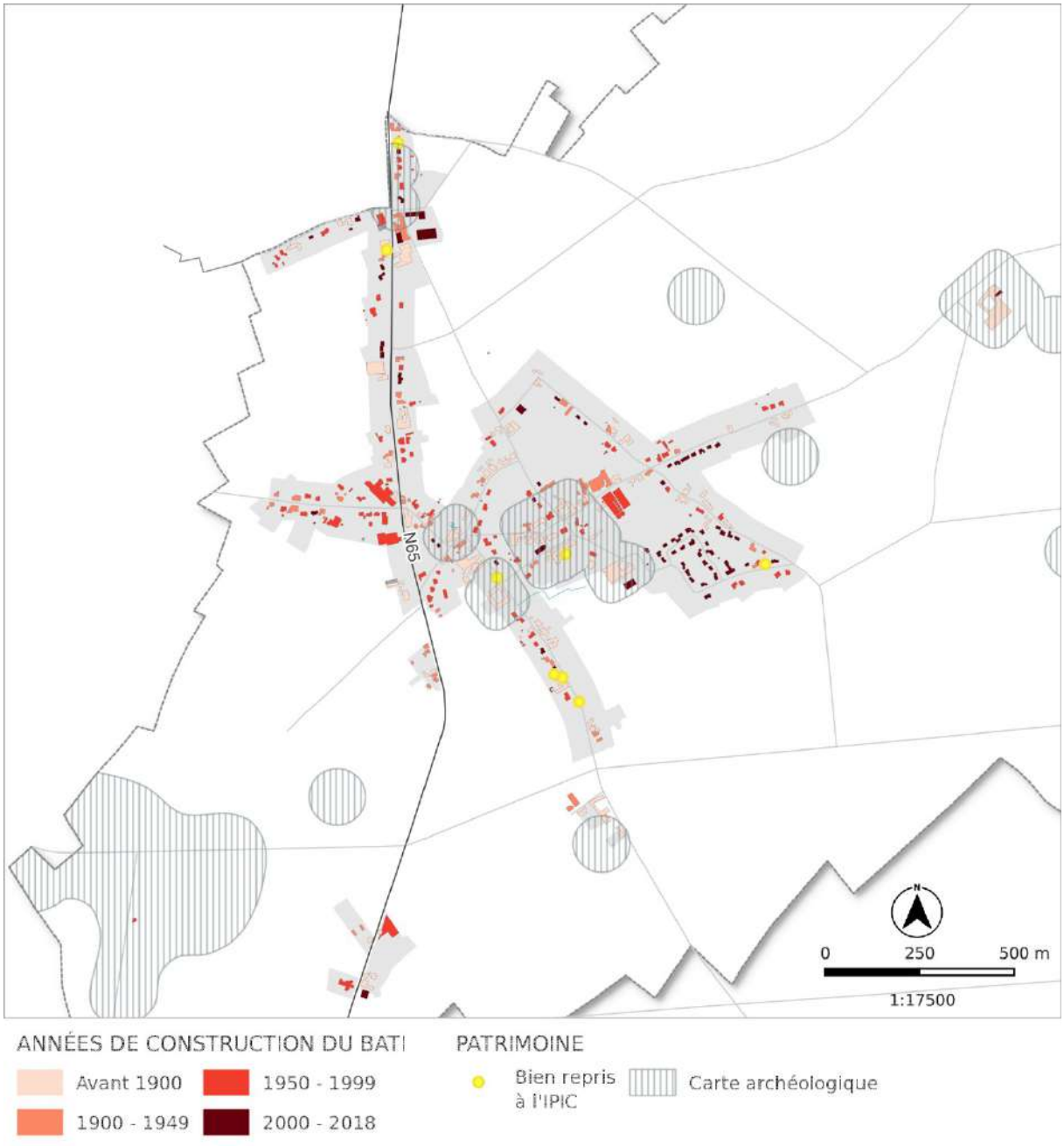


Figure 44 – Cadre bâti – Zoom sur Chapon-Seraing
Source : Commune de Verlaine, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020



Figure 45 – Évolution du bâti de Chapon-Seraing avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

5-7-4 BODEGNÉE

Avant 1900, le bâti est surtout **concentré** autour de la ferme de Gerbehaye, au nord, au carrefour des rues Rogerée, Trixhelette et d'Yernawe et au sud, sur la rue Bodegnée-village. **Entre 1900 et 1949, le village se développe peu. Après 1950** par contre, on voit sortir de terre **plusieurs bâtiments, en ruban**, le long de la rue Trixhelette. **Après 2000,** ce sont surtout des **développements dans la partie nord du cœur de village** qui voient le jour,

Neuf biens sont également repris à l'IPIC, dont notamment le ferme de Gerbehaye.

Sur la carte ci-dessous, et bien que faisant partie de l'entité de Verlaine, on voit que le **Château de Borsu** est repris à cette inventaire (au nord de l'autoroute).

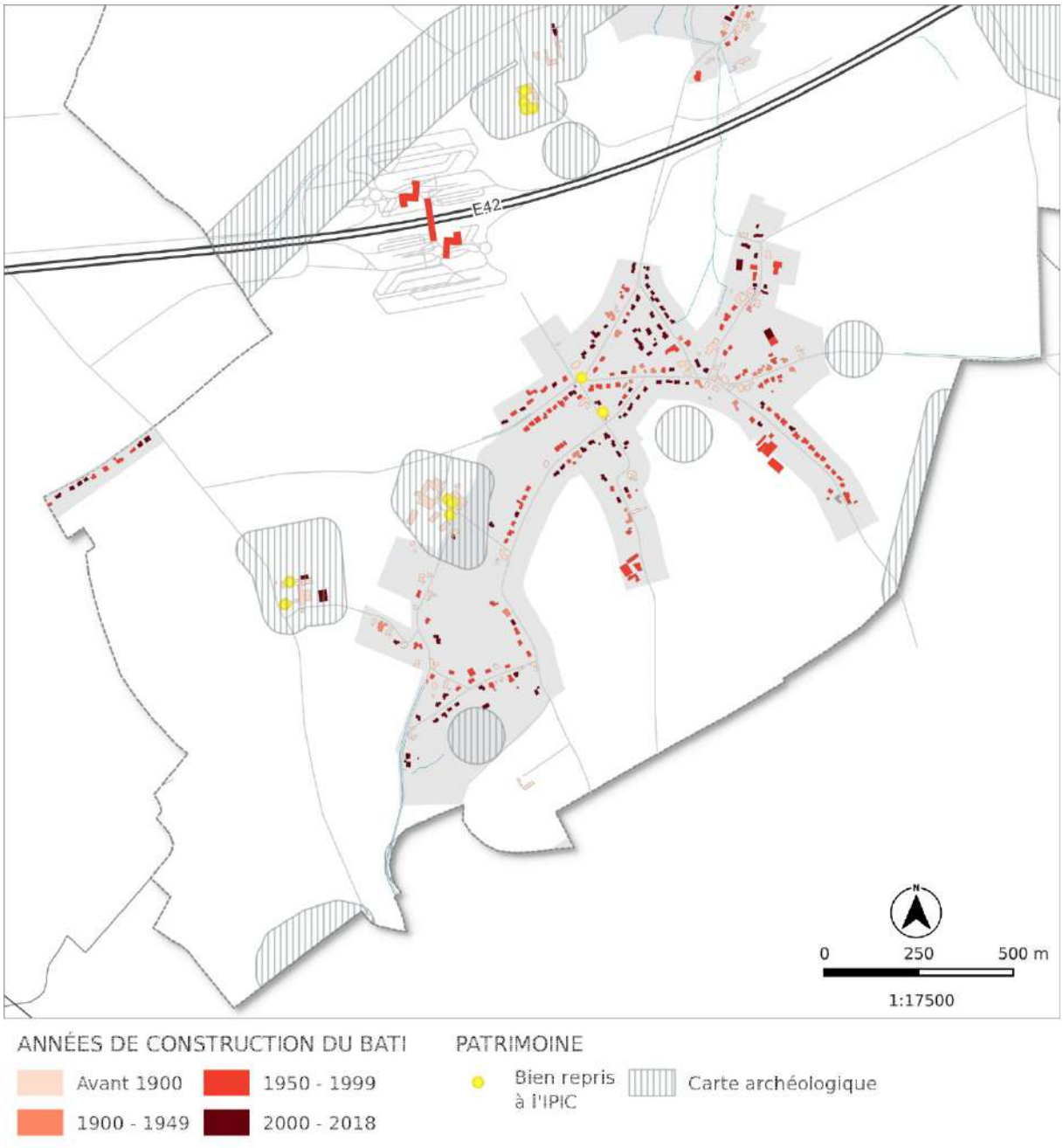


Figure 46 – Cadre bâti – Zoom sur Chapon-Seraing
Source : Commune de Verlaine, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

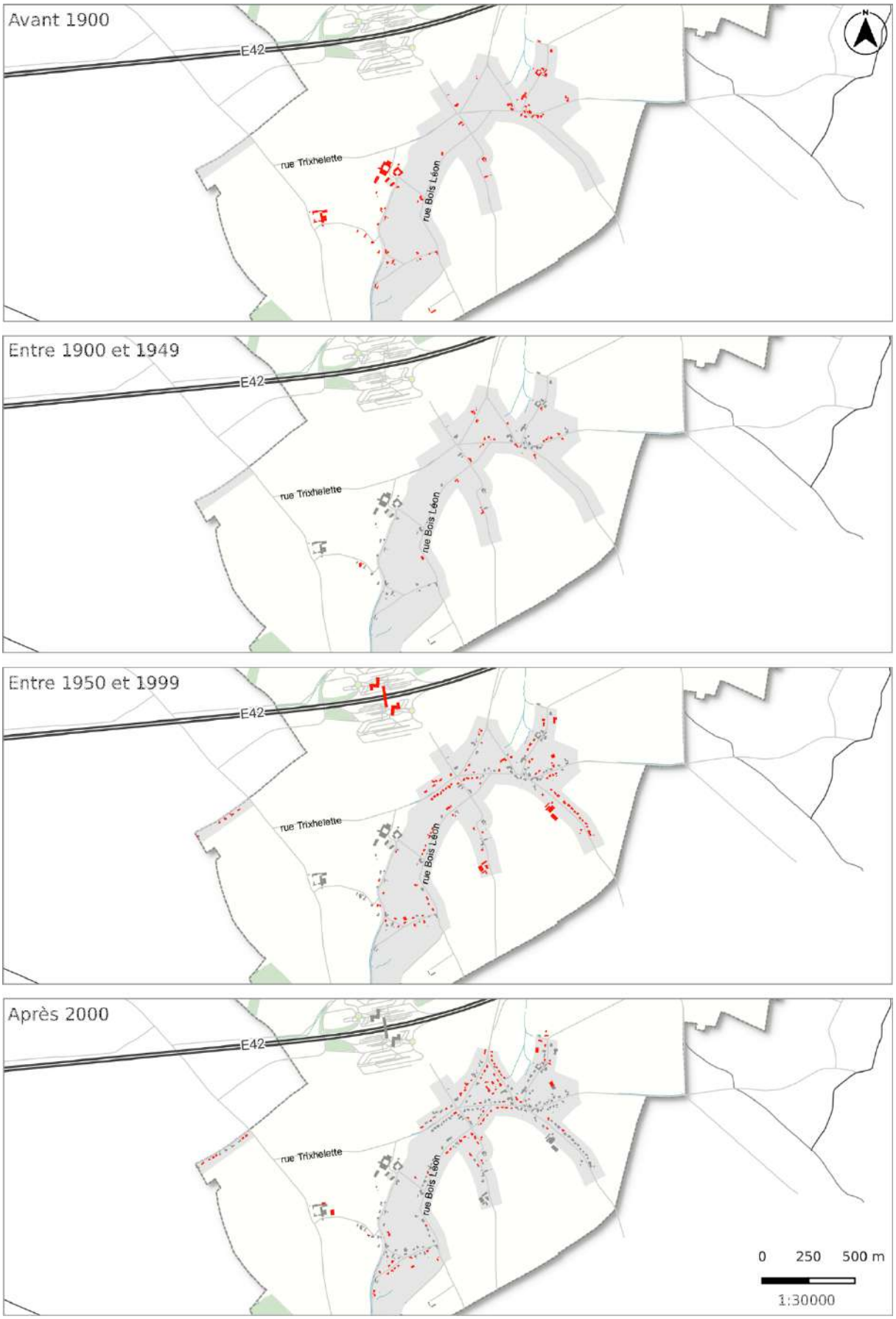


Figure 47 – Évolution du bâti de Bodegnée avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

5-8 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Un tiers biens datant d'avant 1900 sont présents sur le territoire communal et participent à l'identité patrimoniale.
- 46 biens sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC) et le tumulus est repris comme monument (mais est un peu visible).
- Les éléments de petit patrimoine sont bien présents mais peu mis en valeur.
- Le territoire communal connaît des développements immobiliers sous forme de lotissements depuis les années 50.
- Depuis 2002, le ratio de rénovations se rapproche de celui des nouvelles constructions (demande de permis d'urbanisme).
- La part de logements publics est faible (0,6%) et des partenariats sont engagés avec Meuse Condroz Logement.
- Le parc de logements est principalement composé d'habitations de type ouvert. Sauf exceptions, les immeubles à appartements ne sont pas acceptés.
- Le marché immobilier est relativement élevé en comparaison des entités supérieures.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- L'identité patrimoniale de certains lieux.
- La présence d'éléments patrimoniaux significatifs et plus « populaires ».

Les contraintes à intégrer :

- Les biens repris à l'IPIC,
- Le tumulus repris comme monument,
- Les abords de celui-ci comme site classé,
- La présence de la carte archéologique (même si elle n'est toujours pas d'application en juillet 2023).

Les besoins auxquels répondre :

- Créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique.
- Développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages.

6 | Mobilité

6-1 LE RÉSEAU MODES DOUX

Voir Carte 03 – Voies de communication.

Les déplacements modes doux sont de **deux types** :

- soit **utilitaires**, c'est-à-dire pour les déplacements quotidiens,
- soit de **loisirs**.

Concernant le premier type, **la commune est « peu équipée »**. En effet, les **trottoirs, bien que souvent présents**, restent parfois **discontinus et/ou obstrués par du stationnement** et les cyclistes ne disposent **pas de pistes cyclables**. Toutefois, certains sentiers uniquement dédiés aux modes doux permettent certains raccourcis (cfr. photos ci-dessous et ci-contre).





Photo 33 et photo 34 – rue Tilleul Saint-Joseph (vers la Ferme de Hepsée et Bodegnée) et rue de Seraing-le-Château (Chapon-Seraing).

Le territoire communal recense néanmoins **plusieurs balades balisées**. En effet, le **PCDN/BiodiverCité** a créé **huit balades à pied**. Par contre, **aucune balade balisée ne concerne les vélos / cavaliers**.



Figure 48 – Projet ESNAT 8 du PCDN/BiodiverCité

Le PCDN/BiodiverCité a également d'**autres fiches-projets** qui concernant la mobilité douce :

- Circuit pédestre « Nature et histoire » général (ESNAT 4),
- Sentier entre le hall des sports et la rue Hamente (2013-FFH-16) (ancien tracé vicinal),
- Sentier Château Seraing-le-Château (ESNAT 8).

Concernant ce dernier sentier, c'est la variante 1 qui a été retenue. Le bureau d'études ECAPI a été mandaté pour la réalisation du dossier de création de voirie communale conventionnelle en mars 2023.

Notons également que Le **GAL JSH** (cfr. 16-1. Les démarches de coopération transcommunale) propose également un **réseau « vélo utile »** sur le territoire des 11 communes. Ce réseau a pour objectif de relier les fonctions structurantes des différentes communes via des itinéraires préférentiels.

Enfin, le Conseil communal a décidé de signaler le **réseau points nœuds** provincial sur son territoire.

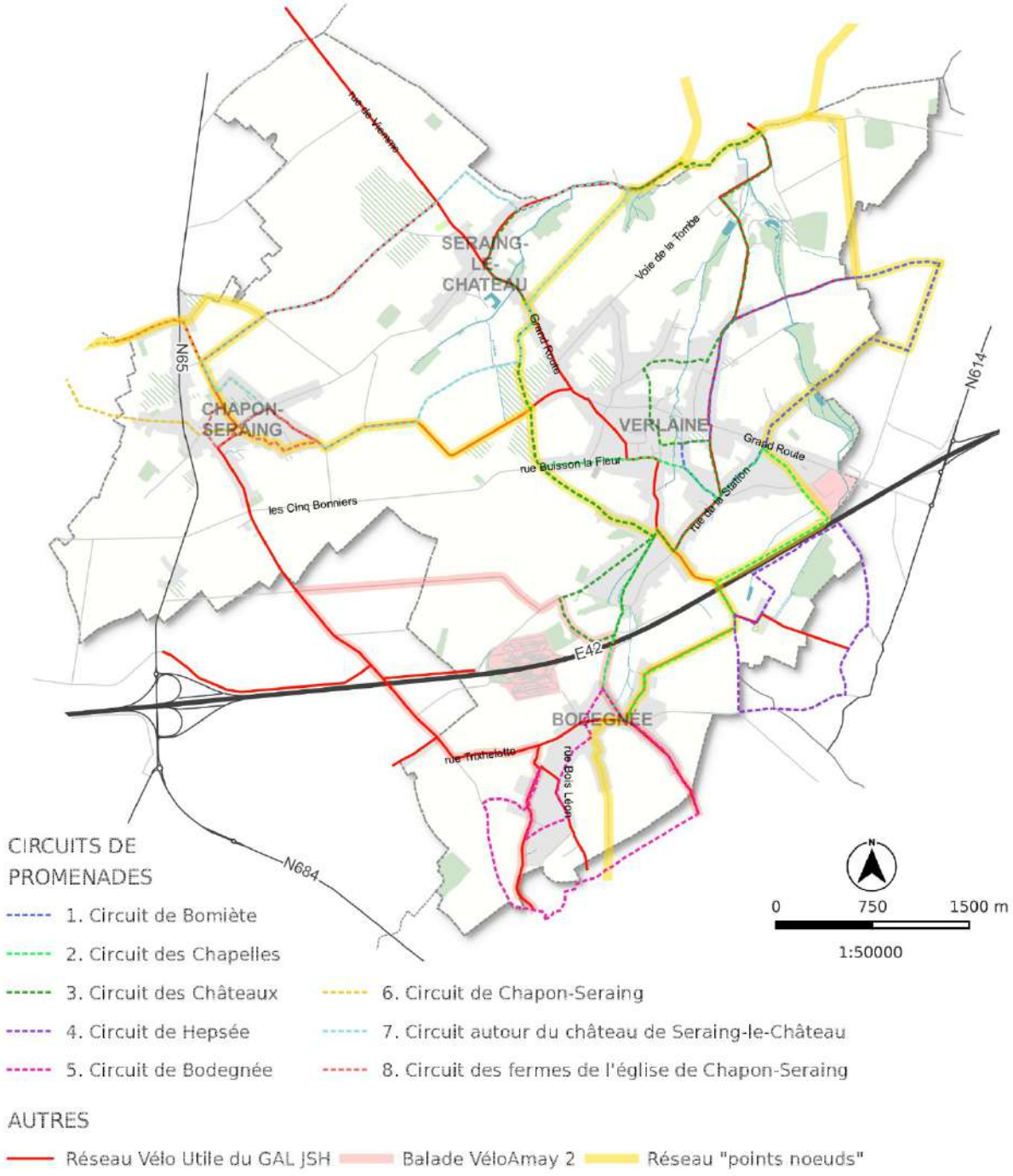


Figure 49 – Réseau des promenades balisées
Source : Maison du Tourisme Terres de Meuse | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020





Photo 35et photo 36 - sentiers entre la rue Bolly et la rue Fize à Chapon-Seraing | photo 37 – sentier entre la voie des Six Bonniers et la rue Lavu à Verlaine
Source : FRW

6-2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

Voir Carte 03 – Voies de communication.

Le territoire communal accueille **35 arrêts TEC et 6 lignes de bus, dont 1 ligne expresse** :

- **Ligne E22 (ligne Express) :** circulation tous les jours de la semaine, sauf le dimanche. Le seul arrêt se fait au niveau de Chapon-Seraing.
- **Ligne 86 Jemeppe – Verlaine** : circulation du lundi au vendredi, durant les jours scolaires et non-scolaires. Arrêts uniquement à Verlaine Église et au dépôt des TEC ;
- **Ligne 145 Huy – Waremme** : circulation du lundi au vendredi, durant les jours scolaires et non-scolaires et à une fréquence moindre les week-ends et jours fériés ;
- **Ligne 149 Huy – Fize-Fontaine – Seraing-le-Château** : circulation du lundi au vendredi, durant les jours scolaires et non-scolaires et à une fréquence moindre le samedi ;
- **Ligne 245 Waremme – Haneffe – Verlaine** : circulation du lundi au vendredi durant les jours scolaires et à une fréquence moindre du lundi au vendredi durant les jours non-scolaires. À noter que ce bus est rempli dès son 1er arrêt sur Verlaine ;
- **Ligne 586 Verlaine – Fize-Fontaine – Chapon-Seraing – Seraing-le-Château – Verlaine** : bus scolaire avec un départ le matin vers 8h et un retour vers 15h (à l'exception du mercredi où le retour se fait vers midi). À noter que l'école de Verlaine doit dès lors commencer à 9h (et non pas 8h45) pour coïncider aux horaires de cette ligne.

Les **gares SNCB** les plus proches sont celles de **Waremme** (17 minutes en voiture de l'administration communale, soit 12,6 km) et de **Huy** (18 minutes en voiture, soit 14,5 km).

Les gares d'Engis, Amay, Haute-Flône et Remicourt sont également relativement proches mais sont desservies par de plus petites lignes. Elles se situent respectivement à 9,3 km (15 minutes), 9,5 km (14 minutes), 7,7 km (10 minutes) et 11,5 k (14 minutes).

Pour pallier quelque peu à l'isolement des usagers qui ne peuvent se déplacer en voiture, la commune et le CPAS ont créé en 2007 le taxi social « **Verlaine Mobilité** ». Il est accessible à tout habitant de Verlaine qui rencontre des difficultés réelles de déplacement. En 2019, 61 bénéficiaires et 2.406 courses sont recensées. En 2022, 109 bénéficiaires sont recensés et 2.030 courses (contre 119 bénéficiaires et 1.512 courses en 2020 et 106 bénéficiaires et 1.874 courses en 2021).

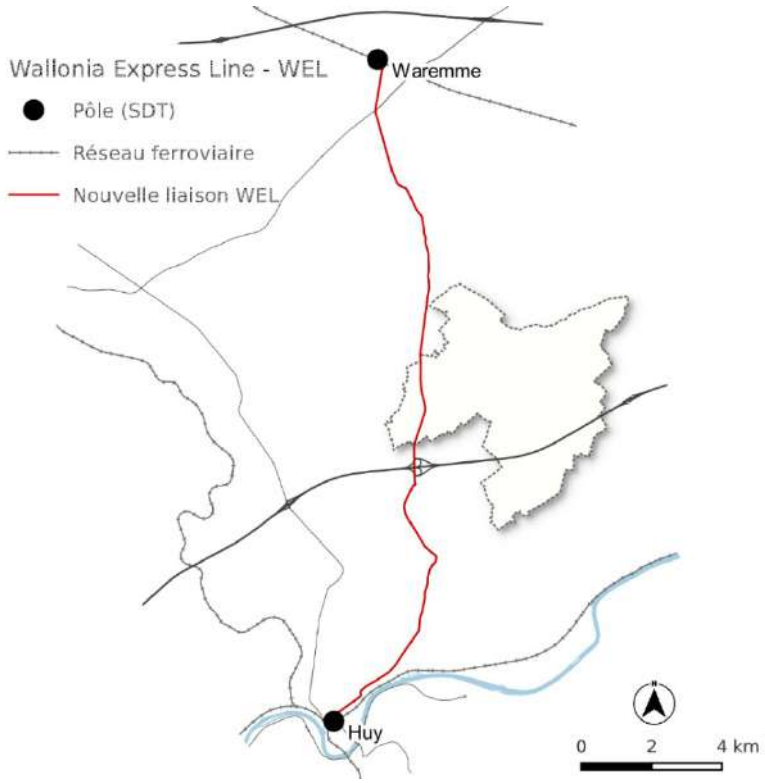


Figure 50 – Wallonie Express Line
Source : Infotec, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, février 2021



Figure 51 – Réseau des transports en commun
Source : Infotec, SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

6-3 LE RÉSEAU MOTORISÉ

Voir Carte 03 – Voies de communication.

6-3-1 HIÉRARCHIE

Le réseau viaire se divise en 4 catégories :

- L'**autoroute** E42 traverse le territoire selon un axe est-ouest. C'est une voirie 2 x 3 bandes de circulation dans chaque sens. Située au même niveau que les terrains alentours (pour rappel les territoires de Hesbaye sont faiblement ondulés), elle est bordée quasiment sur tout son tronçon d'arbres haute tige, jouant le rôle de tampon visuel et, dans une moindre mesure, sonore. La commune ne dispose pas de sortie d'autoroute l'amenant directement sur son territoire. Toutefois, l'aire d'autoroute permet de rejoindre, tant au nord qu'au sud, la rue « Au Croiselet » qui mène à Fize-Fontaine et Verlaine ;
- Les **nationales** forment le **réseau principal**. Elles s'étendent selon un axe nord-sud et sont gérées par le SPW. Seule la N65 reliant Waremme à Huy traverse effectivement le territoire. La voirie est composée d'une bande de circulation dans chaque sens avec un marquage au sol ;
- Le **réseau secondaire relie les différents villages entre eux**. Il s'agit de la rue de Chapon-Seraing / Seraing-le-Château, de la rue Viemme, de la Voie de la Tombe, de la Grand-Route, de la rue de la Station / rue Caquehu / rue Tilleul Saint-Joseph / rue Trixhelette. Ce sont des voiries double sens sans marquage au sol et gérées par la commune ;
- Le reste du réseau viaire fait partie du **réseau de desserte locale** et est également géré par la commune.

À noter que la rue **Vinâve des Stréats**, malgré les fonctions génératrices qu'elle dessert (administration communale, école, maison de police, CPAS), reste une voirie de desserte locale car elle est relativement étroite. D'ailleurs, une partie de cette rue est **mise à sens unique durant les entrées et sorties des classes**.

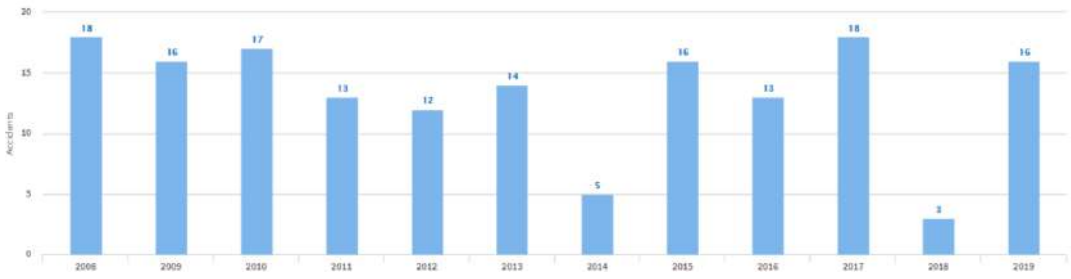
Enfin, sur le territoire de Verlaine, **trois points de franchissements** permettent de passer au-dessus de l'autoroute. Celui tout à l'est, sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Meuse, est quant à lui lié à la sortie autoroutière : des **embouteillages** sont souvent enregistrés sur les bandes de sortie ainsi qu'entre les ronds-points, rendant plus difficile l'accès au territoire communal durant les heures de pointe.

6-3-2 ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

L'**aire de Verlaine** joue le rôle de **parking de covoiturage**. Aucun point Covoit'Stop n'est référencé sur le territoire communal ; la signalisation a été enlevée du fait du faible succès.

6-3-3 ACCIDENTS

En 2019, la commune a connu 16 accidents de voiture sur la voie publique impliquant au moins un véhicule et occasionnant des dommages corporels. C'est moins que les communes alentours disposant d'une sortie d'autoroute (Villers-le-Bouillet - 24, Saint-Georges-sur-Meuse - 21, Grâce-Hollogne - 72) ou située dans la vallée de la Meuse (Amay - 43), et plus que les communes de Donceel (5) et Faimes (10).



Graphique 9 – Evolution du nombre d'accidents de la route
Source : SPF Économie - Statbel

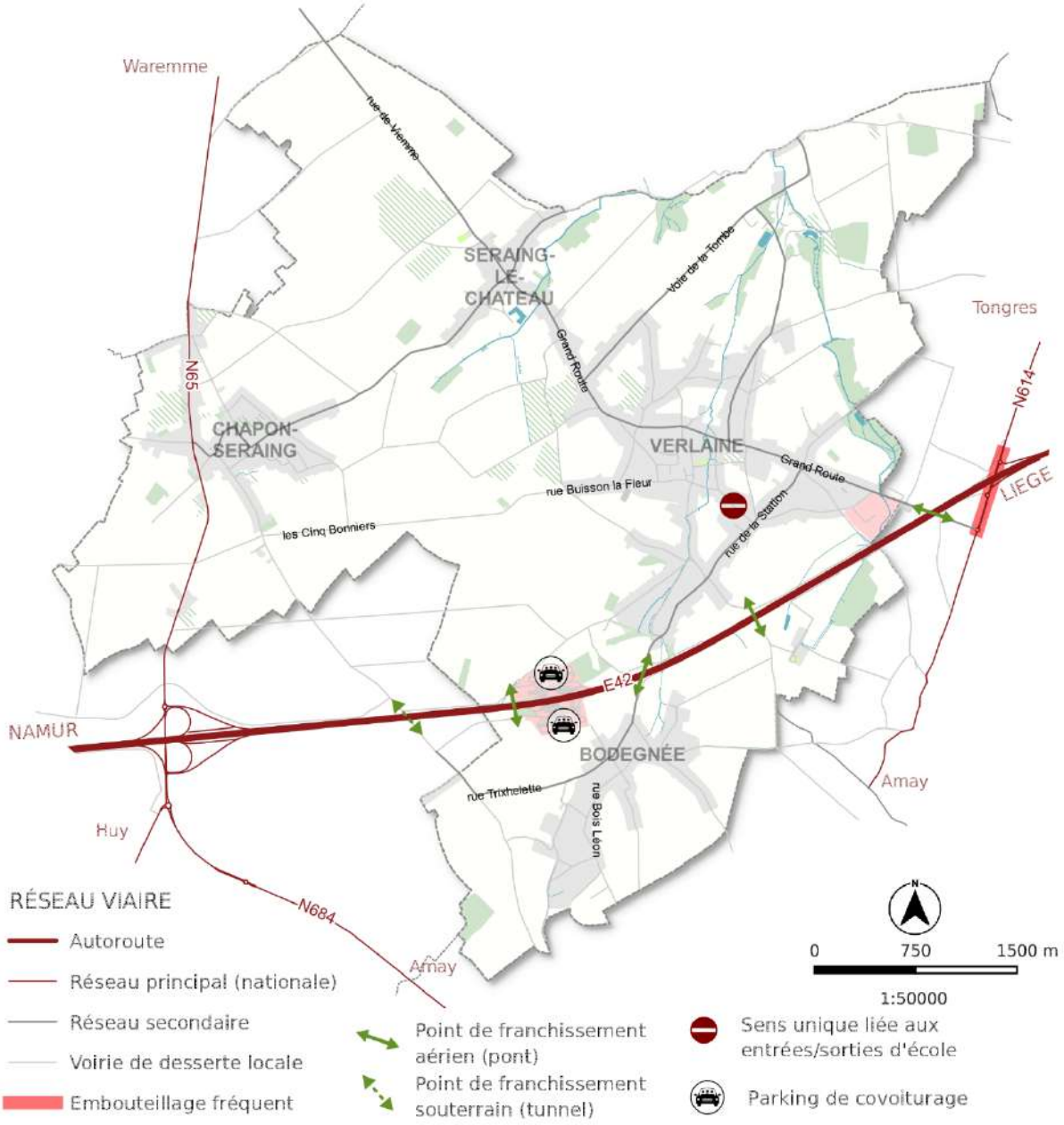


Figure 52 – Réseau viaire

Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

6-3-1 PROJETS

Un **projet de contournement** de Vaux-Borset, sur la N65, est dans les cartons depuis deux décennies. Il semble peu probable qu'il soit ressorti dans les années à venir.

Par ailleurs, le **SPDT** a développé la thématique mobilité (cfr. 3-2.). En plus du développement d'une **centrale de mobilité commune au territoire du plateau de Hesbaye et du Condroz**, le SPDT prévoit de développer un **parking de covoiturage** sur l'aire de Verlaine, de **réserver une bande de l'autoroute pour les covoitureurs et les bus rapides** et de **développer les lignes de transport en commun vers Huy et Waremme** (cfr. Figure 11 – Les plateaux de Hesbaye et du Condroz, des campagnes dortoirs au territoire nourricier, cartographie partagée).

6-4 LA MOBILITÉ DANS LE TEMPS

6-4-1 CHEMINS ET SENTIERS VICINAUX

Comme déjà présenté précédemment sur la carte de Ferraris (cfr. 2-3-1), le territoire recèle d'une **multitude de chemins et sentiers repris à l'atlas**. Certains ont déjà fait l'objet de modification.

Par ailleurs, **plusieurs voiries ont été créées après 1971**. Celles-ci sont sans doute le résultat de la **politique de remembrement** menée à l'échelle de la Wallonie (cfr. 11-1-4. Les exploitations : structure et caractéristiques).

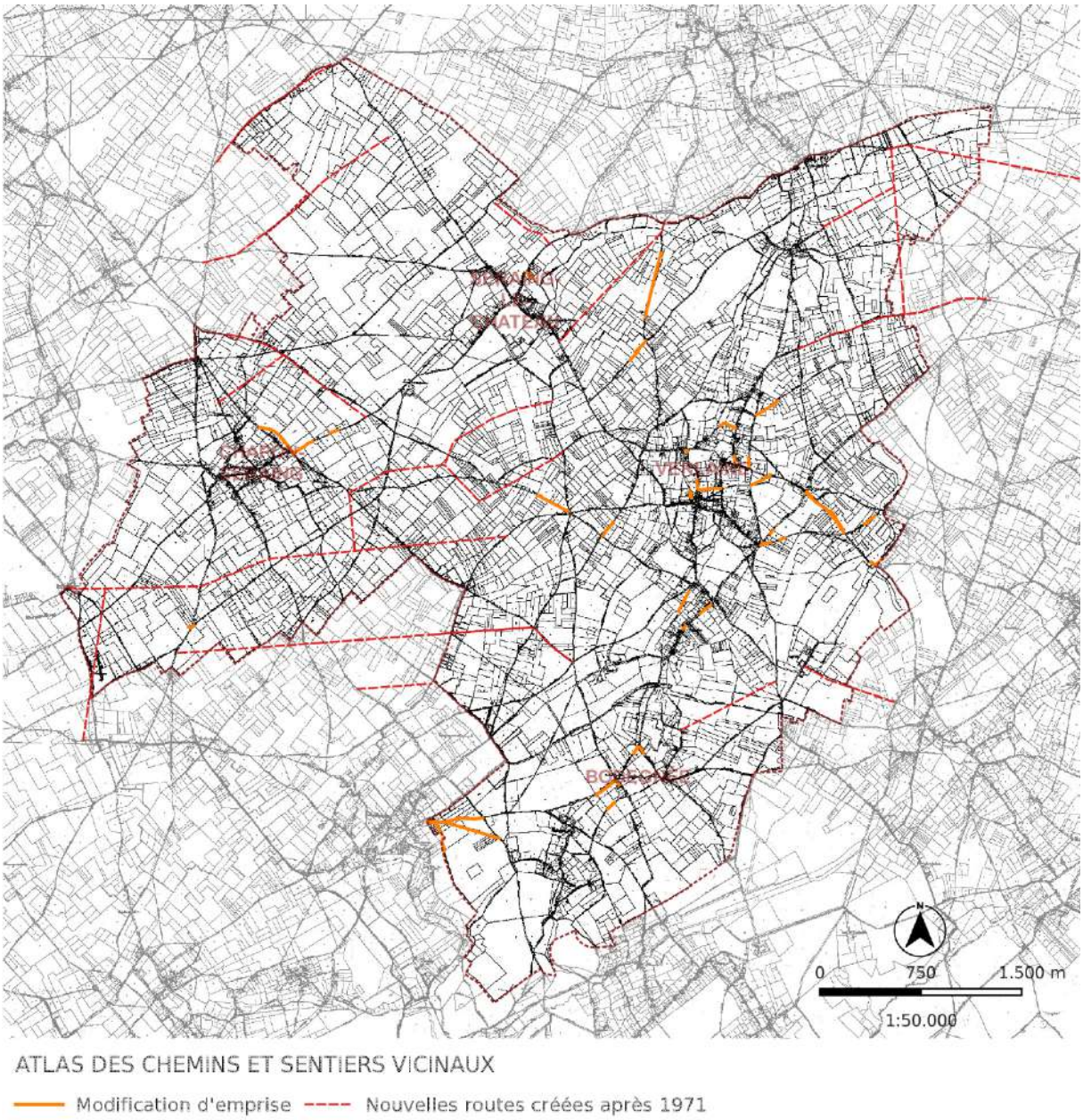


Figure 53 – Atlas des chemins et sentiers vicinaux
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

6-4-2 LE TRAM

Historiquement, le tram était présent sur Verlaine : deux lignes non-électrifiées faisaient un trajet nord-sud (Ampsin et Huy) tandis qu'une ligne électrifiée allait vers Liège.

Les tracés n'existent quasiment plus aujourd'hui. Cependant, quelques vestiges sont encore visibles et certains tracés pourraient être réhabilités, notamment dans le cadre du PCDN/BiodiverCité (cfr. 6-1. Le réseau modes doux).

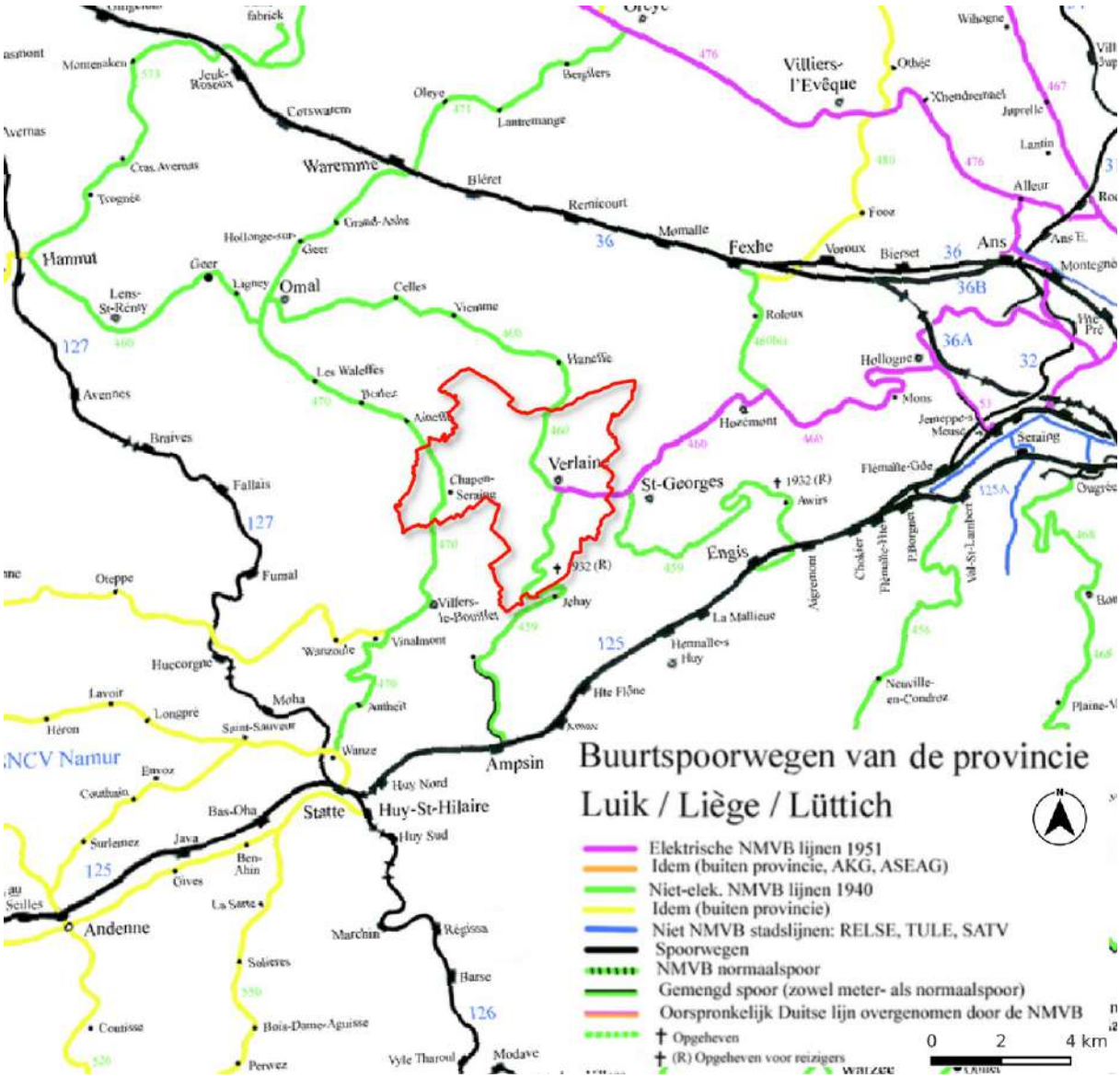


Figure 54 – lignes de la Société nationale des chemins de fer vicinaux en 1940 (vert) et 1950 (mauve)
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Lignes_de_tramway_de_la_SNCV#/media/Fichier:Buurtspoorwegen_Luik.png | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- La commune de Verlaine est peu équipée pour les déplacements « utilitaires » modes doux : les trottoirs, bien que présents, sont encore parfois discontinus et/ou encombrés par le stationnement et il n'y a pas/peu d'infrastructures à destination des cyclistes.
- Plusieurs itinéraires de balades à pied sont renseignés. Aucune promenade balisée n'existe pour les cyclistes et cavaliers.
- Le système point-nœuds de la Province est présent sur le territoire communal. Le GAL développe également un réseau « vélo utile ».
- La commune est desservie par des lignes TEC. Ces lignes sont essentiellement scolaires.
- La présence d'une ligne de bus qui dessert tous les villages (ligne 586) mais dont les horaires ne sont pas adaptés par rapport aux heures de l'école.
- La commune a mis en place un taxi social « Verlaine Mobilité ».
- Le projet Covoit-Stop ne rencontre que peu de succès. La signalisation a d'ailleurs été enlevée.
- La E42 traverse le territoire selon un axe est-ouest et n'a pas de sortie sur la commune. Elle a par contre une aire d'autoroute qui joue ce rôle d'accès.
- Trois points de franchissement de l'autoroute sont répertoriés.
- La sortie « Saint-Georges-sur-Meuse » est souvent concernée par des embouteillages aux heures de pointe.
- La N65 traverse la commune selon un axe nord-sud, via Chapon-Seraing.
- La rue Vinâve des Stréats, bien qu'accueillant diverses fonctions, est une voirie de desserte locale. C'est pourquoi une partie est mise à sens unique pour les entrées/sorties d'école.
- L'aire de Verlaine est également un parking de covoiturage.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- L'ancien tracé des trams, encore visibles en certains endroits.
- Les projets de sentiers du PCDN/BiodiverCité.
- Le réseau de balades balisées.
- Le réseau points-nœuds de la Province et les réflexions du GAL.
- La hiérarchie du réseau viaire : voirie principale, secondaire et de desserte locale.
- Les points de franchissements de l'autoroute.
- L'aire d'autoroute comme accès au territoire communal.
- Les évolutions des mentalités par rapport aux comportements automobiles.

Les contraintes à intégrer :

- La gestion des lignes de bus par le TEC.
- L'autoroute comme rupture physique.
- Le gabarit de la rue Vinâve des Stréats et les fonctions qu'elle accueille (l'administration communale, l'école, le CPAS, la police ainsi que la future crèche).
- L'accès principal de la commune par la sortie Saint-Georges-sur-Meuse.
- La part importante de citoyens aux sorties/entrées d'école et les flux que ça implique.

Les besoins auxquels répondre :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages.
- Sécuriser les déplacements modes doux.
- Solutionner le problème de congestion de la sortie autoroutière de Saint-Georges-sur-Meuse.
- Développer une mobilité plus durable.

7 | ÉNERGIE

7-1 LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

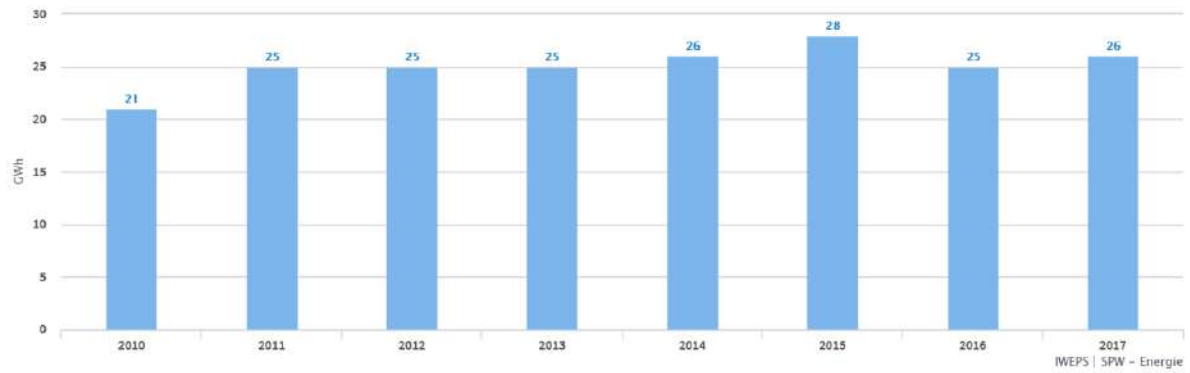
A Verlaine, les seules unités de production énergétique sont de type éolien. À l'heure actuelle, 3 éoliennes sont recensées, la 3ème ayant été installée courant 2019.

Le tableau suivant, issus de la Fiche environnementale de Verlaine (DGARNE, 2010), liste les différentes centrales présentes sur le territoire communal en 2008 et leur capacité productrice.

Nom de la centrale	Type	Puissance installée	Production annuelle (kWH)
Parc éolien de Verlaine I	Eolien	8 MW	20.000.000
Eolienne de Verlaine II	Eolien	2 MW	5.000.000

Tableau 11 – Centrales présentes sur le territoire communal (en 2010)
Source : Fiche environnementale de Verlaine (DGARNE, 2010)

Le graphique suivant montre l'évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal (de 2010 à 2017). Nous pouvons remarquer que celle-ci est relativement stable depuis 2011.



Graphique 10 – Evolution de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables (SER) sur le territoire communal
Source : IWEPS - SPW – Energie

Relevons également qu'un autre projet éolien a été initié par la commune de Villers-le-Bouillet sur les territoires de Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze. Il concerne l'extension du parc éolien existant. **Cette extension, actuellement en cours, concerne la création de 13 nouvelles éoliennes.**

En outre, Verlaine est porteur d'un **projet éolien avec les communes de Donceel et Faimes et l'appui de TECTEO.** Le but est non seulement de produire de l'électricité « verte » sur le territoire des trois communes, mais également d'impliquer les citoyens dans la démarche puisque, pour chacune des communes, une des éoliennes sera citoyenne.

Trois éoliennes en projet pourraient donc encore s'implanter sur le territoire communal.

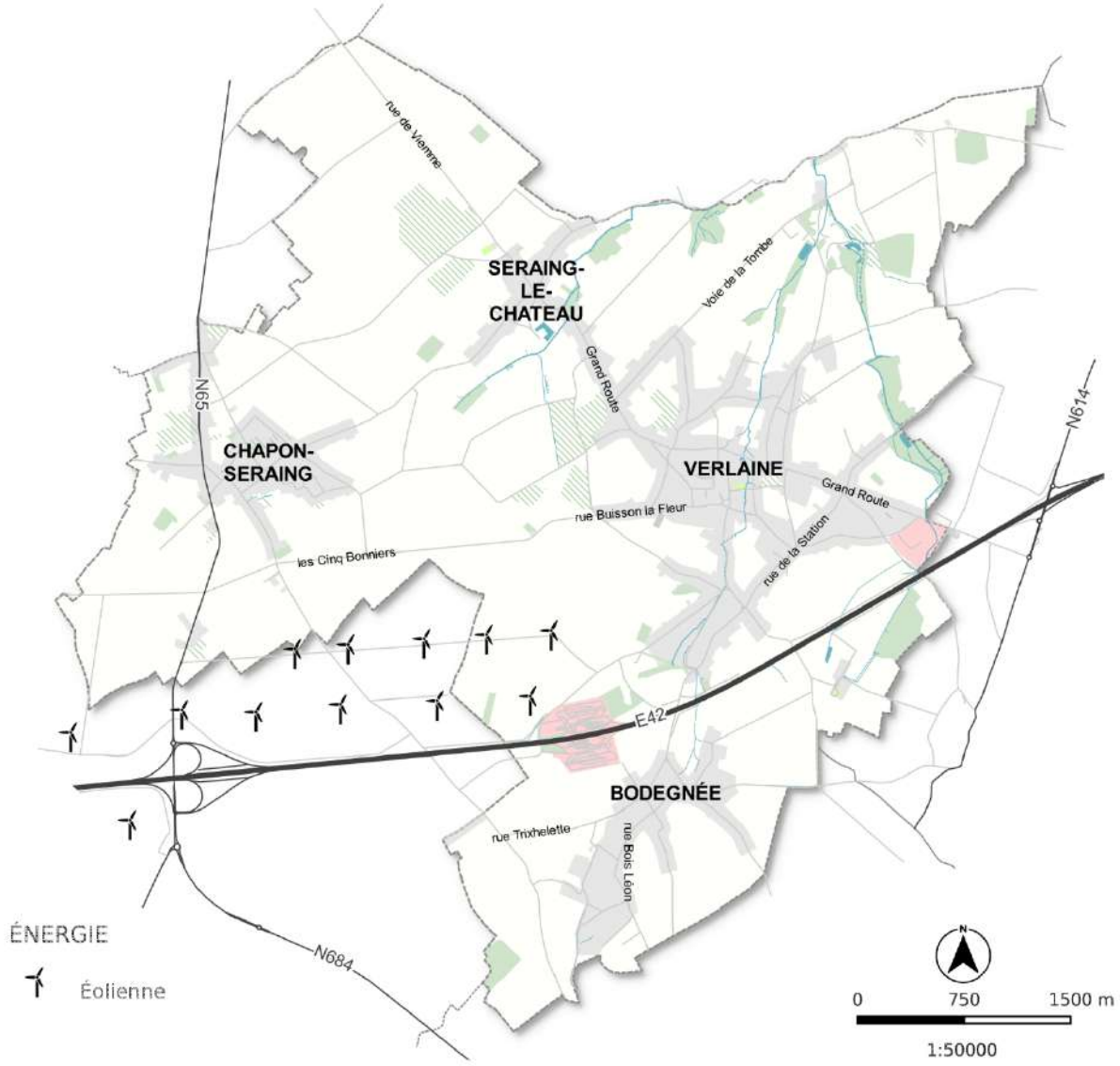


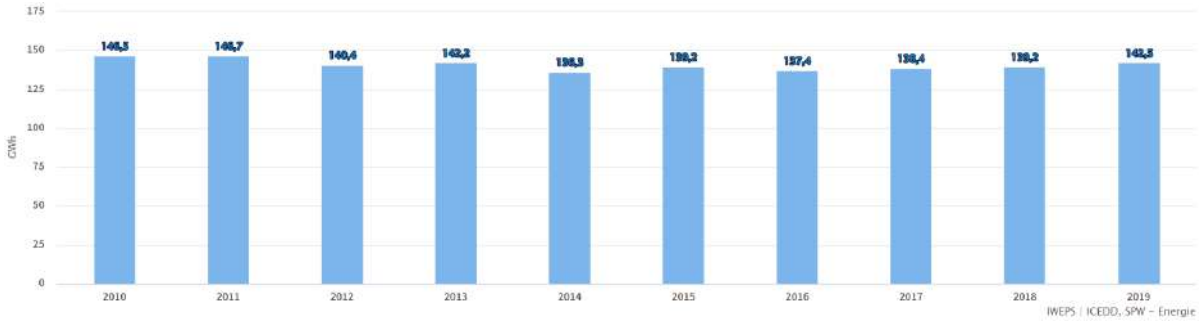
Figure 55 – Recensement des éoliennes
Source : SPW | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

7-2 LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie.

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie.

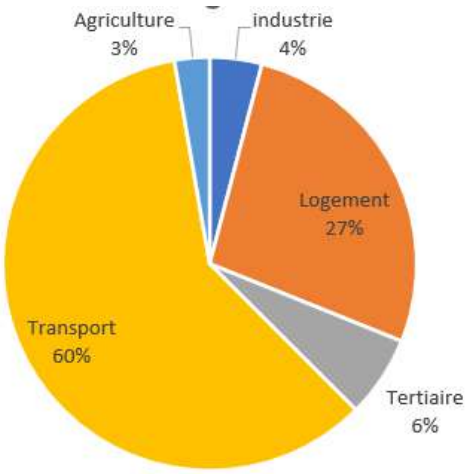
Comme le montre la figure suivante, en **2019**, **la consommation énergétique finale totale de la commune de Verlaine était de 142,5 Gwh.**



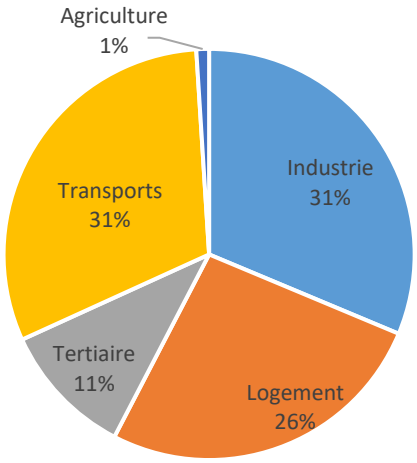
Graphique 11 – Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire communal de 2010 à 2019
Source : IWEPS - SPW – Energie

Les graphiques suivants nous montrent la répartition de la consommation d'énergie entre les principaux usages. Nous constatons qu'au niveau de Verlaine, **la consommation énergétique est liée au logement et au transport.**

Verlaine



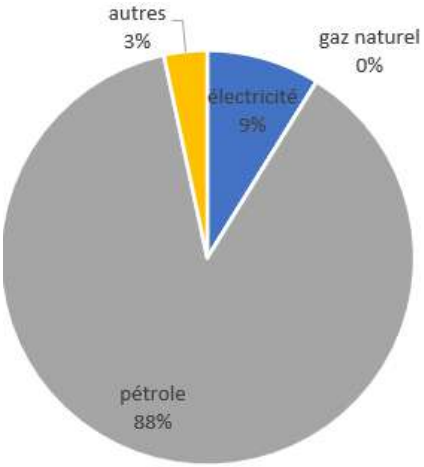
Wallonie



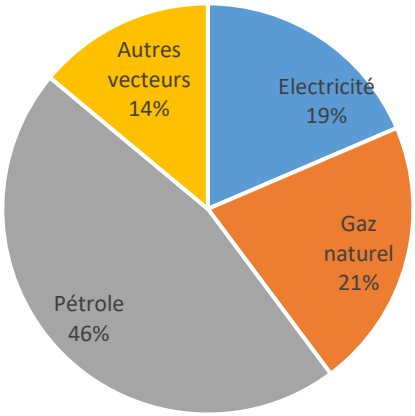
Graphique 12 – Répartition de la consommation énergétique finale entre les différents secteurs (2019)
Source : IWEPS - SPW – Energie

Par ailleurs, et comme nous le montrent les graphiques suivants, **la principale source d'énergie utilisée** à Verlaine est le **pétrole** pour 88 % alors que sur l'ensemble de la région wallonne il ne concerne que 45 % de la consommation.

Verlaine



Wallonie



Graphique 13 – Répartition de la consommation finale par source d'énergies (2019)
Source : IWEPS - SPW – Energie

7-3 LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

Le territoire communal n'est pas muni d'un réseau de distribution de gaz ce qui explique pourquoi cette source d'énergie n'est pas utilisée.

Le réseau de distribution électrique est géré par ELIA pour les lignes à haute-tension et par RESA pour les lignes moyenne et basse tension.

7-4 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

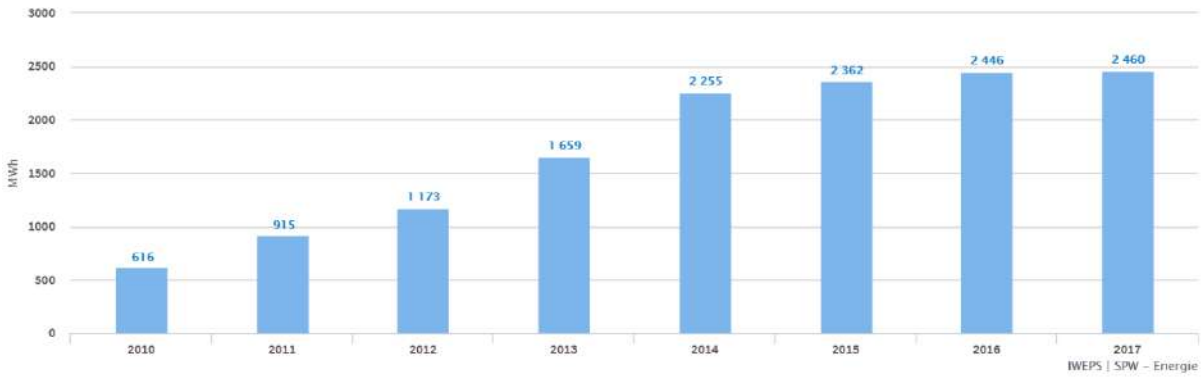
Depuis 2008, et dans le cadre du plan régional « Communes Énerg-éthiques », la commune de Verlaine a engagé **un conseiller en énergie**. Celle-ci réalise le cadastre et la comptabilité énergétique des bâtiments communaux, ainsi que leur actualisation. Elle propose également des mesures et des investissements visant à les rendre plus efficaces en matière de consommation énergétique. En outre, elle se charge également de la conscientisation des employés communaux. Elle vérifie également le volet PEB de chaque demande de permis. La conseillère en énergie dispense aussi des conseils aux citoyens en matière d'isolation, de consommations électriques, d'obtention de primes,...

Verlaine fait partie du **projet « 31 communes au soleil »** de l'arrondissement de Huy-Waremme. Ces communes se sont groupées autour d'un projet d'envergure pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Elles ont mené différentes actions, que ce soit la pose de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'audits énergétiques au sein de bâtiments communaux ou encore la mise en place de multiples actions de sensibilisation auprès des citoyens. Ce projet est coordonné par la SPI qui appuie les communes dans la réalisation des démarches nécessaires.

Face aux défis environnementaux et plus particulièrement énergétiques, une vision stratégique de réduction des émissions de CO2 doit être mise en place. **La commune de Verlaine a dès lors décidé d'adhérer à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC 3 et a signé la Convention des Maires le 13 mars 2017.** Par cet engagement, la Commune reconnait l'importance de la question climatique, impulse et soutient les initiatives durables territoriales. Un plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat est en cours d'élaboration.

Au niveau régional, un **Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique (PAEE)** a été mis en place. Celui-ci encadre l'octroi de primes régionales accordées à tous les secteurs pour l'isolation, les pompes à

chaleur, le vitrage, le remplacement de chaudières, ... Le graphique suivant montre une estimation théorique des économies d'énergie faite dans le cadre de ce plan au niveau communal.



Graphique 14 – Evolution du PAEE sur le territoire communal de 2010 à 2017
Source : IWEPS - SPW – Energie

7-5 LE POTENTIEL DE PRODUCTION

Etant donné la forte exposition du plateau Hesbignon au vent, Verlaine n'échappant pas à la règle, le **potentiel de production d'énergie éolienne est avéré**. Néanmoins, celui-ci pourrait être d'avantage exploité. C'est d'ailleurs la voie que suit la commune en s'investissant dans les différents projets cités plus haut.

Au vu de la présence importante de grandes cultures, une nouvelle piste de source d'énergie pourrait être envisagée : la **biométhanisation** (production de méthane par dégradation de matières organiques en l'absence d'oxygène) qui utiliserait, en partie, les déchets organiques générés par ces cultures.

Le calcul du potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire [4] montre que le photovoltaïque est aussi une filière incontournable de production d'énergie renouvelable.

7-6 AUTRES SUBVENTIONS

La commune de Verlaine a déjà **bénéficié de subsides UREBA** pour la rénovation des bâtiments communaux :

- Ecole communale de Verlaine : remplacement des châssis de l'école maternelle (2008),
- Ecole communale de Verlaine : remplacement de deux nouvelles chaudières au mazout par deux nouvelles chaudières au mazout à condensation (2013),
- Ecole de Chapon-Seraing : isolation de la toiture et remplacement des châssis (2013).

Par ailleurs, RESA dispose de subsides/aides directs. Dans le cadre de ces missions, RESA a également un vaste programme de **remplacement de l'éclairage public** (programmation 2021-2024).

Enfin, la commune de Verlaine et le CPAS ont participé à un appel à projet intitulé « Vers des Organisations Durables ». L'objectif de cet appel à projet a pour but de coacher gratuitement les organisations publiques et/ou privées à structurer leur approche en matière de développement durable pour qu'elle soit cohérente et ambitieuse.

[4] Élaboré dans le cadre du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat, en cours d'élaboration.

7-7 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Le territoire communal compte 3 éoliennes mais d'autres sont en projet.
- La commune dispose d'un gros potentiel venteux et solaire.
- En 2017, la consommation énergétique finale totale de la commune de Verlaine était de 138 Gwh. Ce qui correspond à environ 19% de sa production totale d'énergie.
- Le transport utilise une part très importante de l'énergie totale consommée au niveau communal : 58 % alors qu'il représente que 25% au niveau régional.
- Sur Verlaine, il n'y a pas de raccordement au réseau de gaz de ville. Dès lors, le mazout représente une part importante des sources d'énergie utilisées (86%).
- La commune s'est inscrite dans un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Engouement pour les énergies renouvelables et la dynamique insufflée par les nouveaux projets éoliens.
- Un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat est en cours d'élaboration.
- Les surfaces agricoles très importantes = déchets organiques en quantité. (éventuellement pour alimenter une unité de biométhanisation).
- Le photovoltaïque comme filière incontournable pour la production d'énergie renouvelable.

Les contraintes à intégrer :

- L'opposition riveraine au projet de production d'énergies alternatives par rapport aux éventuelles nuisances : paysagères, lumineuses, olfactives, sonore...
- Les productions fluctuantes de l'éolien et des panneaux solaires/photovoltaïques.

Les besoins auxquels répondre :

- Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Proposer aux habitants des alternatives au mazout.
- Réduire les émissions de CO_2, notamment dans les bâtiments communaux.

Dimension humaine et sociale

8 | LES VERLAINOIS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

8-1 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

8-1-1 POPULATION ET BILAN DÉMOGRAPHIQUE

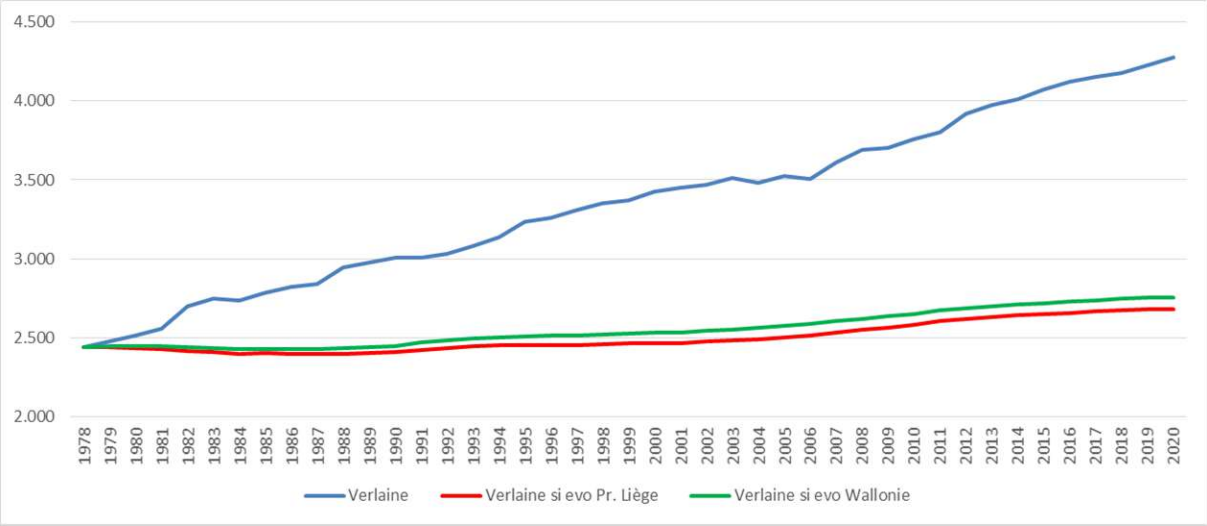
La commune de Verlaine compte 4.277 habitants au 1er janvier 2020, pour une densité brute de 177 hab/km². Par comparaison, la densité sur l'arrondissement de Huy est de 172 hab/km², 287 en Province de Liège et 216 en Wallonie.

	Population 2020	Densité en hab / km²	Evo pop 78 - 20 en %	Evo pop 78 - 20 en nbre	Evo pop 91 - 20 en %	Evo pop 01 - 20 en %
Verlaine	4.277	177	75	1.834	43	24
Ar. de Huy	113.409	172	29	25.330	21	13
Pr. de Liège	1.106.992	287	10	96.889	11	9
Wallonie	3.633.795	216	13	409.859	12	9

Tableau 12 – Évolution de population et densité
Source : Statbel, 2019

L'évolution de population sur la commune de Verlaine est constante et très importante. En effet, depuis 1978, la population a augmenté de 1.834 habitants, ce qui représente plus de 1/3 de sa population actuelle. L'augmentation depuis 1978 est donc de 75%, pour seulement 29% sur l'arrondissement. Depuis 2001, la population de Verlaine a augmenté de 24%.

En comparaison avec la Province et la Wallonie, cette augmentation est particulièrement élevée. Le graphique ci-dessous montre l'évolution réelle de la population sur la commune de Verlaine depuis 1978 et celles hypothétiques calquées sur l'évolution de la Wallonie (courbe rouge) et de la Province (courbe verte).



Graphique 15 - Évolution de population
Source : Statbel, 2020

L'augmentation significative de la population sur la Commune de Verlaine s'explique par un solde migratoire important, alors que le solde naturel (naissances et décès) est, comparativement, faible.

Contrairement aux dynamiques wallonnes ou provinciales, l'accroissement est essentiellement dû aux migrations internes (et non pas internationales). **Verlaine est clairement touché par le phénomène de périurbanisation.**

	2010 - 2019				
	Solde naturel	Solde migratoire interne	Solde migratoire internat.	Solde total	Solde total / 10.000 hab.
Verlaine	95	266	-3	358	857
Ar. de Huy	196	3.953	464	4.613	408
Pr. de Liège	3.040	4.019	22.819	29.878	270
Wallonie	9.811	35.342	56.669	101.822	281

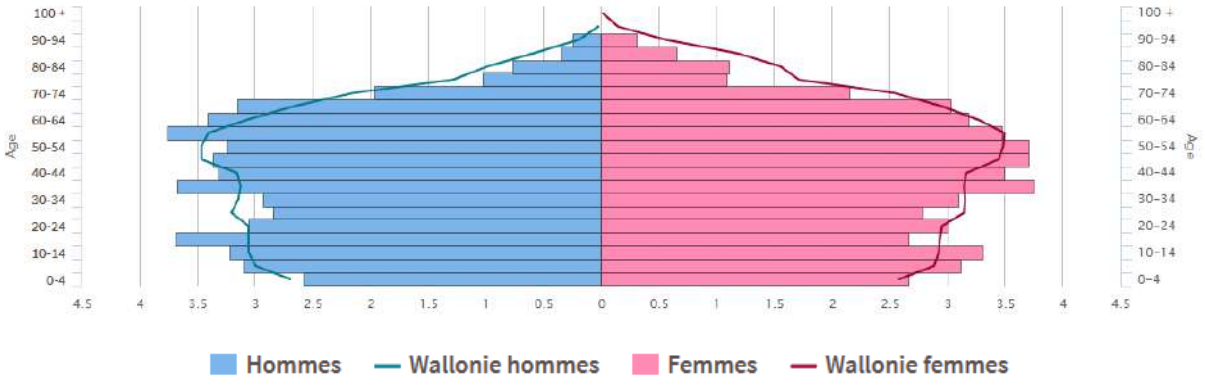
Tableau 13 - Bilan démographique
Source : Statbel, 2019

La croissance démographique n'est en effet pas de même nature entre des communes périphériques telles que Verlaine et des communes urbaines, telle que Liège. Cette dernière connait une importante migration internationale (et dès lors un solde naturel élevé), alors que son bilan migratoire interne est négatif, à l'inverse de ses communes périphériques.

On observe clairement une périurbanisation de Liège vers sa première et (encore plus significativement) vers sa seconde couronne. Bien que Verlaine ne se situe pas dans l'arrondissement de Liège, l'exode urbain est tout de même bien présent de par sa proximité géographique.

8-1-2 STRUCTURE PAR ÂGES

L'analyse de la pyramide des âges de la commune de Verlaine montre un **profil caractéristique des territoires périurbains**, à savoir un **déficit au sein de la tranche des jeunes adultes (20-30 ans) ainsi que dans la première tranche d'âge (0-4 ans)**. Ce phénomène s'explique par le fait que les jeunes adultes et couples ont tendance à vivre dans un premier temps plutôt au sein des villes, avant de revenir ultérieurement s'installer en périphérie, à la recherche d'une maison familiale disposant d'un jardin et d'un cadre plus rural.



Graphique 16 – Pyramide des âges de la commune de Verlaine
Source : IWEPS, 2020

Notons également, **la part élevée des tranches 50-60 ans**. Ces dernières sont le résultat du « baby-boom », et représenteront dans les prochaines décennies une population de plus de 80 ans importante. Nous le verrons ultérieurement dans l'analyse des perspectives démographiques (cfr. chapitre 8-2. Perspectives démographiques), le phénomène de **vieillissement de la population** généralisé, annoncé en Wallonie, concerne également la commune de Verlaine.

	Age moyen de la pop.	Part des moins de 20 ans (en %)	Part des 60 ans et + (en %)	Part de 80 ans et + (en %)
Verlaine	40,2	23,78	22,56	3,32
Ar. de Huy	41,4	23,14	24,67	4,80
Bassin Huy Waremme	41,6	23,07	24,82	4,90
Pr. de Liège	41,6	22,80	25,42	5,38
Wallonie	41,6	23,02	25,25	5,28
Communes limitrophes				
Amay	41,0	23,81	24,41	4,66
Donceel	41,7	21,15	23,22	3,63
Faimes	40,9	24,73	23,31	4,29
Grâce-Hollogne	41,0	23,80	24,79	4,54
Saint-Georges-sur-Meuse	41,7	22,04	24,62	4,91
Villers-le-Bouillet	39,7	24,72	21,26	3,59

Tableau 14 – Structure par âges
Source : Statbel, 2020

La comparaison de la commune de Verlaine avec les entités supérieures (c'est-à-dire l'arrondissement, le bassin, la Province et la Wallonie) ne montre pas de spécificité. L'âge moyen de la population est de 40 ans, alors qu'il est de 41 ou 42 ans pour les entités supérieures. La part des moins de 20 ans et des aînés est relativement semblable entre Verlaine et les entités supérieures, ainsi qu'avec les communes limitrophes.

Le tableau ci-dessous analyse les évolutions. **Notons l'évolution des 60 ans et + entre 2001 et 2019 qui est de 29% sur Verlaine, alors qu'elle est de 9% seulement sur la Province de Liège**.

L'indice de dépendance est de 87 sur la commune de Verlaine, soit légèrement en-deçà des entités supérieures que sont l'arrondissement, la Province et la Région. L'indice de dépendance est le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre des autres » (soit les moins de 20 ans et 60 ans et +), et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge (soit la tranche d'âge 20-59 ans).

	Evo des moins de 20 ans (2001 – 2019) en %	Evo des 60 ans et + (2001 – 2019) en %	Indice de dépendance
Verlaine	-12	29	87
Ar. de Huy	-7	12	90
Pr. de Liège	-5	9	91
Wallonie	-5	11	92

Tableau 15 – Evolution de la structure par âge et indice de dépendance
Source : Statbel, 2020

8-1-1 ORIGINES DE LA POPULATION

Le taux de population étrangère sur la commune est très faible, soit 4% alors que la Wallonie est à 10%. Si on considère uniquement la part de population étrangère hors Europe, ce chiffre diminue encore jusqu'à 1%.

Hormis Grâce-Hollogne qui affiche un taux de population étragère de plus de 13%, les communes limitrophes à Verlaine affichent toutes un taux inférieur à 5%.

	Taux de population étrangère (%)
Verlaine	3,51%
Ar. de Huy	4,19%
Bassin Huy Waremme	4,05%
Pr. de Liège	11,12%
Wallonie	10,38%
Communes limitrophes	
Amay	3,82%
Donceel	3,01%
Faimes	2,26%
Grâce-Hollogne	13,43%
Saint-Georges-sur-Meuse	4,98%
Villers-le-Bouillet	3,00%

Tableau 16 – Population étrangère en 2020
Source : Statbel, 2020

8-1-2 STRUCTURE DES MÉNAGES

Le nombre de ménages privés en 2020 sur la commune de Verlaine est de 1.692, pour une taille moyenne de 2,53. Cette dernière est plus élevée que sur les entités supérieures. Notons que la part d'isolés sur Verlaine est de 25%, soit bien en-deçà des moyennes de l'arrondissement, Province ou Wallonie. A l'inverse, la part de ménages avec enfants est plus importante et monte à 39%. Verlaine a clairement un profil de ménages dit « familial ».

L'évolution de la taille des ménages 2001-2020 montre qu'elle a particulièrement diminué sur Verlaine. En effet, la commune enregistre une diminution de 7%, là où l'arrondissement n'enregistre une diminution que de 5%, et la Province 3%.

	Nbre de ménages privés	Taille moyenne des ménages	% ménages isolés	% ménages avec enfants	Evo de la taille des ménages 2001-2020 en %
Verlaine	1.692	2,53	25	46	-7
Ar. de Huy	48.823	2,32	33	41	-5
Pr. de Liège	496.155	2,23	38	38	-3
Wallonie	1.593.505	2,28	36	39	-4

Tableau 17 – Importance et caractéristiques des ménages
Source : Statbel, 2020

8-2 PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

8-2-1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Précisons tout d'abord qu'il existe **deux organismes qui développent des perspectives** de population et de ménages : l'IWEPS et le Bureau Fédéral du Plan. L'IWEPS a l'avantage de réaliser ses perspectives à l'échelle communale, là où le Bureau Fédéral du Plan ne les calcule qu'à l'échelle des arrondissements. Toutefois, l'avantage du Bureau Fédéral du Plan est qu'il établit des perspectives jusqu'en 2071, et pour chaque âge concernant les perspectives de population. De plus, les réactualisations sont plus fréquentes (juin 2020 dans le cas présent) ce qui n'est pas le cas de l'IWEPS (mars 2020).

Précisons que la méthodologie utilisée par le Bureau Fédéral du Plan pour établir ses perspectives à l'échelle des arrondissements est une méthode dite « de composantes »[5]. L'IWEPS, depuis avril 2018, a réadapté sa méthodologie initiale afin de se caler sur les perspectives du Bureau Fédéral du Plan, assurant ainsi une cohérence au niveau des chiffres de l'arrondissement. Toutefois, la méthodologie appliquée par l'IWEPS à l'échelle des communes est différente (développée par l'UCL), et est une méthode qui a tendance à « prolonger les courbes »[6], c'est-à-dire une méthode dite « au fil de l'eau ».

	IWEPS	Bureau Fédéral du Plan - BFP
Échelle d'analyse la plus fine	☺ commune	☹ arrondissement
Dernière mise à jour des données	☹ mars 2020 pour les perspectives de population et de ménages	☺ juin 2020 pour les perspectives de population et de ménages, intégrant la nouvelle composante du COVID-19
Perspectives estimées	☹ uniquement pour l'année 2033	☺ chaque année jusqu'en 2071
Détail par âges	☹ Non	☺ Oui

Tableau 18 – Comparaison des organismes IWEPS et BFP
Réalisation : SEN5 sprl

Dès lors, n'étant pas aptes à juger la pertinence de l'un ou l'autre organisme, **nous analyserons les deux sources de données.** Par ailleurs, peu importe la méthodologie choisie et appliquée, il convient de préciser que **les évolutions du nombre d'habitants et de ménages relèveront surtout de la stratégie politique qui sera mise en place** les prochaines années sur la commune de Verlaine.

[5] « Le modèle utilisé pour les perspectives de population à long terme se base sur la méthode de composantes. Il s'agit par conséquent d'un modèle itératif qui, partant de la dernière observation par âge, sexe et nationalité, applique les hypothèses relatives à la fécondité, la mortalité et les migrations (internes et internationales) pour calculer la population au 31 décembre de l'année. La méthodologie permettant de définir les hypothèses pour chaque composante fait partie intégrante du modèle démographique. Le modèle projette la population à long terme (01/01/2061) par âge et sexe pour chaque arrondissement. » Source : www.plan.be

[6] Pour plus de détails, voir :
https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A9vision-des-perspectives-de-population-2018.pdf

8-2-1 PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE MÉNAGES

Les perspectives démographiques à l'échelle de l'arrondissement de Huy annoncent une évolution de population comprise entre 6% (IWEPS) et 6,6% (BFP). L'IWEPS annonce une augmentation de 14% sur la commune de Verlaine, ce qui est bien plus élevé que les perspectives à l'échelle de l'arrondissement !

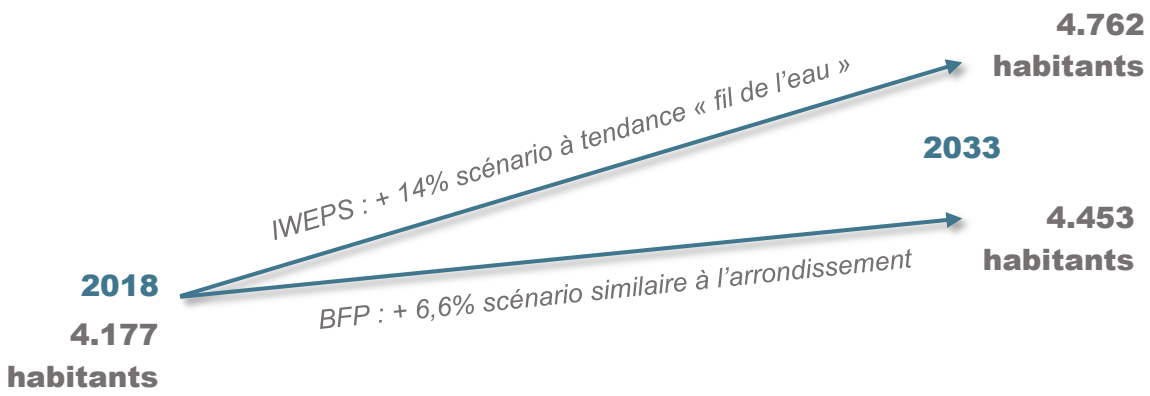
Au final, selon les perspectives de l'IWEPS, c'est donc une augmentation de 585 habitants qui est attendue d'ici 2033 sur la commune de Verlaine, soit un total de 4.762 habitants. Précisons que si on applique le même pourcentage d'évolution de l'arrondissement de Huy calculé par le BFP à l'échelle de la commune, cette dernière ne connaîtrait une augmentation « que » de 276 habitants.

Concernant les perspectives des ménages, les perspectives de l'IWEPS annoncent une augmentation de 18% des ménages entre 2018 et 2033 sur la commune de Verlaine. L'Arrondissement de Huy connaitra une augmentation comprise entre 12% (IWEPS) et 12,4% (BFP)

Au final, selon les perspectives de l'IWEPS, c'est donc une augmentation de 292 ménages qui est attendue d'ici 2033 sur la commune de Verlaine, soit un total de 1.912 ménages. Précisons que si on applique le même pourcentage d'évolution de l'arrondissement de Huy calculé par le BFP à l'échelle de la commune, cette dernière ne connaîtrait une augmentation « que » de 200 ménages.

		Habitants en 2033	Evolution 2018-2033	Ménages en 2033	Evolution 2018-2033
Arrondissement de Huy	IWEPS	+ 6.786	+ 6 %	+ 5.746	+ 12%
	BFP	+ 7.464	+ 6,6 %	+ 5.923	+ 12,4%
Verlaine	IWEPS	+ 585	+ 14%	+ 292	+ 18%
	BFP	+ 276	+ 6,6% (= arr. de Huy)	+ 200	+ 12,4% (= arr. de Huy)

Tableau 19 – Perspectives de population et de ménages
Source : BFP et IWEPS, 2020



Graphique 17 – Scénarii de l'évolution futur de population de la commune de Verlaine
Source : BFP et IWEPS, 2020

8-2-2 DÉTAILS PAR CLASSES D'ÂGES ET TYPES DE MÉNAGES

Les détails par classes d'âges et types de ménages sont réalisés uniquement par le BFP à l'échelle de l'Arrondissement de Huy. **Ces perspectives donnent une tendance générale.**

Au niveau des perspectives démographiques par classe d'âge, on remarque que la tranche 0-3 ans va augmenter jusqu'en 2033, alors que la tranche 4-12 ans va globalement diminuer. La tranche 13-18 ans va augmenter entre 2018 et 2025, pour diminuer ensuite. La grande particularité est le vieillissement de la population, annoncé globalement à l'échelle wallonne, et qui va engendrer tout d'abord **une forte augmentation de la tanche 61-80 ans d'ici 2025, et ensuite une très forte augmentation des + de 80 ans à partir de 2025**.

	Augmentation de population 2018 - 2025		Augmentation de population 2025 - 2033		Augmentation de population 2018 - 2033	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
0 – 3 ans	+309	+6,7	+212	+4,3	+521	+11,4
4 – 12 ans	-1.273	-10,3	+558	+5,0	-715	-5,8
13 – 18 ans	+210	+2,5	-1.169	-13,8	-959	-11,6
19 – 60 ans	+79	+0,1	+81	+0,1	+160	+0,3
61 – 80 ans	+3.964	+19,1	+2.340	+9,5	+6.304	+30,5
+ de 80 ans	+54	+1,1	+2.105	+43,2	+2.159	+44,8

Tableau 20 – Perspectives populations par classes d'âges sur l'Arrondissement de Liège
Source : BFP, 2020

Les perspectives ménages sur l'Arrondissement annoncent une forte augmentation des ménages isolés. Les ménages mariés avec enfants diminueront, au profit de cohabitants non mariés (avec ou sans enfants). Les familles monoparentales ainsi que les autres types de ménages (collocation, ...) vont également augmenter.

	Augmentation du nombre de ménages 2018-2033	Evolution 2018 -2033 (%)
Isolés	+3.811	+24,5
Mariés sans enfant	+460	+5,6
Mariés avec enfant(s)	-1.601	-17,5
Cohabitants non mariés sans enfant	+702	+21,4
Cohabitants non mariés avec enfant(s)	+1.377	+26,2
Familles monoparentales	+764	+13,6
Autres types de ménages privés	+401	+51,5

Tableau 21 Perspectives ménages par types de ménages sur l'Arrondissement de Liège
Source : BFP, 2020

8-3 ZOOM PAR VILLAGE

8-3-1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Afin d'effectuer une analyse détaillée de la population et de ses caractéristiques à l'échelle des villages, nous nous sommes basés sur les plus petites entités territoriales couvertes par un relevé statistique : les secteurs statistiques. La carte suivante et le tableau associés présentent et localisent les **12 secteurs statistiques** de la commune de Verlaine regroupés selon les 4 anciennes communes de Verlaine, Bodegnée, Seraing-le-Château et Chapon-Seraing.

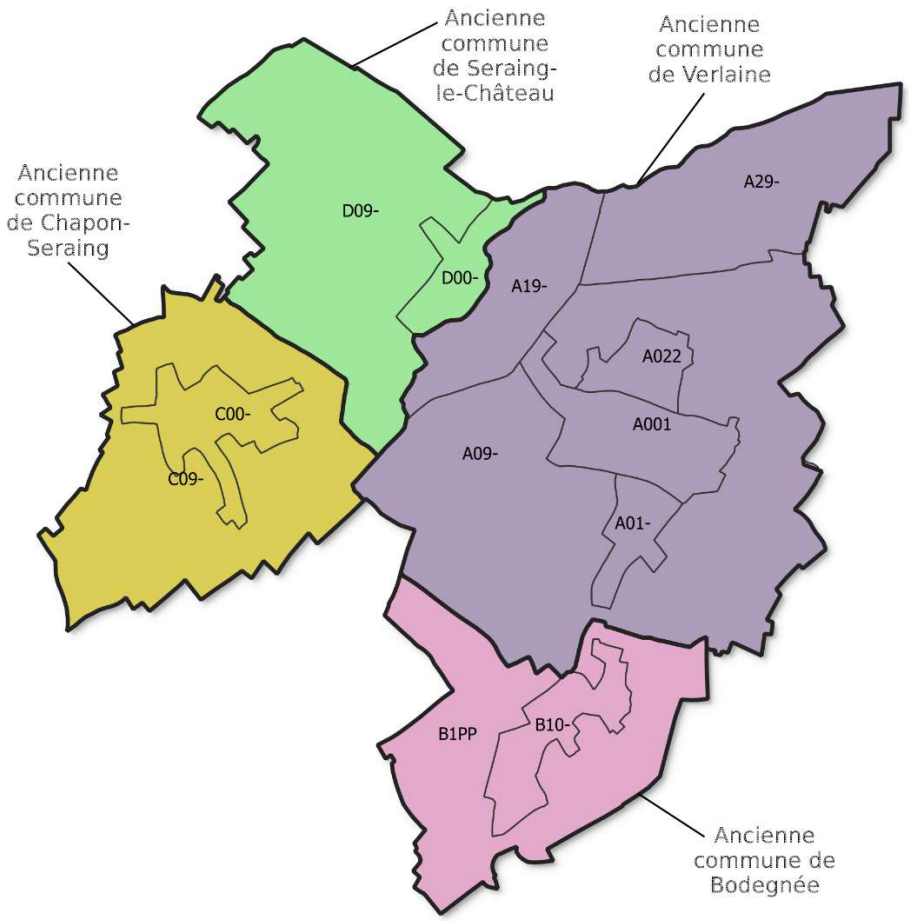


Figure 56 – Secteurs statistiques par anciennes communes
Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisations : SEN5, juin 2020

Ancienne commune de Verlaine	
A001	Verlaine-Centre
A01-	Stanges
A022	Jointy
A09-	Croisette – malades - borsu
A19-	Tombe
A29-	Oudoumont

Ancienne commune de Bodegnée	
B10-	Bodegnée-Rogerée-Centre
B1PP	Gerbehaye

Ancienne commune de Seraing-le-Château	
D00-	Seraing-le-Château – Centre
D09-	Seraing-le-Château – Hab. disp.

Ancienne commune de Chapon-Seraing	
C00-	Chapon-Seraing – Centre
C09-	Chapon-Seraing – Hab. disp.

8-3-2 DENSITÉ D'HABITANTS

La cartographie des densités d'habitants par secteurs statistiques fait ressortir les centralités et villages.

Le secteur statistique de Verlaine centre est le plus dense avec 11,4 hab/ha. Cela reste toutefois une densité relativement très faible. Les autres centralités ont des densités qui varient entre 5 et 10 hab/ha.

La moitié des secteurs statistiques ne dépassent pas la densité de 5 hab/ha. Les 6 secteurs statistiques d'une densité inférieure à 5 hab/ha sont représentés en vert sur la carte-dessous et dominent spatialement le territoire communal.

	Population en 2019	Densité brute (hab/ha)
Village de Verlaine	**2.467**	**2,05**
Verlaine-Centre	1114	11,42
Stanges	320	8,69
Jointy	311	7,91
Croisette – Malades - Borsu	583	0,85
Tombe	94	0,76
Oudoumont	45	0,20
Village de Bodegnée	**743**	**2,03**
Bodegnée-Rogerée-Centre	651	9,74
Gerbehaye	92	0,31
Village de Chapon-Seraing	**736**	**1,70**
Chapon-Seraing – Centre	652	8,91
Chapon-Seraing – Hab. disp.	84	0,23
Village de Seraing-le-Château	**281**	**0,64**
Seraing-le-Château – Centre	275	5,81
Seraing-le-Château – Hab. disp.	6	0,02

Tableau 22 – Densité brute par villages et secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019

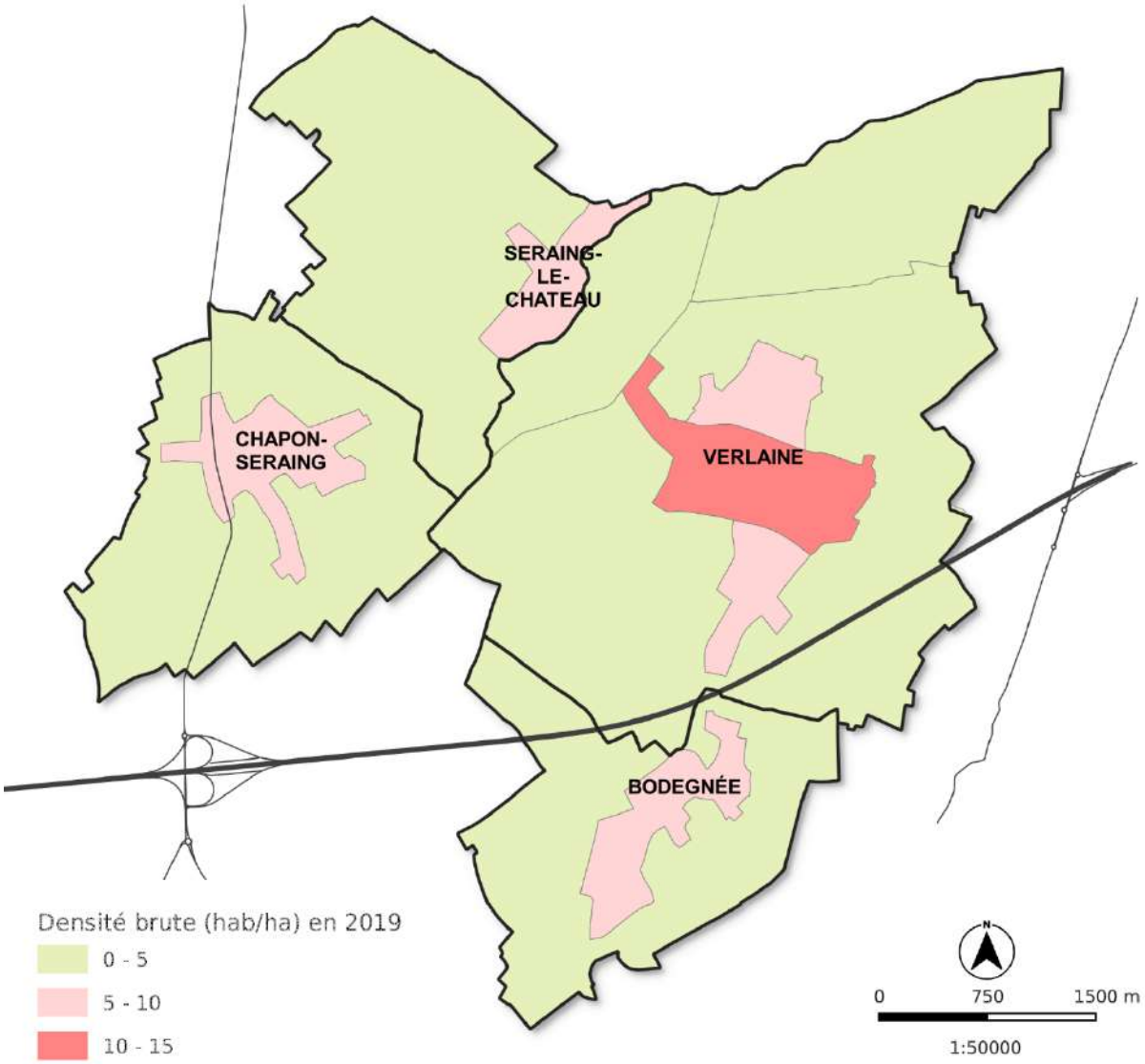


Figure 57 – Densité par secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, juin 2020

8-3-3 POPULATION PAR VILLAGE ET ÉVOLUTION

Les données statistiques les plus récentes sur la population, par secteur statistique, datent de 2019. Le tableau suivant présente le nombre d'habitants par entités et anciennes communes, ainsi que leur part dans la population totale et l'évolution depuis 2001.

Notons tout d'abord que c'est le village de Verlaine qui est le plus important en matière de population, avec 2.467 habitants. Il regroupe à lui seul 58,4% de la population communale. Ce village a connu une augmentation de population de 16% (soit 341 habitants) entre 2001 et 2019.

Le village de Bodegnée est le deuxième village le plus important en taille (743 habitants), suivis de très près par Chapon-Seraing (736 habitants). Ces deux villages ont connus une augmentation non négligeable depuis 2001 (respectivement 49,8% et 30%).

Enfin, le village de Seraing-le-Château est bien plus petit en taille démographique que les trois autres villages, avec seulement 281 habitants. Il a connu une évolution très faible depuis 2001 (6%).

	Population en 2019	Part de population en 2019	Augmentation 2001-2019 en nbr	Evolution 2001 – 2019 en %
Village de Verlaine	**2.467**	**58,4%**	**341**	**16,0%**
Verlaine-Centre	1114	26,4%	250	28,9%
Stanges	320	7,6%	57	21,7%
Jointy	311	7,4%	128	69,9%
Croisette – Malades - Borsu	583	13,8%	-176	-23,2%
Tombe	94	2,2%	68	261,5%
Oudoumont	45	1,1%	14	45,2%
Village de Bodegnée	**743**	**17,6%**	**247**	**49,8%**
Bodegnée-Rogerée-Centre	651	15,4%	186	40,0%
Gerbehaye	92	2,2%	61	196,8%
Village de Chapon-Seraing	**736**	**17,4%**	**170**	**30,0%**
Chapon-Seraing – Centre	652	15,4%	195	42,7%
Chapon-Seraing – Hab. disp.	84	2,0%	-25	-22,9%
Village de Seraing-le-Château	**281**	**6,6%**	**16**	**6,0%**
Seraing-le-Château – Centre	275	6,5%	10	3,8%
Seraing-le-Château – Hab. disp.	6	0,1%	6	-

Tableau 23 – Évolution de population 2001-2019 par villages et secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019

La cartographie de l'évolution de population entre 2001 et 2019 montre que **ce sont uniquement les secteurs statistiques périphériques qui ont perdu des habitants.** A l'inverse, les centralités ont augmenté.

La même cartographie sur la période 2010-2019 montre **que le village de Seraing-le-Château a perdu des habitants**, alors que tous les autres villages, hormis deux secteurs périphériques sur Verlaine ont augmentés.

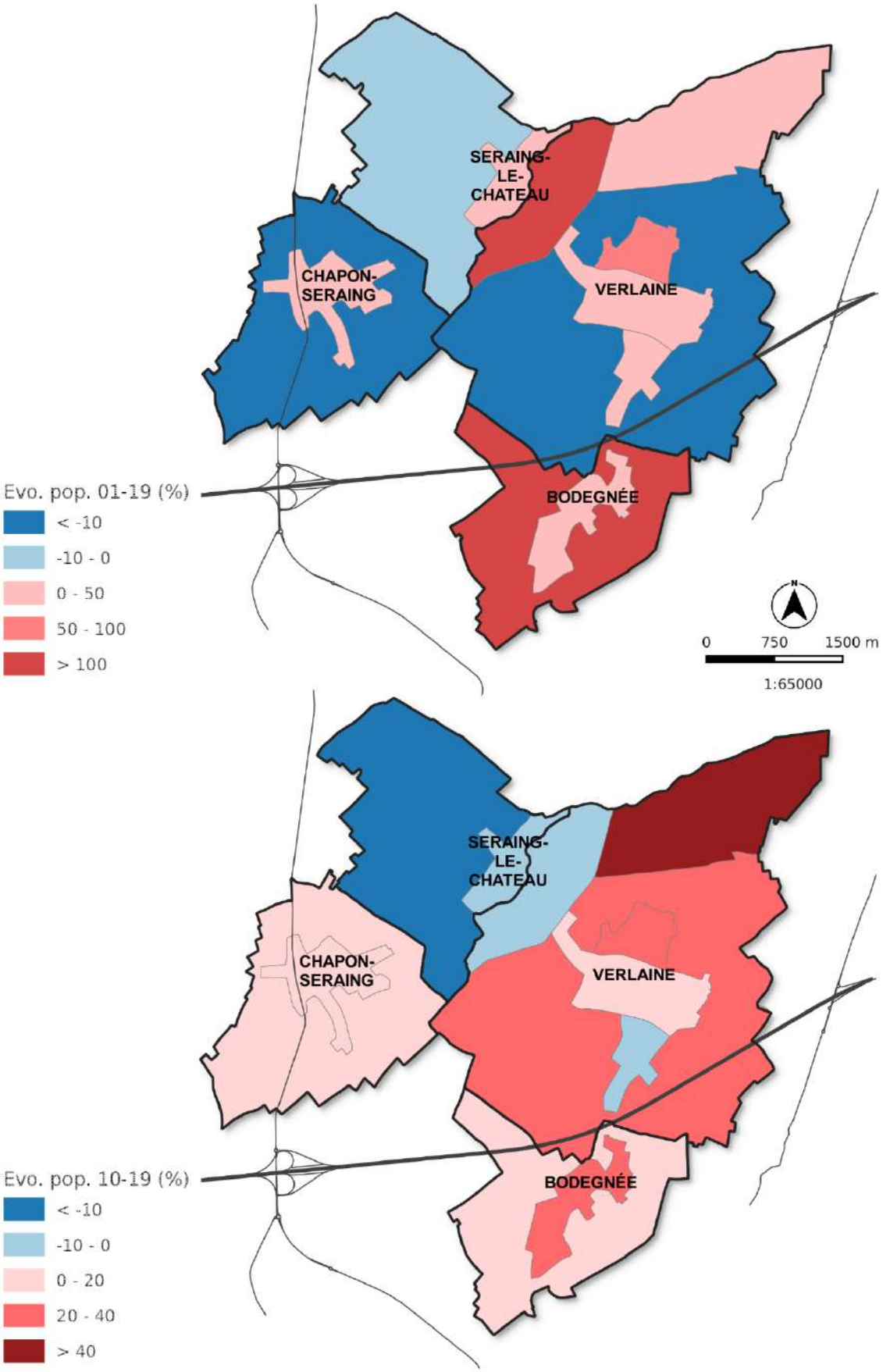


Figure 58 – Évolution de population 2001-2019 et 2010-2019 par secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, juin 2020

8-3-4 STRUCTURE PAR ÂGES PAR VILLAGE

Par rapport aux trois autres villages, le village de Bodegnée se démarque : il présente en effet une part de population de moins de 14 ans plus importante, ainsi qu'une part de population âgée bien moins importante.

Le village de Verlaine présente une part de population âgée relativement importante, avec 3,8%. Le secteur statistique de Verlaine-Centre est celui qui présente la proportion de personne âgée la plus importante (4,7%).

Toutefois, malgré ces constats en terme « relatif », **il ne faut pas oublier que le village de Verlaine est celui qui accueille le plus de population en terme de nombre**, et que c'est donc là-bas que l'on retrouve aussi bien le nombre le plus important de personnes de moins de 15 ans, que de personnes de plus de 65 ans, soit respectivement 418 et 426 habitants.

	0 - 14 ans		15 – 65 ans		65 ans et +		80 ans et +	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Village de Verlaine	**418**	**16,9**	**1591**	**64,5**	**426**	**17,3**	**94**	**3,8**
Verlaine-Centre	208	18,7	709	63,6	197	17,7	52	4,7
Stanges	57	17,8	197	61,6	66	20,6	12	3,8
Jointy	54	17,4	212	68,2	45	14,5	12	3,9
Croisette – Malades - Borsu	85	14,6	389	66,7	109	18,7	18	3,1
Tombe	6	6,4	69	73,4	9	9,6	0	0,0
Oudoumont	8	17,8	15	33,3	0	0,0	0	0,0
Village de Bodegnée	**166**	**22,3**	**493**	**66,4**	**77**	**10,4**	**10**	**1,3**
Bodegnée-Rogerée-Centre	147	22,6	440	67,6	64	9,8	10	1,5
Gerbehaye	19	20,7	53	57,6	13	14,1	0	0,0
Village de Chapon-Seraing	**128**	**17,4**	**499**	**67,8**	**107**	**14,5**	**23**	**3,1**
Chapon-Seraing – Centre	115	17,6	442	67,8	95	14,6	23	3,5
Chapon-Seraing – Hab. disp.	13	15,5	57	67,9	12	14,3	0	0,0
Village de Seraing-le-Château	**44**	**15,7**	**190**	**67,6**	**41**	**14,6**	**12**	**4,3**
Seraing-le-Château – Centre	44	16,0	190	69,1	41	14,9	12	4,4
Seraing-le-Château – Hab. disp.	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Tableau 24 – Structure par âges, par villages et secteurs statistiques

Source : Statbel, 2019

La cartographie des moins de 15 ans et plus de 65 ans par secteurs statistiques montre clairement que le village de Bodegnée présente une part de jeunes plus importante, à l'inverse des pourtours de Seraing-le-Château.

Concernant les plus de 65 ans, on remarque ici **que c'est la centralité de Verlaine qui ressort avec la part la plus importante de personnes âgées**. A l'inverse, Bodegnée présente une part plus faible.

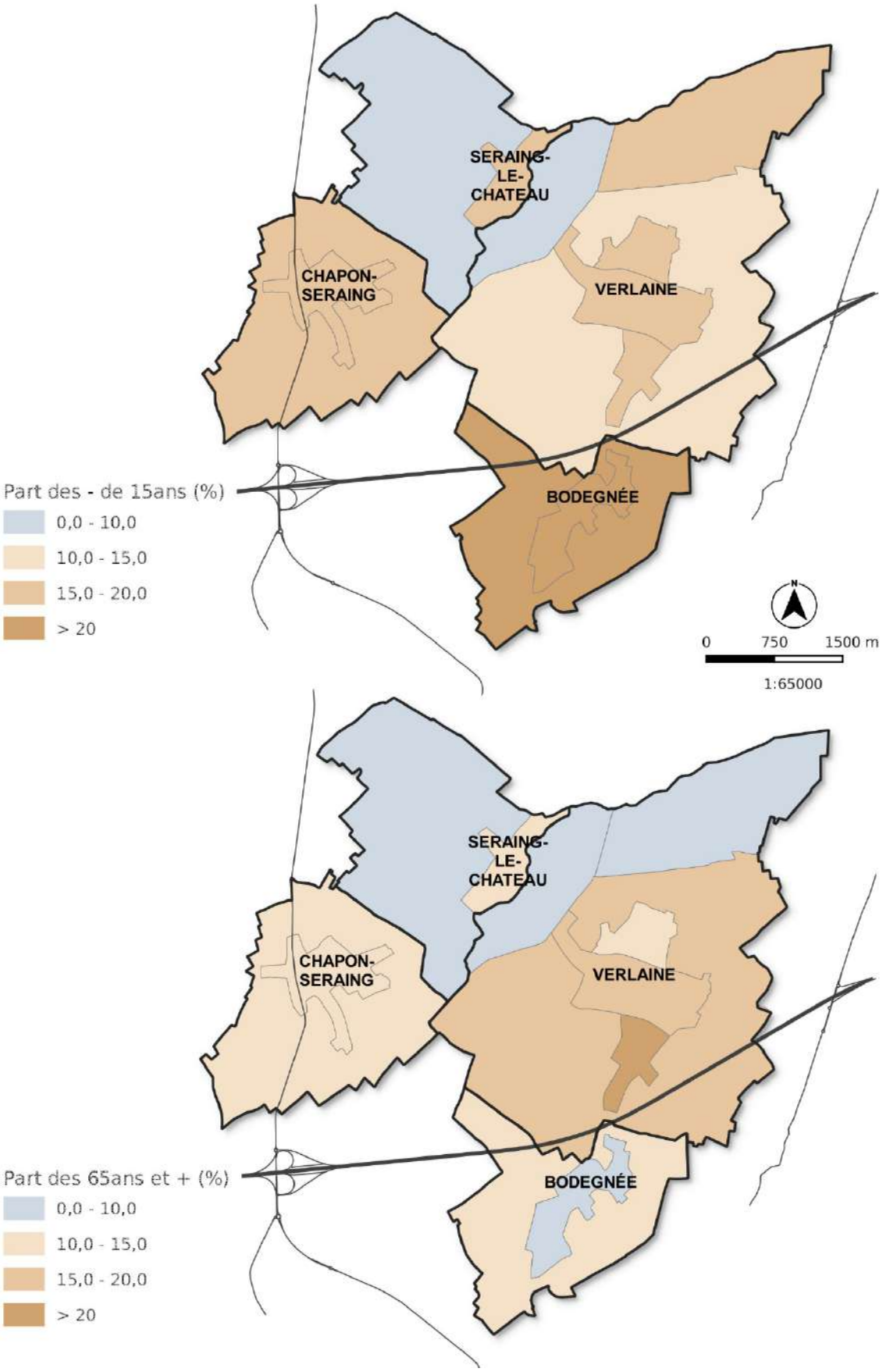


Figure 59 – Part des moins de 15 ans et + de 65ans par secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, juin 2020

8-3-5 STRUCTURE DES MÉNAGES PAR VILLAGE

Sans surprise, étant donné que le village de Verlaine regroupe le plus de population, il regroupe également le nombre de ménages le plus important (953). Tout comme le nombre de ménages isolés (243) et avec enfants (405) également le plus important.

De manière relative, on remarque que la part de ménages isolés est importante sur le village de Verlaine (25%), plus faible sur Chapon-Seraing et Seraing-le château (tous deux aux alentours de 21%), et bien inférieure sur Bodegnée (17%). A l'inverse, **la part de ménages avec enfants est clairement plus importante sur Bodegnée** où elle dépasse même les 52%.

Lorsque l'on analyse l'évolution du nombre de ménages entre 2001 et 2017, on remarque que c'est sur le village de Bodegnée que l'augmentation a été la plus forte (21%), suivie de Chapon-Seraing (19,9%) et Verlaine (11,6%). Notons que **Seraing-le-Château a connu une diminution du nombre de ménages sur cette période.**

	Nombre de ménages en 2017	Ménages isolés		Ménages avec enfants		Evolution du nombre de ménages 2001-2017	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Village de Verlaine	**953**	**243**	**25,5**	**405**	**42,5**	**99**	**11,6**
Verlaine-Centre	433	109	25,2	182	42,0	40	10,2
Stanges	139	36	25,9	59	42,4	-6	-4,1
Jointy	114	31	27,2	53	46,5	12	11,8
Croisette – Malades - Borsu	215	53	24,7	111	51,6	47	28,0
Tombe	34	7	20,6	0	0,0	1	3,0
Oudoumont	18	7	38,9	0	0,0	5	38,5
Village de Bodegnée	**259**	**43**	**16,6**	**137**	**52,9**	**45**	**21,0**
Bodegnée-Rogerée-Centre	220	33	15,0	137	62,3	39	21,5
Gerbehaye	39	10	25,6	0	0,0	6	18,2
Village de Chapon-Seraing	**283**	**60**	**21,2**	**125**	**44,2**	**47**	**19,9**
Chapon-Seraing – Centre	250	54	21,6	125	50,0	42	20,2
Chapon-Seraing – Hab. disp.	33	6	18,2	0	0,0	5	17,9
Village de Seraing-le-Château	**105**	**23**	**21,9**	**0**	**-**	**-4**	**-3,7**
Seraing-le-Château – Centre	103	23	22,3	0	0,0	-4	-3,7
Seraing-le-Château – Hab. disp.	2	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Tableau 25 – Structure par âges, par villages et secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019

La cartographie par secteurs statistiques de la taille des ménages fait ressortir le centre de Bodegnée comme ayant la valeur la plus élevée. La centralité de Verlaine a une taille de ménages plus faible.

La cartographie des ménages isolés montre une répartition territoriale, logiquement, inverse que la précédente. En effet, les ménages isolés se retrouvent préférentiellement sur Verlaine ou le centre de Chapon-Seraing, et dans une moindre mesure sur Bodegnée.

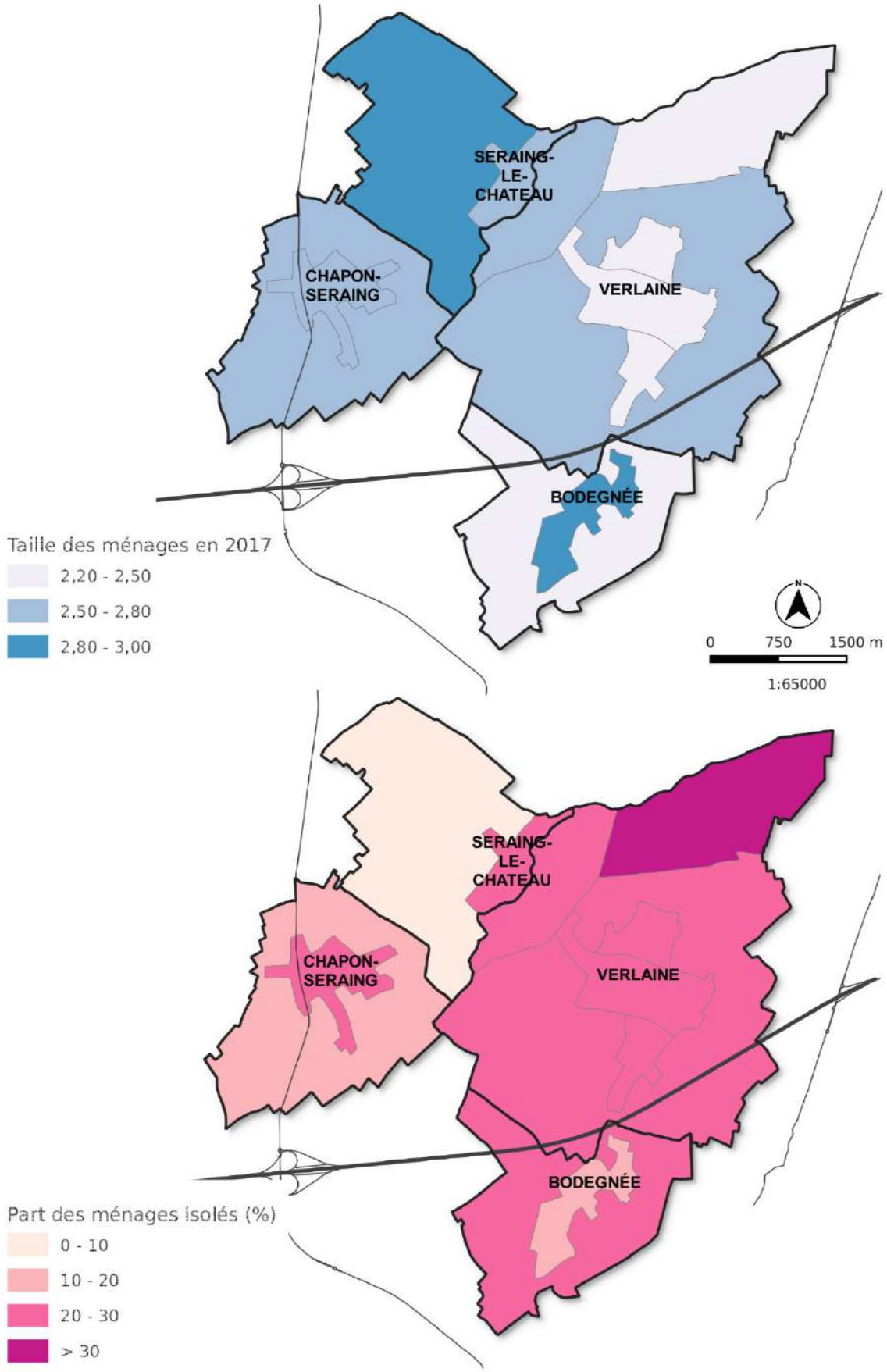


Figure 60 – Taille des ménages et part des ménages isolés par secteurs statistiques en 2017
Source : Statbel, 2019 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, juin 2020

8-4 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Verlaine compte 4277 habitants au 1er janvier 2020 et a connu une augmentation de population très importante ces dernières décennies.
- L'augmentation de population s'explique par une migration interne importante. Le phénomène de périurbanisation est clairement présent sur la commune.
- La structure par âge est caractéristique des territoires périurbains, à savoir un déficit au sein de la tranche des jeunes adultes (20-30 ans) ainsi que dans la première tranche d'âge (0-4 ans).
- On dénombre très peu de personnes étrangères.
- La structure des ménages montre une prédominance de ménages dit « familiaux » : la taille des ménages est élevée, la part de ménage isolés faible et la part de ménages avec enfants importante.
- Verlaine est le village qui accueille le plus de population et de ménages. Il présente la densité la plus importante.
- Le village de Bodegnée ressort par rapport aux trois autres villages, de part la présence d'une taille de ménage plus importante, d'une part plus élevée de ménages avec enfants et d'une population jeune.
- Le village de Seraing-le-Château connait une diminution de sa population ces dernières années.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Aucune potentialité identifiée.

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- Les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés ainsi que de la population âgée : cela montre la nécessité de développer une offre en plus petits logements.
- Le phénomène de vieillissement de la population généralisé et attendu à l'échelle wallonne dans les prochaines années nécessitera d'augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de repos et résidences services, ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, ...).

9 | Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif

Voir Carte 08 – Recensement des services et équipements, et des activités et fonctions.

9-1 ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

L'administration communale est située dans l'entité de Verlaine, Vinâve des Stréats 32, et **jouxte l'école communale**. Elle est ouverte le lundi de 9 à 12h et de 14 à 18h, le mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 14 à 16h.

La **Maison de police** et le **CPAS** sont référencés à la même adresse, dans le bâtiment situé de l'autre côté du parking.

9-2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

9-2-1 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

La commune est dotée **d'une école composée de deux implantations :**

- une **section maternelle à Chapon-Seraing**. Rue Guillaume Bolly 11
- une **section fondamentale (maternelle et primaire) à Verlaine**, Vinâve des Stréats 32.

Il n'y a pas d'écoles du réseau libre sur le territoire communal.

Après une évolution positive entre 2010 et 2014, le **nombre d'élèves** fréquentant les implantations communales **diminue continuellement** pour devenir stable en 2019-2020. C'est surtout la section primaire qui perd des élèves, les sections maternelles étant relativement stables.

D'après les données 2019 de l'IWEPS, 71% des verlainois de 0-3 ans fréquentent une école de la commune. Ce chiffre tombe à 57% pour les habitants de 4 à 12 ans.

Pour rappel, les **perspectives démographiques** annoncent une **évolution négative de la tranche 4-12 ans d'ici 2033** (cfr. 8-2. Perspectives démographiques).

9-2-2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il n'existe **pas d'école secondaire à Verlaine**. Les adolescents se tournent dès lors vers Huy, Waremme, Liège et Amay.

Par ailleurs, et pour rappel, les **perspectives démographiques** annoncent une **évolution négative de la tranche 13-18 ans d'ici 2033** (cfr. 8-2. Perspectives démographiques).

9-2-3 FORMATION CONTINUE

Il n'existe **pas de formation continue sur le territoire communal.**

L'IPEPS Huy-Waremme dispense des cours de promotion sociale dans la Région tout comme l'EAFC Hesbaye-Condroz à Waremme et Saint-Georges-sur-Meuse. L'institut de formation en alternance (IFAPME) organise également des formations continues à Villers-le-Bouillet (commune voisine) et Liège. Il y a également un Institut Libre de Formation permanente à Hannut.

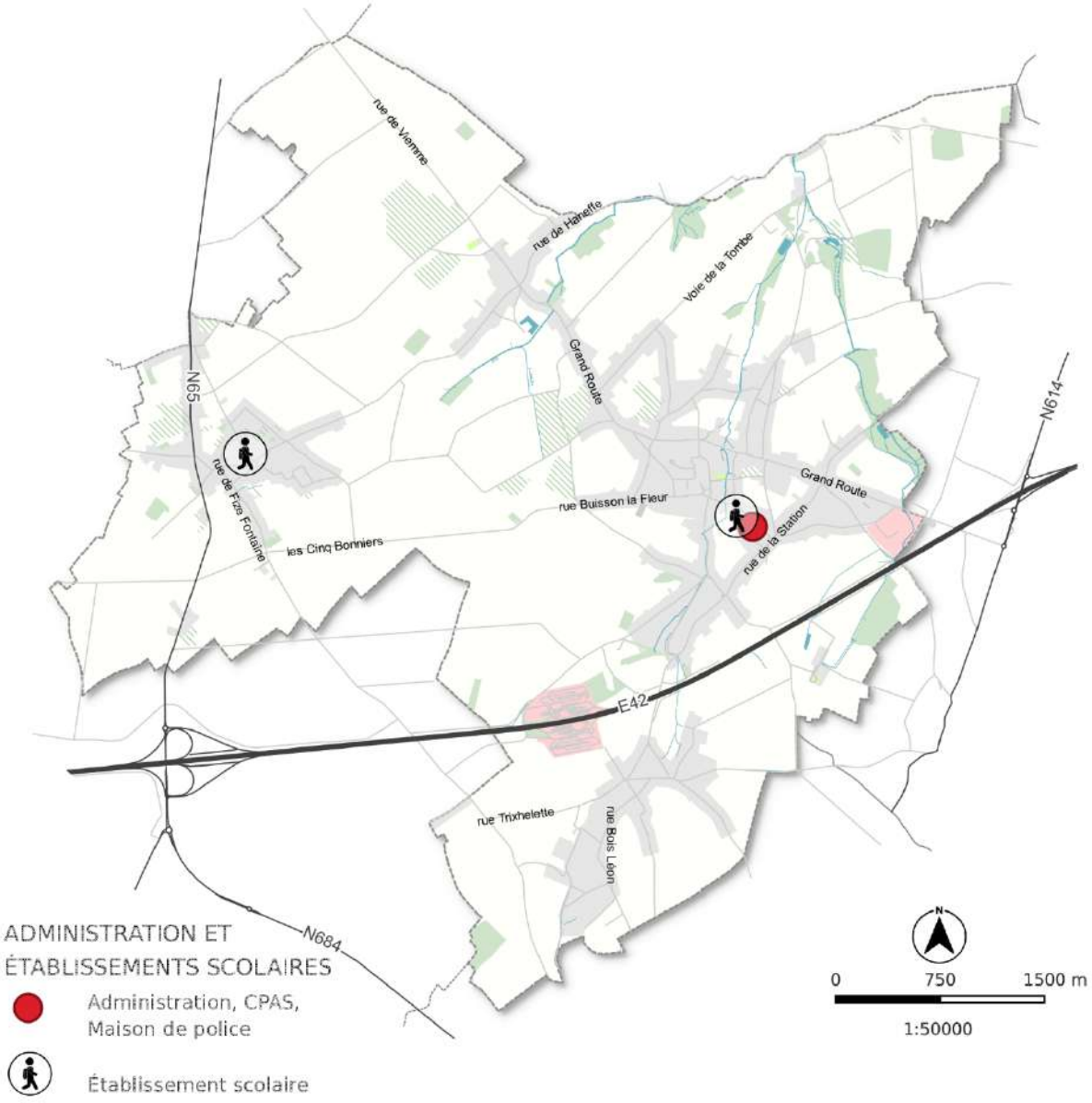
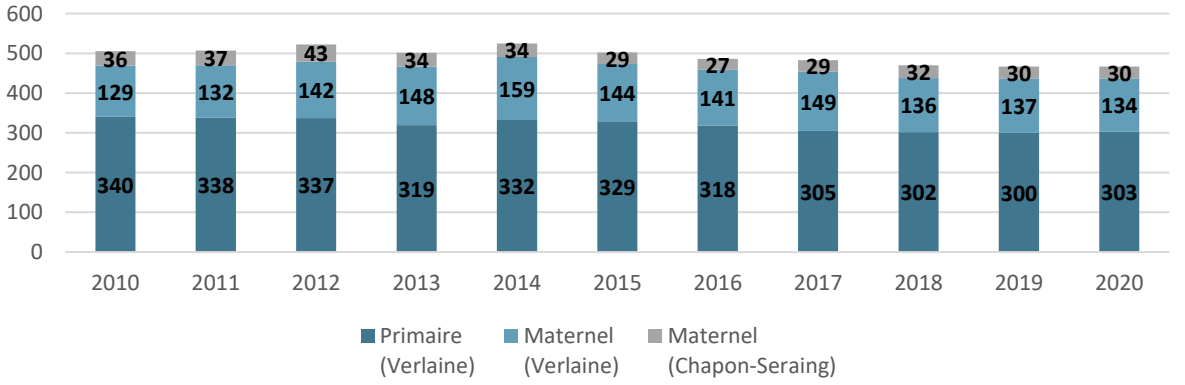


Figure 61 – Administrations et établissements scolaires
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5| Réalisation : SEN5, juin 2020



Graphique 18 – Nombre d'élèves au sein de l'école communale depuis ces 10 dernières années
Source : Commune de Verlaine

9-3 ÉQUIPEMENTS SOCIAUX ET SOINS DE SANTÉ

9-3-1 PETITE ENFANCE

En **2018**, la commune de Verlaine offre **32 places aux jeunes enfants, contre 27 en 2010,** soit un **ratio** de **29,8 places / 100 enfants. Ce ratio tombe à 12,3 places / 100 enfants en 2021.**

L'asbl « Accueil Des Tout Petits », antenne de Waremme, a deux structures d'accueil conventionnées par l'ONE implantées sur Verlaine :

- Mme Marie-Christine Pirotte : Vinâve des Stréats 99,
- La Maison de l'enfance : rue Hamente 7. Les consultations ONE se font au même endroit.

Notons que **l'ONE a retenu le projet de la commune de Verlaine**, dans le plan cigogne 2021-2026, à concurrence de **28 places,** moyennant engagement d'ici le 30/06/2026. Une enveloppe de subventionnement est réservée pour la partie infrastructure. Le subside s'élève à 793 760 €. Ce projet devrait voir le jour entre les rues Vinâve des Stréats, rue de la Station et Tige du Paz

Pour rappel, les **perspectives démographiques** annoncent une **évolution de +11,4% de la tranche 0-3 ans d'ici 2033** (cfr. 8-2. Perspectives démographiques).Il faudra pouvoir les accueillir dans des structures d'accueil.

9-3-2 JEUNESSE

Outre les **différents clubs sportifs** présentés ci-après (cfr. 9-4. Clubs et équipements sportifs), la commune accueille **une unité scoute (les baladins et les pionniers sont dans l'ancienne école de Seraing-le-Château ainsi que dans le local juste en face, les louveteaux à Verlaine derrière la salle les Thuyas et les éclaireurs dans l'ancienne gare des TEC) et un club des jeunes (à Verlaine)**.

Des structures extérieures proposent également des activités à l'école de Verlaine ou au centre sportif. Ces **activités concernent les enfants de 2,5 à 12 ans.** Il s'agit notamment de/d'un :

- Cours de musique donnée par l'Académie Marcel Désiron,
- Cours de langues données par « speech splash »,
- Cours de danse et gymnastique,
- Cours de peinture par « l'atelier du Lavu »,
- Cours de poterie/céramique (« atelier poterie et céramique »).

Enfin, le **service Accueil Temps Libre (ATL)** organise les garderies, des activités le mercredi après-midi ainsi que des plaines durant les congés scolaires. Les fréquentations varient mais ce sont jusqu'à 45 et 60 enfants, verlainois et non-verlainois, qui sont inscrits. Ils occupent les locaux de l'école.

9-3-3 SENIORS

Les aînés peuvent se retrouver au sein du **Conseil Consultatif des Aînés** ainsi qu'au sein d'**Éneo**[7], le mouvement social des aînés. Le premier se retrouve tous les mois et compte une vingtaine de membres. Le second compte 250 membres et propose des activités culturelles, sportives et de loisirs (art floral, aquagym, marche, théâtre, informatique, etc.) ainsi que des voyages et des informations quant aux droits des aînés.

Deux Fédérations (des Anciens Prisonniers de Guerre et des Combattants) sont également présentes sur le territoire communal.

Des **rencontres amicales** sont aussi organisées par le **comité « les Aînés de Hesbaye ».**

Aucune infrastructure de type maison de repos ou résidences-services n'est actuellement présente sur le territoire. Pourtant, la commune devra faire face au phénomène de vieillissement de la population (cfr. 8-2. Perspectives démographiques)**.** Un projet de maison de repos de 100 lits et une résidence- service est en cours de réflexion.

Les aînés disposent néanmoins d'aides dispensées par le CPAS, et notamment d'un service qui a pour objectif de rompre la fracture numérique : ainsi, le service MOBI'TIC propose d'initier les seniors à l'utilisation d'internet et des technologies numériques. Le GAL a également un fiche-projet dédiée aux seniors : « Bien vieillir en Hesbaye ».

[7] Notons qu'Éneo est uniquement accessible pour les affiliés de la Mutualité Chrétienne.

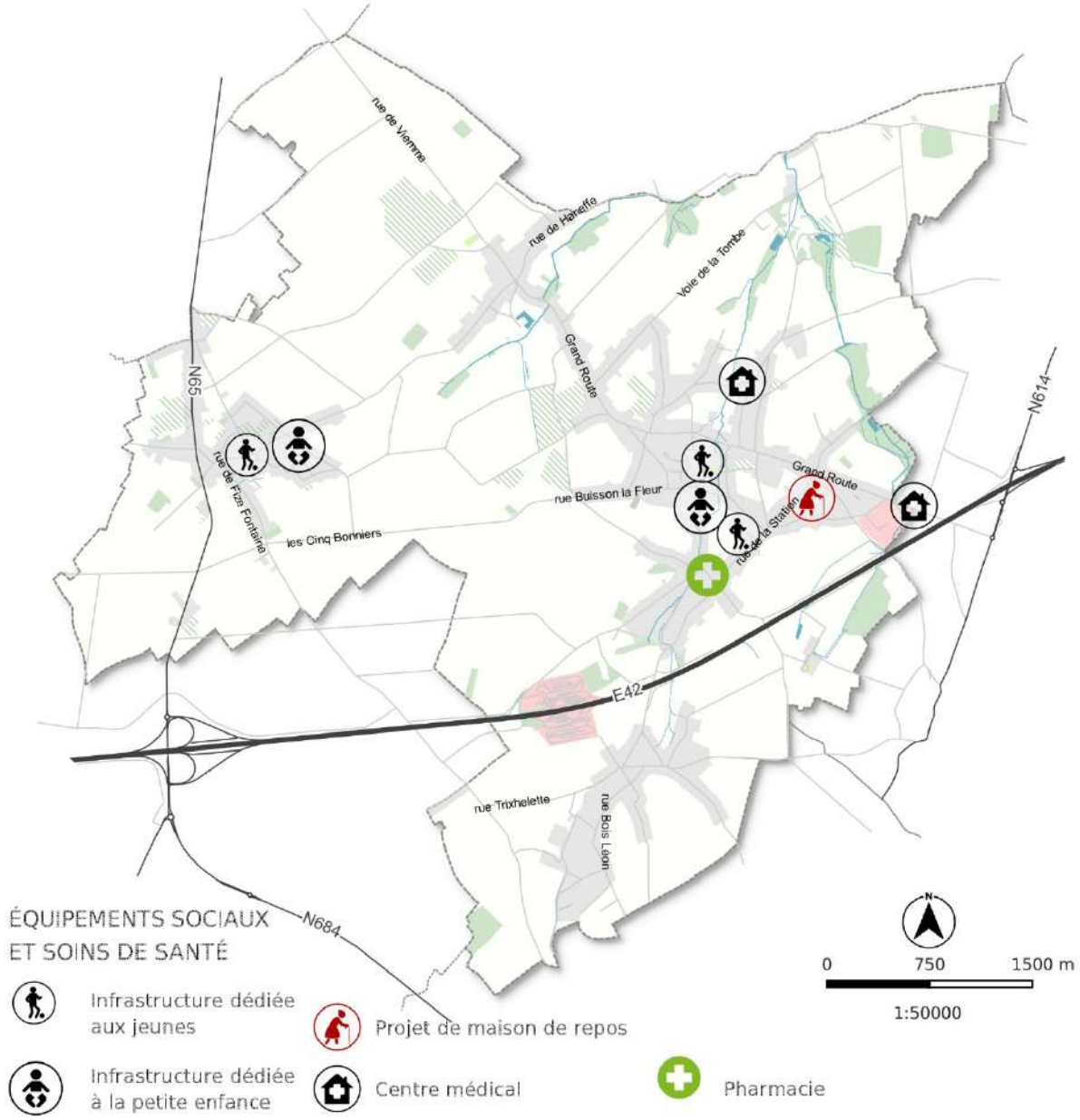


Figure 62 – Équipements sociaux et soins de santé
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

9-3-4 INFRASTRUCTURES DE SOINS

Une **pharmacie** est présente sur le territoire communal ainsi que **plusieurs médecins généralistes (4) et spécialistes (3 kinés, 1 dermatologue, 1 diététicienne, 1 dentiste, 1 naturopathe, 1 psychologue, 1 gynécologue).** L'entité de Verlaine accueille également **2 centres médicaux** : le centre médical de l'Yerne, à la limite avec Saint-Georges et le centre médical du Halin.

9-4 CLUBS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune accueille **deux implantations dédiées au sport** :

- Le **centre sportif local de Verlaine**, implantation publique située rue de la Station 37 et composée de
  - une salle omnisport
  - trois terrains de pétanque
  - un espace beach (2 terrains de beachvolley)
  - une mini-piste d'athlétisme
  - environ 1.000 membres répartis dans une vingtaine de clubs (11 de Verlaine et 9 extérieurs).
- Le **Royal Cercle Sportif Verlaine**, implantation privée dédiée au football et située Voie des Six Bonniers. Le site accueille :
  - un terrain synthétique
  - deux terrains en herbe
  - 340 membres jeunes
  - 60 membres adultes
  - Environ 70 bénévoles.

Du karting électrique est également implanté Grand-Route n°126 ? Cette implantation a ouvert ses portes mi-juillet 2023.

Ainsi qu'**une quinzaine de clubs sportifs** :

- BC Verlaine
- Judo Club Verlaine
- Karaté Kihon Verlaine
- Entente Verlainoise
- Schwanen Gym
- TT Saint-Georges
- Net-Volley Verlaine
- ATC Verlaine
- Rollingchairs - Handisport
- Futsal Verlaine
- MF Ombret
- Body Girly
- Blériot Club Verlaine
- BC Villers Wanze
- Pétanque Verlaine
- Académie des sports seniors

Au cours de l'année, **plusieurs manifestations sportives** ont lieu :

- les « Verlaine Sports Days » en mai (remise des mérites sportifs et culturels, communes trophy, joggings, tournois de beach-volley),
- un tournoi de pétanque en septembre,
- ainsi que les divers tournois, compétitions et démonstrations des clubs occupant le hall des sports.

En matière de soutien au secteur sportif, la commune octroie un tarif préférentiel aux associations verlainoises occupant les infrastructures du hall sportif. Par ailleurs, 5.000€ des 35.000€ de subsides annuels alloués au Comité culturel et sportif Verlaine asbl (CCS) sont consacrés aux événements sportifs organisés par la commune et à la subsidiation d'évènements sportifs ponctuels promotionnant le sport. Enfin, un subside de fonctionnement annuel d'un montant de 24.000€ a été réparti entre plusieurs associations verlainoises répondant aux critères renseignés dans le règlement d'octroi des subsides aux associations sportives du 18 novembre 2019[8]. Les frais engendrés par le hall des sports et pris en charge par la commune sont également une forme de subsidiation envers le sport. Par ailleurs, **suite à la crise sanitaire COVID-19, la commune soutient financièrement les associations et gestionnaires de salles suite à l'arrêt de leur activités et à la difficulté d'honorer leurs dettes.**

[8] Les critères sont :
- d'être organisé en ASBL ou en association de fait ;
- de disposer d'un comité composé d'au moins trois membres, dont un président, un secrétaire et un trésorier ;
- de ne pas avoir de but lucratif ;
- de disposer d'un compte bancaire au nom de l'association ;
- de comporter au moins 10 membres actifs ;
- de participer à la formation des jeunes, l'encadrement des seniors (+ de 50 ans) ou du handisport.
- de développer au cours de la saison sportive à venir des activités telles que décrites dans l'article 2 à l'intention de la population verlainoise;
- d'avoir son siège social sur le territoire de la commune et/ou de pratiquer ses activités sportives sur le territoire de la commune ;
- de posséder l'appellation 'Verlaine' dans le nom de l'association.
- de participer de façon active aux initiatives du Centre sportif Local et/ou du Comité culturel & Sportif de Verlaine (Conseil des utilisateurs, formation DEA, Verlaine Sports Days, journée sportive à l'école, etc…)

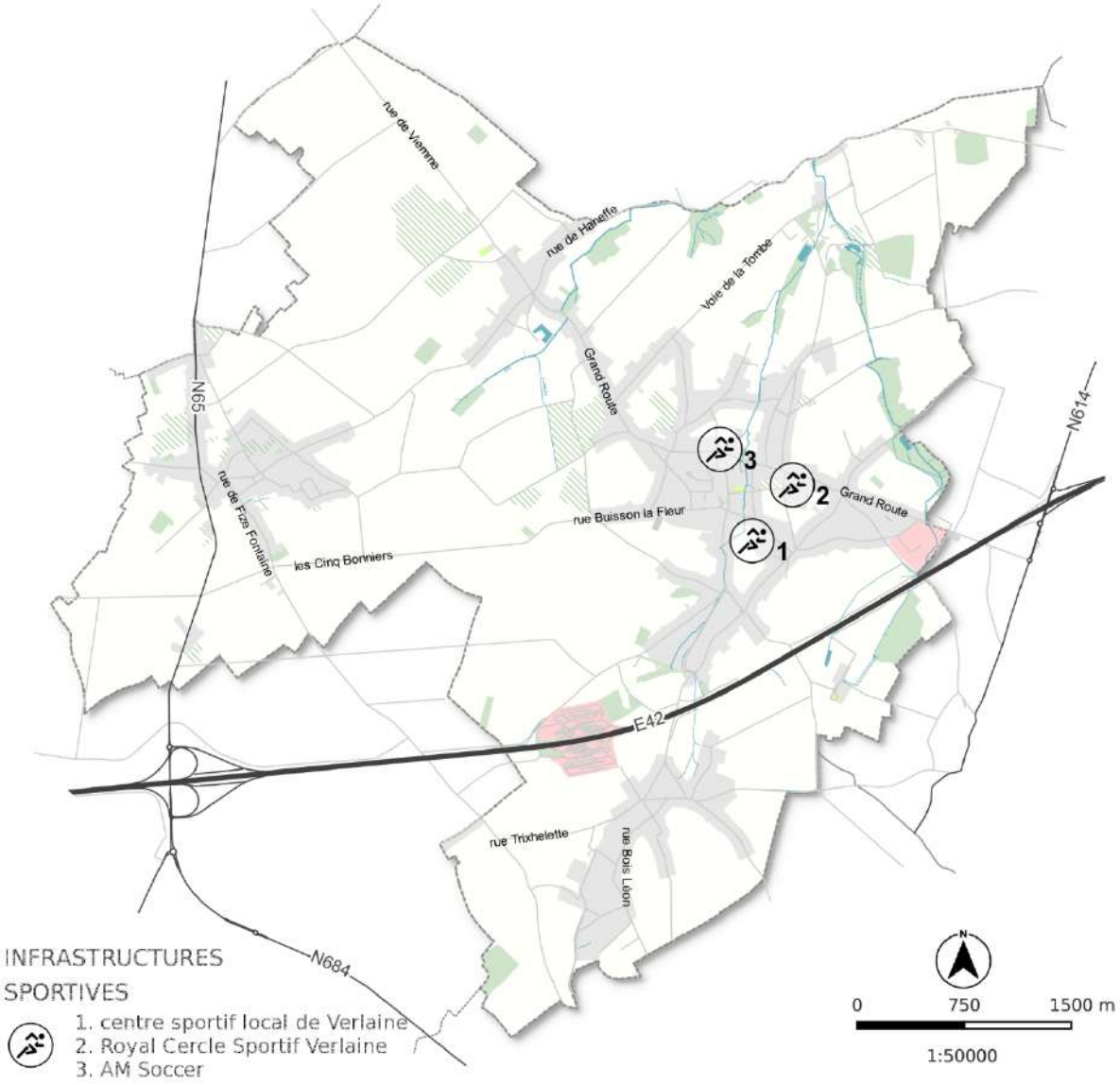


Figure 63 – infrastructures sportives
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020





Photo 38 et photo 39 – Terrain du RCSV
Source : Commune de Verlaine (photo de gauche)

9-5 ASSOCIATIONS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS

9-5-1 COMITÉS D'ANIMATION

Une **multitude de comités d'animation** sont présents sur le territoire communal. Ils concernent aussi bien des quartiers que des thématiques spécifiques :

- Comité d'animation de Chapon-Seraing
- Comité du quartier Buisson la Fleur
- Comité de quartier des Croisettes
- Comité de quartier Grand-Route / Tige de Borniète
- Comité de quartier Hamente / Stanges / Hepsée / Église
- Comité de quartier Haute-Voie / Voie de Meuniers
- Comité de quartier Tombe / Grand-Route / Jointy / Harduémont / Maquets
- Comité de quartier Vinâve des Stréats / Station
- Comité de Seraing-le-Château
- Comité des Sorcières de Chapon
- Comité de village "Cercle paroissiel de Bodegnée asbl"
- Royal Comité de St-Nicolas de Verlaine et Bodegnée
- Le Chaponnais
- AF Foire des vins
- Maison paroissiale
- Verlaine en Transition (VeT).

9-5-2 VIE SOCIALE

Plusieurs autres associations sont également présentes. Il s'agit de/d' :

- Altéo (intégration de personnes (moins) valides),
- la Croix Rouge
- ELA Belgique asbl (association européenne contre la leucodistrophie)
- la Ligue des Familles
- le Lions Club Verlaine (aide aux plus démunis)
- la Fondation Léon Féréricq
- MILA asbl (formation de chiens d'assistance)
- Service Entraide & solidarité
- Blériot club (aéromodéalisme radiocommandé)
- Cercle horticole de l'Yerne
- Asbl Épée soleil (reconstitution médiévale)
- AF Foire des Vins
- Le Blériot Club (aéromodélisme)
- CSVE asbl (comité scolaire)

9-5-3 CULTURE

L'Académie Marcel Désiron d'Amay dispense des cours de musique à l'école communale de Verlaine pour les enfants.

Une **chorale** (« L'air de rien ») et une troupe de théâtre (« l'emporte-pièce ») sont également présentes sur le territoire communal, pour les adultes.

Des **cours de peinture** sont dispensés pour les jeunes (cfr. 9-3-2. Jeunesse) tandis que des cours de poterie et céramique sont prodiguées à la salle de Seraing-le-Château.

La commune ne dispose pas de centre culturel et est affiliée à celui de Huy. Pourtant, le plus proche se trouve à Saint-Georges-sur-Meuse, soit sur la commune voisine. Elle dispose néanmoins d'un **Comité Culturel et sportif Verlaine asbl** qui a pour mission d'apporter aide et soutien aux différentes associations villageoises. Il se veut le coordinateur des manifestations verlainoises. Il apporte également un soutien financier (subsides) et logistique (aide du service travaux) au milieu associatif verlainois.

9-6 AIDES AUX PERSONNES

9-6-1 LE CPAS

Le CPAS est un **service décentralisé de la commune**. C'est un organisme public ouvert à tous. Concrètement, le CPAS propose des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire, d'allocations de chauffage, de colis alimentaire, d'école des devoirs, d'écoute pour les victimes de violence conjugale, d'écrivain public, de déplacements (cfr. 6-2.), de logement, de lutte contre le surendettement, de guidance/gestion budgétaire, d'énergie et de service des aides ménagères. Ses partenaires privilégiés sont l'agence immobilière sociale (AIS), Meuse-Condroz-Logement, le Service Rural de Médiation des Dettes (SRMD) et l'agence locale pour l'emploi (ALEm).

Le CPAS a également dû se doter d'une Déclaration de Politique Sociale (DPS) et d'un Plan Stratégique Transversal (PST) pour la législature 2019-2024.

9-6-2 LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE – PCS

La commune de Verlaine dispose d'un Plan de cohésion sociale (PCS). **C'est un dispositif de promotion de la cohésion sociale et du bien-être pour tous au niveau local**. Il vise à favoriser l'égalité des chances, l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à permettre à chacun, quel qu'il soit, de participer activement à la société et d'y être reconnu. Par exemple : avoir accès à l'éducation et la formation, cheminer vers l'emploi, bénéficier de l'aide sociale, avoir un logement décent, pouvoir se soigner, avoir une vie sociale, découvrir la culture, participer à la vie de la commune ou encore manger sainement.

C'est un plan d'actions financé sur 6 ans (2020-2025) et réalisé par la commune en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants : CPAS, associations, citoyens, institutions.... Il permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein de la commune et contribue à la construction d'une société solidaire et coresponsable.

La mise en œuvre du plan est à mi-parcours. Les 4 projets inscrits initialement au plan ont été lancés et fonctionnent bien : Plateforme bénévoles, Repair café, Bar à soupes, Projet mobilité. Un projet supplémentaire a été lancé en 2021 et a été arrêté en 2023 par manque d'impact : la donnerie virtuelle. Enfin, il est envisagé de faire entrer de nouveaux projets dans le plan, tel que le projet « Sport après cancer » pour l'année 2024, cela dépendra d'un appel à projet à paraître fin 2023.

9-6-3 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI – ALEM

L'Agence Locale pour l'Emploi est un organisme à la fois de **réinsertion professionnelle pour les chômeurs de longue durée** (plus de 2 ans de chômage complet indemnisé y compris le stage d'attente ou 6 mois pour les plus de 45 ans) **et d'aide aux particuliers, horticulteurs, agriculteurs, asbl et services publics** (travaux de jardin, de garderie, de surveillance de personnes âgées, de petites réparations intérieures ou extérieures).

9-6-4 LE CRAF – RÉSEAU SOS FAMILLES

Le CRAF est une association de CPAS (régie par la loi du 8 juillet 1976), dont l'objectif est d'assurer la **prise en charge psycho-sociale et la prévention des maltraitances et abus sexuels d'enfants.**

Le CRAF a mis en place 2 services :

- Un Réseau SOS - familles : prise en charge pluridisciplinaire de situations à risques, de maltraitances physique, psychologique, d'abus sexuel et de négligences graves. Mise en place de mesures d'aide permettant l'évolution positive de l'enfant.
- Une Cellule de prévention : sensibilisation et (in)formation aux professionnels et aux parents. Education et soutien aux jeunes parents en difficulté.

Son action s'étend aux communes d'Amay, Braives, Burdinne, Héron, Huy, Saint-Georges, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze. Le CPAS de Verlaine y est affilié depuis 1999.

9-7 LIEUX DE CONVIVIALITÉ

9-7-1 LIEUX DE CONVIVIALITÉ COUVERTS

Seules les entités de Verlaine et Seraing-le-Château disposent d'une salle communale. La salle des Thuyas (qui a fait l'objet d'une 1ère rénovation) et de l'ancienne école de Seraing-le-Château sont gérées par le CCS. Elles sont mises à la disposition de toutes les associations et groupements. **Plusieurs autres salles privées sont également référencées** : à l'exception de la salle des fêtes de Bodegnée, elles font partie des domaines de châteaux/fermes et sont davantage utilisées lors de banquets/séminaires/etc. Notons que la commune participe aux frais de location de la salle de Chapon-Seraing pour les associations qui n'ont pas accès à une salle communale. Pour la salle de Bodegnée, les associations ont un tarif préférentiel par rapport aux locations privées.

Enfin, notons que les salles de Verlaine disposent d'un **parking adjacent**. Ce n'est pas le cas des salles de Seraing-le-Château (à l'exception de quelques places devant l'église) ni de la salle des fêtes de Bodegnée.





Photo 40 et photo 41 – Salle des Thuyas aujourd'hui et vue 3D de la rénovation projetée
Source : Commune de Verlaine (photo de droite)

9-7-1 LIEUX DE CONVIVIALITÉ EXTÉRIEURS

La commune dispose de **plusieurs bancs disséminés çà et là sur le territoire** : au coin d'une rue, le long d'un sentier, à côté d'une chapelle, sur le parvis de l'église, etc. ces bancs sont souvent accompagnés d'une **boîte à livres**. Toutefois, force est de constater que les entités sont très **peu** souvent pourvues d'un **espace public « structurant »**. Seuls l'espace public à côté de l'église de Chapon-Seraing peut être qualifié comme tel, de par son ampleur et de sa localisation à côté de l'école. Enfin, une plaine de jeux se situe près du hall sportif. L'appel à projet « C'est ma ruralité » à quant à lui permis de compléter ou installer des modules de jeux dans chaque village.





Photo 42 et photo 43 – Plaine de jeux au hall des sports et espace public de Chapon-Seraing





Photo 44 et photo 45 – banc rue Caquehu et banc rue de Verlaine à Seraing-le-Château

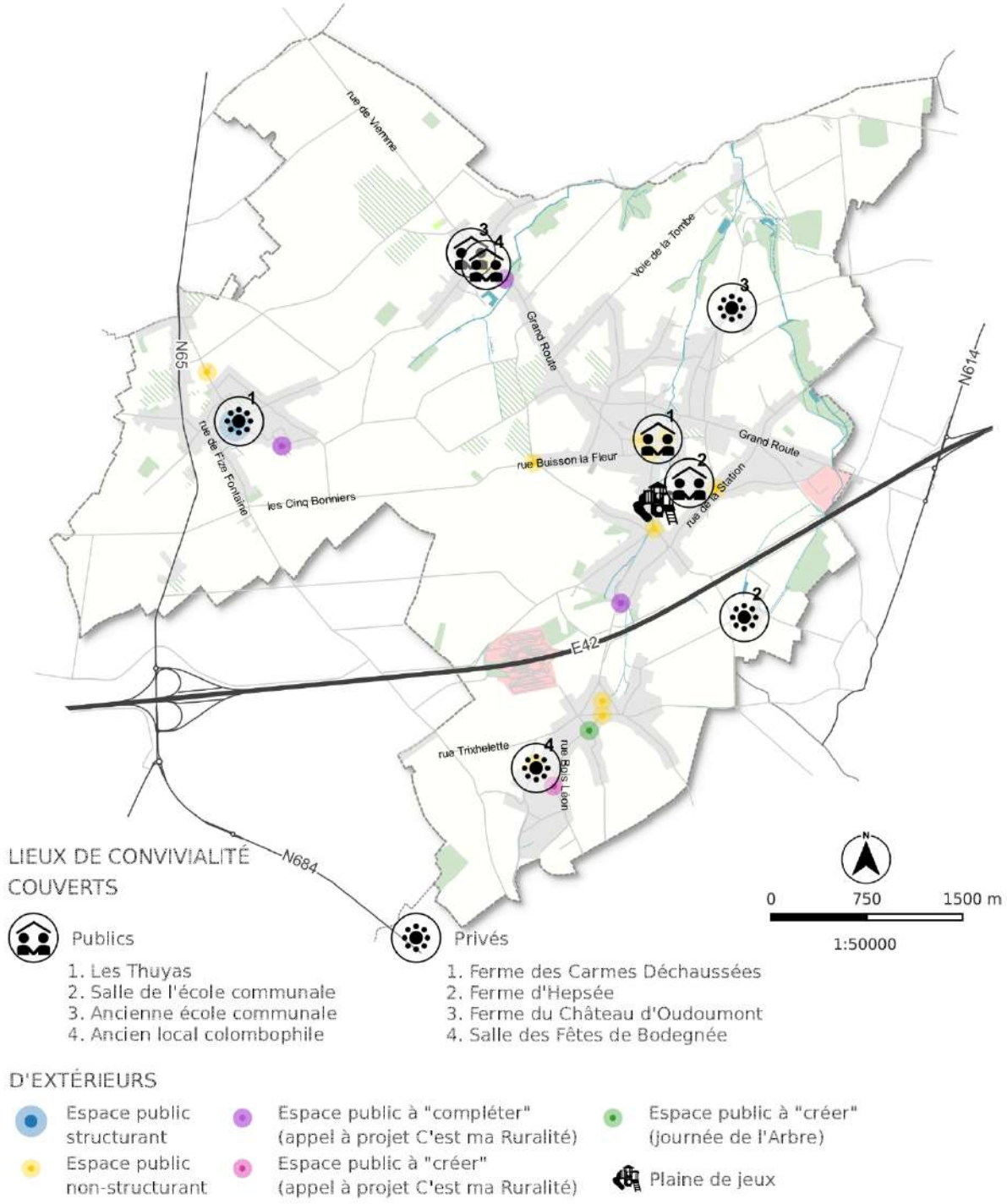


Figure 64 – Recensement des lieux de convivialité
Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2020





Photo 46, photo 47 et photo 48 – Parvis de l'église de Bodegnée, banc rue Trixhelette et bancs rue Triche Madeleine
Source : FRW

9-8 ZOOM PAR VILLAGE

9-8-1 VERLAINE

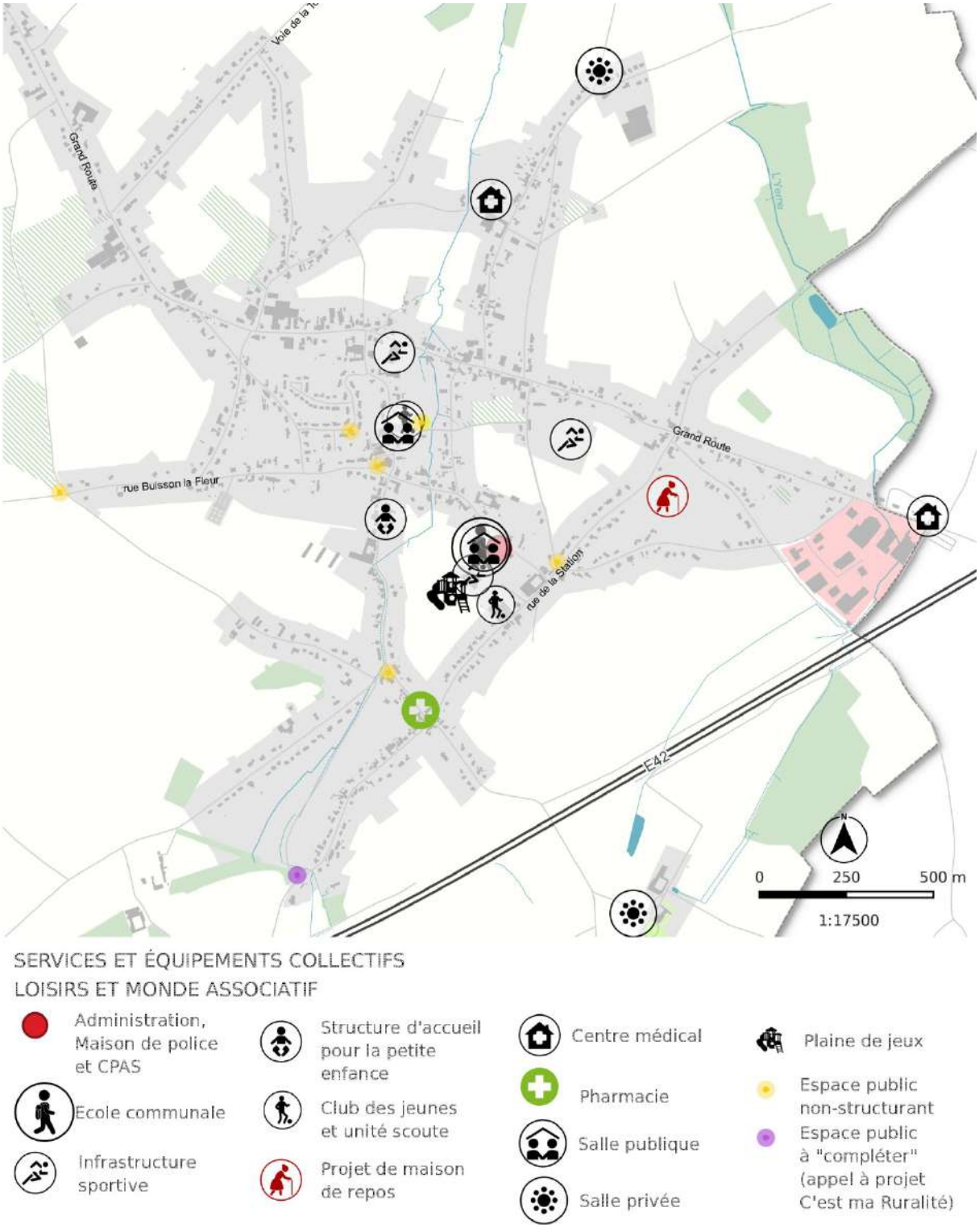


Figure 65 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Verlaine
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

9-8-2 SERAING-LE-CHÂTEAU

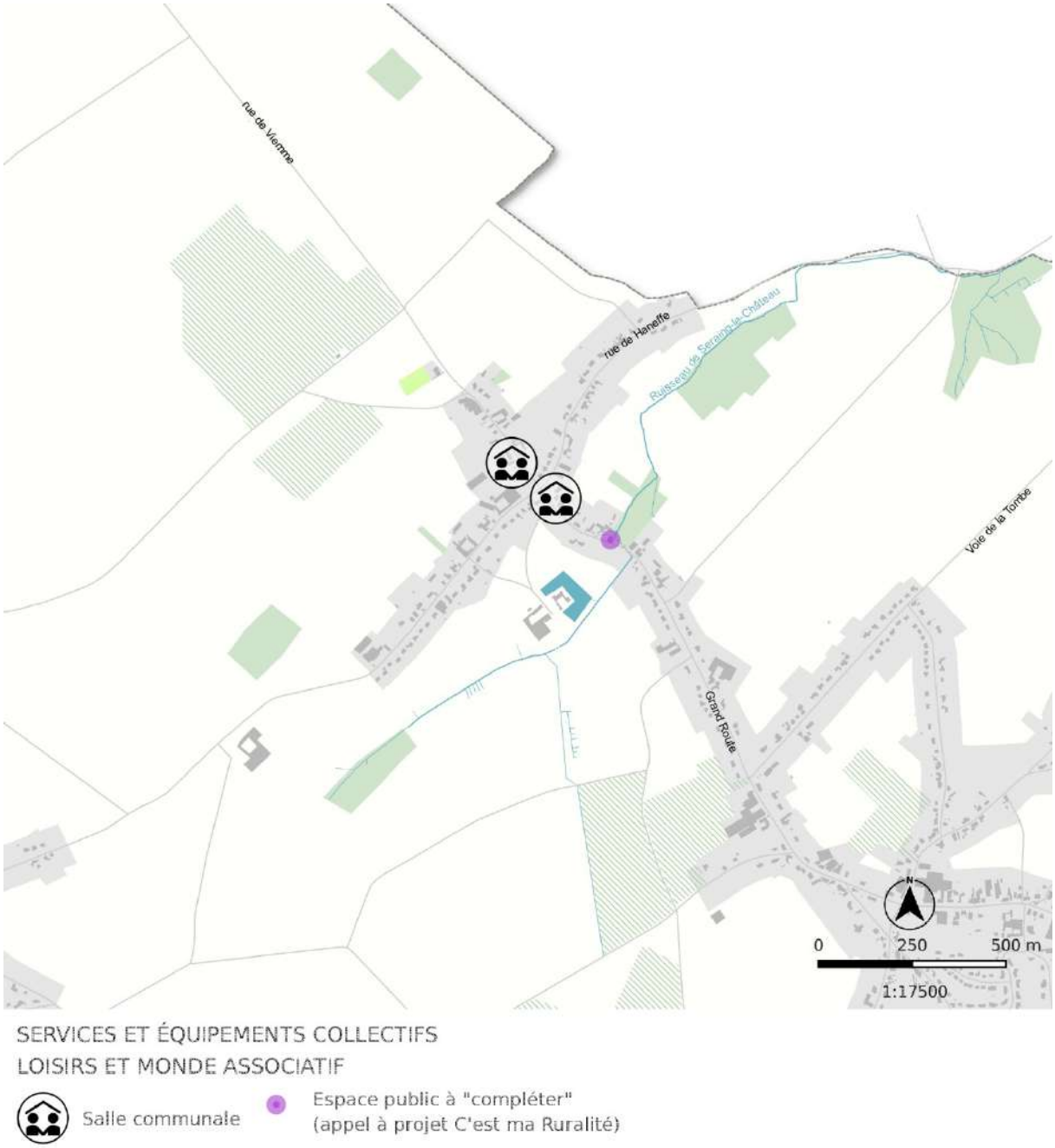


Figure 66 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Seraing-le-Château
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

9-8-3 CHAPON-SERAING

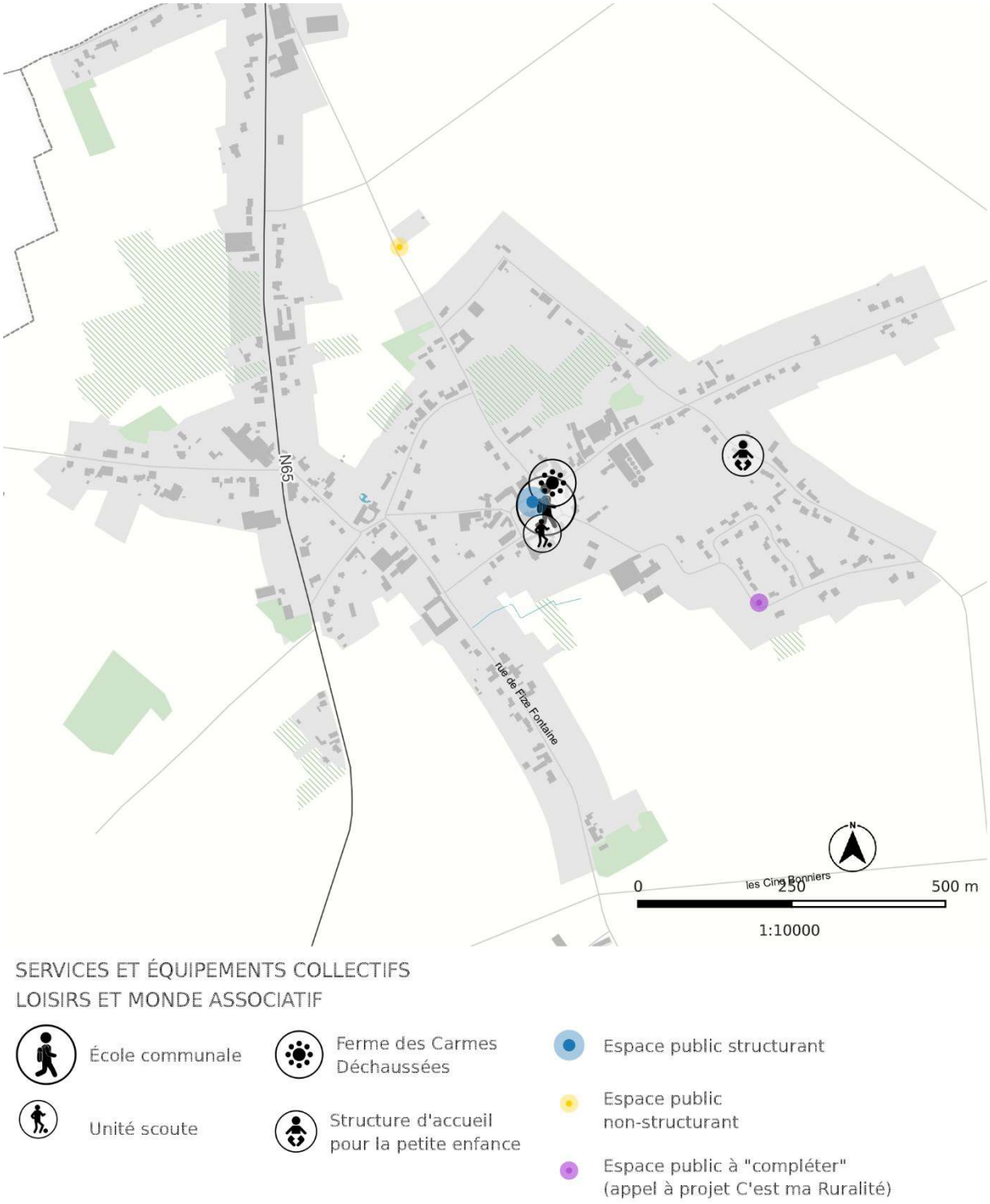


Figure 67 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Chapo-Seraing
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

9-8-4 BODEGNÉE

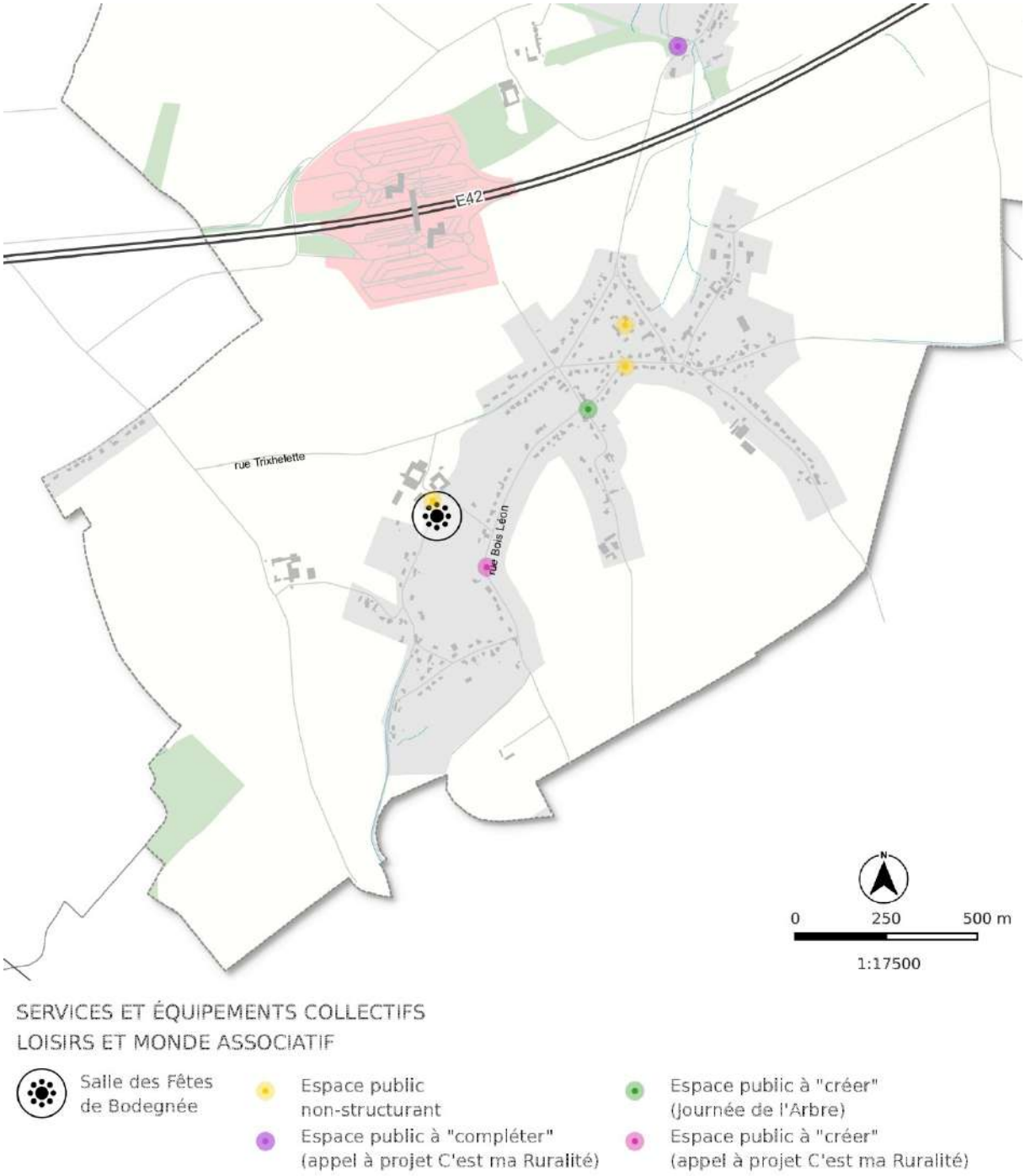


Figure 68 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Bodegnée
Source : Commune de Verlaine, relevés | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

9-9 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- L'ensemble des services communaux sont regroupés autour de l'administration communale.
- Il y a une école communale répartie sur deux implantations : l'une à Verlaine (maternelle et primaire), l'autre à Chapon-Seraing (maternelle).
- Il y a plusieurs infrastructures d'accueil pour la petite enfance. Toutefois, les perspectives démographiques annoncent une évolution relativement importante de la tranche 0-3 ans. Il y a donc un besoin pour développer l'offre en lien avec la petite enfance. Une partie de ce besoin sera rencontré par le projet de crèche.
- Beaucoup d'activités sont organisés pour les jeunes et adolescents, dans tous les secteurs (danse, musique, sports, mouvements de jeunesse).
- Il y a un projet de maison de repos.
- L'offre en matière de soins de santé est importante.
- Le secteur sportif est très bien représenté puisque la commune dispose de 2 infrastructures sportives, dont une communale.
- La commune est affiliée au centre culturel de Huy, malgré la proximité de celui de Saint-Georges-sur-Meuse.
- Plusieurs comités d'animation sont présents sur le territoire, ainsi que diverses associations. La vie associative est riche.
- Verlaine et Seraing-le-Château sont les seules entités qui disposent au moins d'une salle communale. Une partie de la salle des Thuyas a déjà été rénovée. Toutefois, ses abords sont peu conviviaux.
- La commune participe aux frais de location de la salle de Chapon-Seraing pour les associations qui n'ont pas accès à une salle communale. Pour la salle de Bodegnée, les associations ont un tarif préférentiel par rapport aux locations privées.
- Plusieurs salles privées sont disséminées sur le territoire communal.
- Les espaces publics sont peu présents et peu aménagés (manque de bancs, tables, etc).
- La commune accueille divers services dédiés à l'aide aux personnes (CPAS, PCS, ALEm, le CRAF, etc).

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- La multitude d'associations, clubs, comités d'animation et de services dédiés à l'aide aux personnes comme partenaires pour mener des projets.

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- Faire face à l'évolution positive des 0-3 ans en matière d'infrastructures d'accueil.
- Faire face au vieillissement de la population en matière d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile.
- Pallier au manque d'espace public structurant.
- Poursuivre la rénovation de la salle des Thuyas.
- Développer le secteur culturel (programmation, bibliothèque, etc.), surtout pour les adultes, notamment en lien avec le centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse.

Dimension économique

10 | LA STRUCTURE DU TRAVAIL

10-1 EVOLUTION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Historiquement, les bâtiments à vocation économique se trouvent dans le centre de Verlaine. Petit à petit, ils vont s'implanter **en-dehors des villages** et le long de la N65. Après 2000 et 2010, ils se sont implantés dans le **pôle commercial**, en bordure de Saint-Georges-sur-Meuse.

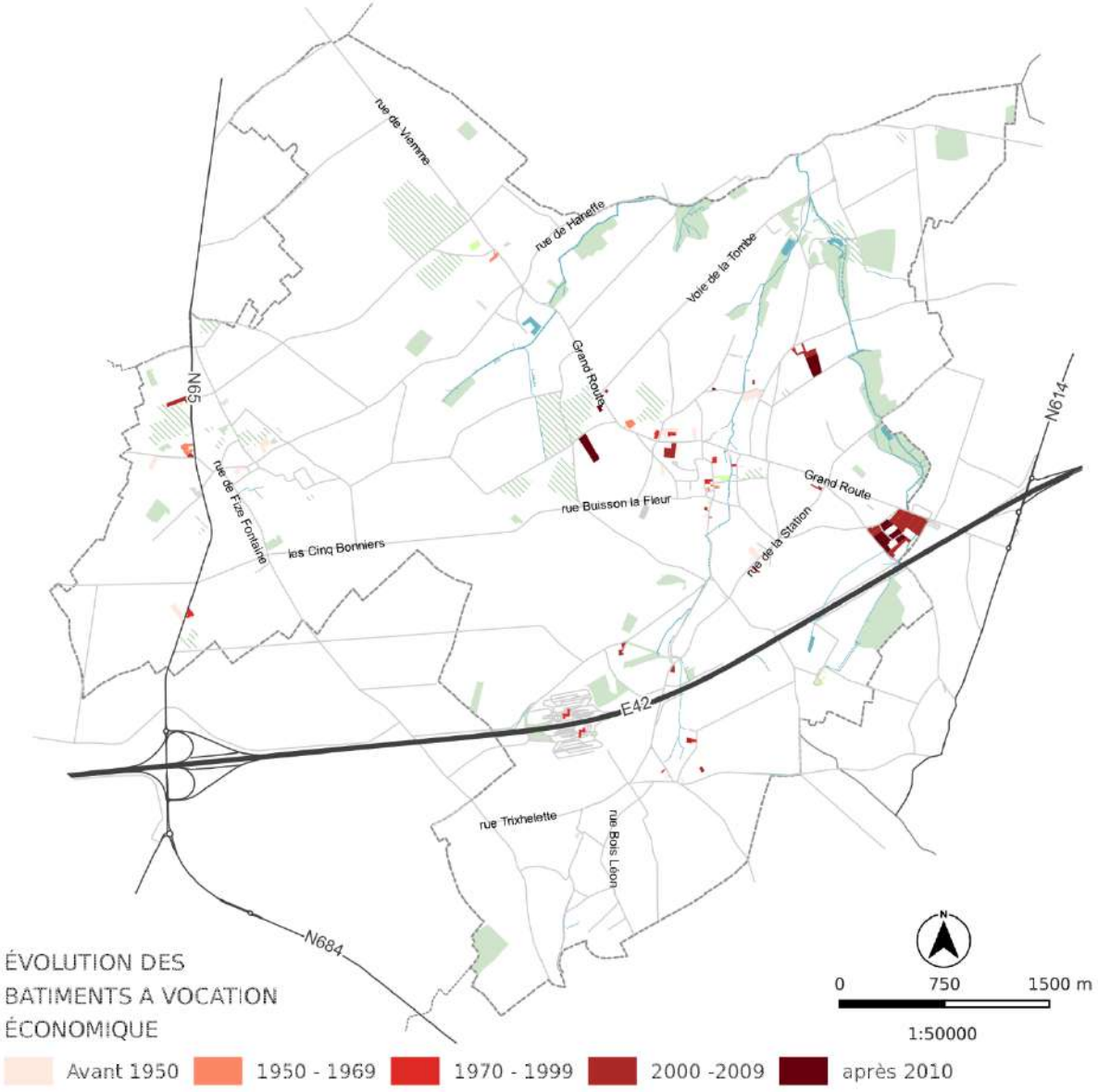


Figure 69 – Année de construction des parcelles à vocation économique
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juillet 2020

Les bâtiments à vocation économique sont repris sous les références atelier, bâtiment de bureaux, boulangerie, grand magasin, maison de commerce, station-service, atelier de construction, entrepôt, hangar et salle d'exposition dans la matrice cadastrale de Verlaine (01/01/2019).

10-2 REVENUS

L'analyse des revenus montre que **le revenu médian par déclaration en 2017 est de 29.206€ sur la commune de Verlaine,** soit une valeur plus élevée que celles de toutes les entités supérieures. En comparaison, l'arrondissement de Huy enregistre un revenu médian de 24.473€ (l'arrondissement de Liège est lui à 21.712€). Rappelons que le revenu médian par déclaration est un indicateur du niveau de richesse d'une population et correspond au revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune.

Le revenu moyen par habitant correspond à la somme des revenus des déclarations à l'impôt des personnes physiques des habitants de ce territoire par le nombre de ces habitants. Tout comme le revenu médian, il est également supérieur sur la commune de Verlaine par rapport aux autres entités de références, avec 20.414€, là où la Wallonie enregistre un revenu moyen de 17.281€.

De ce fait, et sans surprise, **l'indice de richesse sur la commune de Verlaine est particulièrement haut** (111) alors qu'il n'atteint pas les 95 en Wallonie. L'indice de richesse permet de comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire par rapport au revenu moyen national par habitant (l'indice de richesse de la Belgique est donc de 100).

En matière d'évolution **on remarque que le revenu moyen par habitant a fortement augmenté pour Verlaine sur la période 2001-2017** (près de 70%), tout comme pour l'arrondissement de Huy, alors que les entités supérieures ne dépassent pas les 59%. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par l'augmentation de population sur le territoire communal dû au phénomène de périurbanisation, et dès lors une arrivée de ménages plus aisés.

	Revenu médian par déclaration 2017	Revenu moyen par habitant 2017	Indice de richesse 2017	Evo Rev Moyen/hab 2001 – 2017 %
Verlaine	29.206	20.414	111	68,3
Ar. de Huy	24.473	18.539	101	66,9
Bassin Huy Waremme	Donnée non disponible			
Pr. de Liège	22.631	17.012	93	59,8
Wallonie	22.849	17.281	94	60,5
Communes limitrophes				
Amay	23.286	17.005	93	61,7
Donceel	28.512	21.062	115	76,9
Faimes	28.932	21.126	115	77,5
Grâce-Hollogne	22.120	15.260	83	58,2
Saint-Georges-sur-Meuse	24.111	17.759	97	63,0
Villers-le-Bouillet	26.285	20.585	112	87,0

Tableau 26 – Revenus et indice de richesse
Source : Statbel, 2017

Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est le revenu minimum accordé par le CPAS, à certaines conditions, aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne peuvent pas se les procurer. **La part des bénéficiaires d'un RIS au sein de la population active (18-64 ans) sur la commune de Verlaine est de 0,6%**, soit bien en-dessous des valeurs des entités supérieures. La Province de Liège affiche un taux particulièrement élevé avec 4,1%.

L'évolution de la part des bénéficiaires d'un RIS au sein de la population active pour la période 2010-2018 a diminué de 8% sur la commune de Verlaine alors que les entités supérieures ont connu une augmentation importante.

	Part des bénéficiaires d'un RIS dans les 18-64ans (%)	Evolution 2010 – 2018 (%)
Verlaine	0,6	-8
Ar. de Huy	2,6	43
Pr. de Liège	4,1	36
Wallonie	3,2	44

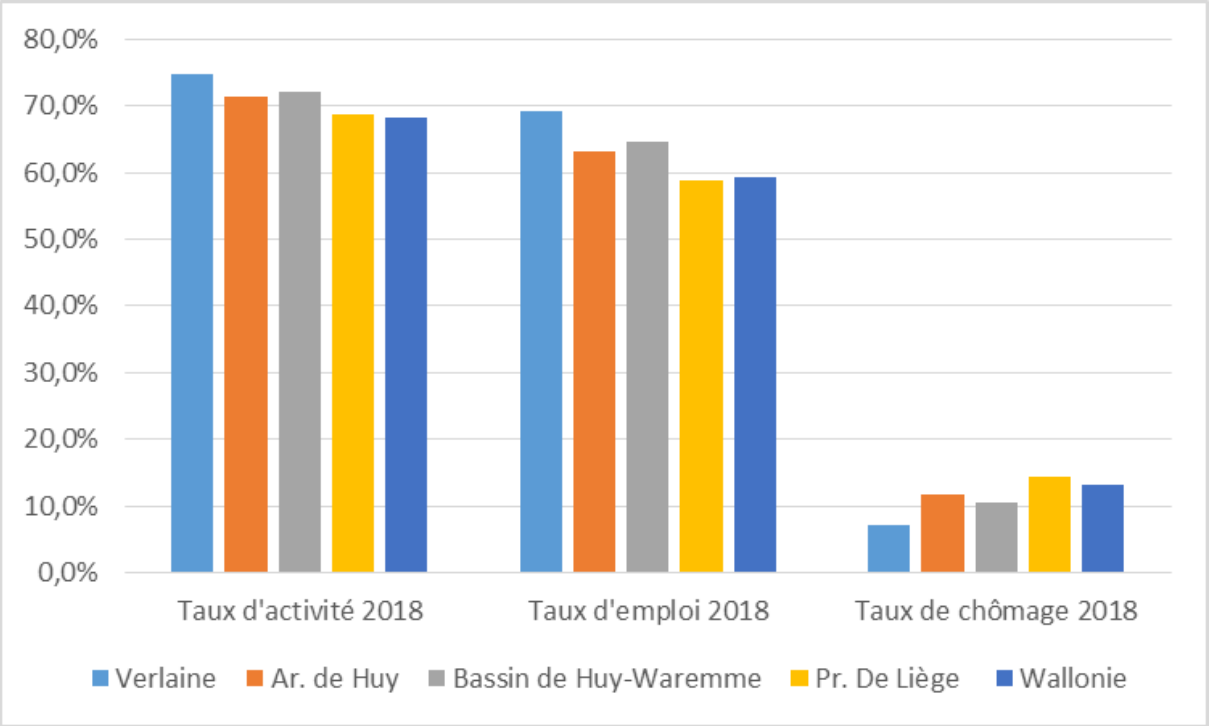
Tableau 27 – Revenus et indice de richesse
Source : Statbel, 2018

D'après le CPAS, le profil des bénéficiaires est très varié : personnes âgées, étudiants, familles, etc.

À noter que tout bénéficiaire d'une aide au CPAS peut obtenir, à sa demande, deux tickets « Article 27 » par mois et assister à des spectacles (cinéma, théâtre, musées, concerts, ...). En 2019, 16 bénéficiaires sont recensés et 110 tickets ont été distribués.

10-3 POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE

Le constat général à retirer de l'analyse des chiffres relatifs à la population active est que la commune de Verlaine dispose d'une situation plus favorable que les entités supérieures : des taux d'activité et d'emploi plus élevés et un taux de chômage plus bas.



Graphique 19 – Comparaison des taux d'activité, d'emploi et de chômage entre Verlaine et ses entités supérieures
Source : Iweps, 2018

Le **taux d'activité** est le rapport entre l'ensemble de la population active (15-64ans) et la population en âge de travailler. Il est de 74,7% sur la commune alors qu'il est de 69% pour la Wallonie et de 71% sur l'arrondissement.

Le **taux d'emploi** est la proportion de personnes disposant d'un emploi (population active occupée) parmi celles en âge de travailler. Il est de 69,3% sur Verlaine, soit une proportion bien supérieure à celle présentée par la Province (58,8%) ou même la Wallonie (59,2%).

Le **taux de chômage administratif** est la proportion de personnes cherchant un emploi (population active inoccupée) parmi la population active totale. Il est de 7,2% sur Verlaine. En comparaison, la Wallonie présente un taux de chômage de 13,1%, et l'arrondissement de Huy un taux de 11,6%.

Le taux de chômage administratif, par rapport à 2010, a reculé sur l'ensemble des entités analysées.

Comparativement à ses communes limitrophes, Verlaine jouit d'une situation plutôt favorable, puisqu'il présente un taux d'activité et d'emploi parmi les plus importants, et un taux de chômage parmi les plus faibles.

	Taux d'activité 2018	Taux d'emploi 2018	Taux de chômage admi. 2018	Taux de chômage admi. 2010	Population active inoccupée 2019	DEI % femmes 2019	DEI % 18 - 24 ans 2019
Verlaine	74,7%	69,3%	7,2%	8,2%	134	52,2%	22,4%
Ar. de Huy	71,4%	63,2%	11,6%	13,8%	6.024	47,5%	21,0%
Bassin Huy Waremme	72,0%	64,5%	10,4%	12,5%	9.254	47,8%	21,1%
Pr. de Liège	68,6%	58,8%	14,3%	16,9%	67.613	48,1%	16,7%
Wallonie	68,2%	59,2%	13,1%	16,1%	203.245	47,8%	18,6%
Communes limitrophes							
Amay	69,5%	60,1%	13,6%	16,5%	869	49,1%	21,7%
Donceel	76,2%	70,9%	6,9%	7,3%	101	47,5%	19,8%
Faimes	74,9%	69,8%	6,7%	8,2%	120	45,0%	23,3%
Grâce-Hollogne	66,8%	56,7%	15,2%	18,8%	1.400	46,6%	20,0%
Saint-Georges-sur-Meuse	70,2%	63,0%	10,2%	14,7%	316	45,6%	25,0%
Villers-le-Bouillet	73,3%	66,7%	9,0%	12,1%	283	52,7%	23,0%

Tableau 28 Population active et chômage
Source : Statbel, 2018-2019

Le nombre de personnes actives inoccupées est de 134 sur la commune de Verlaine, en 2019. **Parmi les demandeurs d'emplois inoccupés (DEI), relevons la part relativement importante des femmes avec plus de 52%.** Cette proportion est d'ailleurs la plus importante lorsque l'on compare Verlaine aux entités supérieures et à ses communes limitrophes, hormis pour Villers-le-Bouillet. La part des jeunes est semblable aux moyennes des entités supérieures et dans la moyenne des communes limitrophes.

Le tableau ci-dessous présente le taux de chômage selon la durée. On remarque que sur Verlaine, le taux de chômage de courte durée est de 2,2%, alors que le taux de chômage de très très longue durée (5ans et +) est relativement faible, avec 0,9%.

Taux de chômage de	moins de 6 mois	longue durée (1an et +)	très longue durée (2ans et +)	très très longue durée (5ans et +)
Verlaine	2,20%	3,70%	2,20%	0,90%
Ar. de Huy	3,10%	5,90%	3,80%	1,30%
Bassin Huy Waremme	2,90%	5,20%	3,40%	1,10%
Pr. de Liège	3,70%	7,60%	4,80%	1,60%
Wallonie	3,60%	6,60%	4,20%	1,40%
Communes limitrophes				
Amay	3,40%	7,40%	4,80%	1,50%

Donceel	2,10%	3,40%	2,20%	0,50%
Faimes	1,80%	3,50%	2,20%	0,90%
Grâce-Hollogne	4,30%	7,20%	4,50%	1,50%
Saint-Georges-sur-Meuse	3,00%	5,10%	3,40%	1,00%
Villers-le-Bouillet	2,70%	4,30%	2,70%	0,80%

Tableau 29 Durée du chômage
Source : Statbel, 2018

L'analyse du taux de chômage par tranche d'âges montre que :

- Verlaine présente, peu importe les tranches d'âges, un taux de chômage plus faible que l'arrondissement de Huy, le bassin, la Province et la Wallonie.
- Pour chaque tranche d'âge, Verlaine présente un taux de chômage plus faible que ses communes limitrophes, hormis pour Donceel et Faimes.

	Taux de chômage 15-24 ans	Taux de chômage 25-49 ans	Taux de chômage 50-64 ans
Verlaine	25,90%	5,80%	5,70%
Ar. de Huy	29,20%	9,70%	10,60%
Bassin Huy Waremme	27,20%	8,70%	9,40%
Pr. de Liège	28,80%	12,90%	12,80%
Wallonie	29,30%	11,70%	11,30%
Communes limitrophes			
Amay	29,30%	11,20%	13,80%
Donceel	18,60%	6,40%	5,30%
Faimes	19,20%	5,50%	6,30%
Grâce-Hollogne	31,60%	12,90%	14,80%
Saint-Georges-sur-Meuse	26,60%	8,10%	9,50%
Villers-le-Bouillet	28,80%	6,90%	8,70%

Tableau 30 Chômage par tranches d'âge
Source : Statbel, 2018

10-4 ORIGINE ET DESTINATION DES TRAVAILLEURS

La matrice Origine/Destination des travailleurs, issue des données de l'ONSS de 2016, met en avant plusieurs constats.

Tout d'abord, concernant le lieu de travail des Verlainois, on remarque que 6,6% de la population active au sein des habitants de Verlaine travaille sur sa commune. **71,6 % des Verlainois travaillent au sein de la province de Liège**, pour 17,5% dans le reste de la Wallonie, et 10,8% sur le reste du pays.

Au sein de la Province de Liège, **on remarque que c'est sur l'arrondissement de Liège que les Verlainois vont majoritairement travailler** (42,4%), suivi de l'arrondissement de Huy (16,6%), de l'arrondissement de Waremme (11,1 %), et très peu vers l'arrondissement de Verviers (1,6%)

	Lieu de travail des Verlainois	Origine des travailleurs à Verlaine
Verlaine	6,6 % de la population active de Verlaine, travaillent à Verlaine	17,4 % des travailleurs à Verlaine, habitent à Verlaine
Ar. de Huy	16,6 % de la population active de Verlaine, travaille sur l'arrondissement de Huy	29,5 % des travailleurs à Verlaine, viennent de l'arrondissement de Huy
Ar. de Liège	42,4 %	24,7 %
Ar. de Verviers	1,6 %	1,2 %
Ar. de Waremme	11,1 %	21,1 %
Pr. de Liège	71,6 %	76,5 %
Reste de la Wallonie	17,5 %	22,3 %
Reste du pays	10,8 %	1,2 %

Tableau 31 – Origine des travailleurs
Source : ONSS, 2016

Lorsqu'on analyse l'origine des travailleurs au sein de la commune de Verlaine, on remarque que 17,4% sont des habitants de Verlaine, et que **76,5% des travailleurs sont originaires de la Province**. 22,3% proviennent du reste de la Wallonie, et très peu sur le reste du Pays.

Au sein de la Province de Liège, **on remarque que c'est de l'arrondissement de Huy que proviennent majoritairement les travailleurs** (29,5%), suivi de l'arrondissement de Liège (24,7%) et de l'arrondissement de Waremme (21,1%). Très peu proviennent de l'arrondissement de Verviers.

Notons qu'au total, en 2016, ce sont donc **89 personnes qui habitent Verlaine et travaillent sur Verlaine**.

10-5 STRUCTURE DE L'EMPLOI

L'emploi total sur la commune de Verlaine en 2018 est de 978, pour une proportion de 34,6% d'emplois indépendants ; soit **338 emplois indépendants et 640 emplois salariés.** Cette part d'emplois indépendants est bien plus importante que ce que l'on peut observer sur les entités de références (la Wallonie a une proportion de 15,2% d'emplois indépendants). Ce phénomène peut s'expliquer via deux phénomènes :

1. Le déficit d'emplois salariés sur la commune de Verlaine étant donné qu'il s'agit d'un territoire rural, et dès lors une surreprésentation de l'emploi indépendant ;
2. Le nombre de personnes indépendantes personnes physiques qui travaillent en réalité au sein de noyaux urbains plus importants.

	Emploi total 2018	Part indép. en %	Ratio emplois interieur / 100 hab.	Evo. salariés 2001 - 2018 (%)	Evo. ind.2001 - 2018 (%)	Evo. emploi total 2001 - 2018
Verlaine	978	34,6	35,1	56,5	54,3	55,7
Ar. de Huy	33.997	18,2	46,1	23,8	20,2	23,1
Pr. de Liège	386.578	14,1	54,2	13,0	13,6	13,0
Wallonie	1.251.125	15,2	53,5	17,5	18,9	17,7

Tableau 32 – Structure de l'emploi
Source : ONSS et INASTI, 2018

Sans surprise, au vu de son caractère rural, le ratio d'emplois intérieur/100hab est plus faible sur Verlaine que sur les entités de références (35,1). Toutefois, Verlaine a connu une évolution de son emploi particulièrement importante depuis 2001 (+ 55,7%).

Les quatre plus grandes entreprises de la commune (non publiques et ayant leur siège social sur la commune) produisent 171 emplois salariés (Source : BEL-FIRST, 2016) :

- Jeanfils et Fils :
- Certinergie (représentés en deux entreprises)
- 3D Management
- Buttiens Fruits.

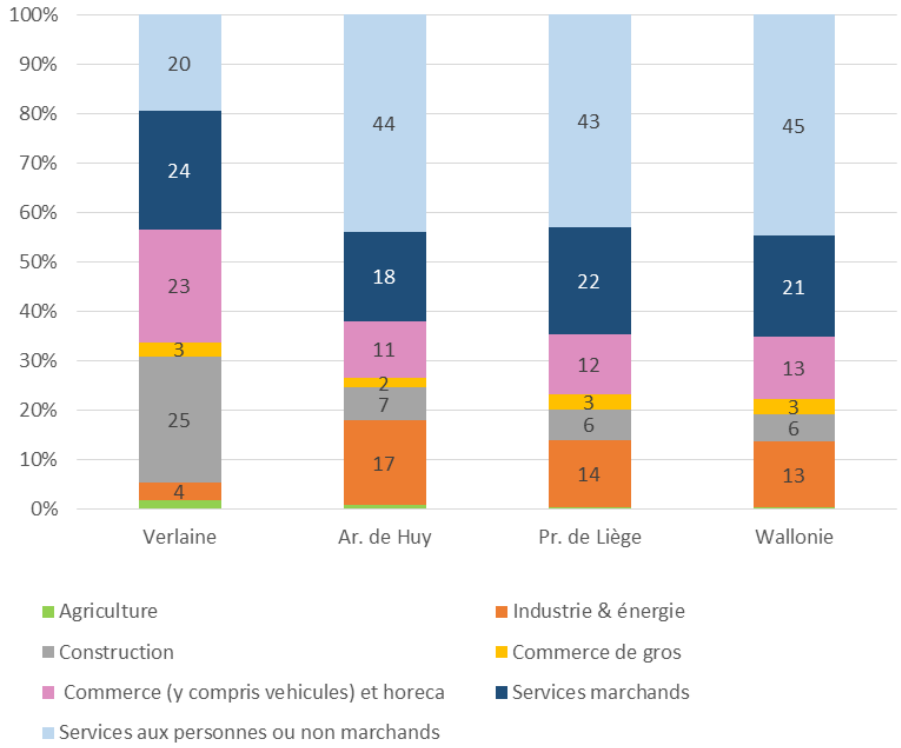
La **commune de Verlaine emploie quant à elle 87 personnes** (cfr. 12-3. L'équipe communale). Tous ne sont pas Verlainois.

La structure de l'emploi salarié montre que 81% des établissements à Verlaine sont des établissements de moins de 10 personnes. Aucun établissement ne dépasse les 100 emplois. 30% de l'emploi salarié à Verlaine se situe dans des établissements de moins de 10 personnes, ce qui est bien plus important qu'en Wallonie. En effet,Verlaine présente une structure plus rurale.

	Etab 1 à 9 emplois	Etab 10 à 99 emplois	Etab 100 à 499 emplois	Etab 500 et plus emplois
Verlaine : Nbre d'établissements	81	19	0	0
Wallonie : Nbre d'établissements	79	19	2	0
Verlaine : Nbre d'emplois	30	69	0	0
Wallonie : Nbre d'emplois	18	42	26	13

Tableau 33 – Répartition de l'emploi salariés par établissements
Source : ONSS, 2018

10-5-1 STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIÉ



Graphique 20 – Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs
Source : ONSS, 2018

L'analyse des secteurs de l'emploi salarié montre que **les trois principaux secteurs sur Verlaine sont la construction (25%), les services marchands (24%), ainsi que le secteur du commerce-horeca (23%).** Le secteur de la construction est relativement plus important sur Verlaine que sur les entités supérieures, même constat pour les commerces et le secteur de l'agriculture.

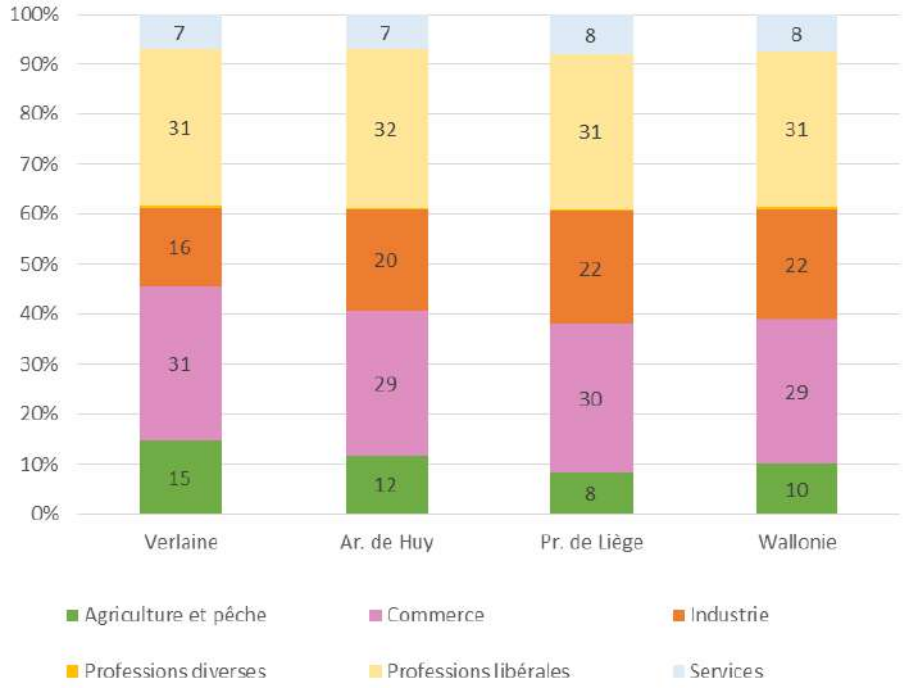
Les secteurs de l'industrie-énergie et services aux personnes ou non marchands sont, à l'inverse, moins représenté sur Verlaine que pour les entités supérieures.

Tableau 34 – Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs

	Agriculture (%)	Industrie & énergie (%)	Construction (%)	Commerce de gros (%)	Commerce (y compris véhicules) et horeca (%)	Services marchands (%)	Services aux personnes ou non marchands (%)
Verlaine	1,7	3,6	25,5	3,0	22,8	23,9	19,5
Ar. de Huy	0,7	17,2	6,5	2,1	11,4	18,0	44,0
Pr. de Liège	0,4	13,6	6,2	3,1	12,1	21,5	43,1
Wallonie	0,4	13,2	5,6	3,0	12,5	20,5	44,7

Source : ONSS, 2018

10-5-2 STRUCTURE DE L'EMPLOI INDÉPENDANT



Graphique 21 – Structure de l'emploi indépendant, répartition par secteurs
Source : INASTI, 2018

L'analyse des secteurs de l'emploi indépendant montre que, tout comme pour les entités supérieures, **les deux secteurs principaux sont le commerce (31%) et les professions libérales (31%).**

Le secteur de l'industrie est moins important (16%) et sous-représenté par rapport aux entités supérieures.

Le secteur de l'agriculture est mieux représenté sur Verlaine (15%) que sur l'arrondissement de Liège (12%) ou même la Province (8%).

	Agriculture et pêche (%)	Commerce (%)	Industrie (%)	Professions diverses (%)	Professions libérales (%)	Services (%)
Verlaine	14,8	30,8	15,7	0,3	31,4	7,1
Ar. de Huy	11,7	29,0	20,3	0,3	31,6	7,1
Pr. de Liège	8,3	29,8	22,5	0,5	31,0	8,0
Wallonie	10,0	29,1	21,9	0,5	31,0	7,6

Tableau 35 – Structure de l'emploi indépendant, répartition par secteurs
Source : INASTI, 2018

10-6 ZOOM PAR VILLAGE

Les revenus les plus importants se situent au sein des secteurs statistiques périphériques (mais qui rappelons le, présentent aussi une population beaucoup moins nombreuse).

Les trois centralités de Verlaine, Chapon-Seraing et Seraing-le Château présentent des revenus médians similaires (environ 27.800 €), et **la centralité de Bodegnée se démarque avec un revenu médian de 34.854 €.**

Concernant le taux de chômage administratif (notons qu'il n'existe pas de données plus récentes que 2011 pour les secteurs statistiques), on remarque tout d'abord que c'est la centralité de Verlaine et de son secteur voisin « Stanges » qui affichent les taux les plus élevés.

Seraing-le-Château centre et ses secteurs voisins ont un taux très faible voir nul. Chapon-Seraing et Bodegnée se situent dans les moyennes.

	Revenu médian par déclaration en 2017	Taux de chômage administratif en 2011
Verlaine-Centre	27941	7,62
Stanges	27530	9,21
Jointy	29749	5,36
Croisette – Malades - Borsu	29132	5,94
Tombe	27142	0
Oudoumont	39389	0
Bodegnée-Rogerée-Centre	34854	6,18
Gerbehaye	48156	9,3
Chapon-Seraing – Centre	27773	5,24
Chapon-Seraing – Hab. disp.	30797	5
Seraing-le-Château – Centre	27895	3,33
Seraing-le-Château – Hab. disp.	0	0

Tableau 36 - Évolution de population 2001-2019 par villages et secteurs statistiques
Source : Statbel, 2019

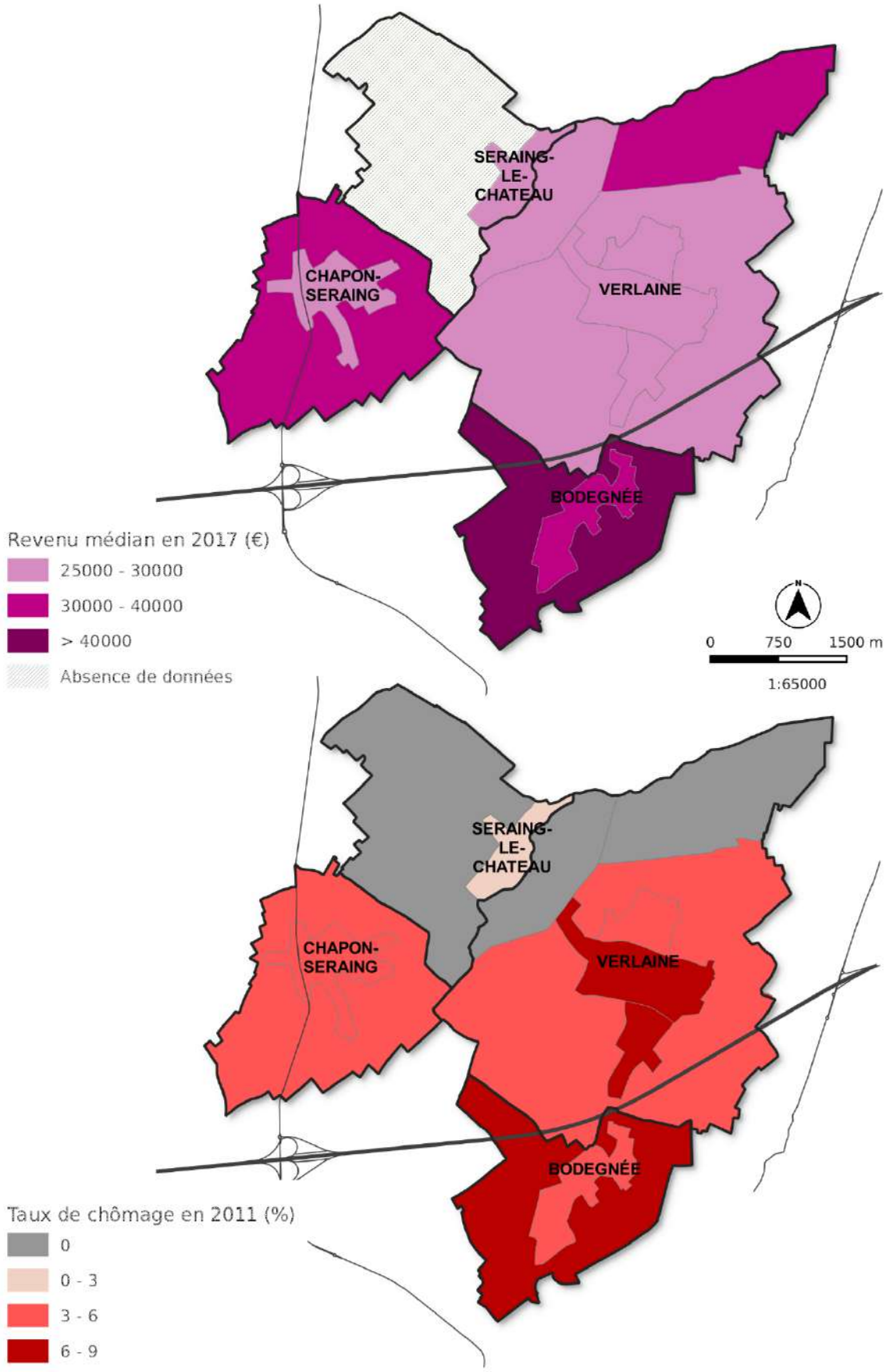


Figure 70 - Revenu médian en 2017 et taux de chômage en 2011 par secteurs statistiques
Source : Statbel, IWEPS et STEENPUNT 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, juin 2020

10-7 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- L'indice de richesse est élevé, Verlaine présente une population relativement aisée, avec un faible taux de chômage et de personnes demandeuses de RIS.
- Le ratio emploi intérieur/100 hab est faible sur Verlaine.
- La structure de l'emploi salarié montre que 81% des établissements à Verlaine sont des établissements de moins de 10 personnes.
- Le nombre d'indépendants est relativement élevé.
- Les trois principaux secteurs sur Verlaine sont la construction, les services marchands, ainsi que le secteur du commerce-horeca.
- La centralité de Bodegnée se démarque avec un revenu médian particulièrement élevé.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Les entreprises comme ressources à mobiliser pour mener à bien des projets (aménagement, construction, etc.).

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- Aucun besoin identifié.

11 | LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

11-1 L'AGRICULTURE

11-1-1 HISTORIQUE

L'activité agricole a toujours été un secteur d'activité important en Hesbaye, et à Verlaine (cfr. 2-3. Évolution historique). À côté des cultures, le territoire de Hesbaye a également vu fleurir, à la fin du XIXe siècle, un grand nombre de râperies dont une à Chapon-Seraing (aujourd'hui transformée en logements). Celles-ci permettaient un pré-raffinage des betteraves avant leur transformation en sucre. Elles étaient nettoyées, découpées et du jus en était extrait. Ensuite, grâce à un réseau de pipeline (+/- 104 km au total), le jus était acheminé à la sucrerie centrale à Wanze pour être transformé en sucre.

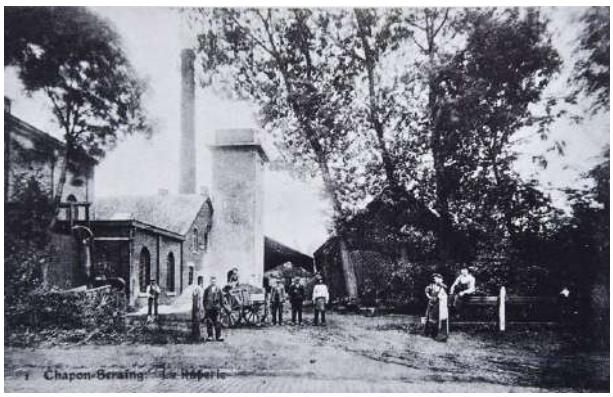


Photo 49 : La râperie de Chapon-Seraing
Source : Cirkwi

11-1-2 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

À Verlaine, **l'agriculture représente** 1,7% des emplois salariés et 14,8 % des emplois indépendants.

En 2019, à Verlaine le **nombre total d'exploitations est de 36 pour 1.789 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU)** soit une moyenne d'environ 50 ha par exploitation.

Les surfaces réservées à l'agriculture y sont très importantes avec une occupation de 81,2% de la superficie totale du territoire communal en 2016. Cependant, en 2002, cette part représentait 83,4% ce qui correspond à une **baisse de plus de 2%** au profit des superficies urbanisées.

Si ce n'est pas de l'agriculture en tant que telle, il convient de noter que la commune de Verlaine accueille **deux manèges** : un à Chapon-Seraing, l'autre à Verlaine.

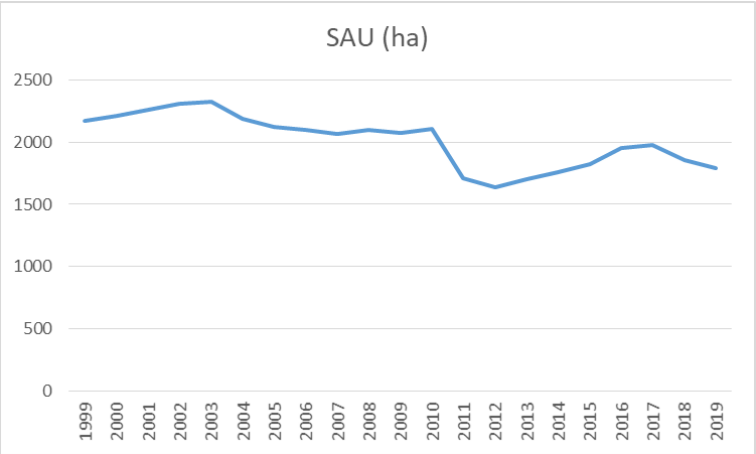
11-1-3 LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)

EVOLUTION DE LA SAU

La SAU est un concept statistique destiné à évaluer le territoire effectivement consacré à la production agricole. La SAU est composée de: terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles, etc.), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). **Elle n'inclut pas les bois et forêts.** Elle comprend, en revanche, les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître. Cependant, à partir de 1993, en Wallonie, de manière globale on assiste à une légère augmentation de la SAU. Cette évolution peut être mise en relation avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), mise en application à partir de juillet 1993, qui renforce le lien entre la production agricole et le sol (via les aides compensatoires aux cultures arables, octroyées en fonction de la superficie cultivée historique, et via la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins à une charge maximale par ha de superficie fourragère). Néanmoins, depuis 2005, la SAU globale diminue à nouveau.

Comme nous pouvons le constater sur le graphique suivant, à Verlaine la SAU diminue depuis 2003. Elle est passée de 2.323 ha à 1.789 ha en 2019.



Graphique 22 – Evolution de la SAU entre 1999 et 2019
Source : CAPRU, 2020

STRUCTURE

Comme le montrent la figure et le tableau ci-après, la plus grande partie de la SAU (plus de 70%) est occupée par une **agriculture impliquant la gestion de terres arables** (en général des grandes cultures : les céréales pour la production de grains et les cultures industrielles représentant plus de 60% des terres arables) alors que les prairies occupent moins de 20% de la SAU.

	SAU 2019 (ha)	%
Superficie totale des cultures permanentes (pépinières, petits fruits, vergers et autres)	127,08	7,1
Superficie totale des cultures en serre	0,38	0,002
Superficie totale des terres arables (légumes, légumineuses, cultures industrielles, céréales pour le grain, fourrage et jachère,...)	1.309,14	73,2
Superficie toujours couverte d'herbe (prairies permanentes)	352,9	19,7
TOTAL	**1.789,5**	

Tableau 37 – Répartition de la SAU sur le territoire de Verlaine en 2018
Source : CAPRU, 2020

11-1-4 LES EXPLOITATIONS : STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES

Depuis 1949, les politiques de remembrements ont eu un impact important sur le contexte agricole régional. Afin d'accroitre la productivité du secteur, **les petites parcelles ont été transformées en grands champs rectangulaires drainés et nivelés avec adaptation des infrastructures** (cours d'eau, voiries...). Les haies étaient alors considérées comme des obstacles et donc éradiquées. En 1957, la politique agricole commune confirme d'ailleurs l'objectif de production, d'agrandissement et de mécanisation des exploitations. Ces différentes politiques productivistes ont également mené à une diminution du nombre d'agriculteurs et une augmentation de la taille des exploitations.

Cette tendance est encore présente à l'heure actuelle. Elle est, en partie, due à la mécanisation et à la motorisation de l'agriculture : le matériel est de plus en plus lourd ou performant et le temps de travail par unité de surface ne cesse de décroître. Le matériel est aussi de plus en plus coûteux, ce qui nécessite de disposer d'une superficie à cultiver plus importante afin de pouvoir amortir le matériel acquis. En outre, les pressions sur les rendements agricoles et les prix obligent les agriculteurs à maximiser leur efficience et donc à faire des économies d'échelle en agrandissant leurs exploitations. Ceci, au détriment des agriculteurs optant pour une agriculture familiale à faible échelle.

Pour rappel, **en 2019, à Verlaine, le nombre total d'exploitations est de 36 alors qu'il était de 55 en 1990.** Dans une moindre mesure, la SAU a également diminué (2.033 ha en 1990 pour 1.789 ha) ce qui signifie que **la taille moyenne des exploitations est passée d'environ 37 ha à 50 ha**.

Concernant l'âge des agriculteurs, **en 2010, sur 36 exploitations, seulement 1 était gérée par un jeune de moins de 35 ans pour 16 gérées par des personnes âgées de plus de 55 ans**. Ces chiffres traduisent un désintérêt des plus en plus marqué des jeunes, sans lié aux difficultés entrainés par la profession. Cette tendance est d'ailleurs observée dans toute la Wallonie.

Concernant l'agriculture biologique, en 2007, un seul agriculteur était certifié avec **une superficie destinée à l'agriculture bio de 68,4 ha. En 2020, seule la ferme Wéra est bio.**

Plusieurs exploitations agricoles et fruiticulteurs vendent leurs produits de la ferme aux particuliers :

- la ferme Destexhe et fils (légumes bio),
- la ferme Grammen – Hesbygram (pommes de terre),
- la ferme Wéra (poulets, pommes de terre et lait),
- la ferme de la Fohalle (pigeonnaux de chair).
- la ferme de Hepsée (chapon, poularde, pintade œufs, lait, crème, beurre, maquée et crème glacée),
- Buttiens Fruits (fruits et légumes, label Fruitnet[9]).

Celles-ci sont localisées sur la Figure 72 – Commerces et horeca.

Enfin, une écurie est recensée à la ferme Wéra. Il s'agit des « Écuries de la Hamente ».

11-1-5 TERRES AGRICOLES ET PRESSION FONCIÈRE

EN WALLONIE

En Wallonie, l'artificialisation des sols, surtout à travers la pression foncière, reste l'une des causes principales de la disparition de terres agricoles. En trente ans, les terres artificialisées y ont connu une croissance de 542 km² (soit + 26,5 %) (IWEPS, 2017).

Il est important de soulever qu'en Wallonie, la superficie au sol moyenne des propriétés (habitations et jardins) a augmenté de plus de 10% en 15 ans pour atteindre 600 m² en moyenne et ce malgré les objectifs régionaux de gestion parcimonieuse du sol.

AU NIVEAU DU TERRITOIRE COMMUNAL

Nous avons vu qu'au niveau du territoire communal, en moins de 15 ans, il y a eu plus de 2 % de perte de terres agricoles au profit des terres artificialisées. Même si ces chiffres sont inférieurs à la moyenne Wallonne, **il faut toutefois veiller à ce que cette tendance stoppe pour garantir l'accès à la terre aux nouveaux candidats agriculteurs.**

Par ailleurs, un mécanisme, apparu avec la révision du Décret relatif au Développement rural en 2014, permet de soutenir financièrement les communes engagées dans une opération de développement rural (ODR) et qui souhaiteraient mener une opération foncière. Ce mécanisme pourrait être intéressant pour promouvoir l'accès aux terres agricoles et pour diminuer les pressions y relatives.

11-1-6 MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES – MAEC

Ce programme vise à l'implémentation de pratiques favorables à l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole.

Ce programme résulte du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) dont l'objectif est la multifonctionnalité de l'agriculture, la protection de l'environnement et le développement rural.

Les agriculteurs qui mettent en place des actions dans le cadre de ce programme bénéficient d'une aide financière pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre de ces méthodes.

[9] la culture par lutte intégrée.

En Wallonie, en 2016, le taux de participation des agriculteurs était de 48 %, soit près d'un agriculteur sur deux. **A Verlaine, en 2007, 27 agriculteurs mettaient en place au moins 1 MAEC ce qui représente plus de 70% des exploitations (38).**

Le tableau suivant nous renseigne, à titre indicatif, les statistiques concernant les MAEC mises en place à Verlaine (mètres de haies, superficies,...). Ainsi, il convient de relever la présence significative de tournières enherbées et de bandes aménagées sur une longueur totale dépassant les 9 km. En effet, ces types d'aménagements sont souvent implémentés dans des systèmes de grandes cultures car ils sont conciliables avec les itinéraires techniques utilisés.

MAEC	Description	Unité	Donnée sur Verlaine
MB1a	Haies et alignements d'arbres	m	1.854
MB2	Prairie naturelle	ha	2
MB5	Tournière enherbée	m	4.564
MB6	Culture favorable à l'environnement	ha	20
MC8	Bande aménagée (pour la faune, lutte contre l'érosion, ...)	m	3.640
MB9	Autonomie fourragère	ha	18

Tableau 38 – Statistiques concernant les MAEC sur le territoire communal
Source : NATAGRIWAL, 2020

11-2 LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La commune de Verlaine dispose d'un **parc d'activités économiques géré par la SPI, composé de 9 parcelles et d'un bâtiment-relais.** Ce PAE est a **saturation**, plus aucune parcelle n'est disponible.

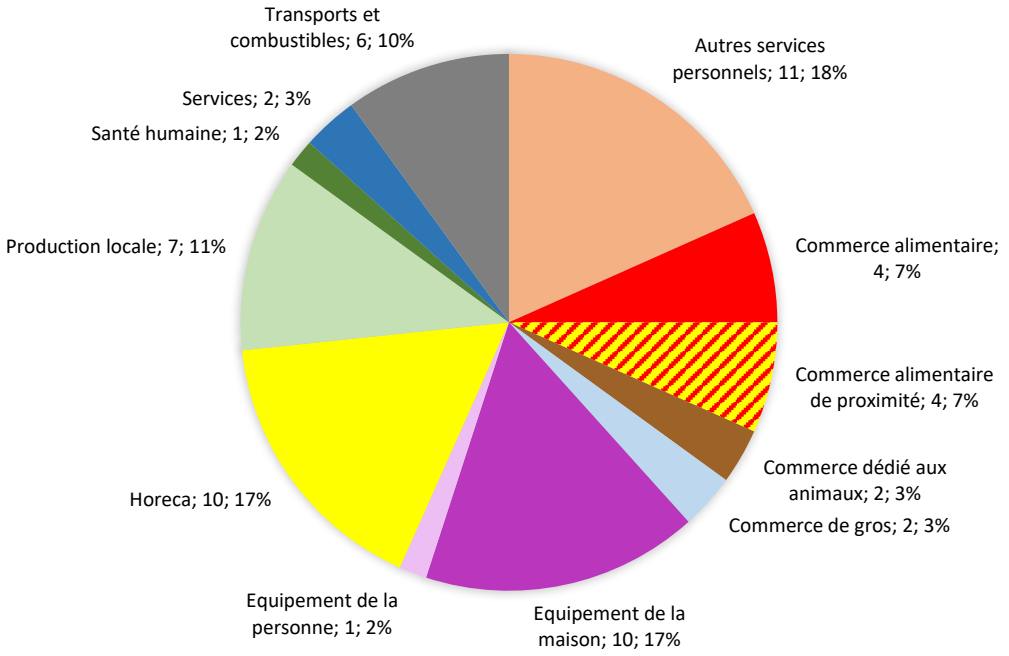


Figure 71 – Plan du parc d'activités économiques de la SPI
Source : SPI, 20/03/2020

11-3 COMMERCES, HORECA ET PROFESSIONS LIBÉRALES

La commune de Verlaine est bien équipée en matière de commerces et horeca. En effet, ce ne sont pas moins de **60 établissements** qui sont recensés à l'échelle du territoire communal. Ceux-ci sont surtout concentrés sur l'entité de Verlaine. Parmi les établissements Horeca, un est en réalité **une chambre d'hôtes :** La petite Tour des Stanges, rue des Stanges 24. À l'heure actuelle, c'est le seul établissement touristique sur le territoire communal. Toutefois, une chambre d'hôtes va être inaugurée en juillet 2023 dans le château de Seraing-le-Château. Enfin, la commune fait également partie de la **Maison du Tourisme « Terres de Meuse ».**

Notons également la **proximité du pôle commercial de Saint-Georges-sur-Meuse, qui se prolonge sur le territoire de Verlaine. Une seule parcelle est encore disponible actuellement** (cfr. 11-4-1.).



Graphique 23 Recensement des commerces
Source : annuaire des commerces la commune de Verlaine et relevés SEN5 -

Par ailleurs, **31 professions libérales** sont également présentes sur le territoire. Ces professions concernent surtout le **secteur de la construction** au sens large (menuiserie, ferronnerie, paysagiste, etc.).

Secteurs	Nbr
Construction	25
Autres services personnels	9
Loisirs	1
Transports et combustibles	1
Activité financière et d'assurance	2

Tableau 39 – Recensement des professions libérales
Source : annuaire des professions libérales de la commune de Verlaine - https://www.verlaine.be/annuaire#b_start=0&c10=faceted-preview-contacts&c5=1wqly4abie

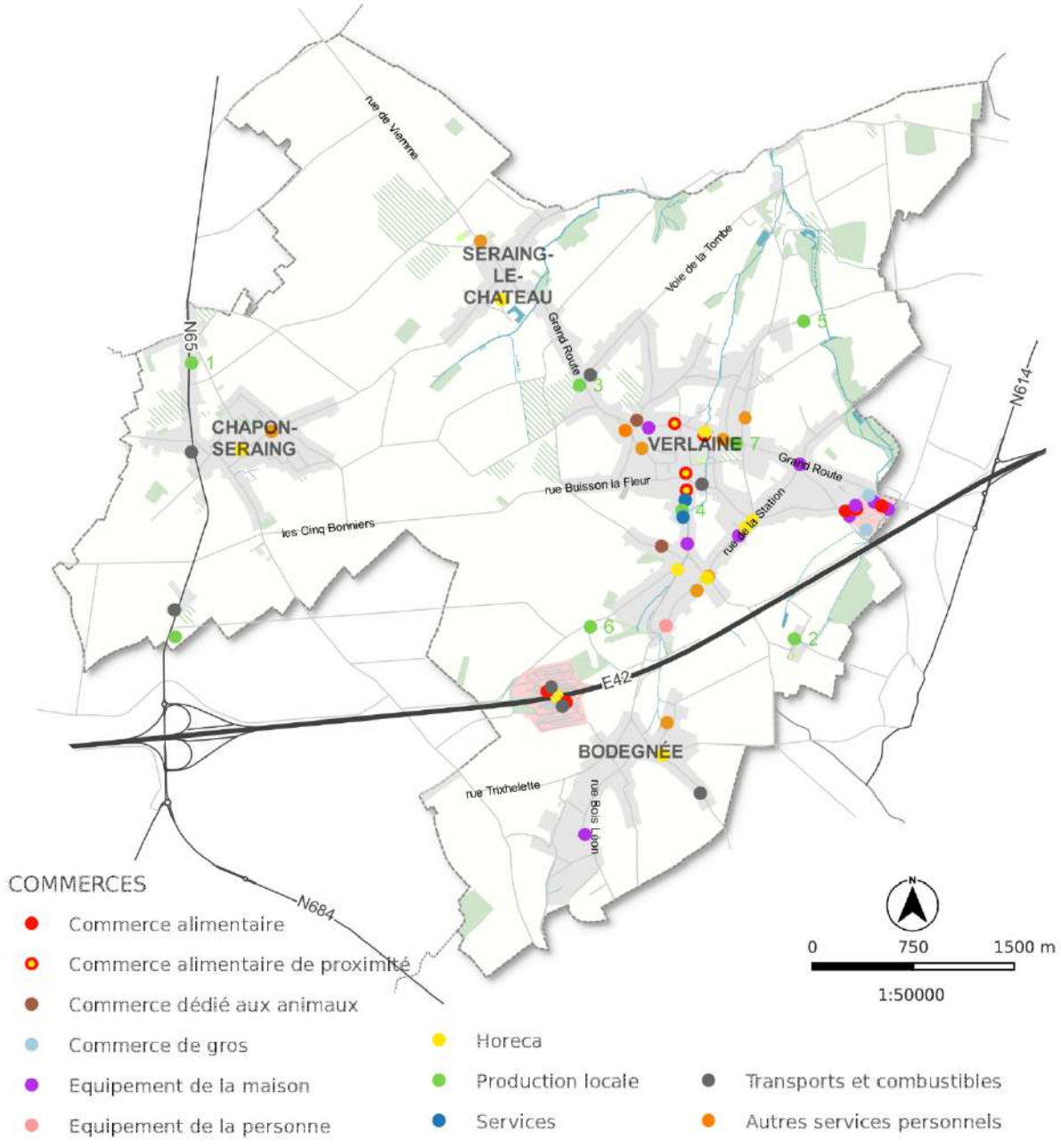


Figure 72 – Commerces et horeca

Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants, relevés SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

Les services sont la banque Crelan et la Poste.

Les autres services personnels sont les fleuristes, librairies, etc.

Le secteur de la santé humaine reprend la pharmacie. Pour ne pas surcharger la carte, le lecteur est renvoyé au chapitre 9-3-49-3. Equipements sociaux et soins de santé pour voir sa localisation.

11-4 ZOOM PAR VILLAGE

11-4-1 VERLAINE

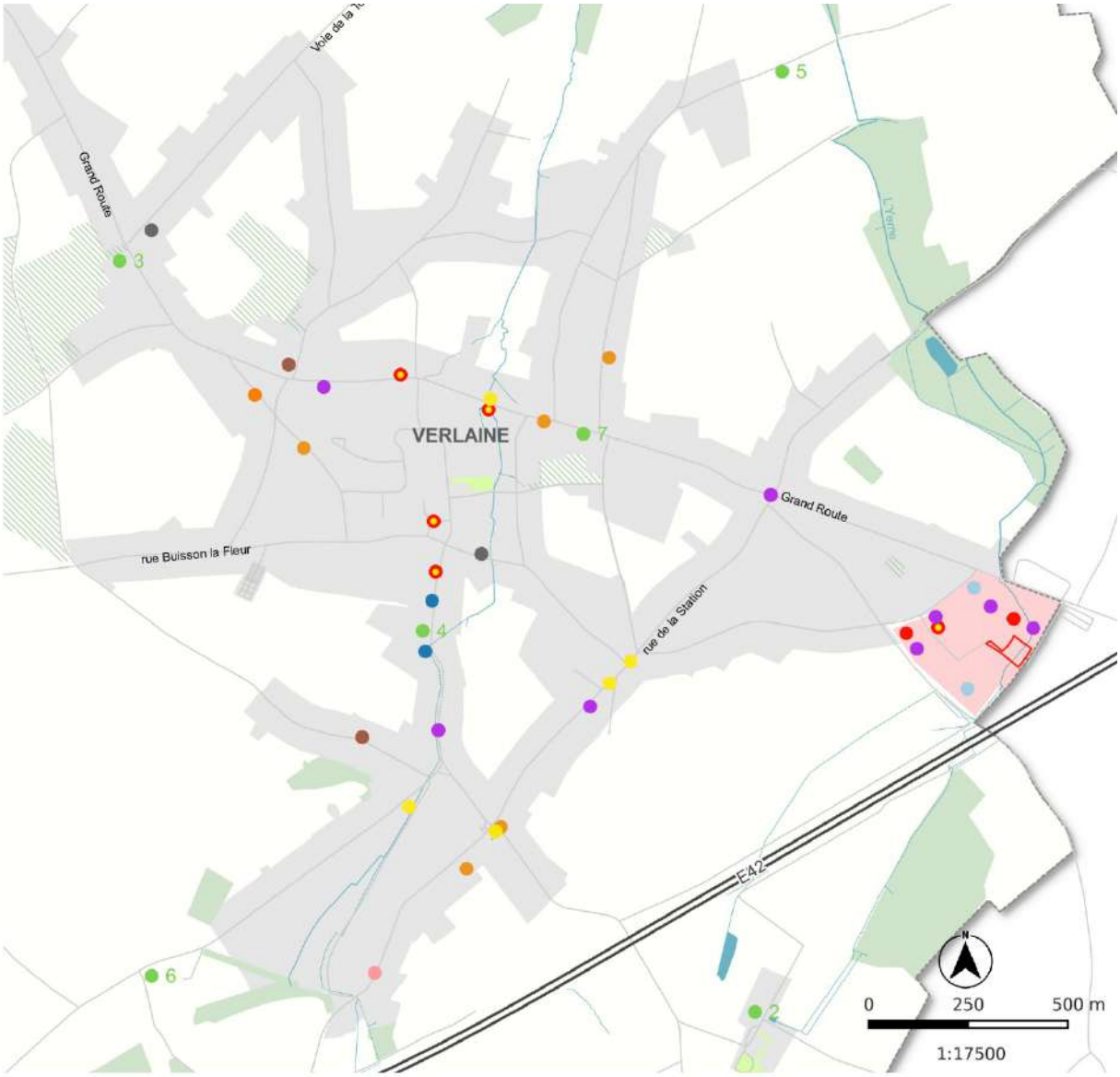


Figure 73 – Commerces et horeca – Zoom sur Verlaine

Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants, relevés SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

11-4-2 SERAING-LE-CHÂTEAU

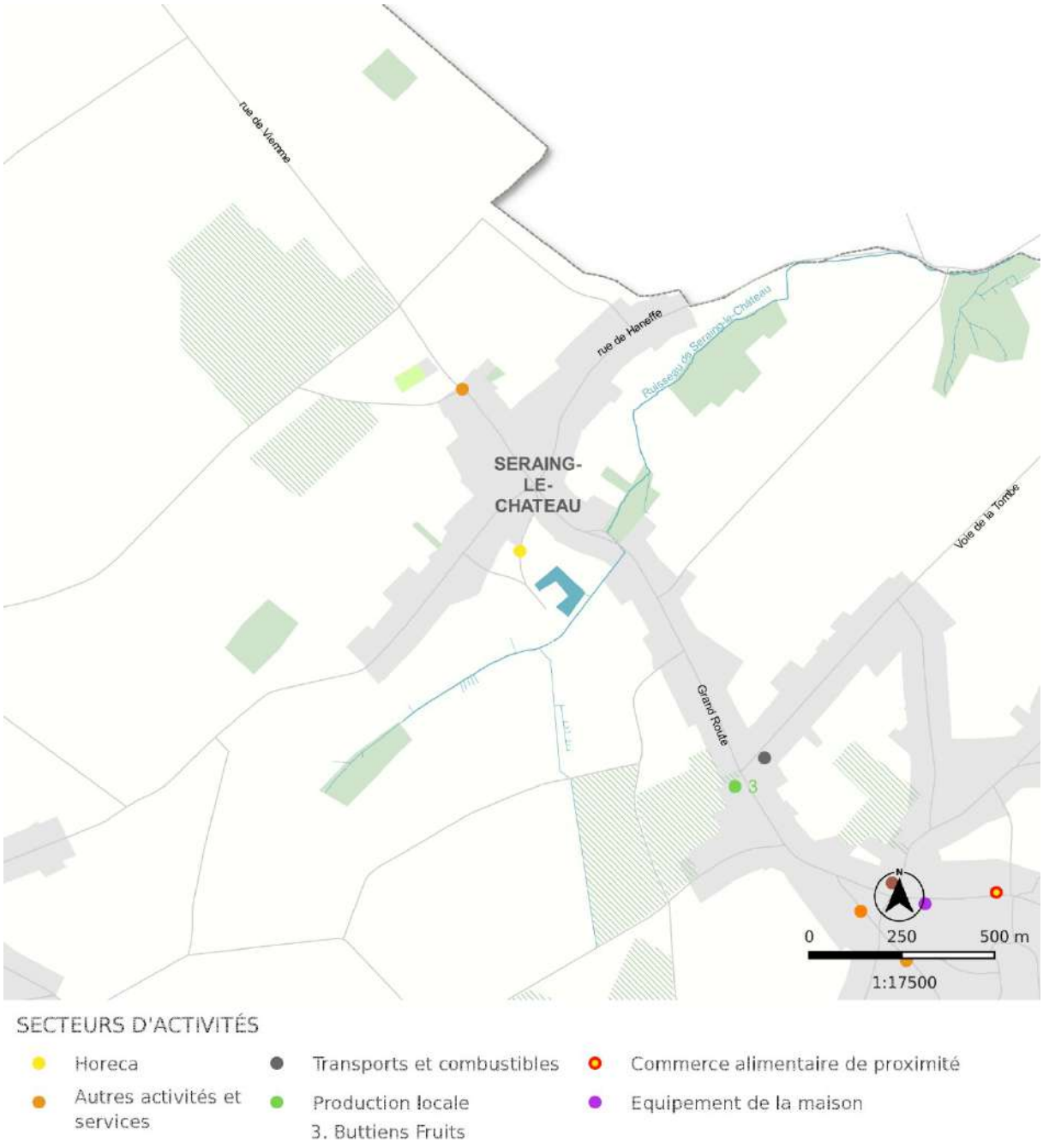


Figure 74 – Commerces et horeca – Zoom sur Seraing-le-Château

Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants, relevés SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

11-4-3 CHAPON-SERAING



Figure 75 – Commerces et horeca – Zoom sur Chapon-Seraing
Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants, relevés SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

À noter que le magasin « Le Marie Bio » se trouve hors cadrage, sur la N65 au sud.

11-4-4 BODEGNÉE

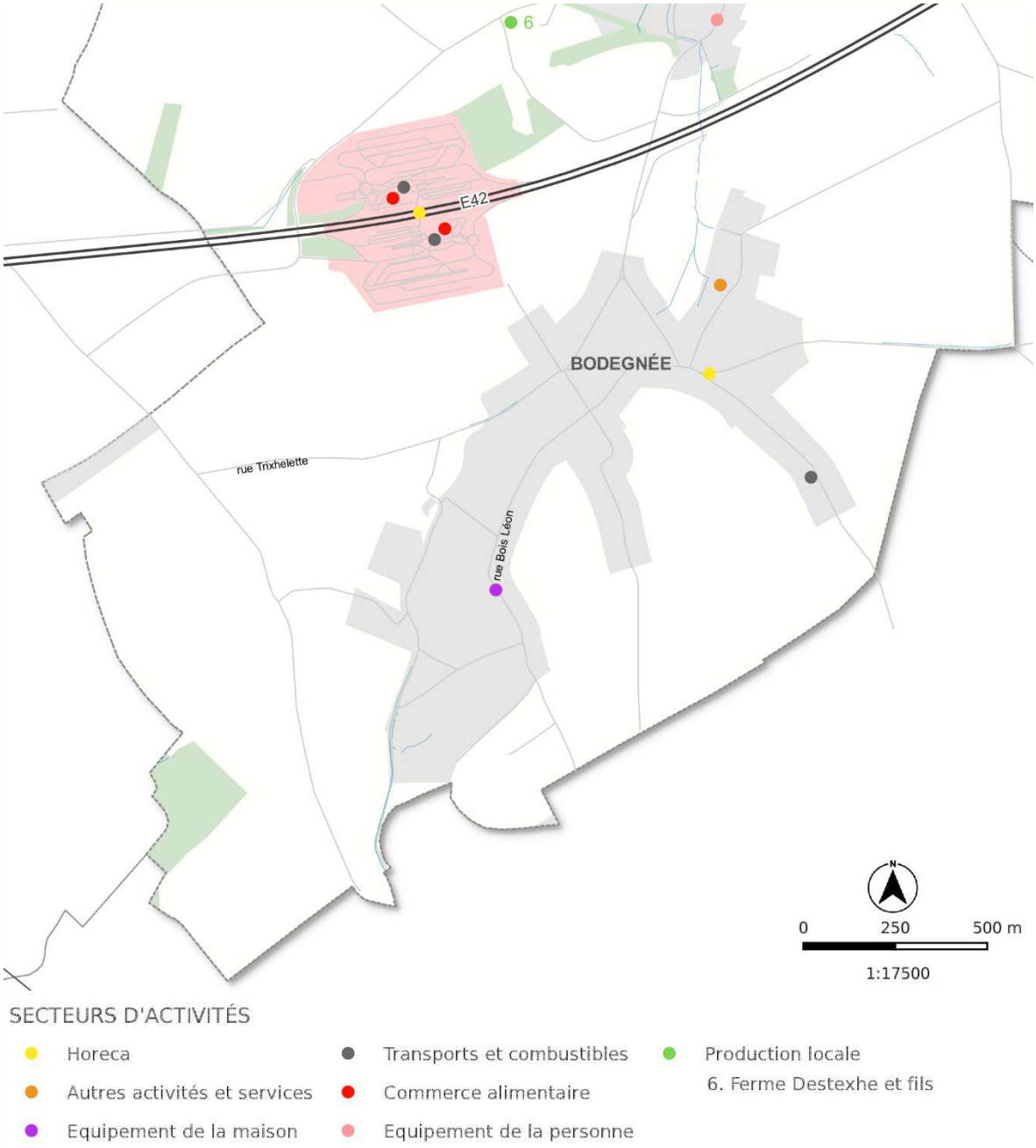


Figure 76 – Commerces et horeca – Zoom sur Bodegnée

Source : Commune de Verlaine, annuaire des commerçants, relevés SEN5 | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

11-5 SYNTHÈSE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- 36 exploitations agricoles sont recensées en 2019.
- Le nombre d'exploitations diminue et la taille moyenne de celles-ci augmente.
- La SAU est de 1.789 ha en 2019. Elle a diminué de 2% depuis 2002.
- L'agriculture concerne essentiellement la gestion de terres arables (légumes, légumineuses, cultures industrielles, céréales pour le grain, etc.) – 73,2% de la SAU.
- Sept producteurs vendent directement leurs produits à la ferme / dans leurs exploitations.
- 70% des agriculteurs mettent au moins en place 1 MAEC (chiffre de 2007).
- LES MAEC concernent surtout les tournières enherbées et les bandes aménagées.
- La commune accueille un PAE géré par SPI, mais plus aucune parcelle n'est disponible. Ce zoning comprend deux halls relais, dans un même bâtiment.
- La commune accueille de nombreux commerces, même si ceux-ci sont surtout présents à Verlaine.
- Le manque de commerces de proximité dans les entités de Seraing-le-Château, Chapon-Seraing et Bodegnée.
- La commune accueille une chambre d'hôtes ainsi qu'un projet de plusieurs chambres et salles de séminaire dans le château de Seraing-le-Château.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Les produits du terroir.
- La coopérative Hesbicoop.
- La Maison du Tourisme « Terres de Meuse ».

Les contraintes à intégrer :

- Le désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur.

Les besoins auxquels répondre :

- Veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs
- Encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.

GOUVERNANCE

12 | LES MOYENS HUMAINS

12-1 LE COLLÈGE COMMUNAL

12-1-1 LES MISSIONS

Le Collège communal assure l'administration journalière de la commune en veillant à l'exécution des décisions du Conseil. Il se compose du Bourgmestre et de l'ensemble des Echevins de la commune.

Les missions du Collège communal sont :

- la préparation des réunions du Conseil communal ainsi que la publication et l'exécution de ses décisions
- la surveillance des membres du personnel communal
- l'administration des établissements communaux et des propriétés communales
- la gestion des revenus, la direction des travaux, les actions judiciaires communes...
- l'exécution des lois, décrets et arrêtés ainsi que l'exécution des règlements
- la délivrance des permis d'urbanisme et de lotir
- la tenue des registres de l'état civil
- la police administrative.

Tous les membres du Collège 2018*2024 font partie de la liste « Intérêts Communaux de Verlaine » (ICV).

12-1-2 LA COMPOSITION 2018-2024



Grand Route , 177
4537 Verlaine
+32 (0) 4 259 53 59
+32 (0) 475 84 31 18
+32 (0) 4 259 52 22 (fax)
hubert.jonet@skynet.be
www.verlaine.be

Hubert JONET – Bourgmestre

- Urbanisme et aménagement du territoire
- Cultes
- Administration
- Relations publiques, protocole
- Mobilité, sécurité
- Population, état civil
- Personnel
- PCDR, agriculture



Voie des Meuniers , 12
4537 Verlaine
+32 (0) 479 75 55 57
vincentgerday@hotmail.com
www.verlaine.be

Vincent GERDAY – 1er Echevin

- Travaux, infrastructures, cimetières, environnement, propreté publique, gestion des déchets et des eaux, énergie
- Sports, culture, patrimoine, tourisme
- Président de la Régie communale autonome



Rue de Borset , 8
4537 Verlaine
+32 (0) 19 56 63 00
+32 (0) 478 40 72 65
Huguette.buttiens@skynet.be
www.verlaine.be

Huguette COMIJN-BUTTIENS, 2ème Echevine

- Aînés
- Economie, commerces, PME, emploi, développement local
- Finances communales, gestion financière
- Petite enfance
- GAL



Rue de Chapon-Seraing , 7
4537 Verlaine
+32 (0) 4 380 04 51
+32 (0) 496 30 00 74
gwendolinepoty2@gmail.com
www.verlaine.be

Gwendolyn POTY – 3ème Echevine

- Enseignement
- Bien-être animal
- Règlement général sur la protection des données
- Accueil extra-scolaire
- Citoyenneté



Rue de l'Eglise , 25
4537 Verlaine
+32 (0) 4 259 40 15
+32 (0) 496 26 64 16
patrick.danze@skynet.be
www.verlaine.be

Patrick DANZE – Président du CPAS

- Logement sociaux, personnes handicapées
- Communication
- Nouvelles technologies informatiques
- Santé Publque
- Affaires sociales

12-2 LE CONSEIL COMMUNAL

12-2-1 LES MISSIONS

Le Conseil communal est « le parlement » de la commune ; c'est lui qui en assure la fonction législative. Il constitue, avec le Collège communal et le Bourgmestre, un organe représentatif de toute la population de la commune.

Les conseillers communaux sont élus pour une durée de 6 ans.

12-2-2 LA COMPOSITION 2018-2024

L'ensemble des conseillers communaux font également partie de la liste « Intérêts Communaux de Verlaine » (ICV). En effet, seule une liste s'est présentée lors des élections 2018.

En plus du Collège, le Conseil accueille les conseillers communaux suivants :

- Sébastien Baguette
- Benoît Dessart
- Michèle Devillers
- Pierrick Fastré
- Margaux Moineau
- Fanny Peetermans
- Barbara Robert
- Nathalie Rome
- Marie-Laurence Semaille
- Maxime Voneche

12-3 L'ÉQUIPE COMMUNALE

L'équipe communale se compose comme suit :

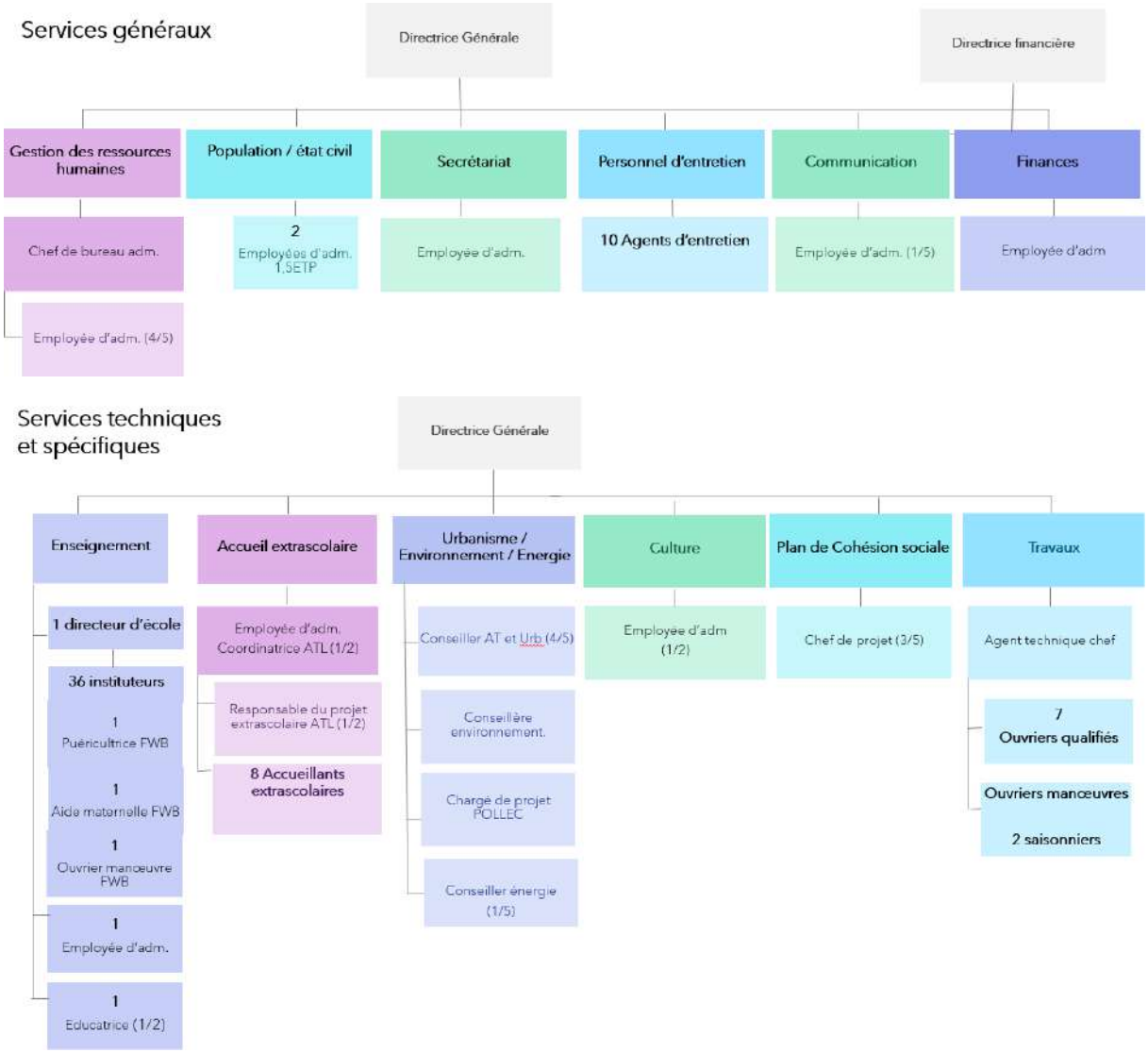


Figure 77 – Organigramme de l'équipe communale

13 | LES MOYENS FINANCIERS

13-1 Compte 2022

Les **résultats du compte budgétaire ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022** sont repris au sein du tableau de synthèse ci-dessous.

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		6.492.302,87	2.542.519,92
Non-valeurs et irrécouvrables	=	33.853,11	0,00
Droits constatés nets	=	6.458.449,76	2.542.519,92
Engagements	-	5.659.628,27	2.401.127,93
Résultat budgétaire	=		
Positif :		798.821,49	141.391,99
Négatif :			
Engagements		5.659.628,27	2.401.127,93
Imputations comptables	-	5.564.023,57	1.697.190,08
Engagements à reporter	=	95.604,70	703.937,85
Droits constatés nets		6.458.449,76	2.542.519,92
Imputations	-	5.564.023,57	1.697.190,08
Résultat comptable	=		
Positif :		894.426,19	845.329,84

Selon ce tableau, tous exercices confondus, les résultats sont les suivants :

- pour le **service ordinaire** :
  - résultat budgétaire : + 798.821,49 €
  - résultat comptable : + 894.426,19 €

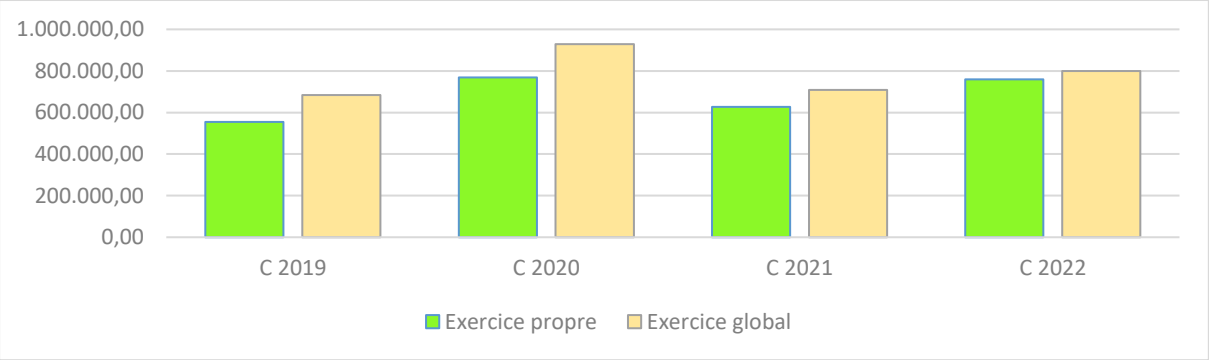
Le résultat budgétaire à l'exercice propre présente, quant à lui, un boni de 758.868,70 €.

- pour le **service extraordinaire** :
  - résultat budgétaire : + 141.391,99 €
  - résultat comptable : + 845.329,84 €

Le résultat budgétaire à l'exercice propre présente, quant à lui, un mali de 251.929,10 €.

Les résultats budgétaires de l'exercice propre, des années 2019, 2020, 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à 554.509,10 €, 769.242,83 €, 627.106,05 € et 758.868,70 €.

Au global, les résultats présentent des bonis à hauteur de 683.381,05 € en 2019, 928.337,44 € en 2020, 708.877,68 € en 2021 et 798.821,49 € en 2022



Graphique 24 Évolution 2019-2022
Source : Commune de Verlaine

13-1-1 Budget 2023

Le budget communale 2023 présente des **dépenses ordinaires générales de 6.029.679,59 €** pour des **recettes ordinaires générales de 6.395.771,54 €** après la première modification budgétaire. Celui-ci **respecte les prescrits de la circulaire budgétaire** imposés par la Région Wallonne et clôture l'exercice propre en **boni de 366.091,95 €.**

13-2 LA CAPACITÉ D'EMPRUNT

La **balise d'emprunt pluriannuelle 2019-2024** de la commune s'élève à **1.200 €/habitants** et se présente actuellement de la sorte :

	MB2023
Balise	1.200,00
Maximum théorique	5.008.800,00
Maximum avec reliquat antérieur	**7.118.218,49**
Emprunts totaux (Commune et entités consolidées)	2.258.380,08
Emprunts 2013 et antérieurs	0,00
Hors balise	730.886,08
Adaptation tableau de synthèse	1.527.494,00
Reliquat	5.590.724,49
Utilisation globale	21%

Tableau 40 Balise d'emprunt pluriannuelle
Source : Commune de Verlaine

13-3 TAXES ET REDEVANCES

En 2023, la **taxe additionnelle** au profit de la commune est fixée à **7,8 % de l'impôt des personnes physiques** et les **centimes additionnelles** au précompte immobilier **s'élèvent à 2.600**.

En outre, les **taxes et redevances suivantes** sont d'application :

Type	Intitulé de la taxe/redevance
Taxe	Taxe Additionnelle à l'impôt des personnes physiques
Taxe	Centimes additionnels au précompte immobilier
Taxe	Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité
Taxe	Taxe sur la délivrance de permis d'urbanisation
Taxe	Taxe sur les immeubles bâtis non occupés.
Taxe	Règlement communal relatif à l'enlèvement des immondices
Taxe	Règlement-taxe sur l'enlèvement des versages sauvages.
Taxe	Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés et de support de presse régionale gratuite
Taxe	Taxe sur la délivrance documents administratifs
Taxe	Taxe communale sur les véhicules isolés abandonnés
Taxe	Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium ou en cavurne
Taxe	Taxe de remboursement pour travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égout public.
Taxe	Taxe communale sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés.

Taxe	Taxe communale sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts
Taxe	Taxe sur les secondes résidences
Redevance	Redevance relative à l'enregistrement d'une demande de Changement de prénom
Redevance	Redevances cimetières
Redevance	Redevance sacs déchets PMC
Redevance	Redevance sur le ramassage et le traitement des déchets verts
Redevance	Redevances relatives aux frais de procédure engendrés par le CoDT et aux demandes de recherche dans le cadre du CoDT
Redevance	Redevance sacs Déchets Ménagers Organiques.
Redevance	Redevance sur les demandes d'autorisation d'activité en application du décret du 11 mars 1999 relatif aux permis d'environnement.
Redevance	Règlement établissant une redevance pour la présence des enfants aux stages
Redevance	Règlement établissant une redevance pour les repas scolaires, piscine et activités scolaires
Redevance	Règlement établissant une redevance pour la présence des enfants aux garderies extrascolaires
Redevance	Redevance sur les excusions des aînés
Redevance	Collecte et traitement des plastiques agricoles non dangereux
Redevance	Ramassage des encombrants
Redevance	Dératisation

Tableau 41 Taxes et redevances en 2023
Source : Commune de Verlaine

13-4 Primes communales

Il existe **trois primes communales** :

- la prime de naissance (125 €),
- les noces d'or (125 €),
- la plantation de haies vives (1€ (plantation) ou 2 € (remplacement) par mètre plafonnée à 250 €). Environ cinq demandes sont enregistrées chaque année.

13-5 Plan d'investissement communal (PIC) et Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

Dans sa séance du 12 septembre 2022, le Conseil communal de Verlaine a décidé d'arrêter le **plan d'investissement 2022-2024** suivant :

- Travaux d'entretien de la Grand-Route – phase 1 (PIC),
- Travaux d'entretien de la rue Haute Voie (PIC),
- Trottoir rues Bolly, de Fize-Fontaine et Saint-Christophe (PIMACI),
- Aménagement entre la rue de Huy et la rue de Viemme (PIMACI).

14 | LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Voir Carte 05 – Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La superficie cadastrée totale sur la commune est de 2.325,6 ha, dont **6 % sont des terrains publics**.

La commune de Verlaine détient 9,7 ha de terrains, principalement dans le centre de Verlaine.

Les **différents CPAS** possèdent quant à eux **78,6 ha** de terrains cadastrés[10],

	Superficie en Ha	% de la superficie cadastrée totale
Commune de Verlaine	9,7	0,42
Commune de Verlaine et autres propriétaires	0,8	0,04
Régie communale autonome de Verlaine	1,2	0,05
Centre Public d'Action Social – CPAS (Donceel, Geer, Huy, Liège, Saint-Georges-sur-Meuse, Villers-le-Bouillet et Verlaine)	78,6	3,38
Commune de Villers-le-Bouillet	0,0	0,00
SPW - DGO1	1,2	0,05
SPW - DGO3	0,2	0,01
SRWT	0,4	0,02
Spi	0,9	0,04
Office Wallon du Développement Rural - OWDR	0,1	0,00
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - CILE	0,6	0,02
Société wallonne des Eaux - SWDE	0,0	0,00
Fluxys	0,1	0,00
Fabrique d'Église	45,3	1,95
Total propriétés publiques	**139,2**	**5,99**
Total superficie cadastrée	**2.325,6**	**100,00**

Tableau 42 Liste des propriétaires publics et superficie
Source : Matrice cadastrale au 01/01/2019

[10] Le détail de la répartition entre les CPAS est repris sur la carte A0 n°05 - Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

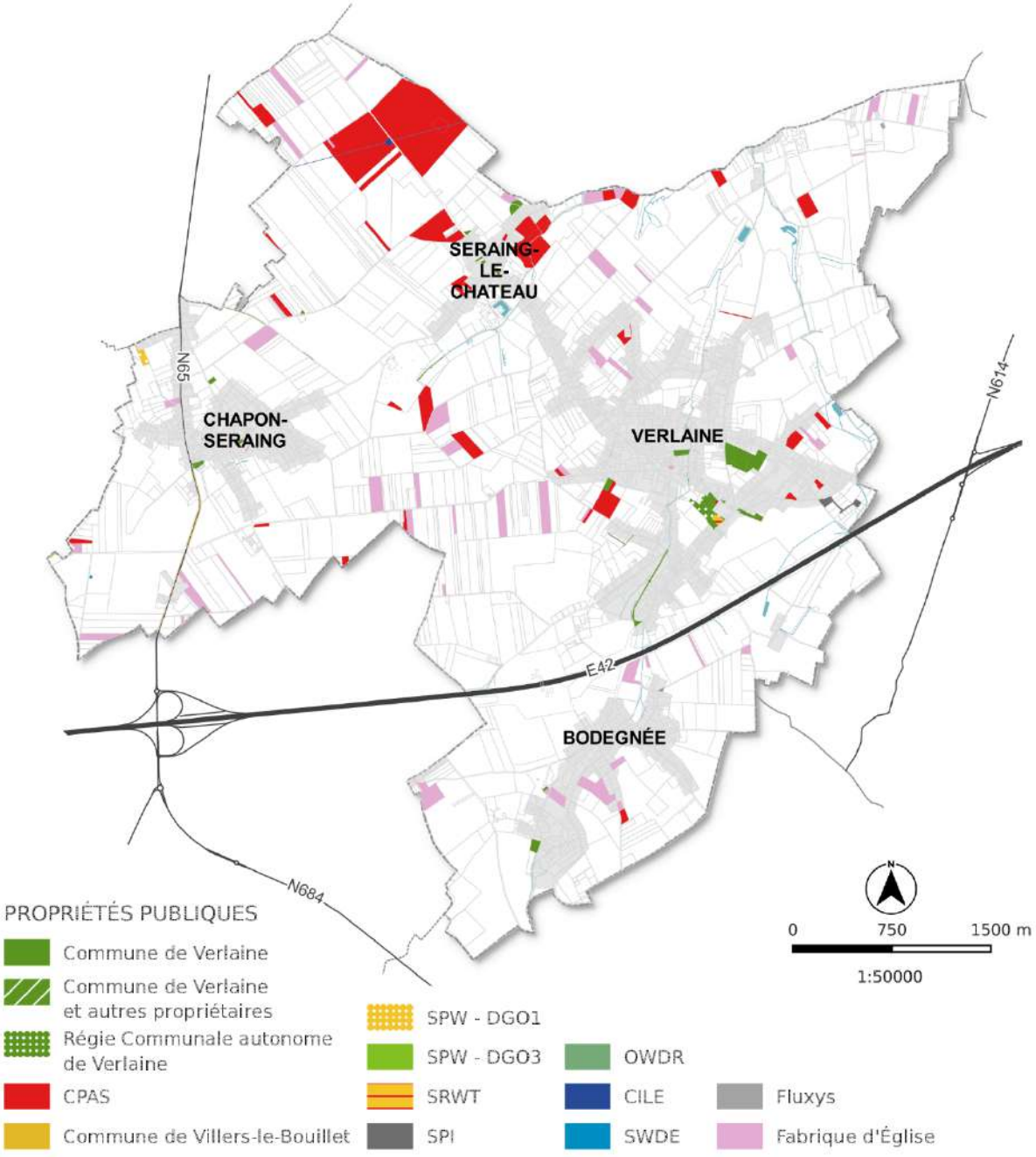


Figure 78 – Propriétés publiques
Source : Commune de Verlaine | Fond de plan : SEN5 | Réalisation : SEN5, juin 2020

15 | Outils et démarches stratégiques

15-1 DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE – DPC

Pour la législature 2018-2024, le Collège entend développer les projets suivants :

1. **Sécurité**

- Instaurer un plan local de prévention au sein des quartiers
  - *Fait : Plan local de prévention Hamente-Eglise*
- Créer un plan général de stationnement sur l'ensemble du village et réaliser des aménagements sécuritaires sur les voiries communales,
  - *Fait : divers aménagements test ont été réalisés*
- Améliorer la mobilité en concertation et en bonne intelligence avec les communes limitrophes

2. **Environnement, énergie, propreté**

- Porter une attention particulière au développement de l'aéroport de Bierset
  - *Fait : le Bourgmestre participe au Comité d'accompagnement*
- Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toutes autres actions citoyennes concernant la préservation de l'environnement
- Impliquer le personnel de voirie en lui fournissant le matériel ad hoc pour assurer la propreté de la commune
- Poursuivre la collaboration avec les contrats rivières
- Développer l'éolien et le photovoltaïque en partenariat avec le privé
- Envisager la possibilité d'installer une borne de rechargement pour véhicules électriques
  - *Fait : une subvention du SPW a été accordée*
- Passer progressivement à la technologie led pour l'éclairage public et dans les bâtiments communaux
  - *Fait : la moitié a été réalisé en 2020 et l'autre moitié a été attribuée en février 2023*
- Moderniser la collecte des bulles à verres
  - *Fait : des bulles à verres enterrées ont été placées en 2023*

3. **Voiries, bâtiments publics et urbanisme**

- Intégrer les nouveaux projets urbanistiques en veillant à garder le caractère rural de la commune
- Favoriser les différentes rénovations du patrimoine existant en étant les relais entre les autorités locales et les organismes publics wallons
- Définir un plan annuel d'entretien des voiries ainsi que de l'aménagement des trottoirs et accotements
  - *Fait : le programme PIMACI 2022-2024 a été approuvé par la tutelle*
- Poursuivre les rénovations complètes des voiries
  - *Fait : PIC 2022-2024 approuvé par la tutelle*
- Entamer la rénovation de la salle des Thuyas
  - *Fait : 1ère partie réalisée*
- Lancer la procédure d'engagement d'un chef des travaux
  - *Fait : engagé en juillet 2019*

4. **Ecole, enfance et aînés**

- Créer une maison de l'enfance en vue de favoriser l'offre d'accueil des plus petits
  - *Fait : octroi d'un subside via le Plan Cigogne*
- Pérenniser la dynamique de l'accueil extra-scolaire
- Poursuivre la maintenance des bâtiments scolaires et la finalisation de la mise en conformité suite au rapport des pompiers
  - *Fait : rénovation de l'électricité et du toit*
- Favoriser les initiatives intergénérationnelles
- Créer/développer un accueil de jour pour les aînés et renforcer l'aide à domicile par des synergies et des collaborations
- Développer l'aménagement raisonnable de l'école
- Promouvoir l'utilisation par les élèves de nouvelles techniques digitales et numériques
  - *Fait : wifi, tableaux interactifs et PC*

5. **Sport, culture et jeunesse**

- Aider les différents clubs sportifs et mouvements associatifs (logistique et locaux)
  - *Fait : octroi d'un subside annuel*
- Harmoniser le mode de gestion des infrastructures sportives (RCA)
- Poursuivre les partenariats avec le centre culturel de Huy

- Créer de nouveaux espaces récréatifs pour les jeunes et les aînés
    - *Fait : plaines de jeux avec pédaliers pour les adultes*
- Mettre en valeur les artistes locaux

6. Administration

- Poursuivre la professionnalisation du personnel
- Donner les moyens informatiques et les formations adéquates pour remplir au mieux les tâches en constante évolution

7. Social

- Entrer dans le PCS 2020
    - *Fait : engagement d'un chef PCS en avril 2020*
- Renforcer les synergies avec le CPAS tout en leur permettent de disposer de moyens financiers dont ils ont besoin.

15-2 Plan Stratégique Transversal - PST

Le PST est un dispositif de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation. Il se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe du PST qui concerne le développement des politiques communales. Il prévoit des objectifs stratégiques qui se déclinent en objectifs opérationnels qui, eux-mêmes, se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

Le PST de la commune de Verlaine est le suivant :

VOLET INTERNE : ADMINISTRATION GENERALE

1.1. OS Mener une politique de gestion des ressources humaines globale et cohérente

Fait : GRH engagé en juin 2023

1.1.1.OO Accueil et intégration du nouvel agent

1111 Action : Formaliser, compléter ou actualiser la procédure ainsi que les documents destinés à l'accueil du nouvel agent.

1112 Action : Préparer l'arrivée du nouvel agent

1113 Action : Le " premier jour " - Accueillir

1114 Action : Intégration du nouvel agent

1.1.2.OO Mise en place d'un processus d'évaluation

1121 Action : Mener les évaluations en suivi des descriptifs de fonction

1.1.3.OO Réaliser des descriptions de fonction pour l'ensemble de l'administration

1131 Action : S'assurer de la maîtrise de la méthode, de la logique des priorités et définir la liste des descriptions de fonction à retravailler et leur nombre.

1132 Action : En s'appuyant sur le travail déjà réalisé, contextualiser les descriptions de fonction par rapport aux réalités de terrain

1.1.4.OO Améliorer la santé et la sécurité au travail

1141 Action : Informer les agents de l'existence du service externe de Prévention et Protection au travail

1142 Action : Développer le service interne de Prévention et protection au travail

1.1.5.OO Augmenter les connaissances des agents et le partage des connaissances

1151 Action : Etablir un plan de formation

1.2 OS Etre une administration qui offre un service public efficace et de qualité

1.2.1.OO Optimiser la communication interne

1211 Action : Organiser un team building une fois l'an

1212 Action : Réunion de service mensuelle

1.2.2.OO Maximiser les synergies avec le CPAS

1221 Action : Poursuivre et améliorer les synergies avec le CPAS en vue de faire des économies d'échelle

1.2.3OO Améliorer l'accessibilité aux services communaux et utiliser les technologies modernes

1231 Action : Instaurer un plan local de prévention au sein des quartiers

1232 Action : documents en ligne à disposition des citoyens pour faciliter les démarches auprès du service population

VOLET EXTERNE : DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES

2.1 OS Etre une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

2.1.1OO Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/BiodiverCité)

2111 Action : Soutenir les Actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre Action citoyenne concernant la préservation de notre environnement

2112 Action : Poursuivre la collaboration avec les contrats rivières

2.1.2OO Préserver l'environnement aérien

2121 Action : participer au comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège

2.1.3OO Assurer la propreté de la commune

2131 Action : Equiper le personnel de voirie en lui fournissant le matériel ad hoc

2.1.4OO Encourager les économies d'énergie

2141 Action : Développer l'éolien et le photovoltaïque en partenariat avec le privé

2142Action : Installer une borne de rechargement pour véhicules électriques

2143 Action : Passer progressivement à la technologie Led pour l'éclairage public et dans les bâtiments communaux

2.1.5OO Assurer la sécurité des citoyens

2151 Action : Instaurer un plan local de prévention au sein des quartiers

2152 Action : Créer un plan général de stationnement sur l'ensemble du village

2153 Action : Améliorer la mobilité en concertation et bonne intelligence avec les communes limitrophes

2.1.6OO Encourager le développement du Programme communal de Développement rural (PCDR)

2161 Action : Désigner un auteur de projet.

2.2 OS Etre une commune soucieuse du bien-être de tous ses citoyens, assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux

2.2.1OO Développer un plan de cohésion sociale PCS

2211 Action : Rencontre dans un lieu de convivialité (bar à soupe)

2212 Action : Cadastre des volontaires, bénévoles

2213 Action : Repair café

2.2.2OO Aider les différents clubs sportifs et mouvements associatifs

2221 Action : Entretien des installations sportives

2222 Action : Mise à disposition des associations d'une salle polyvalente

2.2.3OO Poursuivre le partenariat avec le centre culturel de HUY

2.2.4OO Permettre l'accès à un logement décent

2241 Action : Poursuivre les collaborations avec les sociétés de logement de service public (SLSP) : MCL ET AIS

2.3 OS Etre une commune qui assure le développement de son territoire

2.3.1OO Intégrer les nouveaux projets urbanistiques en veillant à garder le caractère rural de la commune

2.3.2OO Favoriser les rénovations du patrimoine existant en étant le relais entre les autorités locales et les organismes publics wallons

2321 Action : Rénovation de la salle des Thuyas

2322 Action : Poursuivre la maintenance des bâtiments scolaires et la finalisation de la mise en conformité suite au rapport des pompiers

2.3.3OO Définir un plan annuel d'entretien des voiries ainsi que l'aménagement de trottoirs et accotements

2331 Action : Amélioration et égouttage de la rue Vinâve des Stréats

2332 Action : Amélioration de la rue Tige des Marchands

2333 Action : Amélioration rue de la Fontaine

2334 Action : Poursuite de l'amélioration et égouttage de la Grand-Route

2.3.4OO Encourager le développement du Plan de pilotage de l'école : école inclusive

16 | PROCÉDURE DE PARTICIPATION

16-1 LES DÉMARCHES DE COOPÉRATION SUPRACOMMUNALE

16-1-1 CONFÉRENCE DES ÉLUS MEUSE-CONDROZ-HESBAYE

A l'instar des communautés de communes en France, la **Conférence des Elus "Meuse-Condroz-Hesbaye"** a été officiellement créée lors de l'Assemblée générale constitutive du 18 mai 2011 **regroupant les 31 Bourgmestres de l'arrondissement de Huy-Waremme.**

Née de la volonté des forces politiques de Huy-Waremme de constituer un espace de discussion et de réflexion en vue d'aboutir des projets supracommunaux sur l'arrondissement, cette asbl prend ses racines dans une démarche stratégique visant à assurer le bien-être futur de nos communes et permettre à notre territoire de se développer au-delà des limites administratives.

En 2013, cette volonté de **démarche stratégique** a pris la forme d'un **Schéma de Développement Territorial (SDT)** (cfr. 3-3). Les 31 communes se sont ainsi réunies lors d'ateliers du territoire afin de co-construire ce projet.

Finalisé en 2014, la Conférence des Elus "Meuse-Condroz-Hesbaye" a mis en place un Conseil en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CAUE) afin de mettre en œuvre ce projet de territoire.

16-1-2 LIÈGE-EUROPE-MÉTROPOLE

L'ASBL Liège Europe Métropole est une **association supracommunale** constituée sur base volontaire. Elle repose sur une **Assemblée générale dont sont membres les Bourgmestres des 84 communes du territoire provincial ainsi que 6 représentants provinciaux.**

Tout d'abord dénommée « Coordination Provinciale des Pouvoirs Locaux » à sa création en 2011, elle changera d'appellation en 2014 pour devenir « Liège-Europe-Métropole ».

Elle a pour but :

- la promotion des actions supracommunales dont l'échelle dépasse la taille d'un arrondissement ;
- le renforcement de la cohérence et de la gouvernance dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire de la province de Liège selon trois principes :
    1. la connaissance territoriale qui vise une connaissance commune du territoire et des outils de développement des différents arrondissements qui composent la province (connaissance de population, étalement urbain, etc.) ;
    2. la construction d'un projet territorial qui vise à anticiper, planifier, accompagner et coordonner les choix de développement et les enjeux stratégiques du territoire provincial ;
    3. la solidarité territoriale, via le soutien des collaborations entre les organismes représentant les pouvoirs locaux ;
- la mise en place d'un centre de réflexion et d'études des problèmes généraux propres à l'action communale et provinciale sur le territoire de la Province de Liège ou par rapport à celui-ci ;
- la coordination générale entre les actions menées sur le territoire de la province de Liège.

Cet organisme est **à l'origine du SPDT** (cfr. 3-2.).

16-1-3 GAL JE SUIS HESBIGNON

Le Groupe d'Action Locale (GAL) « Jesuishesbignon.be » est le fruit d'un **partenariat public/privé entre 11 communes de Hesbaye (Amay, Berloz, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet, et de Waremme), des associations, des structures privées et des citoyens.**

Actif sur le territoire de ces 11 communes, le GAL a pour objectif principal de développer des projets afin d'améliorer l'identité Hesbignonne et la qualité de vie en milieu rural.

Pour ce faire, six fiches-projets sont développées :

- **Je pédale pour ma forme en sécurité**
  Le projet porte sur le développement d'une mobilité durable sur le territoire de la Hesbaye et plus particulièrement sur le développement de la mobilité cyclable. Pour ce faire, ce projet développe des infrastructures cyclables à l'échelle des 12 communes (cfr. 6-1. Le réseau modes doux) et un programme d'accompagnement : "Je pédale pour ma forme » pour une remise en selle efficace.

- **La trame bleue au service de la trame verte et inversement**
  Le projet global porte sur la mise en place d'une cellule de gestion des eaux pluviales de la Hesbaye liégeoise et du développement de techniques alternatives de gestion de ces eaux. L'objectif est de gérer l'eau là où elle tombe en évitant de provoquer des problèmes en aval. En effet, au vu de l'urbanisation croissante du territoire de Hesbaye, la lutte contre les inondations est un enjeu majeur.
  Cette cellule de conseils et d'aides à la décision porte sur plusieurs axes : la promotion de techniques alternatives en matière de gestion des eaux pluviales ; un recensement des travaux de voiries envisagés sur le territoire dans les 5 à 10 prochaines années afin d'intégrer ces nouvelles techniques lors de ses travaux, l'organisation de chantiers participatifs, notamment pour des plantations, etc.

- **Vieillissons bien en Hesbaye**
  La vieillesse est une notion subjective, associée le plus souvent à la notion de perte (physique, mentale, statut sociale) et de dépendance (perte d'autonomie) entraînant une sensation de rupture avec des modes de vie antérieurs et des réaménagements à opérer.
  La grande majorité des personnes âgées souhaitent pouvoir vieillir chez elles. Le projet porte sur l'évaluation des politiques mises en place par les communes et les instances supracommunales. Une évaluation des besoins et des attentes de nos ainés et la mise en place de structures de services.

- **Cuisinons et alimentons-nous sainement : SBCoop**
  Le premier objectif porte sur la création d'une coopérative de producteurs et de consommateurs de produits issus d'une agriculture respectueuse de l'homme et de la nature.
  Le deuxième objectif porte sur la création d'une cuisine communautaire alimentée en majeur partie par des produits locaux.
  Ce projet développera également des ateliers et des formations pour les habitants du territoire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi.

- **Cultivons la diversité !**
  Le projet a pour objet la diversification en grandes cultures. Le potentiel de la Hesbaye en matière de production céréalière est important. Les agriculteurs de la région disposent des terres, du savoir-faire et du matériel adéquat. Le projet propose de travailler sur des alternatives de valorisation de la céréale, dont les prix, aujourd'hui, dépendent principalement du marché mondial.
  Les principaux axes de travail s'étendent de la production à la commercialisation en passant par la diversité variétale (application des résultats obtenus déjà par de nombreux chercheurs), l'application de principes de production favorables à l'environnement, la transformation, le conditionnement et la structuration d'un marché local en filière courte.
  Le projet rassemblera agriculteurs, chercheurs, négociants, boulangers, meuniers,...

- **Vers une transition énergétique en Hesbaye**
  Dans un premier temps, le projet a pour objectif d'informer la population du territoire au sens large (citoyens, entreprises, communes, collectivités) de techniques, actions, procédés qui améliorent l'efficience énergétique en recourant aux énergies propres. Les différents procédés existent déjà, mais à l'heure actuelle, ceux-ci ne sont pas encore réellement développés en Belgique et plus particulièrement en Wallonie.
  Après avoir informé la population, la seconde étape consiste à démontrer que ces techniques sont parfaitement applicables au territoire. Une unité pilote de chaque procédé sera mise en place pour fonctionner en situation réelle.
  Enfin, la dernière étape, de loin la plus importante pour la pérennité du projet, est de former à la fabrication, l'installation et l'exploitation de ces nouveaux outils d'efficience énergétique et clean power. En effet, le développement de ces installation ne pourra être réalisée que si une filière locale d'entreprises et de formation des travailleurs est mise en place.

Notons que le GAL est **en train de rédiger** son **programme d'actions 2023-2027**.

16-2 CONSEILS CONSULTATIFS

16-2-1 COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ – CCATM

Dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie, la commune de Verlaine s'est dotée d'une CCATM afin de rendre des avis dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

La CCATM de Verlaine est composée du 9 membres et de 8 suppléants. Son dernier renouvellement date du 13 mai 2019.

16-2-2 CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS – CCCA

A Verlaine, le Conseil consultatif communal des aînés est actif depuis le 28 avril 2014.

Le CCCA a pour mission de cerner au plus près les besoins des ainés de la commune et de faire des recommandations à l'autorité communale pour développer des politiques tenant compte de ces besoins.

Afin de mener à bien cette mission, le CCCA s'interroge et s'informe au mieux, dans des domaines aussi variés que ;

- La mobilité : Covoit'Stop, rencontre avec Taxi-Stop.
- La santé : dynamique des boites jaunes.
- L'entraide : rencontre avec SENOAH plus projet de repair'café.
- Environnement : marche exploratoire au village et participation aux activités du Groupement d'Action Locale (GAL) implanté dans les onze communes environnantes.
- Technique du futur : atelier informatique plus Mobitic.

Le CCCA est composé de 20 membres (dont quatre représentant le « Bureau » et un à la présidence).

16-2-3 CONSEIL CONSULTATIF DES ENFANTS – CCE

Le CCE regroupe des enfants de 5ème et 6ème primaire élus par leurs compatriotes afin de partager une expérience de la vie citoyenne. C'est également un lieu de parole et d'échanges où les enfants peuvent apporter leurs idées et leurs envies.

Le CCE se réunit 1 fois par mois pour construire des projets concrets. Pour l'année scolaire 2022-2023, citons notamment :

- Le ramassage des déchets,
- La récolte d'argent (marché de Noël) au profit d'associations,
- La récolte de jeux de société pour les enfants Ukrainiens,
- La participation à l'opération « Kiwis » pour obtenir des ballons,
- L'aménagement des cours de récréation.

Chaque année, une campagne est lancée pour remplacer les conseillers sortants de 6ème primaire. Les nouvelles élections auront lieu le 5 octobre 2023 et les nouveaux élus prêteront ensuite serment devant le Conseil communal des adultes.

Le CCE est accompagné de trois animatrices.

16-2-4 COMITÉ CULTUREL ET SPORTIF VERLAINE ASBL – CCS

Le CCS pour mission d'apporter aide et soutien aux différentes associations villageoises. Il se veut le coordinateur des manifestations verlainoises. Le CCS agit ainsi sur :

- Un agenda élaboré avec la participation des différents acteurs afin d'ouvrir un éventail de plus en plus large de possibilités et de concevoir de nouveaux projets,
- La sensibilisation au patrimoine culturel, repère fondamental qui doit être protégé,

- La mise à disposition de la salle « Les Thuyas » pour toutes les associations et les groupements citoyens,
- La mise à disposition de matériel en provenance du Centre Culturel de Huy (audio, éclairage, exposition, podium, ...),
- L'éveil de la curiosité et de la connaissance, l'intérêt pour les domaines les plus variés, l'encouragement à la créativité et au renforcement de la convivialité.

16-2-5 COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL – CLDR

La Commission locale de développement rural (CLDR) regroupe des habitants et des représentants du Conseil communal. Chaque village de l'entité, chaque classe d'âges, mais aussi milieux socio-économiques y sont représentés. Elle est un lieu de dialogue, de réflexion et de construction commune entre élus et citoyens.

La CLDR comprend au moins 75% de citoyens et au plus 25% de représentants du Conseil communal.

La CLDR de Verlaine a été installée le 10 mars 2022 (plus d'informations sont détaillées dans la partie 2 du PCDR).

16-2-6 PCDN/BIODIVERCITÉ

Ce Plan est **développé dans le chapitre 4-2-7. Actions communales en faveur de la biodiversité.** Rappelons que celui-ci s'est mué en PCDN/BiodiverCité depuis le lancement de l'appel à projet de la Ministre Tellier en 2021.

16-3 PARTICIPATION CITOYENNE

16-3-1 PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE – PCDN/BIODIVERCITÉ

Ce Plan est développé dans le chapitre 4-2-7. Actions communales en faveur de la biodiversité. Rappelons que celui-ci s'est mué en PCDN/BiodiverCité depuis le lancement de l'appel à projet de la Ministre Tellier en 2021.

16-3-1 AGENDA 21 LOCAL

L'Agenda 21 Local est développé dans le chapitre 4-2-7. Actions communales en faveur de la biodiversité.

16-3-2 PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Ce plan est développé dans le chapitre 9-6. Aides aux personnes.

16-3-1 APPEL À PROJET « VIS MON VILLAGE »

La Fondation Roi Baudoin soutient les habitants et les associations qui veulent lancer un projet concret dans leur village afin de renforcer les liens entre les habitants et la cohésion sociale. Le soutien financier peut aller jusqu'à 5000 euros.

La commune de Verlaine, via le PCS, peut aider les habitants à introduire les dossiers.

17 | COMMUNICATION ET INFORMATION

La commune utilise **divers canaux** pour communiquer avec ces citoyens :

- le site internet : www.verlaine.be



- la page Facebook https://www.facebook.com/Commune-de-Verlaine-210219529325663/



- la brochure communale (2 à 3 publications par an)





- l'application Smartphone



- et via une série de panneaux d'affichage dans les villages et dans les clubs sportifs





Photo 50 et photo 51 : Bâche à l'entrée du hall sportif et panneau d'affichage au terrain de football
Source : RCS Verlaine (photo de droite)





Photo 52 et photo 53 : Panneaux d'affichage à Chapon-Seraing et devant le cimetière de Seraing-le-Château
Source : FRW

Annexes

ANNEXE 1 : TABLE DES FIGURES, GRAPHIQUES, TABLEAUX ET PHOTOS

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Contexte géographique 19
Figure 2 – Aires d'influence des pôles urbains 20
Figure 3 – Schématisation des dynamiques territoriales 21
Figure 4 – Extrait de la carte Ferraris 22
Figure 5 – Extrait de la carte du Dépôt de la Guerre 23
Figure 6 – Orthophotoplan 1971 24
Figure 7 – Orthophotoplan 2019 25
Figure 8 – Anciennes communes 26
Figure 9 – Occupation du sol 27
Figure 10 : Schéma de Développement Territorial en vigueur – SDER, 1999 33
Figure 11 – Les plateaux de Hesbaye et du Condroz, des campagnes dortoirs au territoire nourricier, cartographie partagée 35
Figure 12 – Vocations territoriales 37
Figure 13 – Plan de secteur 39
Figure 14 – Autres documents et outils d'aménagement 41
Figure 15 – Formations géologiques 45
Figure 16 – Réseau hydrographique 47
Figure 17 – Relief 48
Figure 18 – Principaux types de sols 49
Figure 19 – Arbres et haies remarquables 53
Figure 20 : Réseau écologique du PCDN/BiodiverCité 55
Figure 21 : Ensembles et territoires paysagers 61
Figure 22 – Périmètres d'intérêt paysager et points/lignes de vues remarquables 63
Figure 23 – Radon- classes des proportions des habitations se trouvant au-dessus du niveau de référence 64
Figure 24 – Formations carbonatées et zone de consultation de la DGRIM 65
Figure 25 – Aléa d'inondation 67
Figure 26 – Masses d'eau souterraines 69
Figure 27 – Captages et zones de protection 71
Figure 28 – Régime d'assainissement au PASH 73
Figure 29 – Zone vulnérable aux nitrates 74
Figure 30 – Indicateur de la qualité de l'air ambiant 75
Figure 31 – Niveau de bruit Lden et Lnight 76
Figure 32 – PEB 2016 77
Figure 33 – Carte des typologies des tissus urbanisés résidentiels wallons 85

Figure 34 – Bâti construit avant 1900 – représentation à l'échelle de la parcelle 86
Figure 35 – Bâti construit entre 1900 et 1950 – représentation à l'échelle de la parcelle 87
Figure 36 – Bâti construit entre 1950 et 2000 – représentation à l'échelle de la parcelle 88
Figure 37 – Bâti construit après 2000 – représentation à l'échelle de la parcelle 89
Figure 38 – Lotissements / permis d'urbanisation 91
Figure 39 – Patrimoine 93
Figure 40 – Cadre bâti – Zoom sur Verlaine 100
Figure 41 – Évolution du bâti de Verlaine avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000 101
Figure 42 – Cadre bâti – Zoom sur Seraing-le-Château 102
Figure 43 – Évolution du bâti de Seraing-le-Château avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000 103
Figure 44 – Cadre bâti – Zoom sur Chapon-Seraing 104
Figure 45 – Évolution du bâti de Chapon-Seraing avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000 105
Figure 46 – Cadre bâti – Zoom sur Chapon-Seraing 106
Figure 47 – Évolution du bâti de Bodegnée avant 1900, entre 1900 et 1950, entre 1950 et 2000 et après 2000 107
Figure 48 – Projet ESNAT 8 du PCDN/BiodiverCité 110
Figure 49 – Réseau des promenades balisées 111
Figure 50 – Wallonie Express Line 112
Figure 51 – Réseau des transports en commun 113
Figure 52 – Réseau viaire 115
Figure 53 – Atlas des chemins et sentiers vicinaux 116
Figure 54 – lignes de la Société nationale des chemins de fer vicinaux en 1940 (vert) et 1950 (mauve) 117
Figure 55 – Recensement des éoliennes 123
Figure 56 – Secteurs statistiques par anciennes communes 139
Figure 57 – Densité par secteurs statistiques 141
Figure 58 – Évolution de population 2001-2019 et 2010-2019 par secteurs statistiques 143
Figure 59 – Part des moins de 15 ans et + de 65ans par secteurs statistiques 145
Figure 60 – Taille des ménages et part des ménages isolés par secteurs statistiques en 2017 147
Figure 61 – Administrations et établissements scolaires 151
Figure 62 – Équipements sociaux et soins de santé 153
Figure 63 – infrastructures sportives 155
Figure 64 – Recensement des lieux de convivialité 159
Figure 65 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Verlaine 160
Figure 66 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Seraing-le-Château 161
Figure 67 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Chapo-Seraing 162
Figure 68 – Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif – Zoom sur Bodegnée 163
Figure 69 – Année de construction des parcelles à vocation économique 170
Figure 70 - Revenu médian en 2017 et taux de chômage en 2011 par secteurs statistiques 181
Figure 71 – Plan du parc d'activités économiques de la SPI 187

Figure 72 – Commerces et horeca 189
Figure 73 – Commerces et horeca – Zoom sur Verlaine 190
Figure 74 – Commerces et horeca – Zoom sur Seraing-le-Château 191
Figure 75 – Commerces et horeca – Zoom sur Chapon-Seraing 192
Figure 76 – Commerces et horeca – Zoom sur Bodegnée 193
Figure 77 – Organigramme de l'équipe communale 200
Figure 78 – Propriétés publiques 207

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Occupation du sol de la commune 27
Graphique 2 – Occupation du sol de l'arrondissement de Huy 28
Graphique 3 – Occupation du sol de l'arrondissement de Waremme 28
Graphique 4 - Répartition de la population selon le type de régime d'assainissement des eaux usées (2008) 73
Graphique 5 - Évolution de la production d'ordures ménagères par habitant de 2008 à 2022 78
Graphique 6 - Nombre de permis de lotir / permis d'urbanisation par décennies 91
Graphique 7 – Types de logements sur Verlaine 95
Graphique 8 – Évolution du prix des maisons entre 2010 et 2018 96
Graphique 9 – Evolution du nombre d'accidents de la route 114
Graphique 10 – Evolution de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables (SER) sur le territoire communal 122
Graphique 11 – Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire communal de 2010 à 2019 124
Graphique 12 – Répartition de la consommation énergétique finale entre les différents secteurs (2019) 124
Graphique 13 – Répartition de la consommation finale par source d'énergies (2019) 125
Graphique 14 – Evolution du PAEE sur le territoire communal de 2010 à 2017 126
Graphique 15 - Évolution de population 132
Graphique 16 – Pyramide des âges de la commune de Verlaine 133
Graphique 17 – Scénarii de l'évolution futur de population de la commune de Verlaine 137
Graphique 18 – Nombre d'élèves au sein de l'école communale depuis ces 10 dernières années 151
Graphique 19 – Comparaison des taux d'activité, d'emploi et de chômage entre Verlaine et ses entités supérieures 173
Graphique 20 – Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs 178
Graphique 21 – Structure de l'emploi indépendant, répartition par secteurs 179
Graphique 22 – Evolution de la SAU entre 1999 et 2019 185
Graphique 23 Recensement des commerces 188
Graphique 24 Évolution 2019-2022 202

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Carte d'identité expresse de la commune de Verlaine 18
Tableau 2 Directives Natura 2000 et leurs annexes 51
Tableau 3 - Répartition de la production de déchets selon le type (de 2014 à 2022) 78
Tableau 4 – Répartition des lotissements par entités 90
Tableau 5 – Permis de bâtir depuis 1996 jusqu'en novembre 2019 90
Tableau 6 – Parc de logements 94
Tableau 7 – Types de logements 95
Tableau 8 – Prix des maisons et évolution 2010-2019 96
Tableau 9 – Prix moyen des terrains à bâtir en 2014 97
Tableau 10 – Perspectives relatives au nbr de nouveaux logements attendus d'ici 2033 98
Tableau 11 – Centrales présentes sur le territoire communal (en 2010) 122
Tableau 12 – Évolution de population et densité 132
Tableau 13 - Bilan démographique 133
Tableau 14 – Structure par âges 134
Tableau 15 – Evolution de la structure par âge et indice de dépendance 134
Tableau 16 – Population étrangère en 2020 135
Tableau 17 – Importance et caractéristiques des ménages 135
Tableau 18 – Comparaison des organismes IWEPS et BFP 136
Tableau 19 – Perspectives de population et de ménages 137
Tableau 20 – Perspectives populations par classes d'âges sur l'Arrondissement de Liège 138
Tableau 21 Perspectives ménages par types de ménages sur l'Arrondissement de Liège 138
Tableau 22 – Densité brute par villages et secteurs statistiques 140
Tableau 23 – Évolution de population 2001-2019 par villages et secteurs statistiques 142
Tableau 24 – Structure par âges, par villages et secteurs statistiques 144
Tableau 25 – Structure par âges, par villages et secteurs statistiques 146
Tableau 26 – Revenus et indice de richesse 171
Tableau 27 – Revenus et indice de richesse 172
Tableau 28 Population active et chômage 174
Tableau 29 Durée du chômage 175
Tableau 30 Chômage par tranches d'âge 175
Tableau 31 – Origine des travailleurs 176
Tableau 32 – Structure de l'emploi 177
Tableau 33 – Répartition de l'emploi salariés par établissements Source : ONSS, 2018 177
Tableau 34 – Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs 178
Tableau 35 – Structure de l'emploi indépendant, répartition par secteurs 179
Tableau 36 - Évolution de population 2001-2019 par villages et secteurs statistiques 180
Tableau 37 – Répartition de la SAU sur le territoire de Verlaine en 2018 185
Tableau 38 – Statistiques concernant les MAEC sur le territoire communal 187

Tableau 39 – Recensement des professions libérales 188
Tableau 40 Balise d'emprunt pluriannuelle 203
Tableau 41 Taxes et redevances en 2023 204
Tableau 42 Liste des propriétaires publics et superficie 206

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 et photo 2 :- Fontaine du ruisseau de Tragnire et confluent de l'Yerne et du ruisseau du Lavu 46
Photo 3 et photo 4 :- Panneaux de balades 57
Photo 5 :- Château ferme d'Oudoumont 62
Photo 6 :- Croquis de la typologie « continu ancien » 82
Photo 7 :- Ferme Hermicourt-Stasse à Chapon-Seraing 82
Photo 8 :- Croquis de la typologie « semi-continu ancien » 82
Photo 9 :- rue de l'Église, Verlaine 82
Photo 10 :- Croquis de la typologie « semi-continu en extension » 83
Photo 11 :- rue de l'Église, Verlaine 83
Photo 12 :- Croquis de la typologie « semi-continu récent» 83
Photo 13 :- Clos des Saules, Verlaine 83
Photo 14 :- Croquis de la typologie « ouvert ancien » 84
Photo 15 :- rue de Yernawe, Bodegnée 84
Photo 16 :- Croquis de la typologie « ouvert en ruban » 84
Photo 17 :- rue de Chapon-Seraing, Seraing-le-Château 84
Photo 18 :- Croquis de la typologie « ouvert en ensemble » 85
Photo 19 :- Lotissement Triche-Madeleine à Chapon-Seraing 85
Photo 20 et photo 21 – Vieux Tribunal à Bodegnée et Château de Seraing-le-Château. 86
Photo 22 et photo 23 – rue de Vaux-Borset n°8 à Chapon-Seraing et Grand-Route n°170 à Verlaine (datant toutes deux d'entre 1900 et 1918) 87
Photo 24 Maisons d'habitations rue de Seraing-le-Château (n°52 et suivants) datant de la fin des années 80, début des années 90 88
Photo 25 et photo 26 – rue Bois Léon n°12 (datant de 2017) et lotissement rue Triche Madeleine (datant de 2009). 89
Photo 27 et photo 28 – Ferme en face de l'église de Bodegnée et ferme Destexhe (ferme de Borsu) 92
Photo 29 et photo 30 - le tumulus au croisement de la Grand-Route et de la Voie de la Tombe 92
Photo 31 et photo 32 – Vieux Tribunal à Bodegnée et Ecole des garçons et des filles à Chapon-Seraing 93
Photo 33 et photo 34 – rue Tilleul Saint-Joseph (vers la Ferme de Hepsée et Bodegnée) et rue de Seraing-le-Château (Chapon-Seraing). 110
Photo 35et photo 36 - sentiers entre la rue Bolly et la rue Fize à Chapon-Seraing | photo 37 – sentier entre la voie des Six Bonniers et la rue Lavu à Verlaine 111
Photo 38 et photo 39 – Terrain du RCSV 155
Photo 40 et photo 41 – Salle des Thuyas aujourd'hui et vue 3D de la rénovation projetée 158
Photo 42 et photo 43 – Plaine de jeux au hall des sports et espace public de Chapon-Seraing 158
Photo 44 et photo 45 – banc rue Caquehu et banc rue de Verlaine à Seraing-le-Château 158

Photo 46, photo 47 et photo 48 – Parvis de l'église de Bodegnée, banc rue Trixhelette et bancs rue Triche Madeleine 159
Photo 49 : La râperie de Chapon-Seraing 184
Photo 50 et photo 51 : Bâche à l'entrée du hall sportif et panneau d'affichage au terrain de football 224
Photo 52 et photo 53 : Panneaux d'affichage à Chapon-Seraing et devant le cimetière de Seraing-le-Château 224

ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES DES ARRONDISSEMENTS DE HUY-WAREMME

ARRONDISSEMENT DE HUY

- Amay
- Anthisnes
- Burdinne
- Clavier
- Engis
- Ferrières
- Hamoir
- Héron
- Huy
- Marchin
- Modave
- Nandrin
- Ouffet
- Tinlot
- Verlaine
- Villers-le-Bouillet
- Wanze

ARRONDISSEMENT DE WAREMME

- Berloz
- Braives
- Crisnée
- Donceel
- Faimes
- Fexhe-le-Haut-Clocher
- Geer
- Hannut
- Lincent
- Oreye
- Remicourt
- Saint-Georges-sur-Meuse
- Waremme
- Wasseiges